la météo

Nuageux, averses, risques d'orages. Maximum 70. Demain: peu de changement. Détails en page 6.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Le Village: le temporaire à Québec, à Ottawa le permanent

— page 3

Office férial | Vol. LXV - No 142 | Montréal, jeudi 20 juin 1974 | 20 CENTS

Les six ans du prolongement d'Expo 67

TdH: $30 millions de déficit

par Jean-Luc Duguay

L'exposition culturelle internationale de Montréal, Terre des Hommes, prolongement prestigieux d'Expo'67, a fait un déficit déclaré de près de $30 millions en six années d'existence en dépit des subventions généreuses que lui verse le gouvernement québécois depuis 1969.

Sans compter les $4 millions que le Trésor provincial a versés dans la caisse de TdH pour l'exposition de cette année, qui s'ouvre aujourd'hui, le gouvernement du Québec a, depuis 1969, renfloué de plus de $24 millions le budget chancelant de Terre des Hommes.

Or, selon les chiffres obtenus par LE DEVOIR, l'exposition d'été accuse, depuis la première édition de 1968, un "excédent des dépenses sur les revenus", selon le jargon propre aux autorités municipales, de $27,970,697. Et cette somme ne comprend pas les résultats budgétaires de 1973 dont on s'attend qu'ils indiqueront un déficit de moins de $2 millions.

C'est dire que n'eût été la générosité de l'État, dont les largesses proviennent tout de même des goussets du contribuable, TdH aurait jusqu'ici accusé un déficit de $54 millions. C'est là $18 millions de plus que la quote-part de $36 millions qu'a dû assumer la métropole pour combler le déficit d'Expo '67, remboursable en huit ans.

De 1968 à 1972 inclusivement, le déficit "subventionné" de $27,970,697 se répartit ainsi pour chacune des années: $5,272,837; $4,444,585; $5,852,456; $8,018,018 et $4,382,801. Depuis 1969, Québec a versé chaque année $5.5 millions; $5.5 millions; $5 millions; $3,615,293; $4.5 millions et $4 millions.

Or, à la lumière de déclarations récentes du ministre des Finances, M. Raymond Garneau, et de son collègue du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard, il semble que le gouvernement hésitera à renouveler son entente avec la ville (la dernière, d'une durée de trois ans, expire cette année), préférant investir dans des secteurs plus productifs.

Si, effectivement, Québec mettait sa menace à exécution, c'est évidemment l'avenir de Terre des Hommes qui serait, par là, mis en cause.

Après Expo '67, encore grisé par la beauté du monument qu'il venait d'ériger à la face du monde, M. Drapeau a immédiatement manifesté sa répugnance à "mettre le cadenas" sur les îles glorieuses. Il faut, disait-il alors en substance,

Voir page 6: TdH

■ En page 13: TdH 74, une invitation à visiter les grandes villes du monde

Le ministre fédéral des Transports, M. Jean Marchand, a défendu hier devant la presse parlementaire la nouvelle politique des transports exposée par tranches ces jours derniers, tantôt par lui-même, tantôt par le premier ministre au cours des meetings électoraux. Il y a plus de deux mois que cette nouvelle politique était en cours de préparation, a dit M. Marchand, et elle ne doit pas être interprétée comme une "promesse électorale". (Téléphoto CP).

L'UPA sonne l'alarme

L'agriculture est en péril au Québec

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Convaincue que l'avenir de l'agriculture est sérieusement menacé au Québec, l'Union des producteurs agricoles a rencontré hier le cabinet du gouvernement Bourassa pour sonner l'alarme.

"Le gouvernement du Québec estime-t-il qu'il faille développer l'agriculture au Québec?" Telle est la question fondamentale posée par l'UPA au gouvernement.

Six ministres ont assisté à la rencontre, marquée par la présentation d'un important mémoire. Etaient présents, le premier ministre, M. Bourassa, le ministre de l'Agriculture, M. Toupin, et MM. Garneau, Choquette, l'Allier et Vaillancourt.

Le président de l'UPA, M. Paul Couture, avoue n'avoir arraché aucun engagement formel du cabinet. Il estime cependant avoir produit un "certain impact" sur l'urgence d'une action d'envergure.

Les dirigeants de l'UPA avaient décidé d'organiser cette rencontre après la parution du dernier budget. On se souvient que seul le ministère de l'Agriculture avait alors subi une coupe de crédits alors que tous les autres ministères bénéficiaient de hausses.

Et pourtant, selon l'UPA, l'agriculture devrait jouir d'un traitement privilégié devant les nombreux problèmes avec lesquels elle doit se débattre, particulièrement au Québec.

Dans le mémoire remis aux ministres et dans les explications fournies aux journalistes, M. Couture indique les nombreux indices appuyant le diagnostic pessimiste de l'UPA.

- la population de toutes les fermes du Québec est passée de 839,000 (25.2% de la population globale) en 1941 à 335,000 (5.8% de la population) en 1971.
- les ventes de terres se font le plus souvent au profit d'urbains en mal de plein air plutôt qu'aux producteurs pour l'acquisition de nouveaux territoires.
- les meilleurs sols arables du Québec sont grugés par les développements domiciliaires et industriels et il en sera ainsi, aussi longtemps que le Québec n'adoptera pas de politique de zonage.
- les producteurs québécois viennent loin derrière ceux des autres provinces canadiennes au niveau du revenu annuel. Un rapport de Statistique Canada, reproduit dans le mémoire de l'UPA est particulièrement inquiétant à cet égard.

Tenant compte des investissements ($50,000 en moyenne par producteur), l'agriculteur gagne donc 80 cents l'heure, pour les quelque 3,000 heures consacrées à son "industrie".

Car il s'agit bien d'une industrie, selon l'UPA, qui a tenté de faire comprendre aux ministres l'importance de traiter l'agriculture comme les autres secteurs industriels.

Le mouvement de défection des agriculteurs tient, selon M. Couture, aux conditions inhumaines faites à ceux qui s'y adonnent. "Alors qu'on réduit les heures de travail et qu'on augmente les salaires, on se contente de dire à l'agriculteur d'augmenter sa production.

Contrairement à la croyance populaire, M. Couture affirme que les producteurs agricoles sont victimes de l'inflation au même titre que les consommateurs. Une boîte de petits pois en conserve se vend environ 45 cents dans les épiceries. Elle rapporte 3 cents au producteur. Il faut chercher ailleurs les coupables de la hausse des prix de l'alimentation, ajoute le leader du syndicalisme agricole.

Que peut faire le gouvernement? Plusieurs choses répond l'UPA, en désignant

Voir page 6: L'UPA

Fin de la session de l'OTAN

La consultation atlantique, une "pratique vivante", dit Kissinger

OTTAWA (par l'AFP) — Les ministres des Affaires étrangères des 15 pays de l'OTAN ont achevé hier, leur réunion de printemps, à Ottawa, par la publication d'un communiqué réaffirmant le désir de leurs pays d'oeuvrer en vue de la détente Est-Ouest et de promouvoir la coopération et la compréhension entre pays et peuples d'Europe.

Quant à la déclaration sur les relations atlantiques, elle a été adoptée à l'unanimité, à 12:15 (heure locale) au cours d'une cérémonie télévisée au centre des conférences d'Ottawa.

M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, a déclaré que les Etats-Unis allaient appliquer méticuleusement les principes de la consultation contenus dans la déclaration atlantique adoptée par le conseil de l'OTAN. Le secrétaire d'Etat, qui s'adressait à la presse à l'issue des travaux du Conseil, a ajouté que la Déclaration atlantique ne représentait pas une série d'obligations juridiques, mais que son esprit deviendrait, quand elle serait invoquée, "une pratique vivante". M. Kissinger, en réponse à une question sur la mise en alerte des forces américaines en octobre dernier sans consultation préalable des alliés, n'a pas écarté le renouvellement de ce genre de situation. Il a fait une distinction entre les situations d'urgence militaire et la politique à long terme. Dans une situation de crise qui est toujours possible, a-t-il dit, les Etats-Unis peuvent considérer qu'il est de l'intérêt commun d'agir d'une façon décisive.

Dans les situations qui ne sont pas critiques, a-t-il dit, les Etats-Unis se sentent engagés à consulter leurs alliés sur les politiques générales.

M. Kissinger a souligné d'autre part que les Etats-Unis maintiendraient leurs forces au niveau jugé nécessaire par l'Alliance et il a exprimé l'espoir que le Congrès américain appuierait ce qui représente les intérêts communs de l'Ouest.

Le secrétaire d'Etat a dit qu'il était bon que la déclaration atlantique ait été adoptée à Ottawa mais sa signature à Bruxelles symboliserait les liens unissant l'Atlantique-Nord et l'Europe. M. James Callaghan, secrétaire au Foreign Office, avait fait la même remarque en approuvant la déclaration. M. Kissinger a remarqué d'autre part que le sommet de Bruxelles, organisé pour la signature, permettrait au président Nixon de s'entretenir avec les autres chefs d'Etat ou de gouvernement de l'OTAN, avant son voyage à Moscou, des perspectives à long terme de la politique européenne occidentale.

Les ministres ont aussi adopté et rendu publique une déclaration qui confirme les engagements pris vis-à-vis de l'Alliance par tous ses membres et trace la voie que celle-ci entend suivre à l'avenir, pour tenir compte des perspectives et des exigences nouvelles d'un monde en rapide

Voir page 6: L'OTAN

Les partis ont du mal à rajeunir leur personnel politique

par Pierre O'Neill

Au Québec, le recrutement de candidats prestigieux apparaît, d'une campagne à l'autre, plus ardu, de sorte que les partis fédéraux ne parviennent plus à se rajeunir.

Une revue des listes de candidats lors des six dernières élections générales jusqu'en 1965 indique que les partis fédéraux, notamment les libéraux et les conservateurs, avaient l'embarras du choix pour assurer le renouvellement de leur personnel politique.

Ainsi, aux campagnes de 1962, 1963, 1965 et 1968, la chasse aux candidats s'est imposée comme une ligne de force de la stratégie publicitaire des partis politiques. A l'époque, chaque fois que la candidature d'une célébrité, d'un haut fonctionnaire, d'un homme d'affaires d'envergure, d'un humble universitaire ou d'un simple professionnel était sollicitée, cela devenait facilement de la pâture de première qualité pour les journalistes affectés à la couverture de la campagne et ils ne manquaient jamais de presser le citron jusqu'à la dernière goutte. Aujourd'hui, les choses ont changé.

L'histoire de ces six campagnes électorales révèle que les libéraux ont su se montrer plus opportunistes et attrayants que les conservateurs. Tandis que loin en arrière, néo-démocrates et créditistes ramassaient les miettes.

Dans cette recherche de nouvelles recrues, le Parti libéral a réussi ses plus éclatantes performances auprès d'avocats, d'économistes ainsi que dans les milieux universitaires. Pour sa part, le Parti conservateur a reçu un meilleur accueil dans le monde des affaires et de l'administration publique. Le Nouveau parti démocratique est parvenu à dénicher quelques uni-

Voir page 6: Les partis

Deux concessions sur la langue de travail

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le ministre de l'Education a fait hier deux "concessions" concernant la langue du travail, les premières depuis que la Commission parlementaire étudie son projet de loi (bill 22) sur la langue officielle.

Ces concessions portent sur des modalités, bien sûr, mais elles font droit à des représentations de nombreux organismes, dont la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), qui témoignait à ce moment.

Le Dr François Cloutier a dit clairement que le gouvernement ne tient pas du tout à l'article 31 — contesté presque à l'unanimité, même par la Chambre de Commerce — qui stipule que "le ministre peut accorder des subventions aux entreprises qui adoptent et appliquent un programme de francisation" en vue d'obtenir le certificat émis par le gouvernement.

Cet article, explique le ministre, visait uniquement à tenir compte de situations particulières. "Il aurait peut-être été utile d'avoir ce pouvoir mais le gouvernement ne pense pas qu'il y ait lieu de subventionner des entreprises pour qu'elles se refrancisent. En revanche, il est évident que les programmes de refrancisation comportent certains avantages d'ordre économique et, indirectement, certaines sanctions. C'est l'instrument privilégié qu'a voulu choisir le gouvernement."

Hier encore, la FTQ et la CSN, dans leurs mémoires, avaient dénoncé ce projet de "subventions linguistiques", le qualifiant de nouvelle forme de népotisme et de patronage.

Le ministre a par ailleurs fait savoir que le chapitre concernant la langue de travail fera aussi partie du code du travail, ainsi que la FTQ et la CSN, entre autres, le réclamaient.

"Je tiens tout de suite à rassurer la FTQ, a dit M. Cloutier à M. Daoust, que cette section apparaîtra également dans le code du travail. Il n'a jamais été question de procéder autrement; il y a intérêt à ce que le code du travail, pour des raimoire, forme un tout, une espèce de charte. Il n'est pas anormal que les mêmes dispositions, à la condition qu'il n'y ait pas de contradiction, apparaissent dans deux lois. Il était normal, par ailleurs, de manière que nous ayons une véritable loi-cadre en matière linguistique, que nous reprenions ces dispositions."

Les deux centrales avaient qualifié de "lourde de conséquences" l'exclusion de l'usage de la langue dans les relations de travail de la loi spécifique habilitée à réglementer ces relations, à savoir le code du travail. Le code, en effet, prévoit une série de sanctions et de recours qui garantissent le respect de la loi et la capacité des syndiqués à faire respecter leurs droits. La CSN et la FTQ réclamaient leur "rapatriement" dans le code du travail.

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, leur en avait donné l'assurance. A son tour, le ministre de l'Education l'a fait hier, devant le secrétaire général de la FTQ.

Mais le Conseil du patronat s'y oppose qui, tout en approuvant le principe que toute entreprise se doive d'adopter des programmes individuels de francisation, ne peut accepter que la loi prévoie des mesures coercitives dans le domaine de la langue du travail.

Le CPQ déplore par ailleurs le manque de précision du chapitre relatif à la langue du travail quant aux cas particuliers que constituent les sièges sociaux des entreprises nationales et internationales.

De plus, selon l'organisme patronal, la "certification" des entreprises par le gouvernement pourrait conduire à des orientations inacceptables.

Le CPQ, tout comme la Chambre de commerce et les centrales syndicales, ne peut accepter l'idée que l'on accorde des subventions aux entreprises qui adoptent et appliquent un programme de francisation. "Il incombe aux entreprises d'assumer leurs de voirs en ce domaine et elles ne doivent pas recevoir de subvention pour ce faire." M. Cloutier s'est rendu à ces arguments de bonne grâce.

Le Conseil s'oppose à toute coercition pour promouvoir la francisation des entreprises. Mais à celà le gouvernement semble tenir, selon ce que le Dr Cloutier a dit hier.

Enfin, le CPQ ne rejette pas les mesures incitatives, "mais il ne peut accepter les procédures proposées parce qu'impraticables et entachées d'un degré intolérable d'arbitraire."

Sur ce sujet, le ministre a dit que la réglementation pertinente aux programmes de refrancisation sera dévoilée à l'Assemblée dans ses grandes lignes et qu'il ne subsistera alors aucune ambiguïté. Mais il ne peut la faire connaître devant la commission parlementaire, où ce pouvoir réglementaire fort large est contesté par presque tous les mémoires.

■ En page 2, la chronique du bill 22

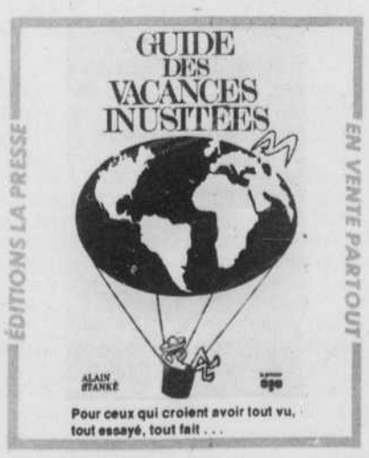

Voyez notre guide de VOYAGES et TOURISME Pages 10 et 11

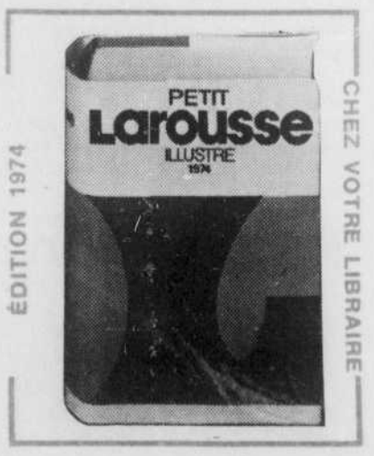

La CSN veut sortir la langue d'enseignement de ses voies équivoques

par Lise Bissonnette

Le fruit le plus empoisonné de la loi 63 semble bien être le bill 22 lui-même dont le cynisme, en matière de langue d'enseignement est, selon la CSN, "un suprême exemple de démission nationale." Aussi bien la centrale ne se contente-t-elle pas de réclamer le retrait de la loi: elle énonce les principes d'un système qui sortirait nettement de ces "voies équivoques".

La CSN propose en effet un système assez original, qui respecterait toutes les langues maternelles, quelles qu'elles soient, au niveau élémentaire, et qui instaurerait l'unilinguisme français à tous les niveaux ultérieurs d'enseignement.

C'est le président du Conseil central de Montréal de la CSN, M. Michel Chartrand, ainsi que M. Norbert Rodrigue, vice-président de la CSN, qui présentaient hier à Montréal la position de la centrale en matière de langue d'enseignement; pendant ce temps le président, M. Marcel Pepin rendait publiques à Québec les réactions globales de la CSN au bill 22.

Et la CSN n'entend pas compter parmi les attractions du "cirque" de la commission parlementaire; elle y substituera des présentations régionales de sa position, réalisant ainsi "l'itinérance" à laquelle cette commission s'est refusée.

Si la CSN est fort agressive envers les articles du bill 22 qui touchent à l'enseignement, c'est qu'elle croit ces articles particulièrement représentatifs de l'esprit du bill lui-même. "Un gouvernement qui ne désire pas l'anglicisation", dit le document de la centrale, "ne commence pas par la favoriser dans l'enseignement."

Le bill 63 a accentué les "glissements linguistiques", créé des imbroglios invraisemblables, et surtout institué une sorte de "lâcheté", en matière de langue, qui tend à devenir contagieuse. Devant cet exemple venu de haut, on ne saurait donc se surprendre "qu'une partie du peuple commence à hésiter", ainsi que l'attesteraient les récents sondages.

Quant au bill 22, la CSN croit qu'il ne fait preuve d'aucune imagination par rapport au texte du bill 63, du moins au chapitre de l'éducation. Tout au plus ajoute-t-il une condition timide, "la connaissance suffisante" de la langue d'enseignement. Mais dans ce pays, croit-on, chacun peut apprendre le minimum d'anglais requis "dans la rue, à la télévision, et même en classe!" Les excès du "libre choix" ne sont donc tempérés qu'en théorie.

La CSN récuse d'ailleurs le principe même du libre choix, qu'elle dit avoir été fait sur mesure pour le Québec et totalement inexistant ailleurs. C'est là une politique fixée étroitement d'après les "désirs des anglais et des américains".

Le coup de barre qu'on veut donner resterait cependant "ouvert envers les minorités et leurs cultures respectives", tout en instituant l'unilinguisme fondamental qui est "la constante de tous les systèmes d'éducation au monde."

A l'élémentaire, toute concentration suffisante d'une population utilisant une langue maternelle concernée, que ce soit l'anglais, le portugais, ou l'esquimau. Les élèves recevraient cependant un enseignement adéquat du français, pour les préparer à accéder aux autres niveaux scolaires.

Du secondaire à l'université inclusivement, tout l'enseignement ne saurait être que français s'il devait bénéficier des subventions de l'Etat. On souhaite cependant l'enseignement d'une langue seconde, sans préciser plus avant quelle elle serait.

La CSN ne s'inquiète pas outre mesure de la thèse qui voit comme une hérésie l'enseignement simultané de deux langues au cours de la prime enfance, et renvoie dos à dos les psychologues de toutes tendances.

Elle ne s'émeut pas non plus des divergences entre cette position et celle du Mouvement Québec français, dont elle est membre, et qui prône un système scolaire entièrement unilingue. Le consensus fondamental tolère ces différences de détails.

La transformation que souhaite la CSN lui apparaît non seulement un droit strict, mais un devoir, pour éviter la "décadence" qui est le lot des peuples réduits à une condition de minoritaires, et qui attaque alors plus particulièrement la classe des travailleurs, alors que "seule la bourgeoisie garderait des chances individuelles d'échapper au sort commun".

La FTQ et la CSN veulent franciser le monde du travail "sans patronage"

— par —
Gilles Lesage

QUEBEC — Les deux grandes centrales ouvrières rejettent globalement le bill 22, réclament son retrait et dénoncent en des termes presque identiques le chapitre que le projet de loi (bill 22) consacre au monde du travail.

Par la voix de son secrétaire général, M. Fernand Daoust, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a vilipendé hier devant la Commission parlementaire "l'apparition d'une méthode inédite de patronage et de népotisme" à laquelle donnerait naissance la tentative gouvernementale de francisation des milieux de travail.

Quant à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), elle a refusé de comparaître devant les députés, en guise de protestation contre le désir du gouvernement de faire adopter le bil à la vapeur et en bousculant les groupes intéressés. Son mémoire a été rendu public à Québec par le président général, M. Marcel Pepin, accompagné de M. Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique à la CSN et auteur du document. En même temps, des conférences de presse étaient également tenues à Montréal et ailleurs en province.

Sans juger le geste d'autres organismes, dont la CEQ, la FTQ, le MQF (dont elle fait d'ailleurs partie), qui ont témoigné devant les députés, la CSN l'estime inutile quant à elle, étant donné que le ministre de l'Education a dit qu'il serait "intraitable" sur les principes et que le comportement de "cirque" de certains ministres et députés envers les comparaissants est "indigne et effronté". M. Pepin ne croit pas que l'étude du bill en commission parlementaire change quoi que ce soit au désir du gouvernement d'en finir au plus tôt avec son projet linguistique.

Les deux mémoires sont consacrés en grande partie au monde du travail et sont issus d'un consensus qui s'est dégagé entre les centrales au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre.

Ainsi, dit la FTQ, l'Etat québécois n'a jusqu'à ce jour rien fait de valable pour forcer ou même inciter les employeurs à respecter l'identité linguistique des travailleurs. Et le bill 22 s'inscrit dans une longue tradition d'à-plat-ventrisme envers les intérêts étrangers, surtout américains; il sanctionne un statu quo qui a entraîné la majorité francophone dans une impasse.

La mémoire note en passant le silence du bill quant à l'immigration et déplore que les enfants d'immigrants ne soient pas dirigés obligatoirement vers l'école française. Sur ce point, la CUM présente, elle, une vue à tout le moins originale, comme on peut le voir dans un autre article de ce journal.

La FTQ favorise "l'implantation graduelle et nuancée d'une politique du français, langue officielle, avec une période de transition raisonnable (maximum cinq ans), ainsi que des règlements souples, tenant compte de la taille des entreprises.

Quant aux certificats et programmes de francisation des entreprises, la FTQ les estime nébuleux. "La seule chose qui apparaît très clairement, c'est la mesure d'arbitraire immense dans l'attribution de ces certificats, ainsi que l'apparition d'une méthode inédite de patronage et de népotisme."

La loi est vague, imprécise, gélatineuse; les questions importantes sont reléguées aux règlements ou, pire encore, à l'appréciation d'une poignée d'hommes politiques, dit le mémoire lu par M. Daoust. Il dénonce également le régime prévu de subventions linguistiques, qu'il juge inconcevable et révoltant. "United Aircraft de Longueuil résiste à une grève de 2,000 de nos membres grâce aux largesses gouvernementales... Le temps des cadeaux est révolu: il s'agit de prendre en main notre destinée, notre avenir collectif."

"Majorité au comportement de minorité, nous en sommes réduits à quêter le bilinguisme", dit la FTQ, soulignant que dans un domaine tout au moins, celui du tourisme, l'équation de M. Bourassa (selon laquelle une affirmation poussée de la souveraineté culturelle entraînerait des pertes économiques) n'est aucunement fondée, comme le prouve un document du CPDQ.

La FTQ voit "la même hésitation et la même lâcheté" dans le chapitre consacré à la future Régie de la langue française, dont le mandat sera restrictif et sans aucun pouvoir réel.

En conclusion, la FTQ réclame le retrait pur et simple du bill 22 et l'introduction d'une autre loi qui fasse véritablement du français la langue officielle du Québec.

Quant au mémoire de la CSN, il a été approuvé à l'unanimité vendredi dernier par le conseil confédéral (150 à 175 membres), organisme suprême entre les congrès généraux. Elle l'a fait parvenir à tous les députés. Elle aussi rejette en bloc le bill 22.

Pour M. Pepin, le bill 22 est un projet de papier, qui ne comporte pas de sanctions, sauf pour les fonctionnaires, et qui n'a pas de dents pour les employeurs, contrairement à ce qui se passe pour les travailleurs, passibles d'amendes et de prison.

Le bill, dit-il, donnerait aux anglophones des droits qu'ils n'ont pas à l'heure actuelle; il faudrait plutôt que toutes les négociations de conventions, les décisions arbitrales et autres se fassant en français.

Qu'arrivera-t-il si le bill est adopté? Le président de la CSN ne saurait le dire, mais il est sûr que "le combat continuera par tous les moyens" et sans crainte de devoir retourner à Orsainville.

M. Pepin trouve "bien gentils" les sondages, mais il juge "aberrant" qu'un gouvernement fonde son action sur de tels outils. "Si un sondage avait été fait à la veille de la Révolution française, je ne crois pas qu'on aurait pu la prédire..." Il fait état des disparités flagrantes entre les divers sondages et accorde peu de valeur à "des questions qui conduisent à des réponses" de la part de 1,000 à 1,200 personnes.

Quant à la désaffection de l'opinion publique au cours de l'été, M. Pepin la constate, mais ce n'est pas une raison pour que le gouvernement agisse à la sauvette et décide, par exemple, de se servir des taxes des citoyens pour faire des cadeaux aux entreprises. Un tel fait ne se retrouve nulle part ailleurs, dit-il.

"La nation et l'histoire blâmeront le gouvernement non seulement pour sa politique, mais pour avoir cherché à éviter en grande partie une rencontre avec l'opinion, les groupes et le sentiment populaire sur un sujet aussi grave", dit la CSN.

La Centrale estime que la langue anglaise ne devrait pas avoir de statut juridique autre que celui qui lui est reconnu par la Constitution et ce, jusqu'à ce que celle-ci soit changée en fonctions d'une véritable politique d'Etat français.

"La politique que nous préconisons doit tendre exclusivement à la francisation. C'est ce que le bill 22 ne fait pas, bien ou contraire. Le bill 22 fait l'inverse de l'intention apparente dont on se targue. Il fonde les droits de l'anglais, malgré la littérature dont il est fait, et qui semble effaroucher les anglophones".

Tout comme la FTQ, la CSN en a contre l'absence de sanctions et la présence de cadeaux — porte ouverte au patronage — dans les chapitres relatifs à la langue de travail, des affaires, des entreprises d'utilité publique. Cette soumission d'une part, cette omission de l'autre force la CSN à dire que le projet linguistique relève de la fumisterie. "Jamais un gouvernement ne s'est payé la tête d'un peuple à ce point. Le bill 22 n'arrêtera aucunement l'anglicisation du Québec. Il est au mieux un acte manqué, susceptible de paralyser les choses pendant longtemps, donc de laisser les forces de déclin continuer d'agir, conclut la CSN, par la voix de MM. Pepin et Vadeboncoeur.

Une Société inter-port de Québec

QUEBEC (PC) — L'Assemblée Nationale a adopté hier en première lecture un bill créant une société gouvernementale qui sera connue sous le nom de Société Inter-Port de Québec.

Le gouvernement provincial détiendra 60 pour cent des actions de la société et le gouvernement fédéral, le reste.

L'organisme sera chargé d'élaborer les plans et programmes en vue de l'établissement, dans la zone spéciale de Québec, d'un complexe industriel susceptible de bénéficier des avantages de l'infrastructure portuaire de Québec et de contribuer au développement de celle-ci.

La société devra aussi exécuter, dans le cadre des ententes fédérales-provinciales, les travaux requis pour la mise en oeuvre des plans et des programmes élaborés.

Le même projet de loi avait été présenté en première lecture en 1973 et était mort au feuilleton.

— Chronique du bill 22 —

Comment choisit-on les mémoires?

QUEBEC — Comment et selon quels critères choisit-on les organismes qui doivent témoigner devant la Commission parlementaire qui étudie le bill 22 sur la langue officielle? Le porte-parole du Parti québécois, M. Claude Charron, s'est posé la question hier matin, sans obtenir de réponse, tant cette opération semble être nébuleuse.

Au total, 150 personnes et organismes ont fait parvenir des mémoires et demandé à être entendus par les treize députés, soit 115 francophones, 30 anglophones et cinq néo-québécois. La proportion est donc de près de quatre mémoires francophones pour un anglophone. Or depuis le début des séances, pour un mémoire anglophone, la Commission en entend seulement deux francophones, au lieu de quatre. La proportion n'est nullement respectée et favorise nettement certains organismes, semble-t-il.

Cela ne ferait pas trop de problème si l'on avait l'assurance que tous les pétitionnaires seront entendus. Tel n'est pas le cas. Le ministre de l'Education n'a jamais levé l'épée de Damoclès qui lui permet, à tout moment, de dire que la Commission est suffisamment informée, de mettre fin aux débats et d'entreprendre la deuxième lecture. Si tel devait être le cas, combien d'organismes n'auront pu se faire entendre et en vertu de quels critères?

Les fonctionnaires du secrétariat disent que le choix est fait en collaboration "avec des députés". Lesquels? Il semble bien que l'ordre des "appelés" est établi par le personnel du ministre avec l'aide de quelques députés, ministériels bien sûr.

Au rythme de sept mémoires par jour, la Commission en aura au moins jusqu'à la mi-juillet, si elle veut entendre tous ceux qui le désirent. L'Opposition conteste ce rythme infernal et a vainement demandé que l'on réduise un peu le nombre de mémoires quotidiens, de façon à accorder plus de temps aux organismes les plus importants. Le gouvernement s'y est opposé, alléguant que tous les organismes sont sur le même pied, quitte à tenir compte de situations particulières.

A cause d'un calendrier trop chargé, Le Mouvement national des Québécois n'a pu se faire entendre mardi soir et l'on ne sait pas quand il sera rappelé.

Pour le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, la position du gouvernement (une heure pour chaque groupe, soit vingt minutes de présentation et quarante minutes d'échanges avec les députés) est la seule valable. Ce qui a fait dire au chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin: "Je ne suis pas inquiet, si M. Louis-Philippe Lacroix disparaît, M. Hardy sera là pour le remplacer", tandis que M. Charron opinait que le ministre est devenu "Le Arsène Lupin du Parti libéral".

Au total, la Commission a discuté pendant une heure de sa "souplesse" ou de son absence, selon le côté de la barricade. Pour M. Charron, la stratégie gouvernementale est claire: il veut faire entendre le plus grand nombre d'anglophones de façon à pouvoir dire aux francophones: "Vous voyez, ils dénoncent notre bill, c'est donc qu'il est bon pour nous! Le Dr Cloutier conteste vivement cette appréciation, clamant sa foi dans le respect du parlementarisme et se promettant de confondre ses adversaires lors de l'étude du bill à l'Assemblée nationale.

Les deux solitudes...

Encore hier, quatre mémoires soumis par des organismes anglophones se font partisans du plus pur bilinguisme, de la liberté de choix en matière d'enseignement, et du contrôle des technocrates par les élus du peuple.

C'est le cas de la St. Patrick' Society of Montreal et de quatre sociétés de bienfaisance, pour qui les deux langues sont officielles au Québec et doivent le demeurer, et pour qui le libre choix de la langue d'enseignement est "fondamental".

Quant au comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation, ce sont des arguments constitutionnels qu'il invoque à l'appui des deux systèmes scolaires confessionnels et du bilinguisme qu'ils impliquent. Il proteste contre les tests d'aptitudes linguistiques et contre les pouvoirs discrétionnaires accordés au ministère de l'Education.

Pour sa part, la Federation of English Speaking Catholic Teachers demande l'ajournement du débat à une date plus calme et propice, veut que l'on fasse appel à la persuasion plutôt qu'à la coercition et réclame le maintien absolu du libre choix.

Enfin, la Provincial Association of Catholic Teachers formule des demandes identiques et prétend que le bill 22 porte atteinte aux droits des anglophones.

A l'autre bout, l'Association des cadres scolaires du Québec recommande que:

- les articles du bill 22 ne viennent pas en contradiction avec les énoncés de principe du préambule;
- l'usage de la langue française partout fasse l'objet de mesures coercitives;
- la loi assure l'intégration à l'école française de tous les nouveaux immigrants.
- les francophones soient tenus par la loi de fréquenter l'école française;
- d'ici quinze ans il n'y ait qu'un seul réseau d'écoles francophones, avec des écoles anglaises pour les seuls citoyens dont la langue maternelle est l'anglais.

Le CPQ est d'accord

Se situant entre ces deux extrêmes, le Conseil du patronat du Québec, qui devait être entendu en fin de soirée, soumet que le bill 22 a besoin d'être remanié, bonifié et précisé, mais qu'il est "absolument valable."

Selon M. Charles Perrault, président de cet organisme, il ne saurait être question de mesures coercitives dans le domaine de la langue du travail, ce que les centrales syndicales réclament pour leur part.

Le libre choix de la langue d'enseignement doit être maintenu.

La Régie de la langue française prévue dans le projet devrait être directement responsable devant l'Assemblée nationale et non au gouvernement. Et chaque entreprise devrait être libre d'élaborer son propre programme de francisation, en collaboration avec la Régie.

Avec la Chambre de commerce du Québec, le CPQ est le seul organisme à ce jour qui appuie à fond la démarche du gouvernement et les principes du projet, tout en réclamant des amendements sur des points particuliers.

Deux autres sous-ministres à l'Éducation

La haute administration du ministère de l'Education vient de s'enrichir de deux sous-ministres adjoints. L'un, M. Jean-Claude Lebel, sera responsable de l'enseignement élémentaire et secondaire, tandis que l'autre, M. Jacques Girard, le sera de l'enseignement collégial et supérieur.

En annonçant ces nominations, le ministre de l'Education, M. François Cloutier a indiqué qu'il avait voulu "assurer une plus grande cohésion dans l'administration supérieure du ministère." Il y voyait une nécessité au moment où on aborde une phase de décentralisation administrative dont il avait "parlé à plusieurs reprises."

M. Cloutier affirme également que ces nominations permettront "un allègement de la gestion du ministère et un raffermissement de la planification."

Le ministère comptera donc désormais, en plus du sous-ministre principal et des deux sous-ministres associés (catholique et protestant), ces deux sous-ministres adjoints dont les fonctions seront exécutives.

MM. Lebel et Girard sont des nouveaux venus au ministère de l'Education. M. Jean-Claude Lebel était secrétaire adjoint aux programmes au Conseil du Trésor. M. Jacques Girard était secrétaire général de l'université de Montréal.

Les policiers du métro rentrent bredouilles

Les policiers du métro, en grève depuis plus d'une semaine, sont revenus bredouilles d'une visite à Québec pour tenter de convaincre la Commission de police du Québec à leur reconnaître leur statut d'agent de la paix.

Ils s'étaient rendus une cinquantaine à Québec, hier, pour manifester devant le siège social de la Commission de police pendant qu'une délégation devait rencontrer le président de cet organisme, le juge Gosselin. Celui-ci aurait fait défaut au rendez-vous qu'il avait donné aux policiers.

Un porte-parole du syndicat, M. Claude Gauthier, a souligné que la Commission de police étudie depuis deux ans le problème de la reconnaissance du statut d'agent de la paix à ce groupe d'employés de la CTCUM et qu'elle aurait dû faire connaître sa décision depuis longtemps. Selon M. Gauthier, la CTCUM ferait des pressions auprès de la Commission de police pour éviter d'avoir à donner suite à une décision favorable aux policiers.

Par ailleurs c'est aujourd'hui que la Cour supérieure doit entendre une demande d'injonction permanente enjoignant aux policiers de limiter à quatre le nombre de piqueteurs devant les édifices de la CTCUM. Une injonction provisoire avait été accordée jeudi dernier.

Le mémoire de la Chambre de Commerce

Québec devrait adopter une attitude plus dynamique sur le plan économique

QUEBEC (PC) — La Chambre de commerce de la province de Québec affirme que le gouvernement doit faire preuve de plus d'agressivité et d'initiative dans la mise en valeur des possibilités industrielles du Québec.

Dans un mémoire annuel qu'elle a remis mardi soir au premier ministre Robert Bourassa, la Chambre de commerce provinciale explique que le gouvernement devrait davantage mettre l'accent sur le marketing des produits québécois ainsi que sur la recherche des marchés et des investissements. Il devrait aussi accélérer le regroupement des petites et moyennes entreprises, consacrer plus de ressources pour la consultation, l'assistance technique, les services aux entreprises et la recherche, et enfin, stimuler davantage la fabrication des produits québécois.

Sur le plan économique toujours, la Chambre de commerce dénonce la mollesse du gouvernement québécois devant les négociations du GATT, souhaite une efficacité accrue de l'action interministérielle en matière de développement économique et veut éliminer la psychose de l'inflation suscitée par le budget 1974-75 du gouvernement.

Le dernier budget reflète une situation de saine administration, affirme l'organisme provincial qui note par ailleurs que le gouvernement s'appuie trop lourdement sur l'inflation pour se financer, ce qui ne fait qu'entretenir la psychose de ce phénomène économique.

"C'est un document positif qui contient de très bonnes suggestions", a brièvement commenté le premier ministre à l'issue de la rencontre avec les dirigeants de la Chambre de commerce.

En plus de traiter de la conjoncture économique, le mémoire définit les positions de la Chambre de commerce sur les questions d'actualité politique, passe en revue tous les secteurs de l'administration publique et analyse leur incidence sur l'économie générale du Québec.

Le document touche aussi à la protection des droits individuels, au coût astronomique de l'éducation par rapport à son rendement, à la mission sociale du gouvernement en matière de santé publique et à la réforme de la gestion municipale.

La Chambre de commerce souhaite que le gouvernement fasse preuve de plus d'efficacité dans l'adoption des lois, en procédant avec plus de dextérité, principalement en déposant les réglementations avant de procéder aux débats sur les projets de loi.

Simultanément à l'élaboration des projets de loi, note le mémoire, le gouvernement devrait monter un dossier économique comportant des études coût-bénéfices sur ses possibilités financières de concrétiser les législations qu'il met de l'avant, comme dans le cas de la Loi de la protection de l'environnement, de la Loi de l'évaluation foncière et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Quant à la question des droits individuels, l'organisme entend être d'une extrême vigilance et luttera fermement pour leur maintien.

Tout en reconnaissant l'existence des droits collectifs, la Chambre de commerce de la province s'oppose à la tendance des législateurs, lorsqu'il existe une situation à corriger, d'en faire une question de droits collectifs aux dépens des droits individuels.

"C'est trop rechercher la voie de la facilité et si cela se poursuit, les citoyens se réveilleront bientôt sans aucun droit réel sauf les apparences."

Au chapitre de l'éducation, la Chambre de commerce entretient des doutes persistants sur l'efficacité des sommes toujours croissantes dépensées, face à la qualité de l'enseignement de la langue maternelle écrite qui est dans un état pitoyable.

Le mémoire déplore aussi le peu de présence de l'éducation économique dans le système scolaire, "situation qui risque de limiter la capacité de toute une génération".

Dans le secteur de la santé, qui représente à lui seul le tiers des dépenses gouvernementales, l'organisme entretient trois préoccupations principales, à savoir: le coût, la durée des séjours dans les hôpitaux et l'établissement des centres locaux de services communautaires.

Les autres recommandations contenues dans le mémoire se rapportent aux affaires municipales, à l'agriculture, au tourisme, à la faune, à l'industrie de la chasse et de la pêche, à la sécurité routière, à la justice, à l'information gouvernementale, à l'entretien du réseau routier et à l'élimination de la confusion de la nouvelle loi de l'impôt.

Au cours de la conférence de presse

La Chambre s'en prend aux offices de mise en marché

QUEBEC (PC) — L'intervention gouvernementale et plus particulièrement, des Offices de mise en marché, sont souvent les responsables de la hausse des prix et du contingentement des produits.

Sur un plan plus général, "on constate également que ce que les gouvernements trouvent immoral à l'intérieur de leurs frontières de la part de l'entreprise privée, ils le pratiquent eux-mêmes sur le plan international".

Cette déclaration du directeur-général de la Chambre de commerce de la province de Québec, M. Jean-Paul Létourneau, fait suite à la présentation, mardi, du mémoire annuel de l'organisme au cabinet Bourassa.

Au cours d'une conférence de presse à Québec, hier, le président de la Chambre de commerce, M. Claude Aubin, et le directeur général, M. Létourneau, ont brièvement commenté quelques aspects du document.

Ils dénoncent notamment le fait que "certains" hommes politiques aient galvaudé la notion de profits excessifs dans le public. Sans toutefois définir eux-mêmes ce qu'ils entendaient par cette notion, mais jugeant que cette tâche revenait à ceux qui l'avaient répandue, MM. Aubin et Létourneau ont soutenu que les profits d'une entreprise doivent être évalués en fonction du rendement plutôt qu'en termes de pourcentage.

"Il faut tenir compte des "années de vache maigre" d'une entreprise et tenir compte aussi de son potentiel", d'ajouter M. Aubin.

Il a ensuite parlé du rôle des Offices de mise en marché, dans les produits laitiers par exemple: "L'Office tente d'obtenir de meilleurs revenus pour les producteurs, mais ne tient pas compte des intermédiaires", a-t-il précisé.

La Chambre de commerce, bien que préconisant une politique d'achats pour le gouvernement dans son mémoire, demeure prudente dans ses interventions.

Ainsi, M. Aubin ne croit pas prioritaire la levée d'un impôt spécial sur les profits excessifs par le gouvernement: "Nous ne croyons pas prioritaire de légiférer dans ce domaine, tant que ne sera pas précisé ce qu'on entend par "profits excessifs".

Les deux dirigeants de la Chambre de commerce n'étaient par ailleurs pas en mesure d'évaluer s'il existe actuellement des profits excessifs au Québec.

Mais ils dénoncent cependant l'attitude protectionniste des provinces canadiennes, en se basant sur une étude parue dans le "Financial Post", selon laquelle ces dernières pratiquent toutes une politique préférentielle, sans accepter de le reconnaître.

"Les entreprises dont le marché est plus large que celui de la province doivent ainsi faire face à des mesures plus sévères", de déclarer M. Létourneau.

Enfin M. Létourneau a conclu en disant que le gouvernement devrait insister davantage sur l'éducation du consommateur dans les écoles, renforçant ainsi une critique contenue dans le mémoire de l'organisme selon laquelle le système d'éducation du Québec est extrêmement coûteux, mais ne rencontre pas les objectifs qu'il devrait remplir.

ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, jeudi 20 juin 1974

Faites votre choix

De même que la bicyclette est partout en vogue au Canada, et jusqu'au coeur des grandes villes, de même les voleurs de vélos sont plus nombreux. La police de Toronto remise les bicyclettes trouvées, retrouvées ou restituées dans un hangar qui sera bientôt insuffisant. Et c'est là que les victimes de vol tentent d'identifier leur bien, comme ce Torontois qui, après de longues recherches, doit hélas reconnaître que son vélo n'y est pas . . . (Téléphoto CP).

Le gouverneur général est rentré à Rideau Hall

Son Excellence le gouverneur général est entré chez lui à Rideau Hall, hier après-midi, en convalescence.

L'attaché de presse de M. Léger, M. Peter Cowan, a fait savoir d'Ottawa que la décision fut prise par l'équipe médicale qui a soigné le gouverneur général depuis le jour de son hospitalisation le 8 juin, lorsqu'il fut terrassé par une hémorragie cérébrale.

Accompagné de sa femme, de son médecin traitant, le docteur Gaston Sauvé, d'Ottawa, et de deux aides, le gouverneur général a quitté le Centre hospitalier universitaire pour se rendre à l'aéroport de Sherbrooke.

Il est monté sans assistance dans l'avion "Commopolitan" des forces canadiennes qui le ramenait à l'aéroport Uplands, où il fut accueilli par son secrétaire, M. Eamond Butler.

M. Léger obtint l'autorisation de regagner Rideau Hall après un bref examen par son médecin traitant, mais on ne peut encore déterminer quelle sera la durée de sa convalescence.

Dans un bulletin médical publié hier, le directeur des services professionnels du CHU de Sherbrooke, le docteur Jules Gosselin, mande que le gouverneur général est dans un "état satisfaisant".

"Il est suffisamment rétabli pour réintégrer son domicile, et y continuer sa convalescence.

"La maladie a laissé des séquelles que des traitements actifs de réadaptation contribueront à améliorer", précise le bulletin.

"Les autorités du CHU, ajoute le docteur Corselin, sont heureuses d'avoir pu fournir à Son Excellence toute la gamme des soins médicaux et paramédicaux que sa maladie nécessitait. L'administration et toute l'équipe de professionnels de la santé du CHU adressent à Son Excellence leurs meilleurs voeux de prompt rétablissement".

Aucun médecin n'est assigné en résidence à Rideau Hall, mais le docteur Sauvé est disponible en tout temps, a signalé d'autre part M. Cowan.

Quant à savoir si M. léger pourra assumer ses fonctions de nouveau, "nous ne nous posons pas cette question à l'heure présente", a répondu l'attaché de presse.

CECM-Alliance: toujours pas de consensus

par Lise Bissonnette

La réunion des commissaires de la CECM, cet après-midi, s'annonce comme un point culminant dans le conflit qui oppose la commission aux membres de l'Alliance des professeurs de Montréal à propos des récents congédiements d'enseignants et de l'alourdissement de la tâche d'enseignement au secondaire.

Réunis à huis clos hier toute la journée, les commissaires devaient recevoir les recommandations de leurs délégués à un comité ad hoc, constitué avec les enseignants et des représentants des directeurs d'école, et chargé d'explorer toutes les voies vers une solution.

Ce comité a tenu plusieurs réunions depuis deux semaines mais il semble bien que "les voies de solution" n'ont pas ressemblé aux voies du consensus, si l'on en croit le président de l'Alliance, M. Robert Chagnon, qui réitérait hier la position du syndicat, au cours d'une conférence de presse.

Les enseignants continuent de réclamer un règlement global: aucun congédiement, affectation des surnuméraires à des postes réguliers, pas d'augmentation de tâches, meilleurs services au secteur de l'orthopédagogie comme à tous les niveaux d'enseignement.

Les commissaires présents au comité ad hoc, selon M. Chagnon, ne se sont jamais départis de la plus grande prudence, sinon de la plus grande timidité à l'égard de toute solution qui irait à l'encontre du cadre normatif fixé par le ministère.

Selon une habitude désormais acquise, les enseignants seront donc présents demain à la CECM pour poser une question fondamentale à leur avis: "Les commissaires sont-ils plus soucieux des normes que représentatifs de la population qui les a élus?"

La salle du Conseil étant plutôt étroite, les enseignants espèrent du beau temps pour pouvoir pique-niquer sur les pelouses de la CECM, rue Sherbrooke, pendant que des représentants de chacune des cinq régions de la commission se succéderont auprès des commissaires, "pour les initier au régime des cinq périodes" nous déclarait hier M. Jean-Claude Marsolais, responsable du comité de coordination et de stratégie de l'Alliance.

M. Marsolais a ajouté que les enseignants n'accepteront pas une décision impliquant une démarche conjointe Alliance-CECM auprès du ministère de l'Education. "Les commissaires sont les premiers responsables de l'organisation de l'éducation à Montréal", a-t-il dit, "c'est à eux de se compromettre et de placer le ministère devant le fait accompli, s'il le faut."

Si l'attitude des commissaires ne les satisfait pas, les membres de l'Alliance utiliseront les prochaines journées pédagogiques, dites "inter-étapes", pour discuter de pédagogie à leur façon, c'est-à-dire déterminer eux-mêmes à quoi ressemble une utilisation rationnelle des ressources humaines dans l'enseignement et comment ils la "prévoient pour septembre."

Si le Village était temporaire, c'est Québec qui paierait, autrement Ottawa

par Bernard Descôteaux

Si Montréal choisit un projet de Village olympique temporaire pour les Jeux de 1976, ce sera le gouvernement québécois qui en assurera le financement. Mais si on retient plutôt la formule d'un Village olympique permanent, c'est Ottawa qui le financera par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

C'est ce que Le DEVOIR a pu apprendre des diverses personnes qui s'intéressent à la question du village olympique. Alors que le maire Drapeau faisait savoir, hier après-midi, qu'une session du conseil municipal serait convoquée le vendredi 28 juin pour prendre une décision finale au sujet du village olympique, il devenait de plus en plus évident que seuls deux projets retiennent sérieusement l'attention de l'administration Drapeau: le projet de village temporaire préparé par un groupe de l'Ecole d'architecture de Montréal et l'étude Blache et Koch; et le projet, à l'origine semi-permanent, préparé par l'architecte Roger D'Astous.

Ainsi, le ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, M. Victor Goldbloom, nous a confirmé qu'ilne subventionnerait qu'un village temporaire. La Société d'habitation du Québec a-t-il dit, pourrait assurer le financement d'un village temporaire composé d'unités pouvant, après les jeux, être réutilisées par la SHQ.

La SHQ, a ajouté le ministre, n'est pas autorisée à subventionner des sociétés à buts lucratifs qui voudraient ériger des structures permanentes à moins qu'il ne s'agisse de logement social disponible à la clientèle normale de la SHQ.

Deux projets de village olympique ont été remis au ministre, les deux mêmes qui retiennent actuellement l'attention de Montréal. A propos du projet temporaire de l'Ecole d'architecture et de l'étude Blache et Koch, M. Goldbloom a confirmé que la SHQ pourrait subventionner les habitations, les services communautaires et les services publics, comme les égouts et aqueducs. Il a précisé en outre que ce projet présentait des difficultés importantes, qu'il s'attendait à résoudre cependant. Selon d'autres sources, ces difficultés seraient déjà réglées.

Quant au second projet, celui préparé par l'architecte Roger d'Astous (de l'étude d'Astous et Durand), M. Goldbloom l'a très peu commenté, se contentant de dire que la SHQ pourrait apporter un financement normal. Ceci exclut donc tout financement de Québec à l'endroit de ce projet de village olympique, qui n'est pas conçu, selon ses promoteurs, comme pouvant servir à des fins de logement social après les jeux.

Ce projet, comme on le sait, comportait à l'origine la construction de deux tours pyramidales comptant 930 unités d'habitations et des édifices temporaires. Selon M. D'Astous lui-même, la partie permanente, les deux pyramides, sera financée par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Pour la partie temporaire, il n'en va pas de même: M. D'Astous souligne qu'il rencontre des difficultés à ce sujet, en termes de financement et de réutilisation d'immeubles.

M. D'Astous a dit que son projet pourrait même devenir, à cause de ces difficultés, un projet totalement permanent. Ainsi, le consortium de promoteurs formé pour réaliser son projet et M. D'Astous étudient actuellement la possibilité de construire un troisième immeuble permanent pour remplacer les bâtiments temporaires. De la sorte, les 9,000 athlètes présents aux jeux seraient logés dans les deux pyramides et les services alimentaires, dans le troisième édifice.

Si les promoteurs du projet D'Astous réussissaient à trouver une utilisation post-olympique à ce troisième bâtiment et un financement quelconque, le maire Drapeau pourrait ainsi avoir le village olympique permanent dont il avait rêvé à l'origine.

Le directeur québécois de la SCHL, M. Noël Guilbault, a précisé que son organisme pouvait intervenir de trois façons dans le financement d'un projet de village olympique.

Il existe tout d'abord les programmes de prêts qui impliquent qu'un projet domiciliaire s'autofinance. Ce sont les programmes que tous les propriétaires et les promoteurs domiciliaires connaissent. Cependant, il existe deux programmes par lesquels la SCHL peut verser des subventions pour défrayer des coûts d'innovation dans le cadre d'un projet de construction. Ces programmes s'appliquent uniquement si les innovations peuvent servir à d'autres fins par la suite. Il ne s'agit pas, a dit M. Guilbault de créer des monuments comme Habitat '67, qui n'ont aucun effet par la suite dans le pays.

Selon lui, des projets de village ont été

Voir page 6: Village

Bière et cidre: permis automatique

QUEBEC (Le Devoir) — Les épiciers du Québec n'auront plus à prouver qu'il y va de l'intérêt public pour l'obtention de leur permis de vente de bière et de cidre. Ce permis leur sera octroyé automatiquement à condition qu'ils exploitent une épicerie au sens de la loi.

Cette mesure contenue dans un projet de loi, déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la justice, M. Jérôme Choquette, ne s'applique cependant pas aux chaînes d'alimentation, qui demeurent exclues de la vente de la bière.

Ces modifications apportées à la Loi de la Commission de contrôle des permis d'alcool vise surtout, selon les propos de M. Choquette, à moderniser le fonctionnement de la commission.

Afin de faciliter ce fonctionnement l'on réduira de 23 à 12 les types de permis pouvant être accordés. C'est ainsi que les permis de restaurant et de salle à manger tomberont sous la même catégorie. Il en sera de même pour les permis de bar, cabaret, piste de course et théâtre.

Le projet (bill 21) prévoit également des sanctions plus fortes, notamment dans le cas d'annulation de permis en imposant un délai d'un an avant la réouverture de l'établissement.

Une autre disposition du projet réduit le nombre de chambres requis pour l'obtention d'un permis d'alcool.

Le projet apporte en outre, des changements aux heures d'exploitation d'un permis de bar, qui pourra ouvrir ses portes de dix heures du matin à trois heures le lendemain.

Enfin, ce projet fait disparaître la prohibition d'exploiter un permis le jour d'un scrutin municipal ou scolaire.

L'acupuncture: un outil conditionné au praticien

par François Barbeau

Si la philosophie de l'acupuncture a rebuté à prime abord les praticiens occidentaux, ces derniers se penchent avec un intérêt étonné sur les mérites de cette technique, qui a trouvé son origine en Chine il y a près de 3,500 ans.

Hier, les physio-thérapeutes de 40 pays réunis en congrès à Montréal ont entendu un des leurs, venu des Antipodes australiennes, M. R. Young, leur vanter les mérites de cette technique qui n'est pas une panacée, a-t-il souligné, mais un outil dont l'utilité se mesure par l'aptitude du praticien qui l'utilise.

Il y a 3,500 ans, les Chinois croyaient en l'existence de deux flux d'énergie dans le corps humain, le Yin et le Yang, qui trouvent leur équivalent dans le jour et la nuit, l'élasticité et la rigidité, la chaleur et le froid.

Le Yang est le principe stimulant, le principe positif, tandis que le Yin représente le principe sédatif, négatif.

La santé dépend de l'équilibre de ces deux forces, d'abord à l'intérieur de l'organisme et dans l'univers entier ensuite. Sans cet équilibre, la maladie nait.

Grâce à des techniques modernes, ces flux ont été détectés dans l'organisme, aux endroits notés il y a trois millénaires par les acupuncteurs chinois. Leur intensité varie avec l'état de santé du patient.

Un autre aspect de la philosophie de l'acuponcture que les Occidentaux comprennent difficilement est la division des éléments vitaux en cinq forces de la nature, le bois, le feu, la terre, le métal et l'eau.

M. Young a expliqué ce cycle naturel: Le bois (le foie, la vésicule biliaire, le printemps) crée le feu (le coeur, le petit intestin) qui produit la terre (la cendre, l'estomac, la rate, l'été des Indiens). Dans

Voir page 6: Acupuncture

CUM: 16 points en 25 minutes

C'est en moins de 25 minutes que les conseillers municipaux de Montréal et les maires des villes membres de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) ont adopté, hier après-midi, les 16 points à l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de la CUM.

Seul un conseiller de Montréal, M. Paul-Emile Robert, a fait une intervention pour mettre en garde le comité exécutif de la CUM contre une action trop rapide concernant l'aménagement d'une nouvelle station de métro et du terminus de la Commission de transport de Laval dans le secteur Henri-Bourassa. Tous les autres points, homologations de terrains et expropriations aux fins du métro, approbations d'actes et octrois de contrats, ont été adoptés automatiquement, même le rapport annuel de la Communauté sur ses activités au cours de 1973.

"Le Val Boisé": l'espoir dans une lettre de M. Ron Basford ?

par Fernand Bourret

Les locataires ont également porté leur cause devant la Régie des loyers en lui demandant de geler les loyers au niveau en vigueur le 1er janvier 1974, parce qu'ils ont déjà subi une de $11 en décembre 1973 et que la nouvelle échelle des taux proposée par "Grand Prix Construction" est de $199 par mois pour une chambre à coucher, $215 par mois pour deux chambres à coucher et $249 par mois pour trois chambres à coucher.

"Selon les locataires, ces taux ne respectent pas l'esprit de la Loi nationale de l'habitation, dont les dispositions relatives aux sociétés à dividendes limités ont permis la construction de cet immeuble de 253 logements à prix modique". "Des logements de $250 par mois ne sont certainement pas des logements à loyer modique", selon les locataires de Val Boisé.

M. Jean-Claude Champenois, responsable de l'Association des locataires, en nous faisant part du début des auditions devant la Régie des loyers ne semble pas très enthousiasmé.

"Dans l'affaire, dit-il, on a l'air de se faire jouer. La Régie des loyers décide selon son bon plaisir tandis que le fédéral va certainement se trouver inpuissant".

Reste la lettre de M. Basford aux locataires intéressés. "M. Basford semble catégorique: toute hausse doit être entérinée par la SCHL.

Le seul espoir des locataires de l'immeuble "Le Val Boisé" de Hull se trouve dans une lettre qu'ils ont reçue le 10 juin de M. Ron Basford, ministre d'État aux Affaires urbaines.

Sans prendre un engagement formel que la Société centrale d'hypothèques et de logement bloquera toute nouvelle hausse des loyers que voudra imposer la société "Grand Prix Construction", propriétaire de l'immeuble comptant 253 logements, M. Basford admet que la hausse de $30 par mois réclamé par les propriétaires "n'est pas justifiée" et que "c'est l'intention du gouvernement fédéral de maintenir à un bas niveau les loyers de l'ensemble Val Boisé".

Pour les locataires qui ont subi une hausse de $11 par mois, en décembre 1973, et qui ont reçu l'avis que le taux des loyers subissait une autre hausse de $30 le 1 mai 1974, cette lettre de M. Basford les rassure quelque peu, très peu même, depuis le début des auditions des locataires par la Régie des loyers hier.

On sait que les locataires qui ont été avisés de la hausse de leur loyer ont adressé leurs doléances à la Société centrale d'hypothèques et de logement, parce que, selon les termes du contrat intervenu entre la SCHL et "Grand Prix Construction", les propriétaires n'auraient pas le droit d'imposer deux hausses consécutives de loyer en l'espace d'une année. Or, d'après les locataires, "Grand Prix Construction" a déjà haussé ses loyers mensuels de $11 en décembre 1973.

"Sous les termes de la Loi nationale,

Voir page 6: Val Boisé

aujourd'hui

Collectes de sang pour la Croix-Rouge: de 9 à 11:30 et de 13 à 16:30, au 3195 est, rue Rachel; de 9 à 12 et de 13:30 à 15:30, au 7e étage de l'Edifice Sun Life; de 14 à 21 heures, à Saint-Jovite, salle paroissiale.

●

A 09:45, au parc Etienne-Desmarteaux, angle Beaubien et 16e avenue, jeux scolaires de la CECM.

●

A Québec, aux voûtes Jean-Talon, à midi, lancement de la première "Revue annuelle de photographie de l'université Laval."

●

A midi, dans le jardin du restaurant Passano, 5192 Côte-des-Neiges, lancement de la saison estivale de l'orchestre symphonique.

●

A 12h15, au Sheraton Mont-Royal, réunion annuelle du Lions Club.

●

A 12h30, au Sheraton Mont-Royal, déjeuner du Kiwanis Club. M. Henry Dainow prononcera une causerie intitulée "Malaysia".

●

A 17 heures, au palais de justice du 100 est rue Notre-Dame, ouverture de l'exposition "Les archives et le Vieux-Montréal".

●

A 14 heures, assemblée publique du conseil des commissaires de la CECM.

●

A 20 heures, le Colisée de Rimouski deviendra un lieu de prière et de réconciliation à l'occasion de l'Année sainte.

●

A Montréal, à Terre des hommes, programme spécial d'ouverture à 15 heures et danses sociales — Vif Argent à 20 heures.

RÉUNION DES ANCIENS DU COLLÈGE DE VALLEYFIELD

LE 29 JUIN 1974

Pour célébrer le Centenaire de Valleyfield et le 80ième anniversaire du Collège ou Séminaire de Valleyfield, il y aura fête des anciens au Collège le 29 juin 1974. Tous les anciens y sont invités avec leur époux, épouse ou ami(e).

PROGRAMME

13h30: inscription (hall d'entrée)
13h30 à 16h30: rencontres et présentation d'un diaporama
16h30: réception en l'honneur des anciens supérieurs, recteurs et présidents
18h00: buffet
20h00: Danse du Centenaire à l'aréna de Valleyfield

Coût des billets: $5.00 chacun

On peut se procurer des billets à la réception du Collège ou en communiquant avec le président de promotion.

GABRIEL BANVILLE & ASSOCIÉS
concepteurs publicitaires

Mégacom® Braintrust®
Omniprésence® Promaction®
Cogitat® Synoptic®

Services de conception et de stratégie publicitaire, de rédaction et de réalisation radio, TV, cinéma, pour les agences de publicité, les annonceurs et les maisons de production de films et de matériel audio-visuel.

GB&A

266 ouest, rue Notre-Dame, suite 100
Montréal, Qué. H2Y 1T6 - Tél. 843-6342

éditorial

Une invite bien trop alléchante

S'il faut mettre en doute la consigne abstentionniste du Parti québécois, ce n'est pas parce que les différents partis fédéraux bénéficient cette année d'un magnétisme particulier. Bien au contraire, on serait tenté, même sans le moindre encouragement péquiste, à bouder la campagne fédérale autant que le font d'innombrables Québécois. Malgré cette universelle grisaille de la campagne fédérale, il faut néanmoins s'interroger sur la sagesse d'une recommandation que le Parti québécois a adressée à ses membres et sur laquelle ses chefs sont revenus à plusieurs reprises.

•

A certains égards, le Parti québécois joue sur du velours en encourageant d'avance les abstentions et les annulations. En premier lieu, comme l'ont souligné divers observateurs, nous aurons cette année une élection estivale, ce qui n'incite assurément pas les électeurs à déferler sur les bureaux de scrutin. En outre, le vote surviendra après une campagne électorale de deux longs mois, ce qui, en soi, conduit les partis politiques à se satisfaire d'une campagne à très léger contenu émotif. Des estivants ne tiennent pas à ce qu'on les inquiète et les partis doivent, en conséquence, inciter les électeurs à bouger plutôt que les presser de le faire.

La campagne n'aurait peut-être pas abouti à une aussi grande torpeur si elle était survenue un mois plus tôt et si on l'avait limitée dans le temps autant que M. Bourassa avait circonscrit la sienne l'an dernier. Cependant, on peut penser que les enjeux fédéraux n'auraient quand même pas soulevé au Québec d'enthousiasme délirant. Les créditistes, déchirés par d'interminables dissensions et frappés au coeur par une subite défaillance de leur chef Réal Caouette, sont aujourd'hui acculés, contrairement à leurs habitudes, à un combat défensif. Ils ne peuvent pas se vanter d'avoir joué le moindre rôle dans la gestion du pays au cours des deux dernières années, ni même d'avoir contribué à la chute du gouvernement. M. Caouette peut donc maintenant vanter les indéniables mérites des gouvernements minoritaires; il s'en trouvera beaucoup pour rappeler au chef créditiste que c'est David Lewis et non Réal Caouette qui a permis au dernier gouvernement minoritaire de substantielles réalisations sociales.

Chez les néo-démocrates, la situation québécoise se présente aussi mal. Le nouveau chef qui remplace ici M. Raymond Laliberté n'a jamais réussi à s'imposer comme une personnalité politique de premier plan. En outre, le Nouveau parti démocratique, aussi bien à propos du bill 22 qu'à propos du débat provincial à propos des allocations familiales et des pensions de vieillesse, s'est aisément imposé comme un parti politique voué à la scène fédérale, mais presque incapable de conciliter sa planification d'allure technocratique avec les aspirations du nationalisme québécois. Ajoutons à cela que la visite-canular de M. David Barrett à M. René Lévesque n'a aucunement convaincu les électeurs québécois du sérieux de ce parti. On peut donc s'attendre que le NPD ne ralliera cette année que son noyau de fidèles et ne constituera à peu près nulle part une présence politique digne de mention. Plusieurs candidats mériteraient un meilleur sort, mais leur valeur personnelle ne suffira pas à "faire lever de terre" un parti qui n'a jamais intégré à sa doctrine les données spécifiquement québécoises.

Restent donc en lice les deux partis majeurs. Majeurs, entendons-nous bien, sur la scène fédérale, car il est évident que le parti conservateur n'obtiendra cette année au Québec que des résultats comparables à ce que lui ont valu les deux dernières élections. M. Stanfield, pour des raisons évidentes, ne tient plus du tout à mettre de l'avant un lieutenant québécois: ni M. Faribault ni M. Wagner ne lui ont jamais rapporté le moindre dividende, bien au contraire. Il préfère donc laisser souplement dans une situation de quasi-équalité MM. Wagner, Masse, Meighen, se réservant d'insister tantôt sur une candidature, tantôt sur une autre, selon les circonstances. Chose certaine, on ne sent nulle part la présence conservatrice. Si les conservateurs semblent capables d'améliorer quelque peu leur sort, ce sera strictement parce que les créditistes auront évacué un certain nombre de comtés et les auront laissés en prise de guerre aux libéraux ou aux conservateurs.

•

C'est donc strictement en fonction du parti libéral de M. Trudeau que se jouera au Québec l'élection fédérale. C'est également par rapport à lui que doit se définir une attitude proprement souverainiste de la part du Parti québécois.

Les difficultés qu'a connues M. Trudeau depuis son accession au pouvoir en 1968 et davantage encore depuis sa réélection en 1972 tiennent en bonne partie à la surreprésentation québécoise à bord de son groupe parlementaire et à la sous-représentation de l'élément canadien-anglais dans la même équipe. En 1968, le Canada anglais avait déjà eu le sentiment, peu justifié d'ailleurs, qu'une French Mafia régnait autour de M. Trudeau et le contrôlait. En 1972, lorsque les diverses provinces anglophones firent un vide presque total autour de M. Trudeau et ne lui laissèrent que le choix de s'appuyer massivement sur le Québec, la tension ne fit que croître. Heureusement, un M. Trudeau rasséréné, débarrassé d'une bonne partie de sa morgue, nettement plus victorien dans son choix des épithètes, plus épris de vie de famille que de photos spectaculaires, parvint à désarmer quelque peu une opinion anglo-canadienne de plus en plus ouverte aux thèses des conservateurs.

Il reste aujourd'hui à savoir si ces efforts de M. Trudeau et les politiques défendues jusqu'à maintenant par son gouvernement minoritaire ont suffi à ramener dans le giron libéral une portion importante de l'opinion anglo-canadienne. La politique canadienne du pétrole, qui a fourni des armes à M. Bourassa dans sa lutte contre le PQ, a-t-elle plu autant aux provinces des Prairies? Les mêmes provinces de l'Ouest ont-elles pris au sérieux l'incursion du ministre Lalonde dans le football canadien? L'inflation a-t-elle convaincu les anglophones des neuf autres provinces de l'impuissance d'un régime libéral à freiner l'érosion du pouvoir d'achat? L'idée d'un contrôle des prix et des salaires est-elle aussi désagréable dans les provinces qui comptent sur l'Etat et sur d'immenses coopératives pour vendre leur blé que dans les provinces où la prospérité découle plutôt du libéralisme économique? Telle est la question.

Si les conservateurs ont maintenu ou amélioré leur position électorale depuis octobre 1972, il suffirait d'une légère baisse du vote libéral au Québec pour faire basculer le pays tout entier dans le camp conservateur. On aurait alors un Québec quand même largement libéral face à un bloc anglophone presque universellement acquis au parti conservateur. Dans ce contexte, on peut sans peine imaginer les tensions qui se feront sentir à l'intérieur du cabinet conservateur. Que le Parti québécois voie des avantages à un résultat électoral soulignant de façon aussi tranchée les incompatibilités des deux Canadas, c'est bien possible.

Si, d'autre part, comme semblent l'indiquer certains sondages, les libéraux ont d'assez bonnes chances de former le prochain gouvernement, on ne voit pas ce que des abstentions ou des annulations pratiquées dans le vote québécois peuvent apporter au PQ. Les libéraux, dans cette hypothèse, formeraient le gouvernement et l'aile québécoise y jouerait un rôle d'autant plus marquant que les abstentions et annulations auraient été plus substantielles. Pourquoi, dans les deux cas, le PQ ne tente-t-il pas de faire sentir son influence?

C'est dans cette perspective qu'on doit débattre des aspects tactiques de l'orientation adoptée par le Parti québécois. On peut, certes, comme l'a fait M. René Lévesque, balayer d'un revers de main l'ensemble des partis fédéraux et déclarer qu'on ne veut plus ni de près ni de loin frayer avec eux. La position est angéliquement pure; elle a comme inconvénient de dire à des gens qui continuent jusqu'à nouvel ordre à verser des millions à Ottawa qu'ils doivent fermer les yeux sur ce qu'on en fait.

De toutes manières, cet aspect de la question se situe au niveau des principes. L'autre aspect traite de la stratégie et des avantages électoraux que le PQ peut attendre de sa campagne d'annulation du vote. Dans les deux hypothèses évoquées, on ne voit aucun avantage à l'abstention ou à l'annulation. On voit assez bien, en revanche, le profit qu'aurait le PQ à présenter au lendemain du scrutin un Canada scindé en deux. Au lieu d'émettre une directive générale, dès lors, le PQ aurait avantage à préciser ce qui, selon les régions, nuira le plus aux libéraux. Mais le PQ est-il rendu si loin des préoccupations électorales qu'il ne voit plus ces détails?

Laurent LAPLANTE

Henry Kissinger et les conversations enregistrées

Une familiarité qui remonte aux jours ensoleillés de Harvard

par JAMES EAYRS

Voici une histoire que je puis maintenant raconter ou que, de toute manière, j'ai décidé de rendre publique. Par un beau jour de printemps, à Cambridge, Massachussets, j'eus l'honneur de voir l'une de mes conversations enregistrée à mon insu dans une maison située au no 6 de Divinity Avenue.

C'est là qu'on devait être témoin plus tard des manifestations enragées des Students for a Democratic Society. Mais à l'époque, l'endroit servait de lieu de rencontres et de travail pour les nouveaux "penseurs de la politique de défense" de l'Occident. C'est là que se trouvait le Centre des affaires internationales de l'université Harvard.

On m'avait offert la chance non pas de devenir membre de ce groupe choisi, mais plus exactement de tenter d'accéder à cet honneur. On m'avait invité à venir adresser la parole devant les membres du Centre sur un sujet de mon choix. Si je me montrais à la hauteur de la tâche, me fit-on comprendre, je serais ensuite invité à devenir associé de recherche au Centre pour une période d'une année ou deux. Si j'échouais, il n'y aurait pas d'invitation.

Pour moi, il n'y avait rien à perdre dans ce pari.

Par cette fin d'après-midi du 25 mai 1965, je me trouvais donc au 6 Divinity Avenue. L'atmosphère était chaude et humide dans la salle de séminaire. Une vingtaine d'étudiants du niveau de la maîtrise étaient venus m'entendre discourir de mon mieux sur "quelques problèmes de sécurité nationale au Canada". Le professeur responsable du groupe était le Dr Henry Kissinger.

Ce n'est peut-être pas à moi qu'il incombe de faire cette observation, mais, autant que je me souvienne, tout fonctionna très bien. Vers la fin de la rencontre, le professeur Kissinger observa que j'avais paru préoccupé autant du style de ma présentation que du contenu de mon discours (ceci pouvait être interprété soit comme un compliment, soit comme la plus mortelle des injures: je choisis de l'accepter comme un compliment). J'oubliai seulement de répliquer que "le style, c'est l'homme". Ce n'est que plus tard qu'un autre produit de Harvard (Pierre Elliott Trudeau) devait me rendre cette expression familière.

Ce soir-là, nous nous retrouvâmes au modeste appartement d'un jeune professeur qui était un protégé du professeur Kissinger et qui était responsable des affaires administratives au Centre des affaires internationales. Il y avait aussi là une couple d'associés de recherche et leurs épouses.

Un groupe comme celui-là se réunissant aujourd'hui, se régalerait d'anecdotes pénibles relatant par exemple que six cents détenteurs de doctorat ont fait acte de candidature pour un poste d'assistant professeur dans un collège d'importance mineure. L'atmosphère était tout autre au sein du groupe. Ce groupe était rempli de confiance envers l'avenir. Ses membres étaient parfaitement conscients de l'avenir brillant qui s'ouvrait devant eux. L'un des trois jeunes universitaires présents devait connaître une ascension rapide au Pentagone. Un autre devait bientôt s'imposer comme l'un des critiques les plus écoutés de la politique de défense et comme secrétaire administratif de la American Federation of Scientists. Un troisième devait se voir confier des chaires d'enseignement de la politique à Princetown et à l'université du Texas.

Nous parlâmes quelque peu du Vietnam. Nous aurions pu parler plus longtemps de ce sujet si nous avions su qu'à l'autre bout du corridor l'un des principaux penseurs des questions de défense était en train de composer — peut-être même ce soir-là — sa malheureuse "thèse de la victoire". Il suffirait, allait soutenir W. W. Rostow, d'un coup de plus pour que "Hanoï se voie acculer à une défaite décisive."

Le lendemain matin, j'avais rendez-vous avec mon hôte de la veille dans son bureau. Il m'apparut que j'avais réussi à me faire accepter au sein du groupe. Mon hôte me laissa savoir que si j'étais disposé à accepter un poste d'associé de recherche au Centre, une offre me serait faite en bonne et due forme en temps opportun.

L'offre était séduisante. Mais elle ne me tentait pas encore vraiment. Je lui répondis qu'il me plairait de me joindre au personnel du Centre pendant une année ou deux, mais que je n'envisageais de pouvoir le faire qu'à condition de faire la navette entre Toronto et Cambridge. J'entendais demeurer proche de ma documentation. L'image du professeur qui passe la moitié de son temps dans les aéroports n'était pas encore discréditée à l'époque. L'idée de me rendre chaque semaine à Boston pour assister régulièrement au principal événement de la semaine au Centre des Affaires internationales, me séduisait. Cet événement, c'était le séminaire sur la politique de défense, dirigé par le professeur Henry Kissinger. Ce séminaire avait la réputation d'être une sorte d'école supérieure pour les responsables de la politique de défense des Etats-Unis et de leurs alliés.

Il fut convenu que le Centre étudierait ma proposition. A l'automne, je reçus de Henry Kissinger une lettre dans laquelle je pouvais lire: "Je regrette de vous dire que nous en sommes venus à la conclusion que nous ne voulons pas d'un associé de recherche qui ne ferait que faire la navette entre Cambridge et son lieu de résidence. Les membres du Centre auraient été très intéressés à faciliter votre séjour parmi nous. Si jamais vous êtes disposé à vous laisser convaincre de venir à Cambridge avec votre famille pendant un an, j'espère que vous m'en informerez."

Pourquoi vous raconter tout cela? Voici.

Lorsque mes entretiens infructueux à 6 Divinity Avenue prirent fin en ce matin du 26 mai 1965, le responsable administratif du Centre, avec qui j'avais conversé, se leva de son pupitre, et avant de m'accompagner à l'extérieur de son bureau, il se dirigea vers une étagère le long du mur. J'aperçus alors, pour la première fois, un appareil enregistreur. Cet appareil, à mon insu, avait fonctionné pendant toute notre conversation. Mon interlocuteur ferma le bouton et nous partîmes.

N'étant pas habitué à ce genre d'incursion dans ma vie privée, mon premier mouvement eut été de lui servir une remontrance, voire de porter plainte auprès de son patron. Mais je me ravisai vite. Après tout, me dis-je, lorsque tu te trouves dans la Nouvelle Rome, tu n'as qu'à faire comme les nouveaux Romains. Pour le peu que j'en savais, ce genre de pratique était courant entre collègues du Centre des affaires internationales. En réponse à l'invitation de mes hôtes, j'avais formulé des conditions plutôt inusitées: c'était peut-être pourquoi ils avaient voulu s'assurer que mes propos seraient conservés de manière sûre.

Je décidai donc de laisser porter et j'oubliai vite l'incident.

Il a fallu que le Dr Morton H. Halperin, ancien assistant adjoint du Secrétaire de la défense des Etats-Unis, décide il y a un an de poursuivre le Dr Henry Kissinger, l'accusant d'avoir violé son intimité en faisant taper sa ligne téléphonique pendant une période de vingt et un mois, pour que je me souvienne de cet incident survenu huit ans plus tôt. Ma mémoire a été rafraîchie une seconde fois la semaine dernière, à l'occasion d'une conférence de presse tenue à Vienne, au cours de laquelle le secrétaire d'Etat Kissinger a menacé de démissionner à moins qu'on ne le lave de tout soupçon pouvant laisser croire qu'il aurait exigé que les lignes téléphoniques de Halperin et de seize autres personnes soient enregistrées.

Pourquoi ces deux événements ont-ils rafraîchi ma mémoire? Pour une raison évidente. L'homme qui avait enregistré notre conversation à mon insu au 6 Divinity Avenue le 26 mai 1975 avait agi ainsi au nom de Henry Kissinger. Il s'appelait Morton H. Halperin.

Ainsi se fait la croissance de l'arbre. Par l'inclinaison de ses jeunes pousses, on sait déjà ce qu'il deviendra.

bloc-notes

Les paris sont ouverts

D'une seule déclaration, M. Jérôme Choquette a fauché tout le chapitre que le bill 22 consacre à la langue de l'enseignement. Il l'a fait en exprimant non pas d'abord une opinion politique, mais un avis juridique. Le genre de libre choix conçu par le docteur François Cloutier pouvait avoir quelque autorité encore parmi les psychologue de la pré-histoire des tests pédagogiques, mais, mesuré avec la dure règle du droit, c'était de la bouillie de fin d'époque. De le voir ainsi proclamé par le ministre de la Justice aura, on l'imagine sans peine, redonné vigueur à l'opposition qu'avait dégonflée le sondage sur le projet 22.

On s'étonne cependant que M. Jérôme Choquette ait en quelque sorte retenu ses coups et l'impact de son intervention en ne voulant émettre qu'un avis "personnel". A son titre de ministre de la Justice, il ne saurait s'en tenir à un rôle aussi marginal. La loi du ministère de la Justice a conservé l'obligation particulière autrefois prescrite dans la loi du procureur général. D'office, et non suivant son bon plaisir, le ministre de la Justice est "jurisconsulte du lieutenant-gouverneur et membre jurisconsulte du conseil exécutif de la province", ainsi que le stipule l'article 3 du statut.

A son titre de jurisconsulte, M. Jérôme Choquette devait normalement être consulté par le gouvernement avant que le projet de loi sur la langue officielle soit soumis à l'Assemblée nationale. Le ministre a-t-il alors donné son avis? S'en est il abstenu? Ou bien faut-il croire que le cabinet tienne pour peu de chose le devoir de conseiller juridique qu'impose à M. Choquette la loi constitutive de son ministère? Quand on est ministre de la Justice, on doit pouvoir donner, en matière de législation, un avis qui engage l'autorité morale et professionnelle du ministère.

Quoi qu'il en soit, si la spectaculaire intervention du député d'Outremont n'a pas fait les manchettes dans la presse anglophone de la métropole, elle ne manque pas d'intéresser et d'intriguer à la fois les observateurs de la scène québécoise. M. Jérôme Choquette a peut-être enfreint la règle de la solidarité ministérielle; là n'est pas l'essentiel de l'affaire. Le ministre de la Justice, s'il a agi de sa propre et de sa seule initiative, aura à tout le moins discrédité le fondament juridique sur lequel le docteur Cloutier avait échafaudé son litigieux chapitre. M. Choquette, qui n'a pas cessé d'être politicien en devenant procureur général, a senti qu'il n'y avait pas de brillant avenir de ce côté-là pour un libéral "québécois".

Avant de prendre un virage aussi spectaculaire, le ministre de la Justice a-t-il consulté M. Robert Bourassa? Ou, ce qui revient au même, le premier ministre n'est-il pas, maintenant, du même avis que son collègue d'Outremont? Là est probablement l'essentiel de la question à ce stade du débat sur le bill 22. Dans cette hypothèse, les paris sont ouverts, à dix contre un, que le ministre François Cloutier ne passera pas l'été.

M. Robert Bourassa n'a jamais péché par témérité; le courage n'est pas non plus sa faiblesse. Le ministre de l'Education piaffant d'impatience et voulant à tout reste monter à l'assaut dans la plus importante bataille peut-être que le parti libéral ait eu à livrer, c'est lui qui devait encaisser la première mitraille, le premier ministre se réservant pour la fin du combat et le défilé de la victoire.

De cette amoralité inscrite dans le génie du député de Mercier autant que dans la conjoncture politique, le premier ministre n'a-t-il pas déjà fait une tradition? Tous se souviennent comment il abandonna son ancien collègue du Travail et de l'Immigration. Ou comment il retira sous les pieds d'un ministre Saint-Pierre ahuri l'escabeau des commissions scolaires unifiées de Montréal. Ou encore comme il laissa choir la Fonction publique et Jean-Paul L'Allier lors de l'entente avec le Front commun intersyndical. Ou bien comme il frappa en plein coeur à Victoria son mentor fédéral Pierre E. Trudeau.

Non pas que la tempête ait été, l'une ou l'autre fois, si forte qu'il fallait, pour apaiser les dieux et l'opinion, jeter un homme à la mer. Dans tous les cas, au contraire, seule une minorité rouspétait, et les positions du premier ministre avaient toutes les chances d'être largement appuyées par la majorité. Mais depuis quand un chef de gouvernement asseoit-il son avenir en laissant de potentiels rivaux acquérir avec de grands succès politiques une plus forte position partisane? Aux grands défis les grandes échelles, qui permettent de monter plus haut et aussi de tomber plus bas. D'ordinaire, donc, M. Robert Bourassa aurait dû scier un fatal barreau avant que le projet Cloutier ne soit rendu trop loin. C'était compter sans ce maudit sondage qui fait du ministre de l'Education un politicien averti, fort de l'opinion de la majorité, apte à rompre même les rangs péquistes, et, après cette prouesse historique, mûr pour le sommet.

Peut-être le temps était-il venu de rallumer la contestation trop vite noyée par le sondage des journaux, de fomenter de nouvelles divisions, de mettre l'Etat en péril, bref de recréer ces merveilleuses conditions qui permettront à M. Robert Bourassa de sacrifier son ministre au grand compromis génial dont il s'est réservé et le secret et le jour. Or par qui convenait-il mieux que le désordre fut réintroduit dans le cabinet, le caucus, le parti, l'Assemblée et toute la souveraine province, sinon par le propre gardien de la loi et de l'ordre?

Les paris sont ouverts. Le mien, c'est que pour préjuger de la conclusion de son chef, le docteur Cloutier aurait dû être passé maître en psychologie non pas des profondeurs, mais de l'abîme. Il devrait bientôt y sombrer.

La liberté des uns et l'avenir des autres

Certes, la réunion ministérielle de l'Otan dans la capitale canadienne n'a pu cacher la présence du représentant de la Grèce dictatoriale, militaire et tortionnaire. Mais le Portugal pouvant cette fois siéger avec quelque décence à un conseil d'Etats démocratiques, on pourrait croire que les choses, malgré tout, vont s'améliorant. Rien pourtant ne serait plus loin de la triste réalité qui, aux frontières méditerranéennes et latino-américaines de l'Atlantique-Nord, ne peut cacher ses chancres fascistes.

Les libéraux nord-américains, habitant au coeur de l'Alliance, se demandent comment il se fait que les plus grandes démocraties du monde se trouvent ici et là alliées aux pires dictatures: Grèce, Espagne, Portugal hier encore, Brésil, Uruguay, Chili. Ils peuvent à cet égard s'instruire aux explications du régime raciste et prospère qui domine l'Afrique du Sud.

Sous le titre suggestif de "coopération mutuelle" le bulletin du ministère de l'Information de l'Afrique du sud, "South African Scope", publié à New York rapporte dans son édition de mai dernier la conférence que l'ambassadeur de Prétoria à Washington donnait récemment à l'"Indianapolis Council on World Affairs". M. J.S.F. Botha n'a pu, cette fois, être mal cité par une presse distraite ou hostile. Ses propos sont précieusement résumés et présentés par les propres services de son gouvernement. Ils ne laissent guère de doute sur les raisons qui ont creusé un tel fossé entre les démocrates des pays riches et les masses noires de l'Afrique australe.

Pays industriel avancé, l'Afrique du sud, depuis près de 20 ans déjà, tire de ses réserves de charbon la gazoline qui meut ses automobiles. Sa technologie de pointe dans l'extraction de l'énergie lui a valu des contrats avec maintes grandes corporations, notamment aux Etats-Unis, en Allemagne fédérale et au Japon. Elle est prête à partager les secrets de son uranium enrichi avec les Etats-Unis et les autres pays "non communistes".

Avec seulement 5% de la population et 4% du territoire du continent, l'Afrique du sud produit déjà les deux tiers des biens industriels, plus de 50%

Voir page 6: Bloc-notes

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $40 par année; six mois: $22. A l'étranger: $45 par année; six mois: $25; trois mois: $13. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées des événements des hommes

LIBRE·OPINION

Mass-media et sondages en période électorale

par JEAN-PIERRE NADEAU

■ *L'auteur de ce texte est président de l'Institut québécois de l'opinion publique. À ce titre, il a dirigé la réalisation de deux sondages récents qui ont fait beaucoup de bruit, dont celui du Devoir, de la Gazette et du Soleil sur la question linguistique.*

La vie politique est quelque peu transformée par la publication de sondages en période électorale. Ce genre d'information heurte les rites politiques d'antan. L'homme politique d'autrefois pouvait "tout" dire sans que les instruments pour lui donner la contradiction aient de caractère immuable. Autres temps, autres moeurs. Ceux qui se plaignent des sondages font un peu songer à ceux qui condamnent l'automobile. Ils s'en servent, tout en affichant fièrement leur désaccord contre ce "danger public".

Aujourd'hui, la vraie question ne se situe plus au niveau des sondages eux-mêmes, car la science des sondages et ses techniques sont valables et sûres. C'est plutôt sur la publication de leurs résultats en période électorale qu'il faut s'interroger. D'où cette question maintes fois répétée: a-t-on tort ou raison de rendre publics les sondages en période électorale?

Notre opinion à ce sujet est libérale. Bien sûr, les sondages d'opinion ne peuvent se substituer au vote populaire et d'ailleurs ils n'en ont jamais eu la prétention; le sondage n'est pas une prédiction, mais une information sur l'état de l'opinion à un moment donné; et à ce titre, le sondage donne sans doute à l'ensemble de l'information émanant d'une campagne électorale des indices de cohérence et d'exactitude; de la sorte, les sondages peuvent infliger des démentis aux politiciens ou aux groupes qui veulent s'ériger en interprètes de l'opinion. Et nous rejoignons le professeur Cazeneuve, quand il affirme qu'interdire la publication des sondages d'opinion, ce serait les réduire à circuler, comme on dit, sous le manteau, les exposer à toutes les informations que subissent les rumeurs incontrôlables. D'ailleurs, les sondages sont liés à l'ensemble des relations humaines dans lesquelles se situent les organes de diffusion; ils en sont pour ainsi dire, la réciproque, puisque la masse qui reçoit les messages des mass média fait en retour connaitre ses réactions par le truchement des sondages. Les sondages constituent ainsi un mode de participation utile à la démocratie.

L'argumentation des détracteurs des sondages repose sur les effets que ceux-ci peuvent avoir sur l'opinion publique. Selon eux, les sondages permettent de fabriquer l'opinion et d'influencer indûment le public. Certains l'affirment avec véhémence et talent, mais sans beaucoup de preuves à l'appui. Théoriquement, sans aller jusqu'à manipuler les chiffres, grossièreté à laquelle se refuseraient les professionnels des sondages, on pourrait influer sur les résultats de plusieurs façons, soit par la mauvaise composition de l'échantillon, soit par un questionnaire orienté et, qui subtilement mettrait l'accent sur des points de détail, ou encore par le climat psychologique de l'enquête où il s'avérerait difficile pour les répondants de manifester une opposition.

Fort heureusement, les organismes professionnels de sondages reconnus font preuve de compétence et d'objectivité pour recueillir sur une base scientifique des informations exactes sur les comportements et les opinions politiques de nos sociétés de masse.

Quant aux effets que les sondages peuvent avoir sur la population à la veille du scrutin, quelques sociologues américains ont soutenu durant un certain temps que la masse des voteurs "indifférents" avait tendance à appuyer le candidat que les sondages désignaient comme le vainqueur apparent. D'autres ont reconnu le contraire, et ont essayé de prouver que parfois les "indifférents" allaient au secours du candidat dont les sondages présumaient la défaite.

Des multiples études parues sur le sujet depuis 1970, on peut déduire que les sondages ne paraissent pas en mesure d'orienter directement le public. S'il y a une influence, c'est sur les leaders d'opinion (individus politisés) qu'elle s'exerce. Le mécanisme de l'influence des sondages s'exercerait alors en deux temps: d'abord, un courant direct, du sondage public vers les leaders d'opinion. Ensuite, un courant indirect de retransmission des résultats du sondage par contact personnel au sein du groupe que ces leaders d'opinions influencent. Cette influence "indirecte" n'a pourtant pas d'effet déterminant dans une élection. Car le leader d'opinion, souvent sympathisant d'un parti, retiendra plutôt dans les résultats des sondages les éléments qui appuieront ses convitions ou, à défaut, critiquera ou ignorera les résultats des sondages.

La publication des sondages

La vraie question, disions-nous plus haut, se situe essentiellement au niveau de la publication des résultats des sondages. Car il n'y a pratiquement pas de mauvais sondages, il n'y a que des mauvaises présentations des résultats des sondages.

Face au problème que pose la publication des sondages en période électorale, certains voudraient les enfermer dans une réglementation minutieuse contenue dans la loi électorale. Voilà, à notre avis, un comportement dangereux dont notre presse pourrait souffrir. Notre presse a pris l'habitude de vivre à l'abri de toute censure et de toute réglementation contraignante imposée par l'Etat. Ce serait un précédent délicat si l'Etat se convainquait d'intervenir dans le traitement que les entreprises de presse font des sondages politiques.

Il importe donc aux entreprises de presse de se donner un code d'éthique et d'assumer elles-mêmes la responsabilité de régir avec honnêteté la publication des sondages qu'elles commandent aux maisons professionnelles de sondages.

Ce code d'éthique devra porter sur ces deux points:

1) Tout sondage politique devra faire la preuve de sa valeur scientifique et de l'objectivité de son processus de fabrication pour faire l'objet d'une publication ou d'une analyse. A ce sujet, est-il besoin de préciser que les sondages d'opinion en période électorale doivent être effectués par des organismes indépendants du pouvoir. Ils requièrent de ces organismes une technicité élevée et une grande probité intellectuelle. Compétence et responsabilité sont la base déontologique des organisrhes promoteurs de sondages.

2) La publication des résultats des sondages par les mass media devra se soumettre à cinq critères de responsabilité et d'éthique.

1) les questions posées aux répondants seront reproduites;

2) l'échantillon sera clairement défini.

3) les méthodes utilisées seront décrites d'une façon générale.

4) les dates auxquelles le sondage a été fait devront être indiquées.

5) le texte officiel fourni par la maison de sondage sera reproduit en grande partie, voire, dans la mesure où cela est compatible avec les contraintes d'espace du journal, en totalité.

Les sondages existent et ils constituent un instrument utile à la liberté de l'information. Bien présentés, les sondages servent la démocratie. Mal présentés, ils peuvent devenir des instruments dangereux de manipulation.

L'avortement et la loi

Viabilité et liberté du foetus

par GÉRARD BOUCHARD et YVES LAJOIE

■ *Les auteurs de cette libre opinion sont prêtres. M. Gérard Bouchard est responsable au Service de pastorale des jeux Olympiques, après avoir eu charge pendant quelques années de la paroisse Saint-Jacques. M. Yves Lajoie est aumônier national du Service d'orientation des foyers.*

Sous le titre **"L'avortement et la loi dans le contexte d'aujourd'hui"** vous avez publié, dans votre édition du 22 mai, en page 5, "des passages particulièrement actuels d'une communication sur l'avortement", livrée par M. Guy Durand, théologien, au congrès annuel de la Société canadienne de théologie, dans le cadre des assises de l'ACFAS. L'autorité de M. Durand est reconnu dans les milieux scientifiques; le fait d'être invité à participer au congrès de l'ACFAS montre que sa réputation de chercheur n'est plus à faire. Dans la communication à laquelle refère cette opinion, il s'est visiblement astreint "à une certaine rigueur intellectuelle qui s'impose de toute nécessité", — il le dit expressément — dans ces délicates matières. Il a, comme il l'exige de tout chercheur qui se penche sur ce sujet complexe, "procédé de manière méthodique, fait des distinctions, admis des nuances".

Mais précisément, le traitement légal différent que l'auteur applique au foetus viable et au foetus non-viable ne découle-t-il pas d'une distinction excessive et périlleuse, laquelle ne serait pas selon nous fondée en nature et scientifiquement défendable?

"L'avortement, écrit Durand, est défini techniquement comme l'expulsion provoquée des produits de la conception avant leur viabilité. Quand le foetus est viable, il ne s'agit plus d'un avortement mais d'un meurtre pur et simple. La loi devrait donc préciser un terme au-delà duquel l'interruption de grossesse est radicalement illégale". En deçà de ce terme, elle serait légale et "s'ennoblirait" du titre d'avortement défini techniquement comme "l'expulsion provoquée de produits de la conception" et non légalement comme le meurtre d'un être humain.

L'introduction de cette distinction entre avortement et meurtre, qui sous-tend la thèse exposée par Durand, énerve gravement, selon nous, l'un des trois objectifs majeurs qu'il assigne à toute législation sur l'avortement, et sans doute, le plus important et le seul fondamental, soit l'éducation au respect de la vie: "Le respect de la vie humaine, en effet, est sûrement une valeur fondamentale de notre civilisation, et cela, quelle que soit la qualité de cette vie: qu'il s'agisse d'un infirme, d'un débile, d'un vieillard", etc., sauf, devrait ajouter l'auteur dans la logique de sa distinction, quand il s'agit de la vie humaine d'un foetus non-viable.

Cette distinction atteint, de plus, le petit de l'homme à l'état foetal, dans sa liberté sans défense, dont l'auteur revendique pourtant le respect par tous et pour tous.

Lors du récent Symposium Pro-Vie, tenu à l'Oratoire Saint-Joseph et organisé par le groupe des "médecins du Québec pour la vie", d'éminents spécialistes ont établi hors de tout doute scientifique qu'il y a vie humaine dès le moment même de la conception. Et les médecins de s'élever contre la tendance à travestir la réalité-avortement, pour justifier des positions selon eux insoutenables.

Dans des pays, disait-on en substance, on pend des condamnés à mort, mais on ne nie pas aux condamnés leur condition d'homme; on dit plutôt: cet homme a commis des délits graves qui légitiment qu'on lui enlève la vie.

On fait la guerre, on tue, on massacre, mais jamais on ne songe à "déshumaniser" son ennemi au préalable pour se donner bonne conscience en l'abattant.

On tue sous prétexte de légitime défense de droits sacrés et inaliénables; pourquoi s'évertue-t-on, pour légitimer l'avortement, à réduire le foetus à un agglomérat de cellules qui n'auraient rien de l'être humain? La vérité et la logique nous conduiraient plutôt à prendre nettement et carrément position dans le sens suivant: nous sommes bel et bien en présence d'un petit d'homme à l'état foetal; nous lui reconnaissons d'ores et déjà et depuis l'instant même de sa conception tous les droits et privilèges inhérents à sa qualité d'homme; mais nous décidons de le supprimer, parce que nous croyons, à tort ou à raison, avoir des motifs suffisants de le faire. (L'avortement thérapeutique, autorisé par la loi selon certaines conditions, prend appui sur de tels motifs). De toute évidence, c'est toute autre chose de dire: Nous avons décidé de le supprimer, donc ce n'est pas un être humain.

Il peut être intéressant de rappeler ici la présomption du droit britannique en faveur de tout héritier posthume, jusqu'à neuf mois après le décès de son père.

Quand l'auteur écrit que "la loi devrait préciser un temps au-delà duquel l'avortement ne pourrait avoir lieu", parce qu'alors l'avortement deviendrait meurtre pur et simple, il affirme du même coup qu'en deçà de ce temps, il n'y a pas meurtre parce que le foetus n'est pas viable.

Peut-être répliquera-t-il, à sa décharge, et non sans certaine raison, que le sens de certaines de ses distinctions — entre, par exemple, définition technique et définition philosophique, entre le légal et le moral, entre avortement et meurtre — nous a échappé, en partie du moins. Dans ce cas, il aurait avantage, selon nous, à reprendre, à préciser et à développer sa pensée pour le bénéfice du lecteur de bonne foi auquel échappent ces subtilités, et pour qui, jusqu'à preuve du contraire "le foetus est infiniment digne de respect, parce qu'il constitue une personne humaine au même titre que n'importe quel adulte bien portant", même s'il n'est pas encore viable.

En attendant ces précisions, nous trouvons inadmissible la distinction que fait l'auteur entre deux stades de développement du foetus humain, pour en induire et suggérer deux traitements différents devant la loi. Comment une loi civile, qui commence à protéger les valeurs de vie humaine à un stade donné de sa croissance, pourrait-elle atteindre intégralement l'objectif majeur que lui assigne l'auteur d'être "indicatrice et éducatrice de valeurs"?

Elle ne saurait davantage atteindre son second objectif qui consiste à "aménager l'exercice des libertés", si elle aboutit à violer la liberté du petit de l'homme au moment même où il ne dispose d'aucun moyen, pas même sa "viabilité" pour se défendre?

L'auteur écrit en effet: "La loi civile vise à aménager les conduites de chacun, dans le respect et la promotion des valeurs qui servent d'assises à une civilisation... Elle tend alors à se rapprocher de la morale, sans jamais s'y identifier... Aménager les conduites de chacun, cela implique, entre autres choses, favoriser l'exercice de la liberté de chaque citoyen, pour autant que la liberté de l'un ne nuise pas à celle des autres". S'il y a vie humaine dès la conception, nous sommes en présence d'un autre homme, sujet de droits et de liberté, que la trop grande liberté des autres n'autorise ni à enfreindre, ni à sacrifier.

Peut-être que la publication du texte intégral de la communication de M. Durand, qui sera bientôt disponible, nous amènera à modifier certaines expressions utilisées dans ce texte; nous ne pensons pas qu'elle en menace le fond.

lettres au DEVOIR

Quand la prière et le jeûne dérangent le monde . . .

Quand les religieuses de l'Immaculée Conception ont fait expulser par la police trois prêtres et un laïc qui voulaient profiter du terrain de la maison de retraite pour jeûner, et prier en solidarité avec les grévistes du Pavillon St-Dominique, je n'étais pas d'accord mais je comprenais...

Après tout, les religieuses de l'Immaculée Conception avaient des relations de bon voisinage à sauvegarder. Et elles avaient une "solidarité religieuse" (comme la "solidarité ministérielle") à respecter: entre communautés religieuses, on doit se tenir! Et puis, les jeûneurs avaient "occupé" le terrain sans permission: la prière et le jeûne ne dispensent pas du respect de la propriété privée!

Quand les Oblates ont refusé à un des jeûneurs d'aller à la toilette chez elles, quand les Jésuites ont préféré que les jeûneurs s'installent ailleurs que chez eux, je n'étais pas d'accord mais je comprenais...

Après tout, les communautés religieuses ont pour mission d'être les témoins du Christ sur la terre, et pas de tenir des lieux publics où l'on peut aller aux toilettes ou planter sa tente! Et puis c'est bien connu: les communautés religieuses ne font pas de politique!

Quand les milliers de chrétiens du mouvement charismatique, rassemblés à l'Université Laval, se sont sentis fortement incommodés par la présence d'une quarantaine de chrétiens solidaires des jeûneurs du Pavillon St-Dominique et quand, à la même occasion, les cardinaux Roy et Suenens sont sortis par une porte dérobée pour éviter de rencontrer ces quarante chrétiens manifestant leur solidarité avec les plus pauvres, je n'étais pas d'accord mais je comprenais...

Après tout, on peut être ouvert au "souffle de l'Esprit" sans se sentir obligés de s'engager concrètement au service des plus démunis! Et il ne faut pas mêler la prière, la contemplation avec l'action et la contestation! Et puis les cardinaux Roy et Suenens sont quand même des hommes d'Eglise, qui doivent être tout à tous et ne peuvent se compromettre en faveur de certains contre d'autres!

Mais quand la Ville de Québec, par son Service de l'Urbanisme, ordonne à un simple citoyen (le seul qui avait eu l'hospitalité d'offrir un coin de son terrain aux jeûneurs pour planter leur tente) de faire enlever cette construction "illégale" dans les 24 heures, alors non seulement je ne suis pas d'accord mais je ne comprends plus...

Ou plutôt je comprends trop bien! Quand les possédants se sentent menacés, tous les moyens sont bons pour faire disparaître cette menace: la "solidarité religieuse", la police, les règlements municipaux et que sais-je encore.

Alors que les soeurs Dominicaines laissaient confortablement pourrir le conflit depuis plus de deux ans, il a suffi de quatre audacieux serviteurs de l'Evangile pour ébranler la paisible tranquillité qui s'installait peu à peu au Pavillon St-Dominique. Avec comme seules armes, la prière et le jeûne.

C'en était trop. Il fallait intervenir avant qu'il ne soit trop tard. Car ces jeûneurs menaçaient bien plus que la Pavillon St-Dominique! Imaginez un peu... S'il fallait que des dizaines de chrétiens se mettent à faire comme eux! S'il fallait que d'autres chrétiens se mettent à vouloir bâtir une "Eglise fidèle à l'Evangile de Jésus-Christ où charité et justice se tiennent par la main"! S'il fallait que ces non-violents se mettent à dénoncer d'autres injustices!... Regent Knitting! Seven Up! les travaux de la Baie James! le bill 22! Canadian Gypsum! le raisin scab de la Californie! etc!

Non, il fallait arrêter cela! Non seulement les Dominicaines l'ont-elles compris, mais aussi les soeurs de l'Immaculée Conception, les Oblates, les Jésuites, les chrétiens charismatiques, les cardinaux Roy et Suenens, et tout dernièrement la Ville de Québec. Et ce ne seront sans doute pas les derniers... s'il reste des jeûneurs pour donner à d'autres l'occasion de manifester cette solidarité des possédants!

Après tout, un "simple frère convers, qui n'a même pas encore fait ses voeux perpétuels" (comme le rappelait avec mépris soeur Jeannette Bouchard, économe du Pavillon St-Dominique) a quand même réussi, lui qui ne disposait pas de milliers de dollars pour s'acheter des pleines pages de publicité, dans les journaux, à réveiller des consciences endormies depuis trop longtemps!

"Quand la prière dérange le monde..."

Dominique GARIEPY-BOISVERT

Montréal, le 16 juin 1974.

LECTURE RAPIDE
Près Université de Montréal
COURS INTENSIF D'ÉTÉ
(Juillet : 2 soirs/semaine)
PRIX D'ÉTUDIANT
Inscriptions et renseignements:
681-4545
Centre de lecture rapide

PRIMAL SCREAM
Institut de thérapie psycho-cellulaire
516 est, rue Sherbrooke
844-8651

LA PEUGEOT 504 GL.
UNE DES MEILLEURES VOITURES DE L'HEURE.
Tout équipée à partir de $4995.

PEUGEOT 504 GL
G.G.Q. Les Grands Garages du Québec Ltée
306 est, ST-ZOTIQUE 273-9105
(Métro Beaubien)

CHEZ
TABLE D'HÔTE
MENU TYPE
Les entrées
Potage du jour
Les plats du jour
Suprême de Chapon
ou
Sole meunière
ou
Steak à la Moutarde
Pommes Parisienne
Les Desserts
Les vins
Saumur Blanc ou Champigny, ½ btle par personne.
$18.00 plus taxe et service
Du lundi au samedi de 6:00 p.m. à la fermeture
591 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU MÉTRO • 381-1777

ÉCONOMISEZ $100. à 200.
par mois
Prenez le Métro
Vendez votre auto
521-2144

IMPORTATIONS FRANÇAISES
Vêtements féminins
Robes d'été et chemisiers. Pantalons ($20 et moins) et jupes en lin et en Tergal.
Directement de la manufacture à prix avantageux.
Appelez:
Viviane
844-2738

FÊTES NATIONALES 1974

PROGRAMME GÉNÉRAL

le vendredi 21 juin

11h.30 **Rassemblement** au Carré Saint-Louis
Défilé jusqu'à la Place des Arts

13h.00 **Proclamation** d'ouverture sur le parvis de la Place des Arts

18h.30 **Parcours** d'orientation, au Mont-Royal

19h.00 **Soirée de l'Amitié Québécoise,** au Chalet de la Montagne

20h.00 **Partie de Baseball** (Bantam), au Parc Saint-Victor

20h.30 **Représentation** de "Médium Saignant", au théâtre Port-Royal **(entrée gratuite)**

le samedi 22 juin

9h.00 **Compétition nationale** de Natation, au Centre Maisonneuve

12h.00 **Remise des prix** du concours de "papillons" aux enfants des écoles primaires de la CECM, au Parc Laurier

13h.00 **Tour Cycliste,** départ sur la rue Notre-Dame, devant l'Hôtel-de-Ville

13h.00 **Départ,** du Parc Laurier, de la grande parade des enfants vers le Parc Lafontaine

13h.30 **Fête des enfants,** au Parc Lafontaine

20h.00 **"Grande Soirée",** au Parc Jarry

20h.00 **Compétition de Crosse,** "Partie des étoiles" de l'Est (Québec) et de l'Ouest (Ontario), à l'aréna Saint-Michel

20h.00 **Soirée des Feux,** au Parc Jeanne-Mance commanditée par LOTO-QUÉBEC

20h.30 **Représentation** de "Médium Saignant", au théâtre Port-Royal **(entrée gratuite)**

Minuit **Messe** en l'église Notre-Dame

Minuit **"Réveillon National",** au Centre Paul-Sauvé et au Palais du Commerce

le dimanche 23 juin

Midi **"Réveil de la Nature",** air entonné sur tous les postes de radio et repris par les Québécois

15h.00 **Fête de participation** massive de Québécois de toutes origines, (1er endroit) avenue des Pins et rue Roy entre Saint-Laurent et Coloniale, (2e endroit) avenue du Parc entre Bernard et Saint-Viateur

18h.00 **"Grand tintamarre"**

18h.00 **Fêtes Populaires**
— Parc Ignace-Bourget (Ville-Émard)
— Parc Champêtre (Maisonneuve)
— Parc Lafontaine (Saint-Jacques)
— Galeries d'Anjou (Ville d'Anjou)
— rue Mistral (angle Foucher) (Villeray)

20h.00 **Concert Campbell,** au Parc Dominion

20h.30 **Représentation** de "Médium Saignant", au théâtre Port-Royal **(entrée gratuite)**

20h.30 **Festival folklorique,** au Forum, regroupant des troupes de 20 pays différents **(entrée gratuite)**

le lundi 24 juin

16h.00 **Démonstration d'entrainement** d'escrime (élite), à la Cité des Jeunes de Vaudreuil

20h.30 **Représentation** de "Médium Saignant", au théâtre Port-Royal **(entrée gratuite)**

par Claude Lemelin

Marchand expose un plan quinquennal de $1.7 milliard

OTTAWA — Le gouvernement fédéral devra au bas mot débourser $1.7 milliard au cours des cinq prochaines années pour réaliser la réforme "libérale" des transports canadiens dont le premier ministre Trudeau a dévoilé les grands volets ces derniers jours sur les tribunes électorales du pays.

C'est ce qui ressort d'une conférence de presse donnée hier à Ottawa par le ministre des Transports, M. Marchand, au cours de laquelle celui-ci a cherché à "visser" bien en place, dans un schéma général, les initiatives isolées dont le chef libéral a émaillé sa campagne électorale: nationalisation des trains de passagers; révision de la tarification du transport-marchandises par chemin de fer, développement et subventions du transport urbain et suburbain, expansion des liaisons aériennes entre les grands centres et les communautés isolées du pays, etc.

Le ministre libéral a également annoncé officiellement un aspect capital de la réforme des transports — la refonte des structures administratives — et dévoilé plusieurs autres initiatives de moindre importance projetées par les libéraux dans le domaine du transport maritime, des relations du travail, dans l'industrie du transport et de la sécurité des systèmes.

"Notre système actuel est dominé tant par le secteur privé que public et doté d'une structure administrative qui ne répond plus à des besoins qui changent constamment", a dit notamment M. Marchand.

"Le régime actuel ne permet d'ailleurs pas au gouvernement de développer une véritable politique canadienne des transports".

Pour remédier à cette situation, que M. Marchand a entrepris de dénoncer de façon retentissante il y a quelques mois, le cabinet Trudeau a décidé de modifier la loi nationale des transports et la loi du ministère afin de définir clairement les pouvoirs, responsabilités et attributions du ministre des transports et de faire en sorte que la Commission canadienne des transports, à l'avenir, tienne ses pouvoirs du gouvernement.

"Plutôt qu'une cour d'archives, la CCT sera un organisme chargé d'appliquer les règlements de la façon la plus favorable au développement harmonieux des transports au Canada, précise le communiqué distribué par M. Marchand. La Commission se sensibilisera davantage aux besoins du public en matière de transport et sera en mesure d'y répondre le plus rapidement possible."

Toujours dans le domaine législatif, M. Marchand a confirmé que les libéraux, s'ils sont réélus, feront adopter une loi de l'information sur les transports qui permettra au gouvernement d'accéder à toute l'information que requiert l'établissement du tarif-marchandise ou l'exécution de toute activité gouvernementale connexe.

Un autre projet de loi du gouvernement Trudeau viserait à réorganiser l'administration portuaire de manière à accroître l'autonomie des administrations locales et de favoriser la participation des collectivités à la gestion de leurs installations portuaires. Le cadre législatif serait uniforme pour tous les ports; la planification du développement portuaire se ferait sur une base régionale; mais les grandes orientations du système portuaire continueraient d'être établies par l'administration centrale d'Ottawa.

Le ministre fédéral a en outre annoncé la formation d'une Commission d'enquête indépendante sur les accidents de transport, à l'abri des situations de conflits d'intérêts dans lequel se trouve présentement placé son propre ministère, qui est responsable de ces enquêtes. Enfin, M. Marchand a promis que des fonds fédéraux seraient mis à la disposition des syndicats et des patrons du transport afin de stimuler l'expansion des programmes de formation et de recyclage des travailleurs touchés par les changements technologiques et de réduire l'insécurité de la main d'oeuvre et les tensions dans cette industrie.

Dans le domaine maritime, les propos de M. Marchand visaient davantage à confirmer des initiatives dont on fait état à Ottawa depuis parfois longtemps, plutôt qu'à en annoncer de nouvelles. L'assistance financière aux traversiers sera augmentée; on cherchera à standardiser les vaisseaux de la flotte traversière canadienne et de l'équiper à partir des chantiers maritimes canadiens; un programme fédéral de développement des services-bacs du golfe Saint-Laurent a été conçu en fonction des besoins de l'économie régionale; d'ici cinq ans donc, deux nouveaux bacs-passagers entre le Cap Breton et Terre-Neuve et deux bacs ferroviaires, trois nouveaux traversiers pour l'Ile-du-Prince-Edouard.

Encore une fois, il est question de la renaissance progressive de la flotte marchande canadienne, notamment par l'attribution exclusive du cabotage et de l'approvisionnement de l'Arctique à des armateurs du pays, c'est pourquoi il faudra susciter la conception et la construction de cargos polaires. On cherchera à canaliser tout le trafic maritime à destination canadienne vers les ports canadiens, plutôt que par le transportement préalable vers des ports américains. Enfin la garde-côtière devra être étoffée pour surveiller le territoire maritime du Canada, qu'Ottawa veut porter à 200 milles, y assurer la surveillance des flottes de pêche étrangère et y veiller à l'observance des lois canadiennes concernant l'environnement marin.

Combien coûtera tout cela? Environ $1.7 milliard en cinq ans selon les conseillers de M. Marchand, ce qui n'est pas très considérable si l'on considère que le Canada dépense chaque année des milliards dans le secteur des transports. Au surplus, ce coût budgétaire des initiatives fédérales ne tient pas compte, selon le ministère des Transports, des économies considérables que la réforme permettra au secteur public — y compris les provinces et les municipalités — de réaliser en longue période.

A elle seule, la nationalisation du transport ferroviaire pour passagers et le programme de développement qui s'en suivra coûtera quelque $600 millions au Trésor fédéral au cours des cinq années à venir. La subvention du transport urbain et suburbain, on le savait déjà, coûtera environ $300 millions. Le programme de développement routier, qui comprend surtout les mesures d'assistance aux Prairies annoncées il y a un an à la conférence de Calgary, absorbera $350 millions et le programme de modernisation et d'expansion des services de traversiers, $186 millions. A quoi il faut ajouter $75 millions pour les liaisons aériennes vers les centres éloignés, et un autre $75 millions pour le transport des céréales, $50 millions pour l'accès aux ports céréaliers, $30 millions pour constituer le parc de réserve de wagons de fret, $25 millions pour les nouveaux bateaux et matelots de la garde côtière et $35 millions de "divers".

Mais on aurait tort, disait hier M. Marchand, de considérer tout cela comme un programme électoral puisqu'il est en préparation depuis de longs mois, et que ce n'est que par un heureux hasard que M. Trudeau et lui-même ont pu le dévoiler à trois semaines du 8 juillet.

suites de la première page

L'UPA

certaines priorités.

— le zonage afin de mettre un terme au gaspillage des meilleurs sols arables du Québec.

— l'adaptation des lois de l'environnement à ce zonage, afin d'éviter qu'un producteur ait à déménager ses équipements parce qu'un citadin vient de construire son chalet à proximité.

— le double du budget actuel du ministère (environ 20 millions pour le drainage des terres.)

— la fixation des prix, particulièrement dans le secteur du lait (l'UPA rencontre le cabinet fédéral à ce sujet aujourd'hui), de façon à permettre au producteur de rencontrer les coûts de production.

— des conditions humaines pour le producteur agricole, qui a droit également à la civilisation de loisir et qui veut travailler dans un secteur rentable.

Que fera le gouvernement Bourassa? M. Couture ne sait pas encore mais il a l'impression que les ministres sont au moins plus conscients des problèmes.

L'OTAN

evolution". Le communiqué final publié à l'issue des travaux signale au sujet des relations Est-Ouest que les ministres ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements "de poursuivre patiemment leurs efforts visant à réduire les tensions et à promouvoir une meilleure compréhension et coopération, non seulement entre les Etats mais aussi entre les peuples".

"Compte tenu de l'accroissement de la puissance militaire de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie et des risques possibles de nouvelles tensions, poursuit le communiqué, les alliés doivent, dans le cadre de l'Alliance atlantique, garder la volonté et les moyens d'assurer leur défense".

Les ministres ont exprimé l'espoir que les relations entre les deux Etats en Allemagne continuent à s'améliorer dans l'intérêt du peuple allemand.

Les ministres ont réaffirmé leur conviction que les progrès vers la détente en Europe sont inséparablement liés à la stricte observation et à la complète application de l'accord sur Berlin".

En ce qui concerne la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les ministres ont constaté que les travaux ont progressé "de façon inégale"... Il reste beaucoup à faire sur des questions importantes comme par exemple l'amélioration des contacts humains, la libre circulation des informations, les mesures visant à accroître la confiance et certains aspects essentiels des principes régissant les relations entre les Etats".

Ils poursuivront les négociations avec patience et de façon constructive, dans une recherche permanente de résultats équilibrés et substantiels.

Sur le Proche-Orient, les ministres se sont félicités des progrès réalisés en particulier du désengagement des forces syriennes et israéliennes et des "contributions apportées par les gouvernements alliés aux activités du maintien de la paix des Nations unies".

Les ministres participant au programme de défense intégré de l'OTAN (les quinze moins la France) demeurent convaincus que des réductions mutuelles et équilibrées de forces contribueraient à la réduction des tensions en Europe et à l'instauration d'une paix plus stable. Ils se déclarent en faveur d'une parité approximative de forces entre les deux camps, "sous la forme d'un plafond commun pour l'ensemble des effectifs de leur forces terrestres présentés dans la zone de réduction, compte tenu de leurs potentiels de combat respectifs. Ils se prononcent pour un accord dans le cadre de la première phase sur des réductions des forces terrestres soviétiques et américaines.

Le ministres ont marqué leur appréciation des efforts entrepris par les Etats-Unis pour arriver à des limitations des armements stratégiques.

La prochaine session ministérielle du conseil Atlantique-Nord se tiendra à Bruxelles en décembre 1974.

TdH

qu'Expo '67 continue de vivre puisque, aussi bien, les pavillons étaient encore là et que "tout cela était déjà payé".

C'est ainsi que le maire réussit à convaincre la population du profit extraordinaire que la ville pourrait tirer de TdH, non seulement au niveau du prestige de la métropole mais encore à celui des finances, compte tenu des revenus incidents qu'une telle exposition ne pouvait faire autrement qu'entraîner.

En 1968, les autorités prévoyaient un "excédent des revenus sur les dépenses" d'au moins $6 millions. Elles se trompaient: en cours de route, l'excédent s'était mué en un déficit de $5.2 millions porté au compte de la ville.

Le mercredi 29 janvier 1969, à la séance régulière du conseil municipal, double coup de théâtre: le comité exécutif de la ville annonce que Terre des Hommes ne sera plus exploitée en raison de "son trop grand risque financier" et le maire Drapeau, solidaire de cette décision, annonce solennellement qu'il décidera, dans les prochaines semaines, s'il continuera à occuper ses fonctions de premier magistrat.

A cette même séance du conseil, le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, déclarait:

"Le comité exécutif en est venu à la conclusion que les bienfaits pour l'économie générale de l'exploitation de Terre des Hommes n'avaient à peu près aucune conséquence favorable pour les revenus de la municipalité.

"Les prévisions les plus récentes de revenus et de dépenses comportent, de l'avis du comité exécutif, un élément de risque trop grand pour poursuivre l'exploitation.

"Vu les avantages économiques que l'exploitation de Terre des Hommes représente pour le Québec et le Canada, des démarches ont été faites auprès des autorités gouvernementales en vue d'assurer une forme de collaboration et un partage du risque. Malheureusement, ces démarches n'ont pas eu de succès".

Cependant, malgré tout, l'opiniâtre maire n'entendait point laisser ainsi Expo '67 mourir subitement. Après des négociations entre les trois paliers de gouvernement, l'entente suivante était conclue: pour permettre la réouverture de Terre des Hommes, Québec verserait une subvention à Montréal cependant qu'Ottawa, pour faciliter les choses, accorderait à Québec de meilleures conditions de remboursement de la dette laissée par Expo '67.

C'est ainsi que TdH fut sauvée, cette exposition qui avait accusé, l'année précédente, un déficit de $5.2 millions même si 12,500,000 visiteurs avaient franchi les tourniquets des îles.

La première année de TdH fut d'ailleurs sa meilleure aux guichets. En 1969, l'assistance baisse à 6,575,000, se maintient à 6 millions en 1970, remonte à 7,000,000 en 1971 à cause d'une formule d'admission plus large, chute à 1,430,000 en 1972 (il faut dire ici que l'ouverture avait été retardée au 20 juillet à cause de conflits ouvriers) et grimpe à 3.2 millions en 1973.

Après 1971, année du plus fort déficit (plus de $8 millions), l'administration municipale décide de fermer l'île Notre-Dame pour réduire les coûts d'exploitation de l'exposition et d'utiliser plutôt cette île "inventée" pour les jeux Olympiques de 1976 (canotage).

Cette décision porte certains fruits puisqu'en 1972 le déficit se chiffre à $4.3 millions, le plus petit depuis cinq ans, et qu'en 1973, il ne devrait, selon les prévisions, avoir été inférieur à $2 millions.

Si, cette année encore, Terre des Hommes réussit à réduire son déficit, il est vraisemblable que le gouvernement du Québec consentira à verser son écot, ne serait-ce que sur une base annuelle. Si, au contraire, "l'excédent des dépenses sur les revenus" ne réussit pas à être diminué de façon sensible, la ville de Montréal se verrait probablement dans l'obligation de démolir son rêve, ce qui ne se fera pas sans autres déboursés.

LES PARTIS

versitaires et syndicalistes. Pendant ce temps, sans jamais atteindre les échelons aussi élevés de l'élite, le Crédit social de M. Caouette parvenait quand même à rallier à sa cause trois jeunes enseignants: MM. René Matte (Champlain); André Fortin (Lotbinière); Jean-Marie Boisvert (Drummond).

En remontant à 1962, on observe que le Parti libéral, sous la direction de Lester-B. Pearson, réalise une première percée. Il s'assure notamment les candidatures de John Turner, Charles Drury et Maurice Sauvé. Ils devenaient tous trois ministres dans le nouveau gouvernement minoritaire porté au pouvoir le 18 juin avec la défaite de M. Diefenbaker.

Au scrutin suivant du 8 avril 1963, le Parti libéral faisait l'acquisition de trois économistes et d'un avocat, tous quatre universitaires réputés: MM. Maurice Lamontagne, Jean-Luc Pépin, René Tremblay et Guy Favreau.

Déterminé à former enfin un gouvernement majoritaire en réservant à sa délégation québécoise une place prépondérante, le premier ministre Lester-B. Pearson réussit un coup d'éclat en intégrant à l'équipe des candidats de la campagne électorale de 1963 le trio des colombes: Pierre Trudeau, Gérard Pelletier et Jean Marchand, transfusion de sang neuf que venaient compléter les candidatures de Jean-Pierre Goyer et J-A. Mongrain.

De l'autre coté de la barricade les conservateurs ne parviennent pas à séduire et ils font bien piètre figure. De tous les efforts que le PC, met à compenser les pertes de 1963, il résulte une seule candidature intéressante, celle du maire de Granby, M. Paul-O. Trépanier. Architecte et excellent orateur, M. Trépanier montrait les aptitudes pour devenir un parlementaire de premier plan qui aurait pu aider son parti à remonter la pente. Mais il joue de malchance; le soir de l'élection du 8 novembre 1965, il est d'abord déclaré élu. Puis, lorsque parviennent les résultats du vote des militaires, la situation se transforme. Quelques heures victorieux par 82 voix de majorité, il est finalement défait par 45 voix. Les autres têtes d'affiche du PC (Québec) connaissent le même sort.

L'attrait du Parti libéral pour les nouvelles recrues a connu son temps d'arrêt en 1968. Seul, Eric Kierans acceptait l'invitation. Par contre, le Parti conservateur marquait des points importants avec l'adhésion de M. Marcel Faribault. Illustre universitaire, directeur d'une vingtaine de compagnies, intime conseiller du premier ministre Johnson, il représentait pour les conservateurs, le plus grand espoir des dix dernières années. Et les chances de succès de son entrée au Parti conservateur était renforcée par la candidature, à ses cotés, du maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan. Sous le leadership du nouveau chef, M. Robert Stanfield, ces candidatures prestigieuses redonnaient aux conservateurs une assurance qu'ils n'avaient pas manifestée depuis les plus beaux jours de John Diefenbaker. Mais la victoire spectaculaire du gouvernement Trudeau a éliminé toutes les têtes d'affiches du PC et réduit sa représentation québécoise à quatre députés seulement.

Depuis, les injections de sang neuf dans les veines politiques fédérales se sont faites au compte-gouttes. Chez les libéraux, la campagne de 1972 enregistrait l'arrivée de Marc Lalonde et de Mme Jeanne Sauvé pendant que les conservateurs acclamaient l'ex-juge et l'ex-ministre de la Justice, Claude Wagner. Pour le NPD (Québec), ce fut la plus fertile récolte avec les candidats Robert Cliche, Raymond Laliberté, Charles Taylor, Laurier Lapierre et Kari Levitt. Mais cette première tentative sérieuse pour donner au NPD (Québec) un député à la Chambre des communes a lamentablement échoué.

Au chapitre du recrutement de nouvelles figures et du renouvellement du personnel politique, la présente campagne bat tous les records de pauvreté. Le Parti libéral ne présente strictement rien de neuf. Chez les conservateurs, la candidature de Marcel Masse était depuis trop longtemps connue. Il reste "Frenchie" Jarraud et Raymond Grenier dans les comtés de Saint-Henri et Saint-Jean.

Aux côtés de ces nouveaux arrivés, le président du NPD-Québec, professeur de mathématiques à l'université de Montréal, candidat dans Longueuil, fait figure d'universitaire prestigieux. Le Crédit social se signale à sa façon en présentant dans le comté de Frontenac Mme Thérèse Mercier, sa première candidate.

Le Parti libéral et le Parti conservateur ont tous deux pourtant multiplié les démarches de sollicitation.

Ils n'ont accumulé que refus.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

de l'électricité, et détient 30% du rail de toute l'Afrique, "ce qui explique que l'Afrique du sud soit le meilleur marché de l'Amérique sur le continent africain, et que les échanges commerciaux l'an dernier entre les Etats-Unis et l'Afrique du sud dépassent $1 milliard", soit une balance favorable aux USA de $400 millions.

Plusieurs des minéraux extraits des mines de l'Afrique du sud sont très importants pour l'industrie américaine, le chrome, l'uranium, le platine, le manganèse, l'antimoine et le lithium. Sans parler de l'or, dont l'Afrique du sud assure "70% de la production totale du monde libre". Plus de 400 compagnies américaines y sont installées, dont 50 comptant parmi les 100 plus grandes des Etats-Unis. Les investissements américains en Afrique du sud dépassent maintenant $1 milliard et leur taux moyen de rentabilité est de 17%. "We are strong believers in free enterprise."

Les Blancs ne comptent que pour 4 millions dans une population de 24 millions, mais il ne faudrait surtout pas que les Américains voient la situation de l'Afrique australe avec les lunettes de leur propre problème racial. "Avec le temps l'Afrique du sud évoluera probablement vers une Communauté d'Etats interdépendants, l'un blanc et quelques autres noirs".

Pour le cas où quelque scrupule subsisterait dans les consciences, l'ambassadeur Botha dit à ses interlocuteurs américains: "Pour découvrir si l'Afrique du sud est un pays aussi "méchant" que le décrivent ses détracteurs, interrogez les Africains noirs, presque un million, qui sont venus en Afrique du sud volontairement et pour la plupart illégalement, d'autres parties de l'Afrique, pour partager une vie meilleure".

Voilà sans doute pourquoi la même revue gouvernementale rapporte que des exercices militaires ont lieu sur mer et dans les airs "sur une base régulière", entre les forces de l'Afrique du sud et celles de l'Ouest. Certes, une petite photo nous rappelle que jusqu'à 280,000 hommes peuvent travailler en même temps chaque jour à extraire 8.8 millions de tonnes de roc par mois et 75% de "l'or nouveau du Monde libre". Mais il faut plutôt recourir aux films et aux photos sortis clandestinement du pays pour connaître les conditions de vie et de travail des mineurs noirs et de leurs familles.

Le dernier numéro de "South African Scope" réservait en effet ses photos de prestige à une collation de diplômes par le premier ministre Vorster, à une rencontre à Ottawa entre son ambassadeur Norman J. Best et M. Trudeau, et à des remises de médailles olympiques. Excusez-moi, la revue n'oublie pas ses défavorisés: elle condamne à la fin la décision criminelle du Conseil mondial des Eglises de verser une subvention de $450,000 aux mouvements de libération nationale de l'Afrique australe.

Jean-Claude LECLERC

L'Institut de cardiologie et un hôpital de Lyon échangent par satellite

par Gilles Provost

Pour la première fois ce matin, une liaison transatlantique en télécouleur et en direct par satellite doit permettre aux spécialistes de l'Institut de cardiologie de Montréal de solliciter l'avis de leurs collègues français de l'hôpital pneumologique et cardiovasculaire de Lyon au sujet d'un patient en instance de traitement.

Hier soir, les responsables de cette téléconférence transtlantique étaient toutefois sur des charbons ardents parce que les techniciens de l'Office de radiotélévision française (ORTF) ont déclenché une grève de 24 heures qui risque de tout compromettre.

Si tout se passe bien, cette téléconférence d'une durée totale de 150 minutes devrait permettre aux équipes médicales des deux pays de solliciter l'avis de leurs collègues sur un cas difficile que chacune doit traiter. En raison du secret médical, les responsables n'ont invité que deux ou trois journalistes triés sur le volet.

Il y a un an, les mêmes équipes médicales avaient déjà participé à une première téléconférence diffusée en blanc et noir. Pour cette première expérience, toutefois, on avait préféré présenter des cas réussit plutôt que des cas problèmes non encore résolus.

Le docteur Paul David, directeur de l'Institut de cardiologie de Montréal, a expliqué hier au Devoir que les spécialistes de Lyon ont l'intention de solliciter l'avis des Montréalais au sujet d'un malade qui souffre d'un mauvais fonctionnement de plusieurs valvules qui contrôlent normalement la circulation du sang entre les diverses parties du coeur.

La discussion devrait porter particulièrement sur la valvule tricuspide qui relie le ventricule droit à l'oreillette droite, dans les cas où d'autres valvules posent aussi des problèmes, a précisé M. David. Plusieurs options se présentent aux spécialistes: soit la réparation des valvules, soit leur remplacement par des prothèses, soit enfin l'absence d'intervention.

Les Lyonnais veulent donc obtenir l'avis des Montréalais sur la meilleure attitude dans un cas aussi complexe et quand même assez fréquent. Doit-on intervenir simultanément sur toutes les valvules malades? Doit-on utiliser telle ou telle procédure opératoire? etc...

De leur côté les Montréalais ont l'intention de soumettre un cas plus philosophique: il s'agit d'un patient relativement jeune (moins de 40 ans) qui ne présente pas de symptômes graves. Pourtant, des examens ont révélé que trois de ses artères sont très gravement atteintes. Dans un tel cas, doit-on faire une intervention chirurgicale préventive? Les risques opératoires et les coûts le permettent-ils?

Afin de réduire les coûts de telles conférences télévisées, les équipes médicales des deux pays se sont déplacées dans des studios de télévision au lieu de fonctionner à partir de leur hôpital particulier comme l'an dernier. La liaison se fera donc entre le Centre de l'ORTF à Paris et le studio "F" de Télémétropole à Montréal.

Comme pour la première fois, on utilisera un seul répondeur du satellite pour envoyer les images et le son dans les deux directions. Cela est possible en utilisant seulement une partie de la bande de fréquences disponibles pour chaque émission. Le répondeur renvoie donc à chacun les deux émissions qu'il reçoit et il suffit de prendre celle qu'on désire.

Comme l'ORTF ne dispose que d'un seul appareil pour utiliser la couleur selon ce principe, il ne sera pas possible que les deux émissions soient simultanément en couleur. Dans la première partie de la conférence, les spécialistes de Lyon émettront donc en couleur pour mieux exposer leur problème. Les homologues de Montréal feront de même dans la deuxième partie de la téléconférence. Dans un cas comme celui-là, on estime que la couleur permettra à l'autre partie de mieux comprendre les documents médicaux télévisés.

On profitera aussi de l'occasion pour reprendre des expériences qui avaient échoué l'an dernier à cause de difficultés techniques. Par exemple, les spécialistes de Lyon doivent émettre un enregistrement de rythme cardiaque pour voir si les spécialistes montréalais pourront l'interpréter à distance.

Les signaux télévisés seront transmis par micro-ondes de Télé-Métropole jusqu'à la station de la Société canadienne de télécommunications transmarines, à Mill Village, en Nouvelle-Ecosse. Le satellite de communication stationnaire Intelsat-IV prendra ensuite la relève jusqu'à la station de réception française qui les renverra à Paris par micro-ondes.

VAL BOISÉ

Suite de la page 3

écrit-il, en vertu de laquelle le projet Val Boisé a été construit, le promoteur, en signant le contrat légal et valable au moment du prêt obtenu lors de l'engagement fédéral, doit convenir de ne pas hausser les loyers mensuels sans l'approbation de la Société centrale d'hypothèques et de logement".

D'après cette déclaration de M. Basford, il semble évident que toute hausse que pourrait demander Grand Prix Construction et que pourrait sanctionner la Régie des loyers devra en outre recevoir l'approbation de la SCHL.

Plus loin, M. Basford ajoute:

"Je puis vous assurer que le récent avis de la société "Grand Prix Construction" tendant à majorer les loyers mensuels de $30 par logement a été donné sans l'autorisation de la Société centrale. Les hauts fonctionnaires de celle-ci m'informent que cette hausse n'est pas justifiée et je leur ai demandé de prendre des mesures immédiates et d'appliquer la loi fortement en vue de contrecarrer cette violation grave du contrat passé par la société Grand Prix Construction Ltée."

M. Basford conclut qu'il a fait parvenir cette lettre à chacun des locataires pour qu'il "ne puisse exister aucun malentendu sur l'intention du gouvernement fédéral de maintenir à un bas niveau les loyers de l'ensemble Val Boisé".

VILLAGE

Suite de la page 3

soumis pour étude à la SCHL mais rien de formel n'a été encore fait et ne pourra être fait tant que Montréal n'aura pris de décision. Dans le cas des subventions pour innovations, il serait peut-être possible qu'autant le projet temporaire de l'Ecole d'architecture que le projet D'Astous puissent en profiter.

La décision finale pour le village olympique sera prise le 28 juin par le conseil municipal. Toutes les personnes interrogées, autant au COJO qu'au gouvernement du Québec, ne semblent pas vouloir intervenir dans cette décision. Le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, nous a déclaré à ce sujet: "La décision est toujours entre les mains du maire Drapeau, et c'est lui qui en portera la responsabilité."

ACUPUNCTURE

Suite de la page 3

la terre, on trouve le métal (les poumons, le gros intestin, l'automne) qui une fois exploité laisse un trou comblé par l'eau (les reins, la vessie, l'hiver) qui à son tour nourrit la terre.

Dans un cycle destructif, ou de maladie, le feu fond le métal, le métal coupe le bois, le bois pousse et couvre la terre, la terre absorbe l'eau, l'eau éteint le feu.

Un praticien d'expérience peut déceler ce cycle quotidien et saisonnier dans l'organisme et, partant, l'état des organes qui sont contrôlés par chaque méridien d'influence.

C'est alors que le traitement, appliqué aux points nécessaires, peut équilibrer ce flux d'énergie et prévenir les maladies. Ce niveau d'habileté n'est atteint que par peu d'acunponcteurs. Les autres doivent se contenter de traiter les maladies dont le diagnostic a déjà été établi.

Des recherches ont été entreprises sur les divers aspects de l'acuponcture, qui ont prouvé hors de tout doute que les points d'insertion des aiguilles sur le corps humain, établi par les Chinois d'antan, étaient bien les centres d'énergie, et que la direction du flux de cette énergie était bien celle décrite il y a 3,500 ans.

la météo

Le temps qui affecte le Québec ne variera pas beaucoup au cours des quelques prochains jours. La province restera sous l'effet d'une perturbation située au-dessus de la baie d'Hudson. De petites zones d'air humide qui circulent autour de cette dépression maintiendront des nuages au-dessus de toute la province. Ces nuages seront suivis parfois par des langues d'air plus sec ce qui entraînera des percées de soleil sur la plupart des régions. Le nuage sera accompagné d'averses qui seront plus abondantes et il y aura risques d'orages sur toutes les régions du sud en raison d'une série de petites perturbations se déplaçant d'ouest en est juste au sud de la province.

●

Régions Ottawa, Montréal, Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières, Laurentides: nuageux avec des éclaircies et quelques averses. Risque d'orages surtout en après-midi et en soirée. Miminum 60. Maximum près de 70. Aperçu pour vendredi... peu de changement.

●

Régions de Abitibi, Pontiac, Témiscamingue, Chibougamau: nuageux avec des éclaircies et quelques averses. Risque d'orages surtout ce soir dans la région de Pontiac, Témiscamingue. Minimum près de 50. Maximum 60 à 65. Aperçu pour vendredi... peu de changement.

●

Régions de Haute-Mauricie, Lac-St-Jean: nuageux avec des éclaircies et quelques averses surtout en après-midi et en soirée. Minimum 55 à 60. Maximum 70 à 75. Aperçu pour vendredi... peu de changement.

●

Régions Baie-Comeau, Sept-Iles, Rimouski, Gaspé: nuageux avec des éclaircies et quelques averses. Minimum près de 50 mais de 45 dans la région de Sept-Iles. Maximum 65 à 70. Aperçu pour vendredi... peu de changement.

les tribunaux

par Guy Deshaies

Le dossier Geoffroy en lieu sûr

Le ministre de la Justice et la Sûreté du Québec viennent de préciser que contrairement à ce qui a été allégué, toutes les pièces à conviction du dossier du notaire Yves Geoffroy se trouvent en lieu sûr et sont disponibles sur demande.

Jeudi dernier, le procureur du notaire Geoffroy, Me Philip Goulston, a saisi le juge Montgomery d'une requête visant à obtenir une pièce à conviction qui aurait été retiré du dossier. On sait que le notaire Geoffroy tente actuellement d'obtenir une révision de la sentence rendue contre lui en octobre 1970 alors qu'il avait été condamné à la prison pour la vie.

La Sûreté du Québec dit que par mesure de sécurité, et afin d'éviter que les pièces à conviction ne disparaissent, elle a fait transporter les pièces à conviction qui se trouvaient à Joliette au bureau de la Sûreté, rue Parthenais, à Montréal.

Le procureur du notaire Geoffroy n'a qu'à produire le reçu qui se trouve dans le dossier à Joliette pour obtenir à Montréal les pièces à conviction inhérentes au dossier en question.

Autos d'occasion: contrat annulé

Le juge Marc Lacoste, de la Cour provinciale du district de Montréal, a annulé un contrat de vente d'auto d'occasion et a condamné la maison Keating Ford Sales Ltd. de Verdun à rembourser les $2,241 déboursés par l'acheteur pour cette voiture et pour les réparations subséquentes à l'achat.

Outre l'usure quasi totale du moteur il a été avéré que l'odomètre de cette Camaro 1968 avait été baissé à 43,000 milles alors que le véritable parcours, selon l'ancien propriétaire de l'auto, était de 63,000 milles.

Le demandeur, M. Archangelo Orlando, avait acheté cette voiture chez Keating Ford en juin 73 et deux semaines plus tard il devait faire reconstruire le moteur. En vertu d'une garantie dite A-1 aux termes de laquelle le vendeur s'engage à payer la moitié des frais de réparation pour une période de 30 jours après l'achat M. Orlando avait dû acquitter les $455 représentant la moitié d'une note de $910 pour les réparations. Il avait payé environ $1,700 cette voiture dont la valeur, aux dires du juge Lacoste, est pratiquement nulle. Le magistrat tient pour important le fait que le demandeur ait porté plainte dans les deux "semaines qui ont suivi l'achat de son bolide "brûlé".

C'est par le biais de l'Association pour la protection des automobilistes, dirigée par M. Philippe Edmonston que M. Orlando a contesté le contrat de vente devant les tribunaux.

M. Edmonston a tenu à faire savoir que ce jugement représentait une autre victoire du consommateur contre un marchand d'automobiles d'occasion.

Responsabilité pour morsure: $500

Un citoyen de Notre-Dame-de-Grâce devra débourser $500 à titre de dommages par suite d'une morsure que son chien a infligée à une fillette du voisinage.

Le juge Harry Batshaw, de la Cour supérieure, a statué, hier, que même si l'animal était sur le terrain de son propriétaire, entouré d'une clôture et que la victime a pénétré sur ce terrain, le propriétaire de l'animal est responsable à moins que la victime ait été un intrus.

Or la jeune Carole Racine, âgée de 6 ans, se rendait visiter son amie qui se trouve être la fille du propriétaire du chien.

Etant donné son âge et ses relations avec la fille du défendeur le magistrat opine qu'elle n'était pas intruse mais visiteuse et que le défendeur doit répondre des morsures que son chien lui a faites au visage.

L'action était de $10,000 mais comme il n'y a plus de trace de cet accident le juge accorde des dommages de $500 avec intérêts.

Amende de $500 à la CAHA

La Canadian Amateur Hockey Association Services Ltd a été mise aux amendes, hier, pour avoir illégalement sollicité des enfants de moins de 13 ans par un feuillet publicitaire leur demandant de devenir membres de la CAHA et suggérant l'achat de divers produits ce qui est contraire à la loi pour la protection du consommateur au Québec.

Il y avait cinq accusations portées contre l'agence de publicité de la CAHA mais le ministère public a retenu les accusations d'avoir incité un enfant de moins de 13 ans à acheter un produit et d'avoir utilisé une personnalité connue des enfants pour promouvoir ce produit.

C'est le père d'un garçonnet de 12 ans qui a porté plainte relativement au dépliant adressé à son fils par la CAHA et sollicitent son adhésion au titre de membre tout en faisant de la publicité pour diverses compagnies qui fabriquent des équipements de hockey.

Le juge Alexandre Mierzwenski a imposé l'amende minimum de $500 pour chacun des deux chefs après que Me Michael Green, l'avocat de la compagnie eût produit une lettre par laquelle les dirigeants de la compagnie s'engagent à ne plus recommencer telle publicité au Québec.

La publicité adressée aux enfants est interdite au Québec.

Caution de $75,000 à McAllister

Bill McAllister, qui fait face à dix chefs d'accusation dont un passible de la peine de mort, a obtenu un cautionnement du juge Roger Ouimet, hier, et a pu reprendre sa liberté moyennant un dépôt de $75,000.

Les accusations portées contre McAllister sont relatives à un vol à main armée commis l'automne dernier contre un camion de la Brink's et au cours duquel un agent de la Brink's a été abattu.

Le procès pour conspiration, tentative de meurtre, port de déguisement, vol à main armée avait débuté le 3 juin mais s'était terminé subrepticement par un "mistrial" cinq jours plus tard après que le Journal de Montréal publiait une nouvelle concernant l'accusation de meurtre portée contre l'accusé.

Ce n'est donc qu'à l'ouverture de la session d'automne des assises que McAllister reparaîtra pour répondre aux diverses accusations portées contre lui.

Le juge Ouimet a remis l'accusé en liberté moyennant le cautionnement de $75,000 et à diverses conditions jusqu'à l'automne.

Aujourd'hui les trois rédacteurs du Journal de Montréal recevront leur sentence pour outrage au tribunal relativement à cette affaire de "mistrial".

L'enquête sur l'immigration

par Clément Trudel

Me Byers offre d'ouvrir ses fichiers pour hâter "la découverte de la vérité"

A plusieurs reprises, hier, l'avocat Stephen M. Byers a offert à la commission L'Heureux-Dubé de lui ouvrir ses fichiers, de faire en sorte d'accélérer la "découverte de la vérité". Il a aussi vanté un employé-modèle qui pousse le zèle (cet employé du bureau Byers touche actuellement $125 par semaine jusqu'à inciter un "neveu", dans un pays fournisseur d'immigrants, à publier une réclame qui aurait pu signifier un déboursé de $1,000 en honoraires de la part de chacun des candidats à l'immigration. Ne trouviez-vous pas ces honoraires exagérés, demande-t-on à un témoin? Réponse: c'étaient des gens à l'aise (well to do). La commission laisse toutefois entendre Me Byers que le moment n'est pas venu pour lui de témoigner, qu'il s'agit plutôt de recueillir du témoin à la barre sa version du fonctionnement interne de ce bureau: Service d'immigration visa canadien.

Me Joseph Nuss, procureur de la commission, a déposé en preuve six feuilles d'instruction envoyées par Me Byers à d'éventuels clients-immigrants demeurés dans leur pays d'origine. Il fait remarquer que les honoraires de $1000 devraient être scindés en deux parts égales de $500: l'une à verser à Montréal, l'autre dans ce pays d'origine à un "neveu" s'occupant à la fois d'agence de voyage, d'immeubles et... de recruter des clients à cet avocat de Montréal, point de destination hypothétique. De fait, aucun marché n'a été conclu à la suite des annonces, à cause notamment de restrictions aux transferts de fonds, paraît-il. Les instructions accompagnaient la formule. IMM-OS adressée par les soins de Me Byers.

Oncle et neveu, d'après cet oncle qui a maintenant pu faire venir sa famille à Montréal, n'auraient conclu aucune entente sur la part d'argent qui reviendrait à ce bureau lointain, qui a d'ailleurs cessé ses affaires.

La séance du matin a commencé avec plus d'une demi-heure de retard, à cause notamment d'une vive discussion qu'eut Me Byers avec le personnel de la commission, dans les bureaux mêmes de la commission.

Quant à la séance de l'après-midi, à cause d'un rendez-vous d'un procureur avec un médecin, elle dut prendre le départ avec 45 minutes de retard, ce dont s'excusa le procureur. Force majeure.

Le juge Claire L'Heureux-Dubé ne cache pas son impatience, à quelques reprises, devant les réponses alambiquées de témoins qui finissent par avouer, avec réticence bien sûr, ce dont bon nombre d'observateurs se doutaient déjà: en 1972, la forte vague d'immigrants était certainement dûe au fait que l'on se passait le mot, dans différents pays, sur la possibilité qu'avait un "visiteur" au Canada de modifier peu après son tir et de solliciter la résidence permanente.

Ce qui est plus surprenant, c'est qu'un témoin entendu hier dévoile qu'une ambassade canadienne lui ait écrit qu'il pouvait attendre de visiter le Canada avant de déposer sa demande de résidence. Si le témoin peut retracer l'original de cette lettre, la commission en aura la primeur.

De toutes manières, depuis le 3 novembre 1972, il n'est plus loisible à un "visiteur" d'opérer un tel transfert. Tout immigrant en puissance doit attendre dans son pays d'origine confirmation de son acceptation, par le Canada, comme immigrant.

Sept témoins furent entendus hier à la commission qui doit faire enquête sur un nombre de dossiers traités par les bureaux montréalais de l'immigration. La commission tient son mandat d'un arrêté en conseil (Ottawa) en date d'octobre 1973, soit après que le ministère de l'Immigration et de la Main-d'oeuvre eut institué sa propre enquête interne.

A un témoin qui dit: — J'ai peur, je suis nerveux, le juge a conseillé de se détendre, de profiter d'un ajournement de quelques minutes, mais devant le refus du témoin, l'interrogatoire se poursuivit.

Quant au témoignage central, il se déroula en présence de Me Byers qui eut 25 minutes pour interroger à son tour le témoin, une fois terminé l'interrogatoire de Me Nuzz.

Me Byers, que plusieurs témoignages ont relié, depuis le début de l'enquête, à des visiteurs qui croyaient trouver chez lui une voie sûre pour obtenir le statut d'immigrant, estime qu'on ne peut lui reprocher de faire un "discours" et qu'il s'en tient à la formule qu'il dit en usage depuis le début de l'enquête par les procureurs Nuss et Pothier: un "discours" suivi de la réponse du témoin: Oui ou Non.

L'avocat Byers n'a pas obtenu la permission de s'entretenir quelques minutes avec le témoin et dut attendre son tour pour l'interroger sur les données fournies par ce témoin-clé, qui apporte à la commission des listes établies par lui pour le bureau de Byers (il s'agit d'étrangers qui auraient pu souhaiter venir s'établir ici).

La commission cherche à déterminer la nature des ententes qui pouvaient exister entre ces étrangers et des intermédiaires qui les acheminaient vers le bureau de Me Byers; ce dernier, un mois avant le départ de ce témoin (sept. 72) de son pays d'apdoption, écrivait pour confirmer qu'il serait conseiller de cet immigrant arrivé comme visiteur en octobre 1972. Deux jours après son arrivée ici, le témoin faisait sa demande de résidence permanente et, depuis, il a enregistré deux commerces qui ne sont pas encore en service... parce que, selon le témoin, le ministère a pris tellement de temps à confirmer son autorisation de "débarquement". Dans certains pays, ajoute-t-il, il suffirait de 72 heures.

Le juge glisse en contrepartie: ne serait-ce pas votre avocat qui n'aurait pas été assez vigilant en l'occurrence (failed to expedite matters?).

L'indexation des salaires au coût de la vie entre dans les moeurs

Une étude effectuée par la section Economie et Recherches du ministère fédéral du Travail démontre que l'indexation des salaires au coût de la vie (ISCV) s'installe dans les moeurs. En effet, l'analyse de 2,440 conventions collectives a démontré que 9.5 pour cent d'autre elles, soit 223, prévoyaient l'ISCV. Ces contrats favorisaient par contre 20 pour cent du total de la main-d'oeuvre assujettie à ses nouvelles conventions collectives.

Des 223 contrats de travail prévoyant l'ISCV, 119 (soit 51 pour cent) couvrent des groupes de plus de 500 employés. Ce sont donc les grandes entreprises qui semblent visées d'abord et avant tout par les syndicats et tout particulièrement celles du secteur manufacturier.

Il existe une grande variété de clauses d'ISCV. La plupart servant à définir un mode de calcul qui précise "quand" et "comment" seront payées les augmentations de salaire en question. Quelques-unes de ces classes prévoient cependant que les ajustements seront négociés à intervalles réguliers en fonction du coût de la vie. Dans l'ensemble, ces clauses ajoutent un montant "flottant" à l'échelle des salaires, qui n'en est pas modifiée pour autant.

Enfin, la grande majorité des clauses d'ISCV utilisent l'indice des prix à la consommation (IPC) comme étalon. Dans la plupart des cas, les contrats de travail retiennent l'indice moyen pour tout le Canada. Certaines conventions prévoient toutefois l'utilisation des indices régionaux et même municipaux.

Le mode de calcul le plus courant a pour effet d'augmenter le salaire horaire d'un certain nombre de cents pour chaque point d'augmentation de l'IPC. Une autre formule, moins utilisée, prévoit de faire coïncider les pourcentages d'augmentation de l'IPC et de la clause d'indexation des salaires. Dans leur ensemble, on retrouve les caractéristiques suivantes dans les formules retenues par les négociateurs patronaux et syndicaux. La majorité des conventions prévoient des ajustements de salaires à tous les trois mois. L'ajustement le plus répandu accroît le salaire de 1 cent l'heure pour chaque .40 d'augmentation de l'IPC jusqu'à environ 1 cent l'heure pour chaque .60. Ce dernier barème, qui est le plus élevé, est le plus répandu actuellement parmi les conventions examinées par le ministère du Travail.

Par ailleurs, 91 des 223 conventions analysées prévoient un plafond annuel aux augmentations qui seront ainsi versées. Ces maximum vont de trois à 30 cents l'heure par année. En contrepartie, 39 contrats de travail prévoient un versement minimum par l'employeur, lequel est calculé sur une base annuelle.

Et, dernier raffinement, 57 des 223 contrats de travail examinés prévoient une augmentation minimale de l'indice des prix comme prérequis à l'application de la clause indexant les salaires.

Au chapitre des restrictions, une convention prévoit même que la partie patronale pourra diminuer les salaires en fonction des barèmes appliqués aux augmentations, si jamais l'indice des prix à la consommation fonçait vers le bas. Il n'est pas question, dans ce cas-là, de descendre plus bas que ne le prévoit l'échelle des salaires du contrat de travail.

LA LIBRAIRIE RENAUD-BRAY
dépositaire officiel
INFORMATION CANADA
ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
tél: 342-1515

Programme d'aide financière INONDATIONS 1974

Le Conseil des Ministres du Gouvernement du Québec vient d'adopter un programme d'aide financière aux victimes des inondations survenues dans diverses régions depuis le début de l'année. À cet effet, il a mis sur pied le **Bureau d'aide financière — inondations 74.**
Si vous êtes résident de l'une des **municipalités** dont la liste apparait ci-dessous, et si vous avez subi des pertes par les inondations entre le **1er janvier et le 30 juin 1974**, vous êtes peut-être éligible à ce programme.

LISTE DES MUNICIPALITÉS DÉSIGNÉES

RÉGION NO 1 — Bas du Fleuve/Gaspésie
Matane
Matapédia
Saint-Jérôme-de-Matane
Saint-René-de-Matane
Ville de Cabano

RÉGION NO 2 — Saguenay/Lac St-Jean
Péribonka
Shipshaw

RÉGION NO 3 — Québec
Beauceville
Bernierville (Saint-Ferdinand)
Château-Richer
Disraëli
Lac Saint-Charles
Loretteville
Montmagny
Notre-Dame-de-la-Providence
(Notre-Dame-des-Pins)
Paroisse Sainte-Marie
Saint-Anselme
Saint-Georges Ville
Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin
Saint-Joseph Ville
Saint-Joseph Paroisse
Saint-Joseph-des-Érables
Sainte-Lucie-de-Beauregard
Sainte-Marie
Saint-Maxime
Saint-Pacôme
Saint-Raymond
Shannon
Thetford Mines
Val Bélair (Val Saint-Michel et Bélair)
Vallée Jonction
Ville Dégelis
Ville de Québec (Neufchatel)

RÉGION NO 4 — Trois-Rivières
Baie-de-Shawinigan
Baieville
Boucher
(Grande Anse et Rivière l'oiseau)
Champlain
Haute-Mauricie (Rivière-aux-rats)
La Tuque
Louiseville
Municipalité du Canton Langelier
(La Croche)
Notre-Dame-des-Anges
Notre-Dame-de-Pierreville
Pierreville
Pointe-du-Lac (et Baie Jolie)
Saint-Antoine de Rivière-du-Loup
Saint-Boniface-de-Shawinigan
Sainte-Clotilde-de-Horton Paroisse
Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet
Saint-Jacques-de-Horton Paroisse
Saint-Joseph de la Baie du Fèvre
Shawinigan
Trois-Rivières ouest
Yamachiche
Warwick

RÉGION NO 5 — Estrie
Ascot
Sainte-Edwidge-de-Clifton
Sherbrooke
Weedon Canton

RÉGION NO 6 — Montréal
Bois-des-Filion
Boucherville
Carignan
Chambly
Charlemagne
Châteauguay (Châteauguay Station)
Deux-Montagnes
Dorion
Henryville
Hudson
Île Cadieux
Île Claude
Île Perrot
Lachute
La Conception
Lanoraie-d'Autray
Laval
L'Épiphanie
Maple Grove
Mercier
Montréal (Cartierville)
Municipalité de
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
Oka
Paroisse Ste-Rosalie
Pierrefonds
Pincourt
Pointe-Calumet
Pointe-Claire
Pointe-du-Moulin
Rigaud
Rosemère
Roxboro
Saint-André est
Sainte-Anne-de-Sorel
Saint-Barthélemy
Saint-Charles-de-Mandeville
Saint-Constant
Saint-Eustache
Saint-Gabriel Ville
Saint-Gabriel-de-Brandon
Sainte-Geneviève
Saint-Ignace-de-Loyola
Saint-Jovite (Village et Paroisse)
Saint-Hugues
Saint-Hyacinthe
Saint-Louis-de-Terrebonne
Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-d'Yamaska
Saint-Paul-l'Ermite
Saint-Pierre
Saint-Placide
Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard
(Île Bizard)
Sainte-Thérèse
Senneville
Val Morin
Vaudreuil-sur-le-Lac
Ville de Châteauguay Centre
Ville de l'Annonciation
Ville de Ste-Thérèse ouest
(Bois Briand)
Ville de Vaudreuil
Terrasse Vaudreuil

RÉGION NO 7 — Outaouais
Aumond (Sainte-Famille-d'Aumond)
Aylwin
Bois-Franc
Bouchette
Buckingham
Cameron
Cantons-Unis de Mansfield
et Pontefract
Canton de Kiamika
Déléage
Egan
Ferme-Neuve
Gatineau
Gracefield
Hincks
Hull
Kiamika
L'Annonciation
Maniwaki
Mont-Laurier
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus
Municipalité de Templeton est
Northfield
Papineauville
Paroisse de Ferme-Neuve
Pointe-Gatineau
Sicotte (Grand Remous)
Sainte-Thérèse
Templeton
Touraine
Village de Montebello
Ville de Fort Coulonge
Ville de Masson
Ville de Thurso
Wakefield
Wakefield Village
Wright

ÉTAPES À SUIVRE

1. Se procurer le formulaire officiel de demande d'aide à l'Hôtel de Ville ou au bureau du secrétaire-trésorier de votre municipalité.
2. Remplir le plus tôt possible ce formulaire en y décrivant soigneusement les dégâts subis par une ou des inondations depuis le 1er janvier 1974.
3. Ne pas oublier les deux signatures obligatoires sur la première page du formulaire.
4. Retourner cette formule immédiatement, au plus tard **le 31 juillet 1974** à l'adresse suivante:

Bureau d'aide financière — Inondations 74, Ministère du Conseil Exécutif
367 est, Boulevard Charest, Québec, Québec.

Pour faire une demande d'aide financière, on doit **absolument** se procurer le **formulaire officiel** disponible au bureau de sa municipalité. Toute demande faite antérieurement, par lettre ou sur d'autres formulaires et adressée à l'un ou l'autre des ministères, ne sera pas considérée.

RENSEIGNEMENTS

À Québec (418) 643-7174
Dans votre région: Communications – Québec Bureau d'aide sociale
Dans votre municipalité: Hôtel de Ville

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
CONSEIL EXÉCUTIF

Washington

La séquence de Salzbourg ou l'"éléphant éventré"

par THIERRY BRIGHT-SAGNIER
correspondant particulier du Devoir

La séquence de "cinéma vérité" filmée à Salzbourg et ayant pour vedette le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a surpris et irrité un grand nombre de Washingtoniens qui savent que dans cette ville grouillant de scandales, il n'y a plus rien de sacré. Il faut bien admettre que la conférende de M. Kissinger — annoncée à quelques minutes de préavis — fut inattendue, et les premières dépêches des services de presse, les premiers coups de téléphones des correspondants à leurs salles de rédaction semblaient dire non pas que le secrétaire menaçait de démissionner mais plutôt qu'il avait déjà démissionné.

Panique, incrédulité. Qui va le remplacer? Et pourquoi? Et le Moyen-Orient, l'URSS, la Chine, les Etats-Unis? Plusieurs sénateurs et représentants se ruent vers les standards téléphoniques qui ne font que les communications d'outre-mer, mais M. Kissinger est en conférence et ne peut accepter d'appels, même des Etats-Unis.

La deuxième vague d'information, pleine de nouveaux renseignements rétablit les faits: non, M. Kissinger n'a pas démissionné, mais il est certainement furieux car deux reporters du Washington Post, MM. Carl Bernstein et Robert Woodward — oui, ce sont bien eux qui découvrirent l'affaire Watergate — ont écrit que le secrétaire d'Etat avait autorisé la mise sur tables d'écoute des bureaux de ses adjoints et de quelques reporters de la Maison-Blanche afin de découvrir la source d'information qui, suivant les conférences secrètes et les rencontres clandestines, devenait "moucharde".

Kissinger? Tables d'écoute? Le gentil secrétaire d'Etat ex-playboy? Le seul innocent est-il également coupable de crimes à la Watergate?

Les réactions se modifient... Le sénateur George Aiken, un républicain du Vermont, est également furieux, mais sa colère est dirigée contre Kissinger. Le sénateur, un homme qui sait manier les mots, traite le secrétaire d'Etat de "crétin".

"N'a-t-il pas encore réalisé, nous demande le Vermontais que de telles critiques font partie du métier?"

Le Washington Post, dans un éditorial, écrit: "L'explosion de M. Kissinger à Salzbourg fut bête et têtue, l'acte d'un ministre autrichien du dix-neuvième siècle, mais certainement pas selui de secrétaire d'Etat des Etats-Unis du vingtième. Le secrétaire d'Etat menace de démissionner si l'on continue à poser des questions concernant son honneur et sa crédibilité. Croit-il qu'on ne peut pas le questionner? Croit-il que la presse qui remet en question la conduite de ces leaders est moins honorable que les fonctionnaires qui ont commis des actes répréhensibles?"

Joseph Kraft écrit: "Il est temps que le secrétaire d'Etat réalise que deux cent millions d'Américains peuvent trébucher sans lui s'il le faut..." Et malgré le fait que l'on ne veut certainement pas perdre le secrétaire d'Etat, l'on se pose de plus en plus de questions. Comme le dit une source haut placée à Washington: "Si Kissinger n'avait pas perdu la tête, cette affaire aurait pu passer inaperçue, mais il a commencé à gueuler comme un éléphant éventré et tout le monde sait que les rapaces sont attirés par l'odeur du sang." Les rapaces, d'après cette source, c'est la presse, et même si la comparaison semble un peu exagérée, il faut néanmoins poser quelques points d'interrogation, avoir quelques réponses. C'est plutôt question de curiosité, bien légitime.

M. Kissinger est un des rares personnages du gouvernement que l'on croit ne pas impliqué par les scandales nixoniens. Il a su, semble-t-il, se tenir à l'écart de tout ce qui pourrait le compromettre, de tous les bruits qui courent, les rumeurs, les insinuations malveillantes, les enquêtes judiciaires qui ont déjà détruit les carrières de multiples fonctionnaires. Le secrétaire d'Etat a dit lui-même qu'il n'aimait pas la politique, qu'il se considérait tout simplement un "homme de paix".

Certes, il est ambitieux et oui, son nom est cité de temps en temps (mais pas trop sérieusement) lorsque l'on parle du prochain président, mais l'on ne l'a jamais vraiment soupçonné de délits, l'on ne l'a jamais accusé. Le secrétaire d'Etat a réussi à éviter les dards des politiciens, les affronts, les mauvaises langues. Et peut-être est-il devenu un peu trop sûr de lui, un peu trop confiant en ce qui concerne son pouvoir. Peut-être a-t-il décidé pendant l'un ou l'autre de ses voyages qu'il était au-dessus de tout cela, de tous ces troubles qui agitent Washington.

Et là est son erreur...

L'affaire Agnew, l'affaire Mitchell, l'affaire Stans, le scandale des "plombiers", les multiples démissions de fonctionnaires haut placés, le renvoi de M. Archibald Cox et le probable impeachment de Richard M. Nixon ont réussi jusqu'ici à prouver au moins une chose: c'est que tout homme d'Etat, tout leader, haut fonctionnaire, peut être accusé. Mais cela ne veut pas dire que l'accusé est forcément coupable.

M. Kissinger a pris le mors aux dents alors qu'en fait les accusations, même fondées, n'établissent pas la culpabilité. Son honneur n'est pas en danger ou, du moins, ne l'était pas avant Salzbourg. Si M. Nixon, qui, lui, est véritablement assiégé, peut visiter le Moyen-Orient et l'URSS, M. Kissinger peut facilement demeurer secrétaire d'Etat et surmonter une enquête de la commission des Affaires étrangères. Les délits dont il est accusé sont d'ailleurs infimes comparés à d'autres: une douzaine de tables d'écoute (autorisées par le service secret et le département de la Justice), et peut-être même quelques mensonges qui ne pourront l'emporter sur les multiples services qu'il a rendus. Si le secrétaire d'Etat avait suivi les règles les plus élémentaires de la diplomatie, il se serait tiré d'affaire. Mais sa colère n'a fait que fouetter ceux qui lui veulent du mal.

Néanmoins, il survivra. Il est même possible qu'une fois exonéré, il puisse agir, en somme, comme un homme qui n'a vraiment rien à dissimuler.

Les fuites de la commission Rodino ne font qu'énerver et impatienter

WASHINGTON (AFP et Reuter) — De nouvelles indiscrétions ont relancé à Washington le débat sur la date à laquelle le président Nixon a eu pour la première fois connaissance des faits et de la tentative d'étouffement de l'affaire du Watergate.

Une fois encore, ce sont les travaux de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, pourtant conduits à huis clos, qui fournissent matière à spéculation. Selon des sources proches de la commission l'enregistrement d'une conversation présidentielle du 17 juin 1973 écoutée par la commission prouverait que le président avait eu connaissance, dès cette date, de la totalité des faits. Le chef de l'exécutif a, pour sa part, toujours affirmé que ce n'était que le 21 juin 1973 que John Dean, alors son conseiller judirique, lui avait exposé la réalité de la situation.

Au demeurant, des reproches et même de vives critiques sont adressés depuis quelques jours à la commission judiciaire de la Chambre des représentants sur la façon dont elle conçoit et dirige son enquête pour déterminer les motifs de destitution du président Nixon.

M. Leon Jaworski, procureur spécial chargé de l'instruction du scandale, a dû également répondre à des détracteurs qui se sont étonnés des accords — pourtant fréquents dans le système judiciaire américain — qu'il a conçus avec plusieurs des personnes impliquées dans l'affaire en contrepartie de leur collaboration à l'enquête et leur témoignage.

La commission judiciaire que préside M. Peter Rodino doit d'abord "balayer devant sa porte", a souligné un conseiller de la Maison-Blanche faisant allusion aux fuites innombrables qui semblent émaner du groupe de travail de la chambre basse qui, jusqu'à la fin de cette semaine, va poursuivre ses travaux à huis clos. A plusieurs reprises, la Maison-Blanche et le vice-président Ford ont pris prétexte de ces indiscrétions pour souhaiter que la commission délibère publiquement.

Le sénateur Mike Mansfield, leader du groupe démocrate de la Chambre haute, s'est à son tour, hier, déclaré "troublé et déprimé" par la "lenteur et l'inaction" de la commission de la Chambre. Les fuites, a dénoncé M. Mansfield, n'ont pour résultat que des "rumeurs et insinuations".

M. Patrick Buchanan, enfin, le plus prolixe des rédacteurs de discours de la Maison-Blanche, s'en est pris une fois de plus hier à la presse écrite et parlée qu'il a mis au défi de dénoncer la source des fuites de la commission judiciaire de la Chambre. Ces fuites, affirme-t-il, sont choisies de manière "à détruire la réputation du président, du secrétaire d'Etat, des collaborateurs du président et de certains des prévenus."

M. Buchanan déclare en outre qu'il n'a eu connaissance d'aucune fuite en provenance de la commission judiciaire de la Chambre qui fut favorable à l'administration Nixon. Si les débats de la commission étaient publics, a-t-il ajouté, on pourrait juger de leur portée.

"Je suggère, a-t-il dit, que les journalistes qui publient les fuites donnent en même temps les sources de ces fuites, qu'on sache à quoi s'en tenir".

Mais M. Nixon ne sera pas le seul, en revenant à Washington, à retrouver ses problèmes. Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a aussi les siens. D'abord, il y a le fait inévitable que pendant que le "pèlerin de la paix" fait la navette entre plusieurs pays, les dossiers s'accumulent sur son bureau.

A ce sujet, certains hommes politiques se demandent pourquoi le "cher Henry" qui venait de passer 33 jours au Proche-Orient, a jugé indispensable, après dix jours à peine à Washington, d'accompagner encore le président Nixon dans son périple.

Il y a aussi la question, toujours en suspens, des fameuses tables d'écoute qu'il est accusé d'avoir fait installer en 1969. La commission des Affaires étrangères du Sénat a décidé d'examiner son rôle dans cette affaire, mais l'enquête sénatoriale portera vraisemblablement bien plus sur la légitimité de sa nomination l'an dernier à son poste actuel.

En tout cas, M. Kissinger n'aura pas de temps à perdre: un porte-parole du département d'Etat a précisé en effet que M. Kissinger doit se présenter vendredi devant la commission des Affaires étrangères du Sénat pour rendre compte de son dernier voyage au Proche-Orient et du conseil ministériel de l'OTAN, à Ottawa, ainsi que du prochain voyage à Moscou de M. Nixon.

Lundi, il devra informer la Commission des forces armées de la Chambre des représentants sur l'état des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armes stratégiques, avant de prendre le chemin de Moscou, via Bruxelles, où il est attendu le 26 juin avec le président.

Et pendant ce temps, souligne-t-on, les dossiers s'accumulent sur le bureau du "globe trotter" de la diplomatie américaine.

Nixon aidera de Spinola à relever le défi du développement du Portugal

LAJES ACORES (AFP) — Le président Nixon a assuré hier le président de Spinola de l'appui des Etats-Unis pour l'aider à donner au Portugal de nouvelles institutions et l'amener au même stade de développement économique que les autres pays d'Europe occidentale. "Un Portugal indépendant, libre et prospère, est vital non seulement pour l'Alliance atlantique mais aussi pour les Etats-Unis", a déclaré le président Nixon en prenant congé du général de Spinola après un entretien de près de deux heures qu'ils ont eu à la base américaine de Lajes. M. Nixon a toutefois mis en garde le Portugal contre la tentation du changement pour le changement qui n'aboutirait pas à la création de nouvelles institutions. "Le changement en soi n'est pas nécessairement bon. De nouvelles institutions doivent être créées: c'est cela le plus difficile", a dit le président Nixon.

Il a ajouté: "J'ai donné l'assurance au président de Spinola qu'il aura non seulement notre compréhension mais aussi notre soutien dans ses efforts pour faire face à ce défi."

De son côté, le général de Spinola a déclaré que les entretiens avec le président Nixon se sont déroulés "dans la plus grande cordialité". Il a ajouté que les positions des deux pays ont été clarifiées et a souligné que le "facteur fondamental du succès de ces entretiens fut la totale identité de vues en ce qui concerne la défense intégrale de la paix, le respect des principes démocratiques et aussi des principes concernant l'autodétermination exprimée par la libre volonté des peuples quant aux choix de leur destinée". Il a terminé en indiquant qu'ils avaient également échangé leurs points de vue sur la nécessité pour le Portugal d'une coopération notamment économique et financière des Etats-Unis qui pourraient l'aider à aligner son niveau de vie sur les standards économiques européens.

Le président de Spinola a dû toutefois insister auprès de la Maison-Blanche pour rencontrer le président Nixon pendant son escale en territoire portugais. Les Etats-Unis, qui avaient les meilleures relations avec le précédent régime, ont jusqu'ici observé une attitude de "wait and see" envers le gouvernement de coalition qui est maintenant à la tête du Portugal.

M. Nixon a marqué sa réticence en faisant venir le chef de l'Etat portugais à la base américaine plutôt qu'en étant reçu par lui à Angra de Heroismo, la capitale de l'île de Terceira.

L'avenir de la base américaine est un des principaux problèmes évoqués par les deux présidents. L'accord de location a expiré au mois de février dernier et les deux gouvernements se sont donnés un délai de six mois pour le renouveler. Mais les négociations qui devaient aboutir avant le mois d'août sont restées en sommeil depuis le coup d'Etat.

La guerre israélo-arabe du mois d'octobre dernier et la brève tension qu'elle provoqua entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ont démontré une fois de plus l'importance de la base des Açores pour le Pentagone. C'est à Lajes que se ravitaillaient les avions-cargos américains allant livrer d'urgence du matériel militaire à Israël pour compenser ses pertes au début de la guerre.

Le Portugal avait alors été le seul pays de l'OTAN à aider les Etats-Unis dans le fonctionnement de leur pont aérien vers Israël et le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, avait plusieurs fois remercié publiquement le gouvernement de Lisbonne de sa fidélité et de son assistance.

M. Nixon a cherché à obtenir du général de Spinola des assurances à la fois sur la participation du nouveau régime portugais aux organismes militaires de l'OTAN et sur le renouvellement du bail de la base de Lajes. Il lui a promis en échange le maintien de l'aide économique et militaire des Etats-Unis au Portugal.

Cinq sessions de travail entre Brejnev et Nixon

MOSCOU (AFP) — Cinq sessions de travail au moins sont prévues entre le président Nixon et le secrétaire général du parti communiste de l'URSS, M. Léonide Brejnev, au programme provisoire du prochain sommet américano-soviétique, selon une source américaine informée.

Selon ce programme, qui doit servir de base aux discussions des deux pays d'ici l'arrivée du président Nixon le 27 juin, les entretiens au sommet débuteraient à Moscou, se poursuivraient au bord de la Mer Noire et se termineraient à Moscou. Entre la Mer Noire et Moscou, M. Nixon visiterait Minsk, la capitale de la Biélorussie.

Il est possible que les entretiens prévus au bord de la Mer Noire aient lieu à Yalta, où le président Roosevelt a rencontré le maréchal Staline durant la deuxième guerre mondiale, mais ce n'est pas certain, indique-t-on de même source.

Comme durant sa première rencontre avec M. Brejnev en 1972, M. Nixon prendra la parole à la télévision soviétique.

Selon ce programme, l'arrivée du président est prévue pour 16h.00 heures locales le 27 juin à l'aéroport de Vnoukovo, avec un banquet dans la soirée. Les entretiens débuteront le lendemain matin.

Les 29 et 30 juin, M. Nixon sera au bord de la Mer Noire. Le 1er juillet au matin, il se rendra à Minsk et regagnera Moscou dans la soirée. Les entretiens se poursuivront dans la capitale le 2 juillet et le 3 au matin, avant le départ de M. Nixon le 3 à 13 heures locales.

Eloge succinct du soldat par Tass

La mort du maréchal Joukov

MOSCOU (par l'AFP) — Les autorités soviétiques ont annoncé officiellement hier la mort du maréchal Joukov aux attachés militaires occidentaux à Moscou.

Le doyen des attachés militaires a été avisé que le maréchal était décédé mardi et que les funérailles auraient lieu vendredi.

Les autorités soviétiques ont annoncé également la mort du maréchal Joukov par l'agence Tass, en faisant un éloge succinct de son rôle durant la Deuxième Guerre mondiale.

La brève biographie de l'agence Tass concerne uniquement sa carrière militaire et ne fait aucune mention du rôle politique de premier plan qu'il a joué à l'époque de Nikita Khrouchtchev.

Le maréchal Joukov, écrit l'agence officielle, "a acquis une grande autorité durant les années de lutte contre l'Allemagne fasciste... Il a participé à l'élaboration des plans des plus grandes opérations qui ont entraîné l'écrasement des troupes allemandes... Il a recueilli la capitulation de l'Allemagne fasciste."

L'agence ne mentionne ni que le maréchal fut nommé ministre de la Défense par Khrouchtchev en février 1955, ni qu'il fut ensuite accusé de "bonapartisme" et démis de ses fonctions.

Le décès du maréchal a été annoncé aux Soviétiques quelque dix-sept heures après que le reste du monde en eut pris connaissance.

L'agence Tass n'a pas annoncé les funérailles et l'on ignore dans quelle mesure elles revêtiront un caractère national.

Grand soldat et héros légendaire de son pays, le maréchal Georges Joukov, décédé mardi à l'âge de 78 ans, a été le seul à porter le titre de "quatre fois héros de l'Union soviétique". Ancien ministre de la Défense, il est titulaire des plus hautes décorations soviétiques et étrangères. Incontestablement, il figure au nombre des chefs militaires les plus prestigieux de la dernière guerre mondiale et de toute l'histoire de l'URSS.

Pour l'Occident, son nom est plus particulièrement lié à la prise de Berlin par l'armée soviétique qui l'occupa le 2 mai 1945, et où, six jours plus tard, lui fut remise la capitulation allemande.

Pour les Soviétiques, sa renommée remonte à la bataille de Khalkin Gol, en Mongolie (août 1939) où il écrasa la sixième armée japonaise, ce qui en fit un héros national.

Né le 2 décembre 1896, dans une famille paysanne du village de Strelkova (région de Kalouga), le futur maréchal commence sa carrière en 1910 comme commis-fourreur, puis devient maître-fourreur. En 1915, il s'engage dans l'armée impériale et devient rapidement sous-officier. En août 1918, il est remobilisé dans l'Armée rouge comme simple soldat. En 1919, il adhère au PC et en 1920 il est promu lieutenant.

Chef de l'état-major général en 1941, il sera nommé maréchal par Staline en 1943 et un an plus tard commandant en chef de l'armée soviétique. Ce sera là, sans nul doute, sa récompense pour avoir, entre 1941 et 1943, brisé l'étreinte allemande autour de Moscou, puis autour de Léningrad assiégée pendant 900 jours, ainsi que pour le plan d'encerclement de l'armée allemande à Stalingrad, à l'élaboration duquel il avait pris part.

Vainqueur devant Varsovie, puis devant Kustrin, sur l'Oder, il enfonce en 1945 les dernières lignes hitlériennes ouvrant la route vers Berlin.

Chef de l'administration soviétique en Allemagne en 1945, il côtoie Eisenhower et Montgomery dont il fera l'éloge dans ses mémoires. En 1946, Staline le remplace à ce poste par le maréchal Sokolovski et au commandement en chef des forces armées par le maréchal Koniev.

Quatre fois héros de l'Union soviétique, vainqueur de Berlin, ministre de la Défense démis pour "bonapartisme": Joukov est mort mardi, à l'âge de 78 ans.

Sakharov au secours des Soviétiques allemands

MOSCOU (par l'AFP) — Une déclaration attirant l'attention sur "le sort des Soviétiques de nationalité allemande" a été remise hier par le physicien Andrei Sakharov aux correspondants étrangers à Moscou.

L'appel demande notamment à l'opinion publique internationale d'intervenir en faveur de Friedrich Schnarr, condamné pour "avoir calomnié la société soviétique" à deux ans de prison.

M. Schnarr était également accusé, selon Andrei Sakharov citant le quotidien de la ville de Djambul (Kazakshtan) Znamia Trouda du 8 juin, "d'avoir en sa possession des lettres destinées à l'étranger et critiquant la politique d'assimilation forcée des Allemands en URSS".

Friedriech Schnarr, âgé de 36 ans, avait demandé à émigrer en RFA avec sa femme et ses trois enfants.

L'appel indique que le fait pour Schnarr "de ne pas être membre du parti communiste, de n'avoir pas voté l'an dernier aux élections régionales, de n'avoir pas participé au Soubotnik (jour de travail volontaire et non rémunéré) ont été des circonstances aggravantes".

L'appel remis par Sakharov indique "que la volonté de Schnarr a été brisée. Il a d'abord été enfermé au secret puis détenu avec des droits communs qui l'ont martyrisé. Il a été emmené aux interrogatoires menottes aux mains et torturé pendant trois mois par les enquêteurs".

Ceux-ci auraient promis, selon le célèbre dissident soviétique, à M. Schnarr de le laisser émigrer en RDA une fois sa peine purgée.

99.79% de majorité au Soviet

MOSCOU (AFP) — Les 1517 candidats au Soviet suprême de l'URSS ont tous été élus, recueillant 99.79 pour cent des suffrages exprimés, mais le ministre de la Culture, Mme Ekaterina Fourtseva, a perdu son siège.

L'absence de Mme Fourtseva depuis 13 ans sur la liste complète des élus publiée par l'organe du Parti communiste de l'URSS, confirme qu'elle n'a pas pu trouver de siège pour se présenter, vraisemblablement à la suite des critiques qui lui auraient été adressées par le parti pour une affaire de datcha. La presse soviétique n'a jamais fait allusion à cette affaire mais les informations publiées à ce sujet dans la presse occidentale n'ont pas fait l'objet d'un démenti.

Les Nixon sont revenus

WASHINGTON, (AFP) — Le président Nixon est arrivé hier après-midi dans la capitale américaine, en provenance des Açores, après un périple de dix jours en Europe et au Proche Orient.

M. Nixon, dont l'avion a atterri à 16h07 à la base militaire d'Andrews, dans la banlieue de Washington, a aussitôt rejoint par hélicoptère la Maison-Blanche où une brève cérémonie d'accueil était organisée dans les jardins de la résidence.

Parti le 10 juin de Washington en compagnie de Mme Pat Nixon et du secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, le président s'est arrêté successivement à Salzbourg, Le Caire, Djeddah (Arabie soudite), Damas (Syrie), Jérusalem (Israël), Amman (Jordanie), avant une dernière escale mardi aux Açores où il s'est entretenu avec le nouveau chef d'Etat du Portugal, le général Antonio de Spinola.

Le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, avait quitté la suite présidentielle lundi pour rejoindre Ottawa où s'est tenue la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil

844-3361

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent **LE DEVOIR** au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA $3.00
ÉTATS-UNIS $4.00

À CES TARIFS, AJOUTER $1.00 POUR CHAQUE SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE

S'il vous plaît remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins **dix jours** *à l'avance à* **JOURNAL LE DEVOIR,** *Case postale 6033, Montréal H3C 3C9*

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant ..... semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus $ ..... pour un abonnement-vacances de ... semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus $ ..... pour un abonnement-vacances de ..... semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom: .....

Adresse actuelle: .....

.....

.....

Adresse de vacances: .....

.....

.....

Période du ..... au ..... inclusivement

Le droit de la mer

Confrontation quant au fond et quant à la procédure

CARACAS (AFP) — Une nouvelle confrontation diplomatique potentiellement grave se prépare entre les pays du tiers monde et les grandes puissances maritimes, tant sur les questions de procédure que de fond, à la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer qui s'ouvre aujourd'hui à Caracas.

Cent-cinquante pays ont été invités à cette conférence considérée comme la plus importante jamais réunie sous l'égide des Nations unies. La plupart des pays en voie de développement ont pris des positions qui s'opposent à certaines des puissances hautement industrialisées, notamment sur la question de la limite des eaux territoriales et de celles du plateau continental. Pour les premiers, cette limite doit être fixée à 200 milles, pour les seconds au maximum à 12 milles.

Mais, avant même que ces questions de fond aient été abordées, un désaccord fondamental s'est fait jour dans les consultations qui se déroulent à l'ONU sur les modes de scrutin à appliquer pour les décisions de cette conférence.

Forts de leur nombre (ils comprendront 95 délégations), les pays du tiers monde demandent que les votes sur les résolutions qui pourraient être adoptées sur les 25 points de l'ordre du jour soient pris à la majorité simple. Dans la mesure où ils restent unis, ces Etats sont donc sûrs d'obtenir à chaque vote une confortable majorité si ce mode de scrutin est adopté.

En revanche, les Etats-Unis et plusieurs grandes puissances maritimes insistent pour que les décisions soient prises par "consensus", c'est-à-dire sous forme de formules de compromis tenant compte des intérêts de tous les participants ou à la majorité des deux-tiers, celle-ci se situant autour de 98 voix. Ce n'est que dans la mesure où l'une de ces deux formules préconisées par les Américains sera adoptée que les Etats-Unis peuvent espérer enrayer ce qu'ils appellent eux-mêmes le "rouleau compresseur" que représente le vote massif des pays du tiers monde.

Mais le règlement intérieur de la conférence, c'est-à-dire la procédure même de ses travaux y compris le mode de scrutin devant être adopté par les délégués eux-mêmes à la majorité simple, il paraît difficile d'éviter cette confrontation dès la séance inaugurale.

Sous ces questions de procédure se cache l'essence politique de l'enjeu de la conférence de Caracas: pour les grandes puissances, la sauvegarde des droits acquis et des monopoles en matière d'exploitation des ressources de la mer et des fonds marins; pour le tiers monde l'établissement d'un ordre économique mondial nouveau, la disparition des systèmes actuels considérés comme anachroniques et injustes et surtout l'abolition des privilèges et des monopoles.

Déjà, les 43 Etats africains qui représentent presque un tiers des participants à la conférence ont préparé un projet de résolution demandant que la limite des eaux territoriales soit étendue à douze milles mais que la "zone économique" du plateau continental (y compris le droit de pêche), soit comprise jusqu'à 200 milles. Cette position est très voisine de celle des pays latino-américains et de la plupart des pays en voie de développement. Elle est soutenue par la France.

Les Etats-Unis et, croit-on savoir, l'Union soviétique, sont opposés à l'extension à 200 milles des eaux territoriales et de la zone de souveraineté économique des pays côtiers.

Ce qui importe pour les Etats-Unis n'est pas tellement la limite en distances du plateau continental, mais le contenu de cette zone en réserves de pêche et en ressources minérales.

Si aucun compromis n'est trouvé à ce problème qui promet d'être l'un des plus disputés à la conférence, l'anarchie internationale dans ce domaine continuera à l'avantage des nations industrialisées. Celles-ci dont les moyens techniques et scientifiques sont les plus avancés pourraient virtuellement réclamer et exploiter pour elles-mêmes toutes les mers du monde.

Pour empêcher cette anarchie, les Nations unies ont proposé qu'au-delà des eaux sous juridiction nationale, la mer soit considéré comme un "patrimoine commun de l'humanité" et que ce "patrimoine" soit contrôlé et exploité par un organisme international qui serait chargé de répartir les profits entre tous les pays de la communauté internationale. La France soutient la création de cet organisme, mais les Etats-Unis semblent s'y opposer, désirant pour leur part une liberté totale.

L'importance de cette question paraît d'autant plus vitale que, selon les experts, les réserves minérales des fonds sous-marins sont immenses. Pour le pétrole, par exemple, elles représentent 21 % des ressources mondiales et 35 % de la production mondiale prévue en 1980. La découverte d'énormes réserves de métaux a permis de multiplier par 4,000 les réserves mondiales de manganèse et par 5,000 celles du cobalt.

Paradoxalement, les pays sans littoral ont une position analogue à celle des grandes puissances maritimes qui souhaitent maintenir sans souveraineté définie la mer et ses ressources.

Confiance à Rabin: 60 contre 50

L'aviation israélienne poursuit ses raids au Liban-sud

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — L'aviation militaire israélienne est intervenue hier matin, pour la troisième fois en quinze heures, au Liban-Sud alors que le nouveau gouvernement Rabin, formé il y a trois semaines, gagnait sa première bataille parlementaire à la Knesseth.

La motion de défiance déposée par l'opposition de droite pour l'attitude du gouvernement Yitzhak Rabin à la suite de la décision américaine de fournir des centrales nucléaires à l'Egypte, a été battue par 60 voix contre 50, et il y a eu trois abstentions. Théoriquement, la coalition travailliste ne détient qu'une voix de majorité sur un nombre total de 120 mandats.

Ouvrant les débats à la Knesseth par un exposé sur les entretiens qu'il a eus avec le président Nixon, M. Rabin a indiqué que les Etats-Unis avaient informé Israël qu'ils avaient l'intention de rétablir leurs relations avec les Etats arabes. "Nous savions également que les Etats-Unis visaient à une coopération économique avec ces Etats et nous espérons que les pays arabes mobiliseront leurs ressources et leurs efforts afin de résoudre leurs vrais problèmes qui sont ceux du développement économique et du progrès", a-t-il souligné. "Les Etats-Unis nous ont également expliqué qu'il n'y a pas de contradictions entre leur amitié envers Israël et le rétablissement de leurs liens avec nos voisins. Sur la base de cette déclaration, Israël n'a aucune raison de juger ces efforts d'un oeil défavorable," a-t-il ajouté.

A propos de la visite de M. Nixon, il a souligné qu'il fallait attacher "une signification particulière au fait que cette visite ait eu lieu à Jérusalem, notre capitale éternelle et le siège de notre parlement." Quant au communiqué commun américano-israélien, "il a une importance essentielle car il porte sur l'ensemble de nos relations avec Washington," a-t-il affirmé.

M. Rabin a enfin souligné que le communiqué a "condamné explicitement la violence et le terrorisme" et a rappelé l'obligation de chaque pays d'empêcher que des forces irrégulières s'organisent sur son territoire avec comme objectif de s'infiltrer dans des pays voisins."

Le débat sur la visite de M. Nixon au Proche-Orient se déroulera la semaine prochaine à la Knesseth.

Mais sans laisser au président Nixon le temps de s'éloigner des pays qu'il vient de visiter, le Proche-Orient a retrouvé son atmosphère habituelle: trois raids aériens israéliens ont été lancés depuis mardi après-midi contre le Sud-Liban, dit Fatahland par les Israéliens, probablement en représailles contre l'attaque de Chamir et M. Ismail Fahmi, ministre égyptien des Affaires étrangères a déclaré que "l'Egypte ne demeurera pas les bras croisés devant la nouvelle agression israélienne contre le Liban".

La rapidité avec laquelle l'engrenage de la violence a pris la relève de la diplomatie montre que les problèmes demeurent et en premier lieu la question palestinienne.

D'ailleurs, "l'appel lancé par le président Nixon pour que les Etats arabes interdisent l'action des fedayine est une ingérence flagrante dans les affaires intérieures des pays arabes", a déclaré au Caire M. Yasser Arafat, commentant le communiqué israélo-américain.

Le président du comité exécutif de l'OLP a en outre "rejeté dans sa forme et dans son contenu" la déclaration de M. Kissinger faite à Jérusalem qui, selon l'agence Wafa, a dit: "le meilleur moyen d'amener les Palestiniens à participer au processus de paix est que cela soit fait par l'intermédiaire de la Jordanie, d'Israël et des Etats-Unis".

On précisait hier à Beyrouth que ce sont six "avions ennemis de type Phantom volant à haute altitude" qui ont bombardé entre 7h30 et 7h40, divers points au Liban-Sud. Un communiqué du ministère de la Défense énumère les points bombardés: Tallet Khodr, au nord-est de Aita Foukhar, Wadi Mafrak, au sud de Kherbet Roha, Mounchar et Karm Rassi, près de Rachaya Wadi, Tallet Abou Kamha, les rives du Hasbani, la région située entre Souk Khyam et Ibl Saki.

Ces bombardements n'auraient pas fait de victimes mais auraient causé des dégâts dans les forêts et les cultures.

A la suite de la lettre libanaise qui protestait contre la poursuite de raids par l'aviation israélienne contre des localités de la partie sud du Liban, le représentant par intérim d'Israël, à l'ONU, M. Jacob Doron, a répété hier dans une lettre au président du Conseil de sécurité que le gouvernement libanais porte la responsabilité des "atrocités" commises à partir de son territoire et qu'Israël "continuera à prendre les mesures nécessaires pour se défendre et pour prévenir les attaques terroristes".

M. Doron a fait allusion à "l'existence d'un régime indépendant, à l'intérieur du Liban, des organisations terroristes palestiniennes", et donné en exemple des déclarations faites à Beyrouth, accompagnées de photographies dans la presse, par les quatre terroristes qui attaquèrent le kibboutz Chamir le 13 juin, se vantant à l'avance de l'exploit projeté. "Ces faits parlent d'eux-mêmes", a dit M. Doron.

Enfin, les forces armées syriennes ont pris en charge hier à 08h00 la zone concernée par la seconde phase de la séparation des forces syriennes et israéliennes, a annoncé le général Gonzalo Briseno (péruvien), chargé d'observer le dégagement.

Le général Briseno a précisé que la zone remise aux forces syriennes a une superficie de 180 km carrés et que l'opération s'est déroulée sans aucune difficulté de part et d'autre. "Il nous reste, a-t-il ajouté, une semaine entière pour venir à bout de l'opération de séparation des forces."

En ce qui concerne les zones minées, le général Briseno a indiqué que les deux parties ont remis à la FNUOD au cours des deux premières phases, les cartes sur lesquelles sont délimités les champs de mines.

Il a d'autre part déclaré qu'un "plan est actuellement élaboré avec les autorités syriennes" au sujet de la coopération entre la FNUOD et la Syrie à Kuneitra. La FNUOD, a-t-il ajouté, ne s'est pas encore informée sur la disposition des mines à l'intérieur de Kuneitra.

Optimisme prudent à Rome

ROME (par Reuter) — Un optimisme prudent prévaut à Rome où les responsables des trois partis de la coalition au pouvoir devaient se retrouver hier soir pour tenter de dénouer la crise gouvernementale.

Démocrates-chrétiens, socialistes et sociaux-démocrates ont poursuivi la veille, toute la journée, leurs négociations auxquelles participent également les républicains qui soutiennent de l'extérieur la coalition.

"Nous discutons toujours. Tant que nous discutons, il n'y a pas rupture", déclarait le secrétaire du Parti socialiste, Francesco de Martino.

Les divergences des partenaires de la coalition en matière économique avaient amené M. Mariano Rumor, à remettre la démission de son gouvernement, le 10 juin, démission refusée trois jours plus tard par le président Giovanni Leone, "dans l'intérêt national."

Les négociations que préside M. Rumor ont pour but de mettre au point un programme acceptable par chacun des membres de la coalition et à même de faire face à la crise économique que traverse l'Italie.

De source proche des négociateurs, on apprend que ce programme d'austérité permettrait de mobiliser, grâce à des impôts plus lourds, 2,500 à 3,000 milliards de lires.

Parmi les mesures envisagées figurent une taxe spéciale sur les véhicules, une redevance de 10,000 lires sur les récepteurs de télévision, une augmentation de la taxe à la valeur ajoutée, un relèvement des prix de l'essence et du tarif du gaz ainsi qu'une augmentation des tarifs des transports publics, précise-t-on de source politique digne de foi.

A l'origine de la crise gouvernementale se trouve le refus des socialistes d'accepter un maintien des restrictions au crédit sans l'engagement de les assouplir pour aider les petites et moyennes entreprises. On n'en pense pas moins à Rome que socialistes et démocrates-chrétiens devraient parvenir à un compromis s'ils en ont la volonté politique.

Le triumvirat extrémiste est prêt à rencontrer le proconsul d'Ulster

BELFAST (AFP et Reuter) — La décision inattendue du révérend Ian Paisley et de MM. William Craig et Harry West, chefs politiques de l'extrémisme protestant d'Irlande du Nord, d'accepter de rencontrer M. Merlyn Rees, secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, offre aux Britanniques la première chance sérieuse de sortir de l'impasse provoquée par la chute du gouvernement de M. Brian Faulkner.

Depuis la démission du gouvernement interconfessionnel de M. Brian Faulkner, emporté le 28 mai dernier par la grève des extrémistes protestants, les trois têtes politiques du "loyalisme" avaient en effet constamment refusé de voir M. Rees. Désormais le triumvirat de l'assemblée d'Irlande du Nord ne met plus aucun préalable à des entretiens avec le "proconsul" britannique sur l'avenir constitutionnel de la province. Il fait peu de doutes que M. Rees saisira cette première occasion de rencontrer trois politiciens dont la participation à tout règlement paraît indispensable.

Le dialogue s'annonce toutefois extrêmement difficile. En fait, le revirement des membres du triumvirat paraît avant tout d'ordre tactique et ne signifie pas nécessairement qu'ils soient maintenant disposés à faire des concessions qu'ils ont toujours refusées. Ils ont surtout peur d'être débordés par le "conseil des travailleurs de l'Ulster", tenant d'un nouvel organisme fortement teinté d'ouvriérisme dont la grève du mois dernier a prouvé la toute-puissance.

En acceptant de rencontrer M. Rees, les trois leaders ont voulu couper l'herbe sous le pied à toute tentative par le "conseil des travailleurs de l'Ulster" de créer un nouveau parti politique qui les supplanterait définitivement, pense-t-on généralement à Belfast.

En même temps, pour répondre aux reproches d'incapacité que leurs représentants sont de plus en plus nombreux à leur adresser, ils proposeront à M. Rees des mesures précises telles la date de nouvelles élections ou la réforme de l'assemblée.

Cette lutte pour le pouvoir au sein de la communauté protestante coïncide avec le déclenchement par l'IRA provisoire d'une nouvelle campagne de violence. Les "provos" espèrent, en multipliant les attentats qui n'épargnent pas l'Angleterre — comme l'a montré lundi l'explosion d'une bombe à Westminster — renforcer les tendances favorables à l'abandon de l'Irlande du Nord, très fortes dans l'opinion publique britannique depuis la chute du gouvernement Faulkner.

"Les Anglais en ont assez et ils cherchent une excuse pour s'en aller. Nous avons l'intention de la leur donner", déclare-t-on de source républicaine.

De fait, sept bombes ont explosé au cours d'une nuit en Irlande du Nord, provoquant d'importants dégâts et faisant une victime: un homme qui tentait de s'interposer a été atteint d'une balle à la jambe par des extrémistes.

Les explosions les plus graves se sont produites à Armagh et dans les villages de Roslea et Bellaghy, à la frontière de la République d'Irlande.

Dans plusieurs cas, des extrémistes ont saisi un véhicule, l'ont bourré d'explosifs et ont contraint son conducteur à l'amener ensuite devant le bâtiment pris pour cible, pendant que des membres de sa famille étaient retenus en otage.

Cinq bombes avaient déjà explosé, la veille, dans la province et les provisoires de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) expliquent dans un communiqué que ces attentats ont repris "afin d'obtenir l'acceptation de nos exigences pour une paix juste".

centre des arts visuels

COURS D'ÉTÉ DU JOUR ET DU SOIR DANS NOTRE NOUVEL IMMEUBLE

Sessions du: 2 juillet au 12 juillet - 15 juillet au 26 juillet - 29 juillet au 9 août et du 12 août au 29 août

Cours une ou deux fois par semaine en:

Dessin - Batik - Peinture - Céramique - Tissage

Seulement $40.00 pour 12 heures d'enseignement et tout le matériel est compris.

Aussi location d'espace et de métiers pour tissage.

488-9559 350, Victoria, Westmount

Pinochet déclare que l'état de siège sera maintenu sur le territoire chilien

SANTIAGO (par l'AFP) — L'état de siège, en vigueur au Chili depuis le 11 septembre 1973, ne sera pas levé, a déclaré hier le général Augusto Pinochet, président de la junte militaire.

Le général Pinochet a fait cette déclaration à la suite de la découverte, par les services secrets des forces armées, de plusieurs arsenaux d'armes appartenant au Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR).

"Les groupes marxistes poursuivent leurs activités. Ils fabriquent des mitraillettes et des canons sans recul, grâce à l'argent reçu de l'extérieur," a encore affirmé le chef de la junte. En conséquence, a-t-il conclu, il n'est pas question de lever l'état de siège.

Par ailleurs, l'ambassade du Chili à Washington a déclaré que seize personnes seulement se trouvent encore réfugiés dans les ambassades étrangères à Santiago.

"Toutes ces personnes sont sous mandat d'arrêt et soumises à des procédures judiciaires devant des cours ordinaires de justice qui sont absolument indépendantes du pouvoir exécutif," affirme un communiqué remis à la presse.

Les seize réfugiés sont tous dans des ambassades européennes, alors que tous ceux qui se trouvaient dans des ambassades latino américaines ont pu quitter le pays, précise le communiqué. Des sauf-conduits leur seront accordés "aussitôt que les gouvernements intéressés auront donné aux autorités chiliennes les assurances nécessaires que le séjour des dites personnes dans les pays qui leur offrent l'asile sera limité à 60 jours, en attendant que les demandes formelles d'extradition soient acheminées."

Les réfugiés sont répartis dans les ambassades suivantes:

Autriche (1), Finlande (3), Norvège (2), Suisse (2), Italie (8).

POUR JEUNES FEMMES ET JEUNES FILLES SEULEMENT

Si vous aimez les beaux tricots italiens dans un choix de couleurs et de grandeurs . . .
Si vous cherchez qualité, exclusivité, originalité et un travail impeccablement exécuté . . . .

ARRÊTEZ! VOUS AVEZ TROUVÉ!

Des aubaines, des aubaines et encore des aubaines . . . !

C'EST UNE OCCASION UNIQUE pour vos toilettes d'été de haute élégance à compter de $18 . . . **POURQUOI?** Simplement parce que ces vêtements destinés à des boutiques et grands magasins nous sont arrivés trop tard et nous **DEVONS** les écouler nous-mêmes, avant le mois de juillet . . .

Ginette Labelle et Madeleine Tremblay
6970, rue St-Denis (près Métro J.-Talon)
270-1182

DONNEZ UN COUP DE MAIN AUX JEUX DU QUÉBEC

VALLEYFIELD 1er au 11 août

ACHETEZ

inter-loto spéciale de juin

Plusieurs prix sont doublés
Plus de 4,000 gagnants. Plus d'un million en prix.

TIRAGE 5 JUILLET

Jersey

Une visite écourtée à cause d'une grève

par URGEL LEFEBVRE

L'arrière de l'église de Saint-Brelade, dans l'île de Jersey.

Au moment où nous montons à bord d'un appareil d'Aurigny Air Services Ltd. pour nous rendre de Guernesey à Jersey, il se confirme qu'une grève des hôtesses de l'air des vols internationaux de British Airways va nous forcer à prendre des arrangements avec Air Canada pour le retour à Montréal de notre petit groupe d'invités de la British Tourist Authority. Ce qu'il y a de malheureux, c'est qu'il nous faudra couper court à notre visite à Jersey. Nous qui avions rêvé de louer des bicyclettes et de parcourir l'île en tous sens, à la recherche de Jersiais d'expression française.

Nous quittons Guernesey pour de bon à bord d'un Britten Norman Islander, un trimoteur turboprop à fuselage élancé dans lequel il nous faut monter suivant un ordre numérique et par diverses portes réparties de chaque côté, car il n'y a aucune allée entre les sièges. C'est un avion de 14 places, mais le nombre des passagers est de treize. Cela ne nous empêche pas de faire une traversée merveilleuse et d'arriver en peu de temps à Jersey. Nous y sommes accueillis par M. Roger G. Le Monnier, dont la famille est installée à Jersey depuis deux ou trois générations et qui ne parle pas le français, ou si peu.

Notre guide nous propose de profiter au maximum des quelques heures que nous avons à notre disposition avant de retourner à Londres. Ainsi, un détour pour nous rendre au port de Saint-Aubin, ou nous devons déjeuner au restaurant du Old Court House Inn, va nous permettre de voir un peu de pays.

Les routes sur lesquelles s'engage notre minibus traversent une nature vraiment grandiose. Nous avions bel et bien raison de désirer d'un grand désir voir cette île de Jersey.

Prétextant des troubles respiratoires, notre guide nous propose de quitter le minibus et de marcher durant un certain temps. Nous sommes dans une forêt merveilleuse, ou poussent même des plantes subtropicales. Dans le réservoir créé par un barrage coupant un cours d'eau, des centaines de goélands argentés s'ébattent.

Dans des échancrures de la forêt, des maisons coquettes et entourées de fleurs à profusion s'égaillent. Nous voudrions maintenant marcher toute la journée sur cette route presque déserte, au milieu de ces beaux grands arbres et dans cette atmosphère d'une douceur caressante, mais il nous faut remonter dans notre minibus pour être au restaurant à l'heure du déjeuner.

Tout comme Le Nautique de Port Saint-Pierre à Guernesey, le restaurant du Old Court House de Saint-Aubin, à Jersey, domine une rade remplie de voiliers. Quelques tranches de rostbif saignant feront aujourd'hui pour moi un excellent déjeuner. J'apprends incidemment que le tarif par personne pour une chambre à lits jumeaux, avec salle de bain privée, au Old Court House Inn est de cinq livres sterling et demie. Une livre de moins pour une chambre sans salle de bain. Deux livres de plus pour une suite avec salon, télévision, vue sur la mer. La France est à quatorze milles de Jersey et les liaisons de toutes sortes sont fréquentes.

Il y a tout près de 700 hôtels, auberges et maisons de pension dans l'île de Jersey, ainsi que des terrains de camping. La population de toute l'île est d'environ 72,000 habitants, sa superficie de 45 milles carrés, son point le plus élevé de 485 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Nous n'avons évidemment pas le temps, entre deux avions, de visiter toute l'île. M. Le Monnier se contente de nous montrer Saint-Brelade et son église, médiévale, les côtes pittoresques du sud-ouest jalonnées de bunkers allemands et protégées par un mur antitank. A l'extrémité sud-ouest de l'île se trouve la Corbière avec son phare. Et de La Corbière au port de Saint-Aubain, une route pédestre. Les côtes de Jersey, tout comme celles de Guernesey, sont souvent abruptes, tourmentées et couvertes de genêts formant de vastes tapis d'or.

Au point de vue touristique, Jersey comprend: la côte du sud ou côte populaire, parsemée de plages d'or, d'hôtels, etc. et où se trouve le chef-lieu, Saint-Hélier; la côte de l'ouest ou côte panoramique, qui va de La Corbière à Grosnez et englobe la baie de Saint-Ouen, propice au surfing; la côte du nord, ou côte magnifique, où il y a des falaises de 250 pieds mais aussi de petites baies sablonneuses et de petits ports de pêche; la côte de l'est ou côte historique et agricole, avec son château médiéval couronnant le mont Orgueil.

A l'interieur, une tombe prehistorique, à La Hougue Bie, surmontée de deux chapelles, l'une portant le nom de Jérusalem, l'autre le nom de Notre-Dame-de-la-Clarté; des vestiges de l'occupation allemande, notamment un hôpital militaire souterrain dans la vallée Saint-Pierre.

Les Jersiais cultivent, en plus de la tomate, la pomme de terre en primeur. Les pommes de terre sont semées au début de février et on commence à les récolter vers la fin d'avril. Quant aux tomates, elles sont plantées en pleine terre en mai et exportées en août. Les fleurs et certains légumes sont également cultivés pour l'exportation. Et il y a évidemment les petites vaches Jersey qui font l'objet d'un commerce fructueux.

Nous voici donc de nouveau à l'aéroport de Jersey pour monter à bord du Viscount des British Airways qui nous ramène à Londres où Jane Eyre nous attend. Nous retournons au Grosvenor House et nous dînons d'un steak. Le lendemain, c'est le départ de Londres par Air Canada (pour le compte de British Airways). M. E. J. Gallant a bien fait les choses. Nous voyageons en première d'un Boeing 747, ce qui veut tout dire. Le chef de cabine est Gordie Kay, avec qui j'avais déjà fait le voyage du 35e anniversaire de la liaison Montréal-Vanvouver par Air Canada. J'avais alors décrit ce qu'est un voyage en première dans un Boeing 747 d'Air Canada. Eh bien! comme on dit en latin: "Bis repetita placent". Un gros merci à British Airways qui a pris de si bons arrangements pour assurer notre retour à Montréal en dépit de la grève de ses hôtesses des vols internationaux.

Fêtes, festival et visites

■ Les fêtes acadiennes se dérouleront cette année du 21 au 26 juillet. L'an dernier, ces fêtes s'étaient déroulées du 5 au 10 août. Tout près de 30,000 personnes y avaient participé. A la "Veillée en haut du ruisseau" à Memramcook, il y avait tout près de 15,000 personnes. Ces fêtes se déroulent à Moncton et dans les environs. On sert à cette occasion des mets typiquement acadiens comme les "poutines râpées", le fricot au poulet, etc.

■ Le festival des huitres de Maisonnette, au Nouveau-Brunswick, aura lieu cette année du 30 août au 2 septembre. Il y aura dégustation d'huitres et banquet, choix d'une reine pour la danse, kiosque de travaux d'artisanat, défilé de fanfares, de majorettes, de chars allégoriques.

■ Les personnes qui désirent retenir un chambre d'hôtel à Toronto n'ont qu'à composer (416) 364-5999. Accommodation Toronto, service de réservations mis sur pied par The Hotel Association of Metropolitan Toronto, fera le nécessaire gratuitement.

■ Le ministère du Tourisme de l'Ile-du-Prince-Edouard a organisé pour la première fois cette année des visites guidées de Green Park, une forêt de 200 acres entourant une demeure historique de style georgien, un terrain de camping et de pique-nique, un centre interprétatif et un chantier maritime reconstitué. Green Park est situé au point où la route Lady Slipper Drive traverse Port Hill, sur la côte ouest de la baie Malpèque.

Green Park est devenu un important centre de construction de navires, au début du 19ème siècle, après que Napoléon eût entrepris un blocus contre la Grande-Bretagne l'empêchant ainsi d'obtenir du bois de construction des sources traditionnelles en Europe. On construisait les navires au Nouveau-Monde et on les expédiait, chargés de bois de construction, jusqu'en Angleterre. Souvent le navire et sa cargaison étaient vendus en même temps, ce qui créait une demande pour de nouveaux bateaux. Cette industrie florissante incita James Yeo à quitter l'Angleterre et à s'établir dans l'Ile-du-Prince-Edouard en 1820. A sa mort, en 1868, ses chantiers avaient lancé 350 navires dans Campbell's Creek. Le fils continua l'oeuvre du père mais le dernier navire fut lancé avant le début du siècle.

échos touristiques

La Société d'étude de l'héritage du Canada (à but non lucratif) organise un échange de deux semaines d'étudiants du Québec et d'étudiants de la Hollande. Ceux-ci seront reçus au Québec du 27 juillet au 8 août. Ceux du Québec iront à Amsterdam à l'automne. Le prix est de $325, comprenant l'aller-retour par avion, les transferts chez les hôtes, les excursions sur place. Renseignements auprès de Ariane Knight, Société Héritage: 866-5896.

•

Le Centre d'expédition plein-air laurentien (CEPAL) et la Fédération québécoise de canoe-kayak (FQCK) travaillent en étroite collaboration dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui regorge de lacs et de rivières sauvages. Cette région est le pays de prédilection pour ceux qui aiment le vrai camping de plein-air, les expéditions et l'aventure dans des eaux calmes ou tumultueuses, la pratique du kayak. Les voies historiques comme la rivière Chamauchouane, la rivière du Chef et la rivière Mistassini, sont idéales pour le canot-camping. Renseignements auprès de la FQCK à 881 est, boul. de Maisonneuve, Montréal H2L 1Y9, tél.: (514) 527-9311, ou du CEPAL à 425 chemin Saint-Dominique, à Jonquière, tél.: (418) 542-3244 ou 548-3655. Il faut s'inscrire au moins deux semaines avant le début du stage. Pour le canot-camping, CEPAL offre 22 expéditions échelonnées jusqu'au 7 septembre. Des stages de kayak sont organisés jusqu'au 7 septembre également. Des compétitions internationales de kayak auront lieu les 24 et 25 août sur la rivière aux Sables, près de Jonquière.

Vacances dans le Nord canadien

Les voyageurs en mal d'inconnu peuvent prendre une semaine de vacances dans le Nord canadien — à 40 milles au nord du cercle polaire et à quelque 360 milles au nord de Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest, au Bathurst Inlet Lodge, l'un des rares établissements aménagés pour les touristes au nord du cercle polaire dans le pays du soleil de minuit.

Le tarif de $1,035 comprend le vol de retour à partir de Yellowknife (à bord d'un avion de la Pacific Western Airlines qui dessert régulièrement la ligne Yellowknife-Edmonton), la nourriture, l'hébergement, la location des services de guides et d'embarcations pour explorer le territoire.

Au cours de la courte période de vacances — qui va de juin à la fin d'août — le Lodge peut recevoir 20 invités aux goûts bien particuliers — des naturalistes, des ornithologues, des collectionneurs de pierres précieuses, des photographes, des adeptes de la protection de l'environnement et des amateurs de la nature vierge.

Le naturaliste canadien Albert Hochbaum, directeur de la réserve Delta Marsh au Manitoba et ses auxiliaires esquimaux seront disponibles du 1er juillet au 15 août. Ils conduiront les ornithologues jusqu'aux aires où nichent le rare faucon pélerin, l'eider, le ptarmigan et l'aigle royal. Cette région est un paradis des ornithologues car elle est habitée par quelque 55 espèces d'oiseaux.

Les villégiateurs peuvent ramasser à volonté l'abondant et long pelage des boeufs musqués qui reste accroché aux buissons et s'en faire de merveilleuses écharpes.

En randonnée, dans les campements qui précèdent le Lodge on peut préparer des propres repas qui consistent d'omble arctique, de truite de lac et d'ombre commun. On peut se régaler également de morue, de corégone, de plie et de hareng. Le rôti de caribou, qui est un mets délicat caractéristique du Nord, figure souvent sur la carte du menu du Lodge.

Les Esquimaux de la place passent les longs mois de l'hiver à travailler la pierre ollaire, et l'été venu, vendent leurs sculptures aux vacanciers.

Pour réservations, écrire à M. et Mme Glenn Warner, Bathurst Inlet Lodge, c.p. 820, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, Canada.

Scandinavie British airways

La Police montée du Canada à Schaffhouse

C'était un samedi magnifiquement ensoleillé. Bordée de demeures patriciennes, la place principale de Schaffhouse — petite ville située à l'extrême nord de la Suisse — baignait dans une myriade de fleurs et de drapeaux. Un corps de musique municipal donnait une aubade et des centaines de spectateurs attendaient avec fébrilité le grand moment.

Vers midi, l'événement se précisa: Trente-deux membres de la Police montée canadienne, vêtus de leurs magnifiques uniformes rouge-feu, arrivèrent solidement campés sur leurs chevaux noirs. Ils se groupèrent sur la place pour recevoir le salut des autorités locales et de l'ambassadeur du Canada à Berne, M. Jean M. Côté. Ils y furent également salués par le directeur de l'Office national suisse du tourisme, M. Werner Kämpfen, qui avait contribué, en collaboration avec les autorités cantonales et municipales de Schaffhouse, à la démonstration d'un détachement de 40 agents de la célèbre Police montée.

Ces prestigieux cavaliers, qui avaient entamé leur première tournée européenne en Angleterre puis en Belgique, séjournèrent quelques heures en Suisse. Le soir même, ils étaient attendus à Baden-Baden, d'où ils étaient venus le matin.

Au cours de leur défilé dans les rues pleines d'un public enthousiaste, les Canadiens découvrirent la ville médiévale de Schaffhouse, avec ses belles maisons corporatives aux façades peintes, la cathédrale datant du XIe siècle et l'ancien cloître de Tous-les-Saints qui abrite aujourd'hui un musée. Les cavaliers purent saluer de loin la forteresse du Munot érigée au XVIe siècle.

L'apothéose de cette manifestation fut le quadrille qui se déroula l'après-midi au stade municipal en présence de plusieurs milliers de spectateurs.

Un produit MAT VOYAGES INC.

SÉJOUR sur les plages ensoleillées de la MER NOIRE en ROUMANIE ou en BULGARIE

2 semaines, plus possibilité de 3e SEMAINE GRATUITE

ROUMANIE — À partir de $250 pension complète

BULGARIE — À partir de $275 pension complète

Plus tarif aérien, aller et retour via AIR FRANCE

CIRCUIT DES BALKANS — Bulgarie — Yougoslavie — Turquie Grèce — France

DÉPARTS : 27 juin, 25 juillet 15 août, 5 et 26 sept. — $557 Plus tarif aérien aller et retour

Agence de Voyage Pélican
334-6692
2425 de Salaberry

L'EUROPE EN AUTOMOBILE
AVIS TOUR-CAR

LE PLUS IMPORTANT RÉSEAU DE LOCATION AUTOMOBILE en EUROPE vous PROPOSE SPÉCIAL KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ

Modèles	FRANCE - Spécial: kl. illimité 1 SEM. 7 JOURS	2 SEM. 14 JOURS	PAR JRS
SIMCA 1000 - R4	$ 75	$149	$11.00
Simca 1100 - R5	89	175	12.75
SIMCA 1100 GLS. FIAT 127	105	208	15.00
PEUGEOT 204 - R12	109	215	15.50
RENAULT 16 TL	119	235	16.75
RENAULT 16 Automatique	145	288	20.25
PEUGEOT 304 Convertible	129	255	20.25
PEUGEOT 504 STN.	159	315	18.50
CHRYSLER 2 LITRES (Auto)	175	345	22.00
MERCEDEZ 230 (Auto)	269	535	24.50
RENAULT 17 TS (Auto)	271	539	37.25

LIVRAISON GRATUITE - ABANDON GRATUIT
aux aéroports et dans toutes les villes-clés FRANÇAISES

• PRISE DANS UN PAYS - RETOURNÉE DANS UN AUTRE. AJOUTER 20% À CE TARIF. AUCUN FRAIS DE RETOUR.

AUSSI LOCATION ET VENTE AUTOMOBILE OUTREMER.

VOYAGES Interglobe
811 est, avenue Laurier, Montréal 176
274-1877-4308

GRÈCE — YOUGOSLAVIE
18 septembre au 9 octobre
AUTRICHE: Visite de Vienne et des environs.
YOUGOSLAVIE: Séjour à Dubrovnik et à Sv.-Stefan
GRÈCE: Athènes, Delphes, Mycènes, Nauplie, Epidaure.
CROISIÈRE DU STELLA SOLARIS AUX ÎLES GRECQUES ET EN TURQUIE: Délos - Mykonos - Santorin - la Crête - Rhodes Kusadasi (Ephèse) Istamboul
Retour par Paris: 21 jours — 5 pays — $1,645

L'AFRIQUE
ENSORCELANTE ET MYSTÉRIEUSE DE L'OUEST À L'EST
SOUS LE CHARME DE SON FOLKLORE
SES PAYSAGES DE BROUSSE
SA FAUNE ET SA FLORE TROPICALES
SES PLAGES INCOMPARABLES
SÉNÉGAL — CÔTE D'IVOIRE
CAMEROUN — ZAÏRE — KENYA
DÉPART DE MONTRÉAL LE 19 OCTOBRE
RETOUR VIA ROME — 3 SEM. — 5 PAYS — $1,875

EXTRÊME-ORIENT
du 7 novembre au 1er décembre
VANCOUVER: 1 journée — JAPON: TOKYO, NIKKO, KAMAKURA HAKONE, TOBA, KYOTO, NARA — HONG KONG et les Nouveaux Territoires — BALI: l'Île des Dieux — SINGAPOUR: Île et États de l'Asie du Sud — THAILANDE: Bangkok, la rutilante capitale — MANILLE: excursion dans l'île — Retour par HAWAII.
24 jours — 7 pays — $2,075

Nos voyages sont accompagnés et comprennent tous les frais principaux de Montréal

LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 60 ans.
1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8 h 30 à 18 h. le jeudi jusqu'à 21 h. — Le samedi de 9 h 30 à 13 h.
IATA

Nous sommes tellement près vous ne pouvez nous manquer!

Le Manoir Richelieu, situé à Murray Bay a une vue splendide sur le St-Laurent. A seulement 90 milles de la ville de Québec, par la route panoramique qui va à la Malbaie, vous ne pouvez nous manquer. Venez pour une semaine ou une fin de semaine. Nos services sont excellents. Cuisine raffinée. Club de golf, 18 trous. Natation, tennis, pêche, équitation. Divertissements organisés. Venez nous voir, tarifs à partir de $34. [plan américain complet] taxe en sus.

LEWIS P. BEERS, DIR. GÉN.
Le Manoir Richelieu
Murray Bay, Pointe-au-Pic, Québec
Tél: 418 665-3701
Montréal 849-3521

Visitez l'Europe en automobile
Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez découvrir ainsi les merveilles de l'EUROPE à votre famille . . .
A- Vente hors taxe d'un véhicule que vous pourrez ramener au Canada.
B- Plan financé Vacances (21 j. à 6 mois) voiture neuve, kilométrage illimité, assurance inter.
C- Location tous modèles, kilométrage illimité.
Notre devise : "les meilleurs prix, le meilleur service"
Demandez à votre Agence de Voyages ou demandez-nous notre catalogue
AIR FRANCE/EUROP AUTO
CITROËN - PEUGOT - RENAULT - SIMCA - FIAT - ALFA ROMEO - MERCEDES - V.W. MATRA - VOLVO - OPEL.
EUROP AUTO
5193 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.
735-3083 et 735-0791

2e Voyage cette année:
EGYPTE, GRÈCE, ROME, TERRE-STE
2-23 sept. et 30 sept.-21 oct. ..... $1144.
Aussi TERRE SAINTE, chaque sem., 15 jours ..... $868.

GRAND TOUR D'EUROPE:
30 jours, 10 pays: FRANCE, Monaco, Italie, Espagne, Autriche, Liechtenstein, Suisse, Allemagne, Hollande, Angleterre. Départs: (18 juillet et 19 sept.).
..... $1094. à $1177.

PORTUGAL & ESPAGNE
12 au 26 août $829.

FATIMA (le jour des apparitions)
Assise, Lisieux, Paris, Terre-Ste, Grèce.
10 au 31 oct. $1289.

Escompte à L'ÂGE D'OR et aux JEUNES:
OUEST CANADIEN Stampede 29 juin au 14 juillet $389.
MARITIMES Le tour le plus complet 13 au 26 juillet $287.
Demandez notre brochure Réservez tôt!
VOYAGES A.F. Ltée
(Agence Franciscaine)
811, 3e Ave., Québec G1L 2W8 Tél.: 523-0031
MONTRÉAL Tél.: 255-8701

LONDRES & RUSSIE ou ITALIE
BRUXELLES & GRÈCE ou TUNISIE
4 programmes formidables "le combiné culture-soleil"
3 semaines à p.d. $500. *
*plus tarif aérien

SPÉCIAL: MAROC-ESPAGNE
3 semaines tout compris avion - hôtels - repas à p.d. $529.
COSTA del SOL
Magnifique hôtel - club de vacances au bord de la mer $55/sem.

Relaxtour Ltée
SPÉCIALISTE DE L'EUROPE
Renseignements et dépliants gratuits
Édifice Amherst 1010 Ste-Catherine Est, Suite 306, Montréal Tél.: 849-7941

M. Jean-Charles Bouchard et sa "dame", riches de l'expérience sociale que leur fait vivre l'accueil de citadins en milieu rural. (Photo Pierre Caron, UQ)

Agricotour, hébergement en milieu rural

par URGEL LEFEBVRE

"J'ai fait presque le tour du monde, tout en demeurant chez moi", dit M. Jean-Charles Bouchard, de Saint-Jérôme de Métabetchouane après avoir vécu l'an dernier une première expérience dans le réseau d'hébergement en milieu rural.

M. Bouchard est l'un des quatorze fermiers de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui, devant le succès remporte par le projet Perspective-Jeunesse intitulé "Vacances rurales", se sont regroupés dans Agricotour, une corporation à but non lucratif fondée par l'Union des producteurs agricoles pour développer le tourisme en milieu rural.

Le réseau de quatorze fermes s'étend de l'anse Saint-Jean jusqu'à Mistassini et chaque ferme peut être le point de départ d'un intéressant circuit touristique, déclare M. André Gagnon, secrétaire d'Agricotour.

Si M. Bouchard a fait presque le tour du monde tout en demeurant chez lui, c'est qu'il a reçu quantité de visiteurs ayant voyagé un peu partout et se racontant à loisir.

Un autre cultivateur ayant hébergé pendant quinze jours un ingénieur de l'Hydro-Québec qui se levait en même temps que lui, se couchait en même temps que lui et partageait ses travaux, a dit, tout émerveillé: "C'est la première fois que j'ai un employé qui paie pour travailler".

Agricotour a créé son réseau d'hébergement à l'intention du citadin qui veut sortir de son milieu, se récréer, voyager et se cultiver par la découverte des divers aspects du milieu rural. L'an dernier, sur deux cents personnes accueillies, 80% venaient de la région de Montréal et 10 à 15% de la région de Québec.

Pour les uns, l'expérience débouche sur une connaissance du milieu rural. Un jeune enfant a été tout émerveillé de tirer du sol une carotte comme celles que sa maman achète au marché.

Pour d'autres, c'est un retour aux sources. Un Montréalais d'origine italienne n'avait pas vu la campagne depuis son départ de son pays natal. Il était tout heureux de se retrouver dans la nature.

Parfois, c'est le contact social avec des gens d'un milieu différent qui est enrichissement. Un étudiant vietnamien, sachant parler sept langues et ayant visité quatorze pays, compte parmi ses blus belles vacances celles qu'il a passées en milieu rural dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. De retour à Montréal, il a téléphoné au cultivateur qui l'avait hébergé, pour lui dire qu'il s'était bien rendu, et il n'a pas cessé de lui écrire depuis.

Non seulement il y a échange de lettres, mais aussi de cadeaux. Et un cultivateur de passage en ville a logé chez un citadin qu'il avait accueilli.

M. Gagnon dit que les gens qui choisissent de vivre une expérience en milieu rural ont en moyenne 14 années de scolarité et des revenus au-dessus de la moyenne. Ils veulent tout simplement passer des vacances originales, différentes de celles qu'ils ont connues jusqu'ici.

Et comme on peut le constater, d'ajouter M. Gagnon, pour le cultivateur il s'agit bien plus d'un enrichissement sur le plan social et humain que d'un revenu d'appoint. Un adulte est logé et nourri pour $10 par jour; un enfant pour $6.

M. André Gagnon, secrétaire d'Agricotour, causant avec M. Jean-Charles Bouchard et M. Gaston Côté. (Photo Pierre Caron, UQ)

Il y a aussi possibilité de planter sa tente près d'une maison de ferme pour $3 ou $4 par jour, ou de loger dans un chalet à $60 par semaine. Dans les deux cas, on peut prendre ses repas à la maison de ferme: $0.75 pour le petit déjeuner; $1.50 environ pour les autres repas.

Il est recommandé de faire ses réservations au moins une semaine à l'avance et un dépôt de 10% est exigé du vacancier quand les réservations sont faites. L'adresse d'Agricotour est 242, avenue Riverin, Chicoutimi; téléphone 549-7353. On peut également faire ses réservations auprès du ministère de l'Agriculture en composant 643-2530 à Québec et 873-4020 à Montréal. A noter qu'il existe un réseau provincial d'hébergement en milieu rural et que l'on peut faire des réservations dans d'autres régions que celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean. On peut en outre faire des réservations pour d'autres saisons que l'été et aller chasser l'outarde à l'automne, ou bien passer la Noël à la ferme, faire les sucres, ou les labours, etc.

Au cours de l'été, pour les groupes qui le désirent, des journées champêtres sont organisées autour d'un repas typiquement régional (tourtière, fèves au lard, soupe aux gourganes, grand-pères, etc.). Puis il y a promenade en calèche, cueillette de bleuets, travaux des champs, etc.

Grèce

Hôtels modernes près de vestiges millénaires

Les gens aiment remonter dans l'histoire. Mais il existe en Grèce, juste à côté des sites historiques, des plages à la mode et des hôtels luxueux et modernes. En plus d'attirer une élite, de la mi-mars jusqu'à novembre, ces endroits de villégiature présentent aux touristes la richesse fabuleuse des vestiges de l'histoire grecque.

Bon exemple de ces endroits estivaux de la Grèce, le Miramar d'Olympie, construit au coût de $4.3 millions, est un hôtel entouré de petits chalets. Il se situe sur la côte ouest du Péloponnèse, à 18 milles de l'antique Olympie où, en 776 A.D., avaient lieu les jeux Olympiques. Cet hôtel peut recevoir 1,500 personnes.

Situé au bord d'une plage sablonneuse, le Miramar est un hôtel de luxe. Chaque chambre a une salle de bains complète, le téléphone et sa propre véranda. Toute la côte occidentale du Péloponnèse est une des dernières oasis de paix pour les touristes en Europe. Il n'est cependant qu'à quelques heures du Canada par jet de CP Air sur sa ligne directe Athènes — Montréal — Toronto. Les longues plages sablonneuses s'étendent sur quelque 120 milles de côte, balayées par la brise carressante et les eaux bleu clair de la mer Ionienne.

D'Athènes, on s'y rend par avion en cinquante minutes. En plus de l'attraction d'une plage moderne, nombre de voyageurs sont attirés par l'attrait archéologique d'Olympie, sans oublier, bien sûr, le célèbre musée renfermant quelques-unes des plus célèbres statues de la Grèce antique, dont l'Hermès de Praxitèle.

Quand, il y a quinze ans, le touriste commençait à s'intéresser à la Grèce, il y venait pour plusieurs raisons: un climat ensoleillé et sec, la plus longue côte maritime de l'Europe, idéale pour la baignade, et 1,500 îles à l'état naturel; l'attrait historique joue également et reporte le touriste 3,500 ans en arrière.

La Grèce est aussi l'un des pays les plus compacts à visiter et l'un des plus accessibles. Plus petite encore que la Floride, la Grèce possède un service aérien intérieur vers tous les coins du pays (le plus long vol dure 1 heure 15 minutes), un service de navigation moderne et rapide et des services d'autobus.

Autre avantage important, la Grèce est parmi les pays d'Europe où le coût de la vie est le moins élevé.

Il y a une dizaine d'année, la Grèce offrait tous ses charmes naturels, mais les hôtels étaient rares et souvent démodés. La construction d'hôtels ne pouvait se faire assez vite au gré du tourisme qui devint bientôt la deuxième industrie de la Grèce. Non seulement la quantité importait mais aussi la qualité. Il fallait marier climat, paysages, sites historiques et plaisirs de villégiature à la mer et au soleil.

C'est à l'île de Rhodes qu'on trouva la formule. Des vacanciers de toutes catégories, particulièrement des Scandinaves, vinrent à Rhodes, île baignée de soleil à l'année longue et possédant des plages merveilleuses sans compter qu'elle est le témoignage de l'histoire ancienne, médiévale et moderne de la Grèce.

Ces voyageurs chevronnés voulaient leur confort et tous les avantages de la vie moderne, près des sites historiques et sans rien enlever à l'ambiance naturelle du milieu. Pour satisfaire à toutes ces exigences, Rhodes établit un compromis du meilleur goût.

Par la suite, les autres développements touristiques s'inspirèrent de cette réussite. Le présent se mêle au passé sans aucun heurt. Les hôtels modernes et les plages aménagées ne nuisent en rien a la grandeur des sites et des monuments historiques. Les Grecs savaient l'art de construire des temples et des statues en harmonie avec le paysage naturel. Les hôtels grecs modernes suivent eux aussi cette tradition.

Un exemple frappant de cette nouvelle conception est le centre de villégiature Lagonissi, sur le bord du golfe Salonique, près d'Athènes. Lagonissi, le long d'une des routes les plus pittoresques de l'Europe, à mi-chemin entre Athènes et le Cap Sounion, a fait une réussite de ce mariage de l'ancien et du moderne.

Ce promontoire historique est couronné par le non moins impressionnant Temple de Poseidon, érigé au dieu de la mer, cinq siècles avant notre ère. Les touristes qui viennent à Lagonissi ont à la fois à leur portée les monuments d'Athènes et les avantages d'un lieu de villégiature au bord de la mer. Les tarifs sont moyens. On trouve ici des petites villas, des casse-croûte, des restaurants, une "taverna" en plein air et des spectacles de classe internationale.

Crète, l'île la plus importante de Grèce, est un autre exemple de l'excellence d'installations touristiques dans un site historique au passé si riche. Tout à proximité de la petite ville de Aghios Nikolaos, sur la côte nord de la Crète, se trouve le centre de villégiature et la plage Minos. Cent villas luxueuses, peintes à la chaux et dont la décoration intérieure s'inspire de l'art artisanal crétois, sont construites face au golfe de Merabello. Au Minos, la cuisine, les divertissements et la liste des invités sont de classe internationale, mais le charme de l'endroit est typiquement régional. Crète, tout comme la côte ouest du Péloponnèse, est actuellement l'objectif principal du développement touristique en Grèce.

Cette île, presque aussi grande qu'un pays, possède des milles et des milles de plages sablonneuses et un intéressant passé historique et archéologique.

Les civilisations grecques et européennes prirent naissance ici, chez les Minoens, il y a 3,500 ans. A Cnossos et à Phaestos se trouvent d'intéressants vestiges de cette civilisation. L'île fut tour à tour occupée par les Romains, les Vénitiens, les Croisés et les Turcs qui y érigèrent des monuments avant d'être repoussés. En Crète, un accueil chaleureux est réservé à l'invasion touristique, importante source de revenus.

Il y a également des plages superbes en voie de développement à l'île Eubée, dans la mer Egée, au nord d'Athènes, ainsi que sur la côte nord du Péloponnèse, le long du golfe de Corinthe. Ces deux régions sont parmi les plus verdoyantes et les plus fertiles de Grèce. Elles sont d'accès facile et parsemées de plages sablonneuses et de petits havres. On trouve également dans ces régions de nombreuses stations thermales.

Les stations à prix abordables sont dans les plans d'avenir pour le tourisme en Grèce, mais dès maintenant le voyageur à budget se tirera très bien d'affaire en fréquentant les établissements de la chaîne Xenia. Xenia, dérivatif d'un mot grec signifiant hospitalité, offre ses hôtels, ses hôtelleries et ses auberges en soixante endroits différents.

Les attractions de laGrèce sont sans nombre. (Photo CP Air)

SOLEIL sans SOUCIS

Torremolinos
perle de la Costa del Sol
Magnifique hôtel ORO***
bord de mer, 2 repas par jour
$60/sem.

SPÉCIAL ÉTÉ
Maroc - Espagne
3 semaines
tout compris
à partir de $529

Relaxtour Ltée
le spécialiste de l'Espagne
Renseignements et dépliants gratuits
1010, Ste-Cath. Est
Suite 306, Montréal
Tél. 849-7941

L'EUROPE *en français*

QUELQUES PLACES DISPONIBLES . . .

Tours en Europe, sous le signe de la

"QUALITÉ MALAVOY"

GRÈCE - TURQUIE - YOUGOSLAVIE
6 juillet - 1er août ..... $1836.
(avec croisière de 7 jours)

FRANCE - ITALIE - SUISSE
22 juillet - 13 août ..... $1169.

GRANDE BRETAGNE - BÉNÉLUX - FRANCE
8-19 août ..... $1227.

FRANCE - ITALIE - SUISSE
12 août - 3 sept. ..... $1169.

Prix tout compris, **incluant l'avion transatlantique** hôtels de toute première classe.

Brochure illustrée sur demande.

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255, rue Université
Suite 1220
Montréal H3B 3W9, P.Q.
Tél.: 861-2485

La maison aux milliers de références

MARTINIQUE Perle des Antilles
Des vacances de rêve à l'Hôtel **LATITUDE**

SPÉCIAL DÉPARTS 12-17-26 juillet et le 9 août

2 SEMAINES (13 NUITS) **$469.** Avec 2 repas SUPP $73

CE PRIX COMPREND:
Vol aller et retour par Air France - 13 nuits d'hôtel (air climatisé) - Petit déjeuner tous les jours (buffet antillais) - tous les services de l'hôtel - Sun-fish gratuit - taxes et service compris - transfert AÉROPORT/HÔTEL/AÉROPORT.

RÉSERVEZ DÈS AUJOURD'HUI

Pour réservations:
VOYAGES Interglobe LTÉE
811 est, ave LAURIER, (Métro Laurier) Tél.: 274-1877-4308

NOUVEAU-BRUNSWICK

Vous trouverez tout ce qu'il faut pour planifier votre visite au Nouveau-Brunswick dans notre nécessaire de renseignements gratuit qui comprend une carte routière, un guide d'hébergement et une brochure en couleur sur les nombreux attraits qu'offre le Nouveau-Brunswick aux vacanciers. Retournez-nous simplement le coupon. Notre personnel se fera une joie de vous aider. Ou bien demandez à votre agent de voyage ou au Bureau de Tourisme du Gouvernement canadien. Ecrivez-nous aujourd'hui.

LA PROVINCE PITTORESQUE

Tourisme Nouveau-Brunswick
43 Eglinton Ave. E., Toronto
Ontario M4P 1A3
ou
Tourisme Nouveau-Brunswick
C.P. 1030, Fredericton
N.-B. E3B 5C3

Nom
Adresse
Ville
Province C.P.

Faites la découverte d'une province pittoresque

VOYAGES TRAVELAIDE

BUREAU PRINCIPAL
SUR LA MEZZANINE 1010 OUEST, STE-CATHERINE - 861-7272 METRO - PEEL
Ouvert de 9h. à 9h. p.m. tous les jours

VILLE LAVAL CENTRE LAVAL
Sortie 7 Autoroute
Stationnement gratuit illimité
688-5310

VILLE LONGUEUIL
1 PLACE LONGUEUIL
Stationnement gratuit illimité
679-3777

PLAZA ST-HUBERT
911 EST BEAUBIEN, angle St-Hubert
Stationnement arrière, entrée St-André
273-7755 Métro Beaubien

CENTRE VILLE
MEZZANINE
ÉDIFICE DOMINION SQUARE
9 à 9 p.m. - Samedi à 5 p.m.
Stationnement sous nos bureaux
861-7277 Métro Peel

*Succursales: ouvert 9 a.m. à 6 p.m. - Jeudi et vendredi: 9 p.m. - Samedi 6 p.m.

Caouette comptait sur Serge Laprade dans le comté de Richelieu

Réal Caouette est pris entre deux feux. Il clame à gauche et à droite que jamais son parti ne récoltera autant de votes, mais il est bien obligé d'admettre que la campagne venue trop tôt "a pris le parti les culottes baissées".

C'est en tous cas l'expression imagée qu'il a offerte mardi soir à un intervioüeur de la télévision. "Nous sommes tout de même parvenus à choisir 135 candidats, malgré l'absence d'une organisation électorale", a-t-il rappelé.

A la veille de la dissolution du parlement, le Crédit social, affirme-t-il, était suffisamment organisé pour faire du recrutement, tenir des réunions ici et là au Québec, mais il n'était pas prêt à faire face à des élections générales.

M. Caouette explique ainsi l'absence d'un candidat dans le comté de Lévis. "Un oubli administratif", dit-il.

Dans Richelieu, il comptait sur le chanteur Serge Laprade, qui n'a pas donné de nouvelles depuis que l'organisateur-chef du parti au Québec, M. Gilbert Rondeau, l'approcha la semaine dernière, car la vedette est orginaire de cette circonscription.

"Il est venu me rencontrer, en fin de semaine dernière à l'hôtel Mont-Royal, à Montréal, où j'étais descendu, et je lui ai fait part de mon désir de le voir de se joindre à nous", explique M. Caouette.

Selon le leader créditiste, M. Laprade, tout en disant souhaiter faire campagne sous les couleurs créditistes, aurait réservé sa décision pour s'assurer que ses engagements personnels lui laisseraient la liberté de faire le saut dans l'arène fédérale.

"Je n'ai pas eu de nouvelles depuis, et je suis porté à croire que M. Laprade n'a pu réussir à concilier ses activités avec la politique", ajoute M. Caouette.

Cependant, dans Labelle, M. Caouette a un candidat en trop: M. Noël Langlois, qu'il affirme ne pas connaître, mais qui a pourtant présenté au président des élections du comté une lettre dûment signée par M. Caouette, à l'instar d'un premier candidat, M. Wilfrid Marin, vers qui vont les préférences du leader.

Mardi, à Lesage, au Québec, M. Langlois a affirmé carrément que M. Caouette est un "menteur". Et il n'est pas question que M. Langlois se désiste, de sorte que le chef créditiste n'a plus qu'un recours, s'il veut pousser l'affaire, obtenir l'invalidation de l'élection si M. Langlois n'obtient pas la majorité des voix.

Un créditiste bien connu dans le parti, M. Maurice Babeu, rappelle même qu'il fut invité par M. Caouette à solliciter des candidatures dans Labelle et Saint-Hyacinthe. Il s'assura, dit-il, celle de M. J.-C. Caron dans la circonscription de M. Wagner, et celle de M. Langlois dans Labelle.

M. Babeu soutient même avoir reçu l'assurance que M. Langlois porterait les couleurs créditistes dans Labelle. Mais quelques jours plus tard, M. Caouette se ravisait en priant M. Babeu d'inviter M. Langlois à se désister.

Il ne saurait en être question, dit-il: "Je suis candidat dans Labelle et je vais aller jusqu'au bout."

M. Caouette affirme toujours ne pas connaître le candidat, et dit avoir ouvert une enquête sur toute cette affaire, au fond de laquelle il soupçonne une manoeuvre, libérale ou conservatrice, pour diviser les voix entre deux rivaux du même parti.

"Si je découvre quelque anomalie de la part d'adversaires politiques, je ferai parvenir une lettre personnelle à chacun des électeurs du comté pour que la vérité éclate", a-t-il promis.

Mais que feront les créditistes là où le parti n'a présenté aucun candidat? "Je les invite à voter selon leur conscience, mais je pense bien qu'il leur faudra se tortiller drôlement la conscience, en effet", ajoute-t-il.

Tournée de Trudeau en Estrie

Le premier ministre Trudeau entreprend ce matin une tournée-éclair dans les Cantons de l'Est. Il s'arrêtera à Cowansville, Coaticook et Sherbrooke, pour se retirer à Trois-Rivières qu'il quitte demain, en matinée, pour poursuivre la capagne à Terre-Neuve et, samedi, dans l'Ile-du-Prince-Edouard.

Le chef libéral est attendu à Dorval ce matin à 10h, où il assistera pour une demi-heure à une réunion de ses candidats québécois, au Hilton voisin.

Il se rendra ensuite par hélicoptère à Cowansville, où il prononcera une brève allocution sur l'heure du midi. Il sera à Coaticook à 15h30, puis à Sherbrooke à 19h. Le chef libéral déambulera parmi la foule au Carrefour de l'Estrie jusqu'à 20h, puis reprendra l'avion une demi-heure plus tard à destination de Trois-Rivières, où il s'adressera à ses partisans pour se rendre ensuite à pied jusqu'à l'Auberge des Gouverneurs où il passera la nuit".

Dans Shefford, Rondeau pourrait bien triompher de la campagne de dénigrement

par Jean-V. Dufresne

Malgré les démentis du candidat créditiste de Shefford, M. Gilbert Rondeau, que son adversaire conservateur accusait la semaine dernière de s'être soustrait à un jugement de la cour, pour une infraction à la loi sur l'impôt, ce dernier M. Louis Grisman est revenu à la charge lundi en affirmant que deux mandats d'emprisonnement, et non un seul, furent bien signifiés au député sortant, le mois dernier, pour des infractions distinctes.

Une première amende réclamée par le ministère à M. Rondeau fut honorée par ce dernier, et le huissier, M. Raymond Chabot, le reconnaît d'ailleurs dans un affidavit qu'il a signé lundi dernier.

M. Chabot ajoute cependant que deux jours après qu'il eut touché le chèque de M. Rondeau, il fut chargé de signifier un deuxième mandat d'incarcération, dans une cause distincte, reliée cette fois à une infraction aux règlements du ministère provincial du Revenu, et c'est en tentant d'accomplir ses fonctions que, dit-il, il fut "expulsé manu militari" par un des "hommes" de M. Rondeau.

Le candidat créditiste, pour sa part, a chargé un avocat, Me Robert-B. Giroux, de Montréal, d'instituer des procédures pour disqualifier M. Chabot, et d'entreprendre des poursuites en dommages-intérêts contre ce huissier dont il affirme que les déclarations sont de nature vexatoire.

C'est le moins qu'on puisse dire, en effet, car la Voix de l'Est a publié à la une toute cette histoire un peu confuse, à propos d'une infraction qui semble de caractère purement administratif, et au beau milieu encore d'une campagne électorale menée avec vigueur pour arracher la circonscription au parti de Réal Caouette.

M. Rondeau, qui avait réussi à conserver Shefford grâce à une mince majorité de 475 voix, au scrutin de 1968, porta celle-ci à plus de 6,000 voix aux élections de 1972.

Le candidat libéral Louis-Paul Neveu n'obtint que 12,960 voix, et le candidat conservateur, à qui succède maintenant l'accusateur Grignon, ne décrocha que 6,214 voix.

Le candidat Neveu brigue les suffrages libéraux pour une troisième fois, malgré deux défaites antérieures, et se tient à l'écart de cette affaire.

Shefford est d'ailleurs l'un des comtés créditistes que les stratèges libéraux ont peu d'espoir d'arracher aux créditistes, dont M. Rondeau est l'un des gros canons, et fort populaire dans une circonscription où il récolte toujours des majorités confortables, hormis 1968.

Fait à signaler, à deux reprises déjà les stratèges libéraux ont tenté de se défaire de M. Neveu. Ils n'en sont pas du tout satisfaits et ils espéraient, cette année encore, pouvoir le remplacer par un homme capable de déloger M. Rondeau une fois pour toutes.

La manoeuvre a échoué, et il reste à savoir si la vague libérale qu'on appréhende au Québec le 8 juillet aura raison du candidat créditiste, en dépit de la faiblesse de M. Neveu.

Une chose est certaine: la campagne de dénigrement entreprise par le conservateur Grignon risque surtout d'avantager les libéraux, puisque ceux-ci se sont classés deuxième au scrutin de 1972, et c'est avec un certain scepticisme aussi qu'on observe le candidat conservateur s'acharner aussi systématiquement sur M. Rondeau, au risque d'oublier, en passant, une réalité fondamentale du créditisme au Québec, jusqu'à ces toutes dernières années en tous cas: plus on attaque le parti ou l'un de ses chefs de file, plus leurs partisans serrent les coudes.

Nos informateurs dans Shefford expriment l'opinion que M. Rondeau pourrait bien faire son profit de cette réaction populaire dans le comté.

Rien n'indique jusqu'à ce jour que M. Grignon fait sciemment le jeu des libéraux. Il a déclaré, pour dissiper toute équivoque à ce sujet, "que M. Neveu va y goûter à son tour", mais sans préciser davantage ce qu'il réserve au candidat libéral.

Les journalistes à Granby, ont du reste prévenu M. Grignon qu'ils n'assisteront plus à ses conférences de presse, si elles ont pour but de porter des accusations que M. Grignon devrait trouver plus opportun de faire publiquement, dans des assemblées électorales où il risquerait, bien sûr, de se faire clouer le bec sur-le-champ.

Ceci dit, un autre facteur est digne de mention. M. Rondeau se rangea du côté de M. Caouette pour appuyer Yvon Dupuis au congrès de l'automne dernier. On sait ce qu'il retourna de cette affaire, et l'on se demande si, dans Shefford, cette inoubliable accolade lui a été pardonnée.

Jusqu'à ce jour, on peut soutenir sans trop de risques que M. Rondeau conserve suffisamment d'appuis pour s'assurer la victoire le 8 juillet. C'est, en tous cas, l'opinion la plus répandue chez les observateurs de la scène électorale dans le bastion des Cantons.

Malgré l'improbabilité de gains du PC

Les conservateurs du Manitoba rêvent de battre le ministre de la Défense

par Jacques Ouvrard

WINNIPEG — Au Manitoba, les conservateurs rêvent, sans trop y croire, de battre le ministre de la Défense, M. Richardson.

Tout semble indiquer, cependant, que les conservateurs n'ajouteront pas une seule circonscription aux huit qu'ils avaient enlevées en 1972. Les néo-démocrates avaient dû, alors, se contenter de trois victoires, dont une arrachée de justesse. Les libéraux, de deux seulement. Le Credit social n'avait aucun siège.

Les deux sièges libéraux sont des sièges durs. Dans Winnipeg-Sud, le ministre de la Défense, M. Richardson, avait une confortable majorité de 8,512 voix. Il avait même recueilli plus de suffrages que ses trois adversaires réunis: 25,534 contre 24,640, Améliorant en fait sa position par rapport à 1968. Dans Saint-Boniface, Joseph Guay disposait, pour sa part, d'une majorité de 8,343 voix.

Les conservateurs eux-mêmes admettent la popularité de M. Richardson. Pour le renverser, ils ont lancé dans la bataille un homme également très populaire, Sterling Lyon, ancien procureur général du gouvernement Duff Roblin. Mieux encore, la circonscription fédérale de Winnipeg-Sud englobe en partie le fief provincial de Sterling Lyon. Le candidat NPD est un nouveau venu, sans illusion. Celui du Crédit social, aussi. Les résultats obtenus par ce parti dans le passé ne permettent pas d'escompter que les votes créditistes puissent changer quoi que ce soit à la solidité de la position de M. Richardson.

Homme du Manitoba avant d'être homme de Trudeau, c'est ainsi que l'on perçoit M. Richardson à Winnipeg. C'est l'homme qui a ramené à Winnipeg les ateliers d'Air Canada perdus il y a une dizaine d'année. Et la réouverture de ces ateliers, c'est environ 800 emplois nouveaux dans l'industrie aéronautique. Et toutes les retombées économiques qui vont en résulter.

C'est l'homme qui a tout fait pour que le nouvel Hôtel de la Monnaie du Canada soit situé à Winnipeg. Plus exactement à Saint-Boniface, mais Saint-Boniface n'est plus, maintenant, qu'une partie de la ville de Winnipeg. Joseph Guay, député libéral le Saint-Boniface, ne manque pas, bien entendu, de tirer parti de cette décision du gouvernement Trudeau.

On attribue d'ailleurs dans certains milieux libéraux, particulièrement à l'Hôtel de ville de Winnipeg, une dimension plus sentimentale qu'économique à cette question d'Hôtel de la Monnaie. On veut y voir la preuve que "l'Ouest n'est plus oublié sur le plan national".

Mais c'est surtout la réouverture de ateliers d'Air Canada qui joue en faveur de M. Richardson. Le premier ministre néo-démocrate du Manitoba, M. Schreyer, a lui-même déclaré publiquement que ce serait être hypocrite que de ne pas dire que la nouvelle était accueillie avec la plus grande satisfaction. Un syndicat, le local 181 du syndicat international des machinistes et des travailleurs de l'aéronautique a même été jusqu'à endosser publiquement la candidature de Richardson.

M. Richardson ne prend pas, néanmoins, son élection pour acquise. Son organisation est très active. Sa candidature très visible dans les rues de Winnipeg: les plus gros panneaux publicitaires existants.

Le 14 juin, le Winnipeg Free Press publiait une "lettre de Jim Richardson au sujet d'Air Canada et d'une industrie aéronautique plus forte à Winnipeg". Plus de la moitié d'une page de journal.

On comprend donc que les conservateurs ne se fassent pas trop d'illusions sur les chances de M. Stirling Lyon. D'autant plus que celui-ci semble avoir choisi de mener la lutte à un tout autre niveau. Celui de l'inflation. Sans vouloir dire que celle-ci est un facteur négligeable dans la campagne électorale en cours, il paraît évident que les promesses concrètes, en voie de réalisation, du ministre de la Défense sont accueillies avec beaucoup plus de sympathie que cet appel de l'ancien procureur général du Manitoba: "Si vous êtes préoccupés par l'inflation, votez pour Stirling Lyon!..

Et sans doute cette réflexion d'un conservateur influent de Winnipeg réflète-t-elle l'opinion de l'organisation nationale du Parti dans la capitale manitobaine: si nous réussissons à battre Richardson, c'est que le courant anti-Trudeau est beaucoup plus fort que nous l'espérons!

Pour battre Jo Guay, il faudrait un autre Jo Guay!

le scrutin de juillet

En français svp!

Partout où il passe, le chef du Parti conservateur ne manque presque jamais de dire quelques mots en français, quels que soient les efforts exigés; car s'il est vrai que M. Stanfield maîtrise de mieux en mieux la syntaxe du français et enrichit chaque jour davantage son vocabulaire, sa prononciation reste laborieuse et son débit, trop lent. A Vancouver-Nord, l'autre soir, les quelques mots de français du chef du PC ont suscité des réactions diverses. Ce n'est pas sans étonnement que les 2,000 personnes présentes l'ont subitement entendu passer de l'anglais au français au milieu de son discours. Au cours d'une phrase en français, un interpellateur s'est levé et s'est écrié: "Oublie ça!" M. Stanfield n'en a pas moins poursuivi dans cette langue. Au terme de son allocution en français, toutefois, il a été chaleureusement applaudi. Nouveaux applaudissements quand il s'est remis à l'anglais...

PQ pas content!

Le Parti québécois de Vaudreuil-Soulange dément un communiqué du NPD-Vaudreuil publié ici même et faisant état d'une collaboration organique mise au point entre les deux partis dans cette circonscription. Il y était précisé que le candidat néo-démocrate du comté, M. Tom Rees, accompagné de quelques militants de son parti, avait rencontré l'exécutif du PQ-Vaudreuil et conclu avec celui-ci une entente aux termes de laquelle les deux groupes allaient collaborer à la mise sur pied d'un comptoir alimentaire coopératif dans le comté. Les deux partis, reconnaissant aussi le caractère commun de certaines sections de leurs programmes respectifs, consentaient à entreprendre une campagne d'information auprès du public anglophone de Vaudreuil. Mais l'exécutif du PQ-Vaudreuil vient d'annoncer qu'il n'a jamais rencontré le candidat Rees, mais plutôt d'autres délégués néo-démocrates. En second lieu, le PQ de cette localité réaffirme son indéfectible adhésion à la consigne d'annulation lancée par le Conseil national du Parti. Enfin, il voit quelque "malhonnêteté intellectuelle" dans le communiqué "inexact et tendancieux" du NPD faisant état d'une "quelconque entente". Ouf!

Assemblée contradictoire

Suivant une ancienne tradition électorale du Québec, M. Jacques Lavoie, candidat conservateur dans Hochelaga, avait invité ses adversaires à un débat public à l'occasion de la présentation des candidats, lundi, chez le président d'élection. M. Lavoie et M. Roger Hébert, candidat néo-démocrate, étaient au rendez-vous. Mais ils ont déploré l'absence du candidat libéral, M. Gérard Pelletier, retenu à cette heure-là par d'autres engagements, notamment une visite dans le comté voisin de Sainte-Marie en compagnie de Mme Trudeau. M. Lavoie n'en lance pas moins un autre défi au ministre des Communications qu'il invite à discuter du problème de l'inflation dans un débat public, à la radio, à la télévision ou devant un auditoire du comté.

Le temps pour voter

Tout employé, qui est habile à voter, doit disposer de quatre heures consécutives pour aller voter, pendant les heures d'ouverture des bureaux de scrutin. Le temps pour voter est accordé à la convenance de l'employeur, soit en matinée, soit durant l'après-midi, c'est-à-dire n'importe quand dans la journée, pendant les heures d'ouverture des bureaux de scrutin, pourvu que les heures accordées soient consécutives. Et aucun employeur ne peut faire de déduction sur le salaire d'un employé ni lui imposer de sanction par suite de son absence du travail pendant les heures consécutives qu'il prend pour aller voter. De plus, tout employeur qui refuse, directement ou indirectement, d'accorder les quatre heures consécutives pour aller voter, ou qui empêche, par intimidation ou autrement, un employé d'aller voter, est coupable d'un acte illicite et d'une infraction à la Loi électorale du Canada.

Les attentes de M. Turner

Le ministre des Finances, M. John Turner, a déclaré hier à Winnipeg que les libéraux, même s'ils ne parviennent à former qu'un gouvernement minoritaire après le 8 juillet, attendront des partis de l'Opposition qu'ils votent sans le modifier sensiblement le budget du 6 mai. Prié de s'expliquer, M. Turner a dit que la réélection de l'équipe libérale serait à ses yeux un mandat implicite de la population en faveur du budget. Mais les changements survenus ou qui pourraient se produire encore dans la situation économique du pays amèneront sans doute M. Turner à apporter quelques changements à son projet, le cas échéant.

Une affaire de famille

A Vancouver, le scrutin du 8 juillet est une affaire de famille pour les Boylans. En effet, Tom Boylan, sa femme Anne, leur fils Charlie et sa femme Sharon sont tous candidats du Parti marxiste-léniniste aux élections législatives. Le père, électricien de 67 ans, actuellement sans travail à cause de la grève qui sévit dans le bâtiment en Colombie-Britannique, brigue les suffrages dans Vancouver-Kingsway, jusqu'ici représenté aux Communes par Mme Grace MacInnis (NPD) qui ne se représente pas cette année. Sa femme Anne, commis de bureau âgée de 56 ans, est candidate dans Vancouver-Sud dont le député sortant est M. John Fraser, conservateur et de nouveau candidat. Charlie Boylan, 31 ans, manoeuvre à bord d'un remorqueur, s'est porté candidat dans Vancouver-Est, traditionnellement acquis au NPD. Sa femme, Sharon Stevenson, écrivain de 27 ans, sollicite l'électorat à l'autre bout du pays, dans Toronto-Scarborough-East. Au total, les marxistes-léninistes ont 105 candidats, surtout dans les régions urbaines du Québec et de l'Ontario.

Logement et transport

Les politiques d'urbanisme en matière de logement devraient être étroitement liées aux systèmes de transport en commun, selon M. Paul Hellyer, candidat conservateur dans Toronto-Trinity et qui, en 1970, avait quitté le Parti libéral justement à cause d'un différend à propos des politiques en matière de logement. M. Hellyer a dit devant quelque 300 dirigeants municipaux réunis à l'occasion d'une conférence nationale sur l'habitation, que l'on devrait construire d'autres villes qui seraient assez éloignées des agglomérations urbaines actuelles pour en être totalement indépendantes. Selon M. Hellyer, cela fournirait l'occasion de construire des villes axées sur un système de transport public au lieu de construire un système de transport pour desservir une ville. Il a rappelé que la recommandation qu'il avait faite en 1969 en faveur de prêts fédéraux aux municipalités pour couvrir 100 pour cent de l'achat de terrains munis de tous les services aurait permis d'épargner des millions de dollars aux contribuables et aux acheteurs de maisons.

Les fermes familiales

Le premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan s'est porté à la défense des fermes familiales mardi soir à Charlottetown, en accusant le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, d'avoir déclaré que les fermes familiales ne méritent pas qu'on les aide. Il est possible, a poursuivi M. Allan Blakeney, que la mainmise des grandes sociétés sur les petites fermes pourrait à brève échéance faire baisser les prix, mais une fois que les petits fermiers seront éliminés, les sociétés pourront fixer les prix à leur gré et, en définitive, les Canadiens devront payer plus cher pour leurs aliments. Il accuse en outre M. Lang de vouloir saboter la Commission canadienne du blé au profit des spéculateurs de la Bourse des denrées de Winnipeg qui pourront fixer unilatéralement les prix à payer aux fermiers de l'Ouest pour leurs grains de provende.

Les libéraux espèrent arracher Brome à Graftey

Assurés déjà de 56 des 74 comtés du Québec, les libéraux ne sont pas satisfaits. Pour s'assurer la reprise du pouvoir et surtout la majorité absolue au gouvernement, ils doivent tenter l'impossible pour enlever les 18 autres comtés aux créditistes et aux conservateurs.

Après avoir assailli Claude Wagner dans Saint-Hyacinthe, ils s'attaqueront maintenant à Howard Graftey dans Brome-Missisquoi.

La première phase de cette charge consiste à réaliser un sondage auprès de chacun des quelque 40,000 électeurs du comté. L'équipe de spécialistes qui a réalisé le sondage pour le compte du candidat libéral, M. Peter Turner, a jadis oeuvré dans l'organisation du premier ministre néo-démocrate du Manitoba, Ed Schreyer.

Normalement, l'ordinateur devrait avoir achevé le traitement des données. Et si les résultats sont favorables, le premier ministre Trudeau pourrait les révéler aujourd'hui à l'occasion de sa visite au Québec.

Hydro-Québec

L'Hydro-Québec a accordé récemment, à la suite d'appels d'offres publics, 54 marchés d'une valeur globale de plus de 25 millions de dollars pour la fourniture de biens et de services au siège social ainsi que dans cinq régions administratives.

Le marché le plus important, au montant de 7,548,000 dollars, prévoit la location, de l'Industrielle — Services Techniques Inc., d'unités centrales pour des systèmes de traitement de données pendant une période de cinq ans, à compter de janvier 1975.

Université du Québec à Montréal

PROGRAMME DE CERTIFICAT EN ADMINISTRATION (SOIR)

en accord avec les associations professionnelles suivantes

I. Association canadienne de gestion des achats	(A.C.G.A.)
II. Association des comptables généraux licenciés	(C.G.A.)
III. Association des principaux de Montréal Inc.	(A.P.M.I.)
IV. Conseil de la coopération du Québec	(C.C.Q.)
V. Corporation des évaluateurs agréés du Québec	(C.E.A.Q.)
VI. Corporation des officiers municipaux agréés du Québec	(C.O.M.A.Q.)
VII. Fédération de Montréal des caisses populaires Desjardins	(F.M.C.P.D.)
VIII. Fédération des administrateurs des services de santé et des services sociaux du Québec	(F.A.S.S.Q.)
IX. Fédération des principaux du Québec	(F.P.Q.)
X. Institut d'assurances de la province de Québec	(I.A.P.Q.)
XI. Institut des banquiers canadiens	(I.B.C.)
XII. Institut canadien du crédit	(I.C.C.)
XIII. Société des comptables en administration industrielle du Québec	(R.I.A.)
XIV. Union régionale de Montréal des caisses populaires Desjardins	(U.R.M.C.P.D.)

DOMAINES D'ORIENTATION

Administration bancaire
Administration de la coopération
Administration de la santé
Administration générale
Administration policière
Administration publique
Administration scolaire
Approvisionnement
Assurance
Evaluation foncière
Gestion de personnel et relations de travail
Informatique de gestion
Marketing
Sciences comptables

CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne ayant une expérience professionnelle et une préparation intellectuelle pertinente l'habilitant à suivre des études universitaires, peut être admise et ce, sur recommandation du comité de sélection concerné.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE D'ADMISSION
le 1er août 1974

PRIÈRE D'ADRESSER TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU:

Service de l'admission
Bureau du Registraire
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
1180, rue de Bleury
C.P. 8888
Montréal
H3C 3P8
Tél.: (514) 876-3161

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 20 juin 1974

TdH 74

par Jean-Luc Duguay

Une invitation à visiter les grandes villes du monde

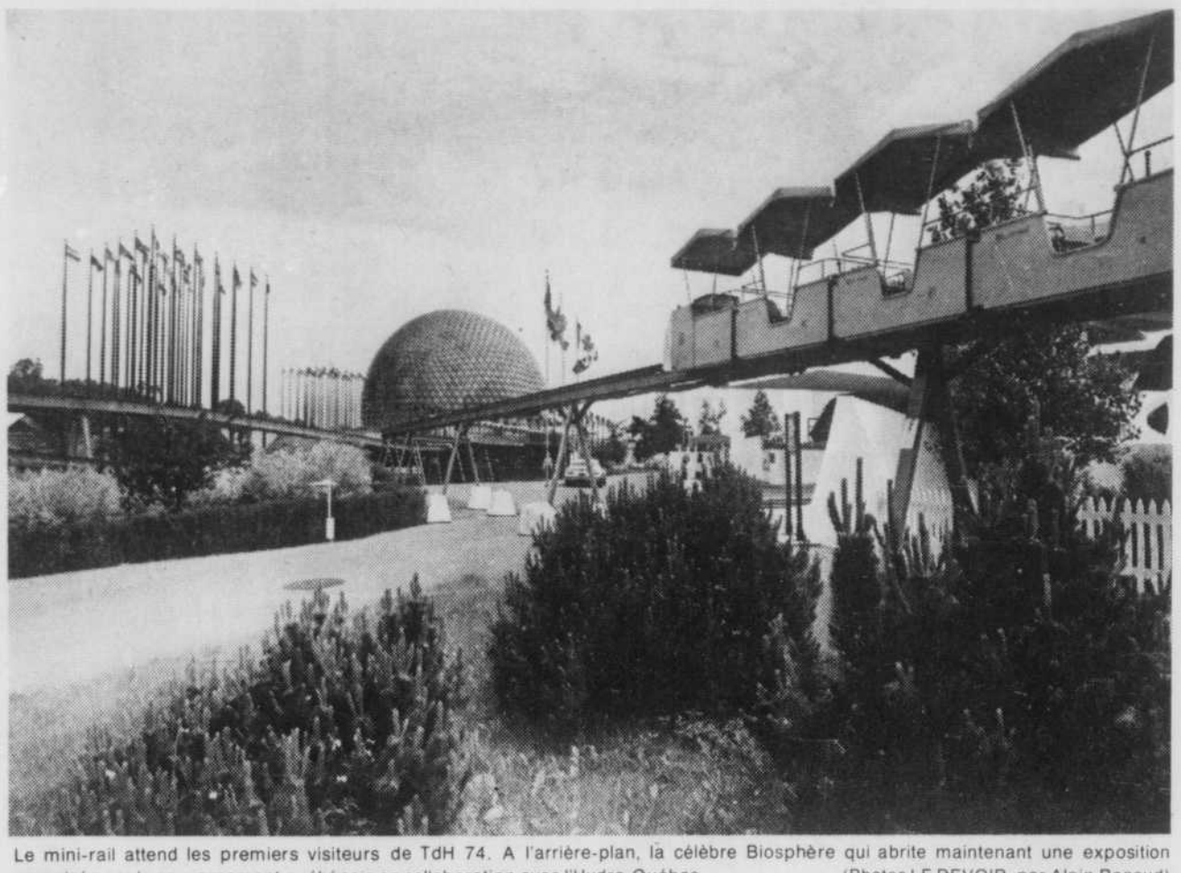

Le mini-rail attend les premiers visiteurs de TdH 74. A l'arrière-plan, la célèbre Biosphère qui abrite maintenant une exposition organisée par le gouvernement québécois en collaboration avec l'Hydro-Québec. (Photos LE DEVOIR, par Alain Renaud)

Terre des Hommes, cette exposition d'été qui cherche à prolonger le faste et le prestige d'Expo '67, ouvre ses portes aujourd'hui, à 14 heures.

On s'attend à ce que trois millions de personnes franchiront les tourniquets menant à l'île Sainte-Hélène d'ici le 2 septembre, date de la fermeture.

Les organisateurs de cette 7e édition de TdH prévoient que l'exposition de cette année surpassera celle de l'an dernier, tant en qualité qu'aux guichets. On a choisi pour 1974 le thème "Capitales et grandes villes du monde".

Comme en 1973, treize pavillons sont commandités par des gouvernements étrangers. Cette fois, cependant, l'Inde et Haïti remplacent le Japon et l'Autriche qui ont décidé de ne pas renouveler leur participation. Les gouvernements français, soviétique et chinois ont, encore cette année, déployé de grands efforts tandis que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont une nouvelle fois décidé de s'abstenir.

Les cérémonies d'ouverture seront brèves et sans grand apparat: un spectacle folklorique mexicain, la fanfare des pompiers de Montréal et l'envolée des Snowbirds des Forces armées canadiennes, le tout à la Place des Nations.

D'ailleurs, des visas gratuits d'un jour seront distribués entre 13h30 et 14h30 à toutes les personnes présentes à la Place des nations. Les 25 pavillons seront accessibles après la fin de la cérémonie, vers 15 heures. A 22 heures, il y aura un feu d'artifice.

Les prix d'entrée sont les mêmes que l'an dernier: $3 pour un visa d'une journée et $5 pour un visa de saison.

En 1973, environ 3.2 millions de personnes ont visité TdH, 1.7 million les pavillons eux-mêmes (qui sont tous situés dans l'île Sainte-Hélène) et 1.5 million La Ronde, le parc d'attractions voisin, ouvert tous les jours de midi à 2h30, qui a attiré 266,419 visiteurs au cours des sept week-ends de pré-ouverture.

Voici maintenant ce que le visiteur de TdH '74 peut s'attendre à trouver dans les treize pavillons nationaux et les douze autres.

Mexique: Mexico souligne cette année à Terre des Hommes le 650e anniversaire de sa fondation, par des pièces d'art et d'artisanat évoquant les trois cultures dont elle a hérité. De plus, le pavillon offre un élément de spectacle avec, notamment, le ballet de Guadalajara et le fameux ballet moderne de Mexico. Enfin, le pavillon comprend un restaurant offrant les spécialités culinaires du pays.

France: Dans ce pavillon, l'un des plus fréquentés de l'histoire de TdH, le visiteur pourra voir plusieurs pièces historiques, dont l'épée de Jenne d'Arc, trois de ses lettres et la bulle de sa canonisation. D'autre part, l'exposition "Lyon à Montréal" renseignera le curieux sur les 2,000 ans d'histoire de la deuxième plus grande ville de France. Le pavillon offre également une histoire du costume militaire français et trois représentations audio-visuelles.

Tchécoslovaquie: A l'honneur dans ce pavillon, les villes de Prague et de Bratislava, centres de la vie historique, sociale et culturelle du pays. Une documentation archéologique, ethnographique, géographique et artistique a été rassemblée pour expliquer les deux villes-soeurs. En outre, grâce à un choix d'oeuvres d'art et de produits de consommation, le visiteur pourra se renseigner sur l'avenir de ces deux villes.

Union soviétique: L'URSS a choisi, cette fois, de raconter la vie, le travail et les loisirs de six millions de Moscovites. Elle évoque également, dans son pavillon, les dix premières années qui ont suivi la révolution d'octobre et les différentes étapes du développement de la ville jusqu'au premier plan général de reconstruction. Il est aussi question des installations sportives de Moscou et de l'entraînement des athlètes en vue des Jeux olympiques.

Chine: La République populaire revient pour la deuxième fois à TdH avec des pièces d'art et d'artisanat dont on nous dit qu'elles n'ont encore jamais été montrées dans le monde occidental. La collection de tableaux, de broderies, de laques, de céramiques a été réalisée dans la province de Kiangtsou, l'une des trente provinces de Chine.

Iran: Un bazar tenu par des marchands en costume du pays est la principale attraction de ce pavillon. Ce bazar, qui occupe tout le rez-de-chaussée, contient des tapis persans, des textiles, des pièces d'antiquité avec, en arrière-plan, la musique nationale et le chant des muezzins. La Téhéran moderne y est également représentée.

Bulgarie: A travers des photos, des pièces de musée, des présentations audio-visuelles et un programme d'animation, le visiteur est invité à découvrir Sofia, la capitale vieille de 2,000 ans. Une troupe de danseurs et chanteurs bulgares se produit tous les jours à l'extérieur du pavillon tandis que le Théâtre des marionnettes bulgares, Duo Kastow, donne deux représentations par jour dans le théâtre de l'ancien pavillon des Brasseries à Expo 67.

L'Inde: Une collection de miniatures du 18e siècle, des bronzes antiques veulent traduire, dans ce pavillon, la pérennité de la culture indienne. Une troupe de danseurs donne des spectacles régulièrement.

Pakistan: Ce sont divers aspects des grandes villes telles Karachi et Lahore, un bazar, des représentations musicales et folkloriques que propose le Pakistan. On peut y voir l'évocation d'un mariage pakistanais avec costumes et ustensiles utilisés à cette occasion. Pour ces dames, le Pakistan offre des parfums et des bijoux.

Haïti: Ce pavillon présente des peintures et sculptures, des pièces artisanales et des documentaires.

Maroc: Ce pays tente de dévoiler son mode de vie à travers des bijoux, des sculptures, des articles de cuir, des parures, des pièces de damasquinerie incrustées de fils d'or et d'argent. De courts métrages illustrent aussi la vie marocaine.

Suisse: Des chronomètres ultra-précis, du type utilisé pour les jeux Olympiques de 1976, sont présentés cette année au pavillon suisse. On pourra également y voir le modèle réduit d'un vélodrome de quatre pistes, sans compter les illustrations du génie civil en Suisse, des textiles, de la tapisserie et le souffleur de verre Herbert Herman.

Yougoslavie: Ce pays a choisi de présenter huit de ses villes principales dont Belgrade, la capitale, et Dubrovnik, la ville touristique par excellence sur l'Adriatique. Plusieurs pièces de musée font partie de la présentation.

Autres pavillons

Le pavillon olympique, situé dans un des pavillons thématiques qui abrite déjà "Les sermons de la science", propose deux aires d'exposition. L'une est consacrée à la promotion des 21 sports olympiques, l'autre veut souligner l'importance des Jeux en matière d'économie, de culture, d'aménagement urbain, de construction, etc... .

Le pavillon du Québec présente des objets indiens et esquimaux dont la plupart n'ont jamais été montrés au public, des peintures et sculptures anciennes, des objets utilitaires et décoratifs des 18e et 19e siècles ainsi que des gravures et sculptures cinétiques. L'exposition est présentée par le ministère des Affaires culturelles.

Le Musée des beaux-arts de Montréal présente, pour sa part, une collection illustrant la campagne québécoise et les visages urbains de la province dans une progression historique tenant compte des activités diverses de l'homme. Des artistes travailleront devant le public et des films ainsi que des extraits de télé-romans contribuent à l'animation de la présentation artistique.

Le gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Hydro-Québec, a renouvelé certains aspects de la Biosphère qui s'est donné pour mission d'informer la population sur les grands problèmes du monde.

Montréal, ville internationale, est une nouvelle exposition logée au rez-de-chaussée du pavillon thématique qui abrite "Le monde insolite". Le pavillon se veut une tribune qui renseigne sur les divers aspects d'une ville à vocation internationale. Maquettes, photos et courts métrages illustrent la gigantesque évolution de la métropole du Canada.

"Le monde insolite", exposition sur l'étrange et l'inconnu, se trouve dans la partie supérieure de ce pavillon. A noter: une reproduction tridimensionnelle d'objets volants non identifiés, l'homme-mite qui hante certaines régions des États-Unis et "Le voyage vers Mars", production de Walt Disney.

Le pavillon de l'humour, outre son salon de la caricature, expose 600 dessins venus de 50 pays répartis sur les cinq continents. On y présente une exposition du célèbre Nils Melander, de Suède, plusieurs séries de timbres humoristiques, les "objets introuvables" de Carolman, de spirituelles petites figurines d'Italie, douze sculptures en terre cuite à la Peynet, etc...

Le pavillon des armes est situé au rez-de-chaussée du pavillon de l'humour. L'exposition comprend les armes des pirates du 17e siècle sur les côtes du Canada ainsi que celles trouvées dans les fouilles archéologiques maritimes en eaux canadiennes. On y évoque aussi les grandes capitales armurières du monde.

Le pavillon des "Sermons de la science" présente deux films intitulés "Villes vides" et "Le troisième appel" qui seront projetés à intervalles réguliers.

Le village québécois, c'est la Saint-Jean-Baptiste tout l'été. Un coin plein de nos traditions, vieille calèche remplie de fleurs, chants folkloriques, kiosque à musique, vieilles légendes, tout contribue à faire revivre le village québécois tel qu'il était au tournant du siècle.

Le pavillon "Cinéma 360" ramène le film "Canada 67", production de Walt Disney. Ce voyage transcanadien de 22 minutes est présenté sur dix écrans avec douze systèmes sonores synchronisés.

Postes Canada marque le 100e anniversaire de la distribution du courrier porte à porte par les facteurs de Montréal. On illustre les débuts du service postal, l'émission du premier timbre-poste canadien, la création du ministère des Postes en 1867 et plusieurs autres étapes importantes du service postal. Le bureau de poste et le centre de philathélie sont toujours à la disposition du public.

Les ouvriers font le ménage du pavillon soviétique, l'un des plus achalandés de Terre des Hommes.

C'EST LA POUR ÇA!

AVIS
À TOUS LES CLIENTS RÉGULIERS DE
A. Gold & Sons
VENTE PERSONNELLE
CETTE SEMAINE
JEUDI, VEN. SAM.
les 20, 21, 22 juin
à nos cinq magasins
NOS EXCUSES SI VOTRE INVITATION PERSONNELLE A ÉTÉ RETARDÉE DANS LE COURRIER
A. Gold & Sons
• LE CARREFOUR LAVAL
• 388 O. STE-CATHERINE
• LES GALERIES D'ANJOU
• FAIRVIEW, PTE-CLAIRE
• 960 O., STE-CATHERINE

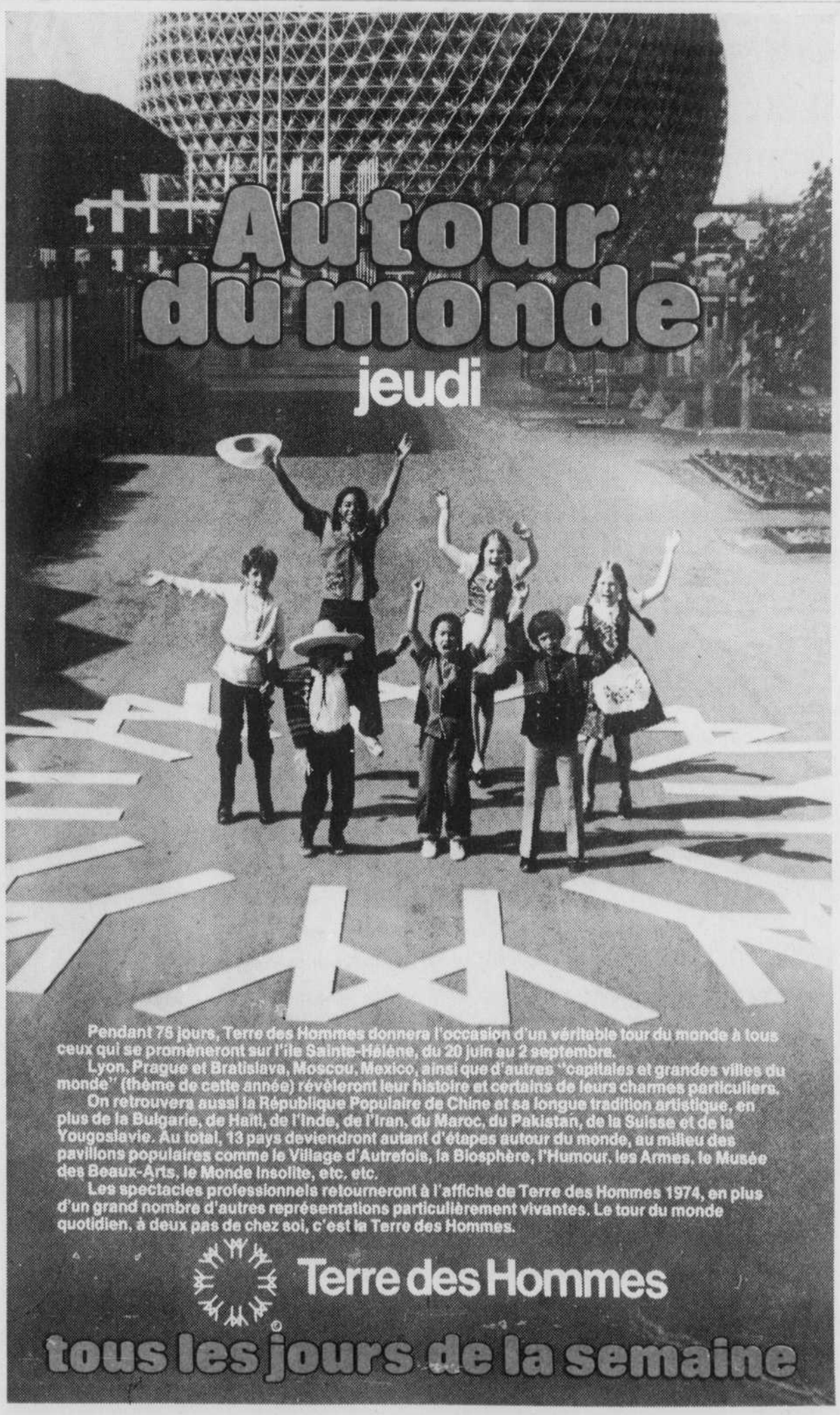

Bolchoï (2)

Le cirque du mouvement

par René Picard

Un Bolchoï en bonne forme a présenté son deuxième programme de danse à la salle Wilfrid Pelletier mardi soir. Le deuxième acte de "Giselle", dans la version de Lavrovsky, une série de cinq divertissements et le troisième acte de "Don Quichotte" composaient la traditionnelle soirée en trois parties. Le peu d'intérêt artistique suscité par les divertissements fait qu'on devrait les servir plus parcimonieusement et présenter plus d'un seul acte d'un ballet intéressant. Si Kolpakova Fadeechev et le corps de ballet nous on offert un deuxième acte de "Giselle" de bonne qualité, il m'aurait plu de voir aussi le premier au cours duquel l'héroïne doit exploiter des ressources plus importantes sur le plan dramatique.

J'ai toujours une certaine admiration pour ces ballerines qui tentent de danser ce rôle amené à une telle perfection par Ulanova et Alonso. Kolpokova, formée au Kirov, possède une excellente technique, beaucoup de maîtrise et une bonne élévation. Elle s'épanouit en une Giselle diaphane.

Presque toutes les difficultés techniques du rôle ont été traversées avec brio au point de nous les faire oublier. Fadeechev, toujours bon partenaire, danse sa partie sans excès, avec une certaine saveur d'un autre siècle; il a du métier. Entrant de chaque côté et traversant la scène en arabesques voyagées, le corps de ballet tout au long de ce deuxième acte traduit la qualité de l'entraînement reçu; des pieds et des pointes remarquables, des mouvements d'ensemble qui le demeurent, aucun bras dissident et des formations linéaires en diagonale qui prennent l'allure d'un mur infranchissable.

Aux divertissements, deux numéros à mentionner. Dans le pas de deux de la "Légende d'amour" de Melikov-Grigorovitch, il a été possible de revoir rapidement Gershunova et son jeune partenaire Berdyskev. Malgré cette chorégraphie insignifiante, Gerthunova m'a convaincu qu'elle possédait la meilleure technique chez les danseuses de cette compagnie; dommage qu'elle demeure si impassible. N'y a-t-il rien à faire pour animer ce beau visage, alors que ce corps parfait bouge si bien? Le pas de deux de la "Belle au bois dormant" fut dansé par Kolpokova et Barichnikov; à souligner non seulement parce qu'on le danse techniquement bien mais du fait que les danseurs s'amusent et le goûtent. Ils sont jeunes et sentent leur état exceptionnel de personnages de conte de fées.

Le troisième acte de "Don Quichotte" traduit le rêve du héros dans ce long ballet en quatre actes. La chorégraphie que présente le Bolchoï est celle de Gorski, et cet acte-même s'apparente à un divertissement à l'intérieur du ballet. Barichnikov, qui avait étonné le public de la première, s'est avéré, encore une fois, exceptionnel. Des sauts d'une hauteur impressionnante, des tours à la seconde, rapides enfilés à des attitudes fermes et précises. Struchkova dans le rôle de Quitri s'en donne à coeur joie avec ce dernier dans les duos et solos casse-cou. Celle-ci incarne à mes yeux la véritable danseuse Bolchoï, large sourire et rien... "ne nous arrête"; il faut souligner cependant qu'elle nous a servi mardi soir une série de fouettés, qui n'avait rien d'exceptionnel. Cet acte tiré du contexte n'offre qu'un intérêt de "technique". Solistes, demi-solistes et corps de ballet y démontrent leurs capacités. Kolyvanova et Varlamova apparaissent à leur avantage; quant au corps de ballet, la chorégraphie le dessert complètement.

Dans les divertissements et cet acte de "Don Quichotte", le Bolchoï présente un véritable côté cirque du mouvement. Ses danseurs sont lancés dans des chorégraphies le plus souvent de redites et prisonnières d'un vocabulaire restreint.

Une production de "Giselle" très honnête demeure ce qu'il y a de mieux au programme et il faut souhaiter qu'à l'occasion d'une prochaine visite on amène des ballets classiques ou contemporains complets; c'est par eux que la danse russe peut intéresser le public américain. Et maintenant, à quand la prochaine visite du Kirov?

Les riches se plastifient, les pauvres se maquillent!

par Monique Roy

S'il est indéniable que la chirurgie esthétique a conquis une place que personne ne songe à lui contester, il reste qu'elle est insidieuse. Après une lecture attentive du livre de Guylaine Lanctôt, un sentiment diffus — peut-être de la tristesse — surnage. Des visions de madames chromées et siliconées au bras de messieurs, eux aussi siliconés (pour cette réjouissante nouvelle, lire page 236) et aux beaux cheveux nouvellement greffés défilent... et ça fait peur!

Bien sûr, il ne faut pas caricaturer, chercher la petite bête, mais — qu'on le veuille ou non, qu'on le sache ou non, qu'on veuille le savoir ou non — toutes ces plasties décrites (oreilles, nez, menton, seins, abdomen, cuisses, bras, paupières, alouette...) créent de nouveaux besoins et rejoignent la société de consommation, quoiqu'en disent le docteur Pierre Grondin, en préface, et l'auteur qui, soit dit en passant, est très sévère pour les fabricants et les vendeurs de petits pots de crème.

Le livre du docteur Guylaine Lanctôt n'est pas mal fait et, dans le genre, est sérieux. Mais cette "médecine de la beauté" — et l'auteur en semble bien consciente — s'adresse à une minorité de femmes. Les autres, malgré les motivations, les besoins réels, les envies, devront s'arranger avec ce qu'elles ont. Lesquelles sont à plaindre?

Une médecine de la beauté (la médecine esthétique), par le docteur Guylaine Lanctôt, éditions de l'Homme.

"La piastre" en chantier

Un nouveau long-métrage québécois est en chantier: "La piastre", d'Alain Chartrand, un film 16mm couleur, avec François Beauchemin à la caméra et Claude Beaugrand au son. Bernard Lalonde en est le producteur délégué.

Le tournage a débuté le 22 mai, avec les comédiens, Pierre Thériault, Michèle Magny, Claude Gauthier, Rachel Caillhier, J. Léo Gagnon, Paule Baillargeon et plusieurs autres...

C'est une production de l'A.C.P.A.V. (l'Association coopérative de productions audiovisuelles) avec la participation de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.

"La piastre" raconte l'évolution d'un banlieusard qui remet son mode de vie en question, avec toutes les déchirures que cette démarche implique... quand on a 38 ans, un bon salaire, une maison et une famille...

Les promeneurs du Vieux-Montréal

Depuis que le soleil a montré le bout de son nez, on les voit défiler dans le Vieux Montréal par grappes, l'oeil fouineur, un large sourire accroché au coin des lèvres; question d'épater leurs voisins au retour de vacances, ils croquent en photos des "typical scene" et des "beautiful house" avoisinantes à la Place Jacques-Cartier. Qu'on les aime ou non, on ne peut pas vraiment dire qu'ils sont méchants ces braves touristes américains.

Ainsi, le musée des beaux-arts de Montréal a-t-il cru bon d'organiser des visites "éclairées" du Vieux-Montréal, tant à leur intention qu'à la nôtre. Offertes pour la huitième année consécutive, ces promenades d'une heure auront lieu tous les mercredis à compter du 26 juin. Le point de rencontres? La Place Vauquelin, à côté de l'hôtel de ville. Sauf les jours de pluie, les départs auront lieu à 11h. et la visite est gratuite.

Des guides du musée verront à répondre à toutes les questions qui seront posées. Sur notre photo, le bras pointé vers les gratte-ciel de la métropole, on aperçoit le directeur David Carter en compagnie d'un groupe d'écoliers qui ont participé à une programme destiné aux écoles du 15 mai au 19 juin.

Importante rétrospective à TdH

Réunie sous le thème "Les Arts du Québec", une exposition d'oeuvres québécoises provenant pour la majorité d'entre elles du Musée du Québec à Québec et du Musée d'art contemporain de Montréal, sera présentée dans le Pavillon du Québec à Terre des Hommes 1974. C'est la première fois qu'un aussi grand nombre d'oeuvres anciennes et contemporaines seront exposées en dehors des lieux où elles sont habituellement montrées: les musées.

Visant à présenter un panorama des arts québécois, l'exposition comprendra des oeuvres dont l'origine s'échelonne du début de la colonie jusqu'à nos jours. L'exposition groupera aussi bien des peintures, des sculptures que des objets utilitaires et des pièces indiennes et esquimaudes pour lesquelles le Service d'Archéologie et d'Ethnographie du Ministère des Affaires Culturelles a mis ses collections à la disposition des responsables de cette exposition.

Les grands noms des arts du Québec, ceux du passé, avec Krieghoff, Roy-Audy, Louis Jobin, comme ceux d'aujourd'hui, avec Riopelle, Jean-Paul Lemieux, Pellan, Borduas, Molinari, Leduc, Ferron, Letendre, Tousignant, Roussil, Archambault, Jean Noël, Saxe, seront là, mais aussi les créateurs anonymes d'autrefois, riches de leur confiance en eux-mêmes et de leur vitalité. Entre ces deux formes de création, l'une savante et l'autre spontanée, les peintres naïfs comme Villeneuve, Mary Bouchard, Blanche Bolduc établissent un pont, élargissent au nom de la créativité seule, le concept de ce qui est ou non "art".

L'exposition débutera le 20 juin pour se terminer à la fermeture de Terre des Hommes, le 2 septembre.

Pour la diffusion des arts

Un comité permanent d'hommes d'affaires

Un conseil permanent d'hommes d'affaires ayant pour mission d'encourager et de coordonner la participation des milieux industriels et financiers au financement de la vie artistique canadienne, sera formé sous peu. Cette décision fait suite à une conférence tenue à Ottawa le 6 juin, et qui réunissait 45 représentants de grandes entreprises canadiennes dans les secteurs de la finance, de la fabrication, de l'extraction et des services.

Le président de la conférence, M. Edmund C. Bovey, président et directeur général de la Northern and Central Gas Corporation Limited, a déclaré que devant la multiplication et l'expansion des institutions artistiques, le monde des affaires ressentait le besoin de se doter d'un organisme représentatif et permanent qui pourrait faire de la recherche, conseiller les entreprises et entretenir des relations suivies avec les milieux artistiques.

Le Conseil des Arts du Canada a prêté son concours à l'organisation de la conférence, la première du genre, et a fourni un document de travail qui fait ressortir l'extraordinaire expansion de l'activité artistique au Canada et l'accroissement correspondant des besoins financiers. Selon ce document, les frais de fonctionnement de toutes les institutions artistiques en 1972 se sont élevés à environ $45 millions, dont $5 millions ont été couverts par le secteur privé. On prévoit que dans dix ans, sinon avant, les besoins financiers atteindront $175 millions, dont quelque $25 millions, espère-t-on proviendront du secteur privé.

"Il y a là un véritable défi pour le monde des affaires", a déclaré M. Bovey, "et ce n'est qu'en participant à cet essor artistique qu'il pourra avoir part aux avantages que la société dans son ensemble en retirera."

Les participants à la conférence ont proposé un grand nombre de moyens pour répondre à l'accroissement des besoins financiers. M. Bovey a déclaré que le nouveau conseil puiserait ses renseignements à diverses sources et ferait appel à de nombreuses collaborations. Il a mentionné, parmi les initiatives qui pourraient être envisagées:

1) l'amélioration du dialogue entre le monde des affaires et celui des arts;

2) la collection et la diffusion de renseignements et de données statistiques;

3) l'organisation d'un colloque d'envergure nationale au printemps 1975;

4) des recherches sur les incitations fiscales au mécénat des entreprises;

5) la prestation de services et de conseils aux entreprises, aux institutions artistiques et aux gouvernements.

Une brochure vient d'être publiée à ce sujet. Elle a pour titre "Les arts et le monde des affaires".

Exposition de travaux d'enfants à l'atelier Art Dump Workshop

L'atelier de l'Art Dump tiendra sa deuxième exposition de travaux exécutés par des enfants, du 27 juin au 6 juillet, de 10 à 18 heures tous les jours. Aussi, une soirée de vernissage aura lieu le 26 juin de 20 à 22 heures. Il y aura du batik, des peintures, de la sculpture ainsi que des ouvrages de dessin et collage faits par des enfants de 3 à 13 ans. Ces travaux ont été exécutés pendant les nombreux cours offerts durant ou après les heures scolaires à 200 enfants du quartier.

L'exposition comprendra aussi les travaux des artistes du personnel de l'atelier, mais l'emphase sera surtout sur les travaux d'enfants, c'est-à-dire une centaine d'ouvrages complétés.

L'Art Dump est situé à 204A Laurier ouest, coin Esplanade, au quatrième étage d'un édifice commercial. Il est en opération depuis près de trois ans, durant lesquels se sont tenus des ateliers visuels et pratiques pour les enfants du voisinage, ainsi que certains programmes pour adultes et adolescents. Des liaisons ont été formées avec des écoles du quartier, et comme résultat cinq classes d'enfants viennent chaque semaine à l'Art Dump pour suivre les programmes d'art spécialisés.

En offrant différentes formes d'art comme base à l'instruction, l'Art Dump conserve une approche créatrice envers l'éducation et ce principe est d'ailleurs vraiment la philosophie de base adoptée par l'organisation.

PROGRAMME CALENDRIER DISPONIBLE SUR DEMANDE
OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145

demandez le programme au téléphone ou par la poste
CINEMA 2001
855 DECARIE 277-2001
Au Nord du boul. Métropolitain

17e saison
La Poudrière
Présentement à l'affiche à la POUDRIÈRE de l'ILE STE-HÉLÈNE
LOOK, NO HANDS
du mardi au vendredi: 8h30 p.m.
le samedi: 6h30 et 9h30 p.m.
A compter du 2 juillet
LA POUDRIÈRE à bord de L'ESCALE
à St-Marc-Sur-Le-Richelieu Sortie 68 route 20
Mini-Operas du Maurier
FEU LA MÈRE DE MADAME
de Georges Feydeau
avec Louise Marleau
mise en scène: Gérard Poirier
THE OLD MAID & THE THIEF
de Gian Carlo Menotti
avec Robert Savoie
mise en scène: Jeanine Beaubien
du MARDI au SAMEDI à 8h.30 p.m.
Renseignements: 526-0821 et 584-2226
COURS D'ÉTÉ AUX APPRENTIS DE LA POUDRIÈRE
à partir du 1 juillet
Cours pour adultes, jeunes gens et débutants avec John Cutts et Patrick Schupp en étude de scène, pause de voix, interprétation, improvisation et expression corporelle.

DÈS LE 25 JUIN
le theatre des marguerites inc.
tnm
JANINE SUTTO
et
GUY PROVOST
dans
QUAND ÉPOUSEZ-VOUS MA FEMME?
MISE EN SCÈNE DE GEORGES CARRERE
avec
MARIETTE DUVAL
GISELE DUFOUR
CLAUDINE CHATEL
et
RONALD FRANCE
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI à 9.00 hres
SAMEDI (2 spectacles) 7.30 hres et 10.30 hres
RELÂCHE DIMANCHE ET LUNDI
Admission ..... $3.50 (plus taxe)
Samedi ..... $4.00 (plus taxe)
Billets en vente au guichet pour informations ou réservations
377-3223 (Trois-Rivières)

L'ÉTÉ
Un jardin serti entre la montagne et la mer
Maison sympathique au coeur de Charlevoix
RESTAURANT — CAFÉ TERRASSE
LA CUISINE Y EST BONNE
CHAMBRE ET PENSION
sous réservation
St-Joseph de la Rive
Comté de Charlevoix
Route du Quai
Tél.: 1-418-635-2873

18 ANS Adultes
DÈS DEMAIN
UN OFFICIER DE POLICE SANS IMPORTANCE:
12.40 - 2.53 - 5.06 - 7.19 - 9.32
chevalier
1590, ST-DENIS 845-3222
LES AVENTURES D'UN JEUNE HOMME AVIDE DE VIOL, DE VIOLENCE ET DE BEETHOVEN
UN FILM DE STANLEY KUBRICK
ORANGE MÉCANIQUE
'Clockwork Orange'
18 ANS Adultes
ORANGE MÉCANIQUE:
Lundi à vend.: 6.20 - 9.00
Samedi et dimanche:
1.20 - 3.54 - 6.28 - 9.02
pierrot
1590, ST-DENIS 845-3222

Cinémas ODEON
Salle Renoir
DÈS DEMAIN
14 ANS
Malcolm McDowell
un film de Lindsay Anderson

LE MEILLEUR DES MONDES POSSIBLES!
(O LUCKY MAN!)
DERNIER JOUR: "Une journée bien remplie"
Salle McLaren
LES FILMS MUTUELS présentent
UNE PRODUCTION PIERRE DAVID JEAN CLAUDE LORD
14 ANS
BINGO
UN FILM DE JEAN-CLAUDE LORD
7.30 - 9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

SERGIO LEONE
POUR TOUS
présente
MON NOM EST PERSONNE
avec
HENRY FONDA et TERENCE HILL
dirigés par
TONINO VALERII
CREMAZIE
ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210
MERCIER
STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
ciné-parc odéon
tel. 523 9751 655 0692
Ciné-parc Dollard
VALLEYFIELD
SALABERRY
JOLIETTE
JOLIETTE

LES VALSEUSES
Gérard Depardieu
Patrick Dewaere
Jeanne Moreau
18 ANS
film de Bertrand Blier
BERRI
ST-DENIS, STE-CATH 878-2424
12.50-3.00-5.10-7.20-9.30

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST
14 ANS
5e Mois
SUR SEM.: 7.30 - 9.30
ÉTUDIANTS: $1.50
FESTIVAL 525-8600
1206, St. Catherine e

La CASANOUS
boîte overground
Québec-Espoir présente
LE CAPITAINE NÔ
et son guitariste Henri
(souffles dans ta tête)
JEUDI 20, au DIM. 23 juin
à 22h.30 tapant — $1.00
485 ouest, Sherbrooke
au-dessus de l'Association espagnole
844-3691

LA COMPAGNIE DES 2 CHAISES PRÉSENTE Dès le 19 juin
les belles sœurs
de MICHEL TREMBLAY
Mise en scène ANDRÉ BRASSARD
Denise Morelle, Suzanne Garceau, Monique Mercure, Micheline Gerin, Mirielle Lachance, Frédérique Collin, Sylvie Heppel, Rita Lafontaine, Murielle Dutil, Lorraine Pintal, Denise de Jaquere, Carmen Tremblay, Pauline Martin, Danièle Lorain, Patricia Nolin
tnm
84 ouest, rue Sainte-Catherine
Réservations 861-0563

LES CHINOIS A PARIS
POUR TOUS
un film de JEAN YANNE
3e Sem.
FLEUR DE LYS
288 3303
CINEMA DE PARIS
861-2996

SALLE RESNAIS
...une réussite... — LE FIGARO
POUR TOUS

Jeanne Moreau
Michel Bouquet
L'HUMEUR VAGABONDE
un film d'Edouard LUNTZ
elysée
35 MILTON 842-6053
SALLE EISENSTEIN
18 ANS Adultes
ANICEE ALVINA
OLGA GEORGES-PICOT
MICHEL LONSDALE
Glissements progressifs du plaisir
un film écrit et réalisé par ALAIN ROBBE-GRILLET
Jean-Louis TRINTIGNANT

le panier à provisions par Renée Rowan

Encore le boeuf!

Plusieurs facteurs ont contribué, au cours des deux dernières semaines, à faire de nouveau grimper le prix du boeuf de 20 à 30 cents la livre pour atteindre les sommets du mois d'août dernier.

Soulignons, toutefois, pour le réconfort du consommateur, que cette hausse, de l'avis de plusieurs, ne peut être que temporaire. La situation devrait se rétablir d'ici les prochaines semaines.

Les grands responsables de cette nouvelle augmentation sont, d'une part, la situation entraînée par le problème des salaisons dans l'Ouest et, d'autre part, nos habitudes alimentaires que nous refusons, d'une façon générale, de modifier.

Les 10,000 employés des trois plus importantes salaisons du pays — Canada Packers, Swift Canadian Ltd et Burns Food — ayant refusé, la semaine dernière, les propositions du médiateur dans le conflit syndical qui règne actuellement dans l'Ouest, ont été mis à pied et les portes de ces compagnies fermées en Alberta. Le refus de ces employés devrait, selon toute probabilité, entraîner un lock-out national de la part des compagnies demain. Mais on espère encore un règlement de dernière heure.

A ce facteur s'ajoute le fait que chaque année, à cette période-ci, de plus en plus d'hommes remettent leur tabliers pour s'affairer autour du Bar-B-Q ou du hibachi. Ces messieurs, se transformant en chefs, ne se contentent pas de saucisses ou de hamburgers. Pour eux, ce sont les T-Bone, les biftecks d'aloyau ou les Porter House. Et cela contribue aussi à faire monter les prix. C'est le jeu de l'offre et de la demande.

Voilà pourquoi justement ces coupes se trouvent les plus touchées par les nouvelles hausses.

Jusqu'à ce que le Canada impose un embargo sur le boeuf américain traité au DES, les hôtels et restaurants s'approvisionnaient outre-frontière, ce qui enlevait un peu de pression sur la demande. Des négociations sont présentement en cours entre les Etats-Unis et le Canada et il semble possible que cet embargo soit levé d'ici peu. Ce geste contribuerait à faire baisser le prix du boeuf car nos voisins connaissent actuellement une surproduction et ont des surplus importants à écouler.

Une tournée des supermarchés nous a permis de constater que le prix de l'aloyau — T-Bone, Porter House et Wing Steak — est passé, en quinze jours, de $1.99 la livre à $2.29 la livre, ce qui représente une hausse de 30 cents. La ronde, qui coûtait il y a deux semaines $1.69, se vend aujourd'hui $1.89; le bifteck de côtes est passé de $1.89 à $2.19 tandis que le rôti de côtes croisées que l'on payait $1.09 coûte maintenant $1.29 la livre. Le bifteck de surlonge a sugmenté de 26 cents la livre en moyenne, passant de $1.89 à $2.15, tandis que le rôti de palette est parti de 89 cents pour atteindre $1.09 la livre.

Le prix du boeuf haché s'est maintenu tandis que celui du hamburger a baissé de 10 cents la livre, passant de 89 cents à 79 cents. Dans la plupart des magasins, les parures les plus maigres sont directement transformées en boeuf haché, tandis que celles qui contiennent plus de matières grasses sont mélangées à du boeuf désossé très maigre pour réduire au niveau désiré la proportion de matières grasses dans le mélange définitif.

Or, la plus grande partie du boeuf désossé utilisé est importé congelé d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Ces deux pays font face, présentement, à d'énormes surplus de boeuf qu'ils doivent écouler. Pour ce faire, ils ont dû abaisser leurs prix, ce dont nous bénéficions.

Les aubaines de la semaine

Outre le hamburger, il y a la dinde et le jambon, traditionnellement offerts à des prix avantageux à l'occasion des deux longs congés de la Saint-Jean et de la fête du Canada.

Dans presque tous les supermarchés, la dinde de petite et moyenne grosseurs (entre 6 et 12 livres) est offerte à 59 cents la livre. "On se plaint plus que jamais de la hausse du coût de la vie, remarque M. David, de la maison Dominion. Mais saviez-vous qu'en 1955, la dinde non éviscérée, c'est-à-dire représentant une plus grande perte, se vendait 69 cents la livre"?

Cette chaîne de supermarchés offre de nouveau, en spécial de jeunes dindes cryovac, catégorie utilité, de 8 à 12 livres, à 49 cents la livre. Cela représente un achat particulièrement intéressant. Mais il faut se rappeler que cette catégorie signifie un oiseau à qui il peut manquer une aile ou une patte ou dont la peau peut avoir été légèrement endommagée ou ait pris une légère teinte bleue. Cela, toutefois n'affecte en rien la qualité de la chair.

Le jambon déjà cuit, prêt-à-manger, est offert presque partout à 69 cents la livre; c'est au A & P que l'on a noté le prix le plus bas, à 63 cents la livre. Il faut en profiter car le prix du porc est à la hausse depuis quelques jours et on peut s'attendre à une augmentation prochaine.

Au comptoir des fruits et légumes dans presque toutes les chaînes de magasins, on commence à voir, à des prix raisonnables, des prôduits locaux: la laitue frisée, toute tendre, à son meilleur, offerte à 14 cents le paquet, et les premiers radis du Québec, à 9 cents la botte. Autre achat intéressant remarqué cette fois chez Steinberg: les courges zuccini, à 29 cents la livre.

Même si les pêches de la Californie ne sont pas les meilleures, elles sont tout à fait acceptables surtout lorsqu'on les sert comme dessert, pelées, tranchées et arrosées de crème. Les prix varient, cette semaine, de 39 à 49 cents la livre: les prunes Beauty et Buromosa sont offertes à ces mêmes prix.

$981,638 pour 23 musées

Le secrétaire d'Etat, M. Hugh Faulkner, a annoncé récemment que 23 subventions d'un montant global de $981,-638, seront accordées aux musées, aux galeries d'art et aux organismes culturels dans le cadre de la politique nationale des musées.

Cette politique, qui a été annoncée en mars 1972, a pour but de faire connaître les collections des musées canadiens au plus grand nombre possible de Canadiens. Grâce à ces subventions, les collections des grands musées canadiens pourront être exposées dans les provinces et échangées avec celles des galeries d'art et des musées des autres parties du Canada, ce qui permettra à un plus grand nombre de Canadiens de voir et d'apprécier l'ampleur de leur héritage.

Des subventions spéciales ont été affectées à des projets destinés aux musées et galeries, autres que les associés, pour relever la qualité du personnel et des installations et améliorer les normes afin qu'ils puissent présenter des expositions plus intéressantes et de plus grande valeur.

Une aide est maintenant offerte aux musées désireux de répertorier leurs collections en se servant des méthodes suggérées par les musées nationaux. Les renseignements ainsi recueillis seront ajoutés à un inventaire complet des collections publiques et privées afin de compiler un inventaire national de nos trésors culturels.

Voici la liste des subventions accordées:

● Musées associés

La Vancouver Art Gallery reçoit une contribution de $175,000 afin d'améliorer et d'accroître ses activités de diffusion. Six expositions itinérantes circuleront dans des centres urbains des environs de Vancouver. La galerie offrira aux écoles et aux centres communautaires de la région de Vancouver des programmes de sensibilisation à l'art qui incluront la participation d'artistes invités et l'emploi de moyens magnétoscopiques (bandes vidéo). On créera également à la galerie un centre audio-visuel pour filmer et enregistrer les événements artistiques en vue d'une diffusion provinciale ultérieure.

La Norman Mackenzie Art Gallery de Régina reçoit $87,397 afin de poursuivre et d'accroître son programme de diffusion extérieure. Avec l'aide du programme des musées associés obtenue au cours des deux dernières années, la galerie avait engagé du personnel additionnel et monté de nombreuses expositions à l'intention des petites communautés urbaines du sud de la Saskatchewan. La présente contribution lui permettra de créer des expositions spéciales répondant précisément aux besoins exprimés par ces mêmes communautés; la contribution permettra également à la galerie d'engager du personnel nouveau, d'acheter de l'équipement et enfin de créer et d'assurer la bonne marche d'une "mini-galerie" dans un centre d'achats de Régina.

● Centres nationaux d'exposition

Le Centre national d'Exposition de Swift Current reçoit $10,000 afin de le défrayer du salaire d'un conservateur à plein temps; cette somme comprend également une allocation pour la formation et les déplacements du conservateur. Il aura la tâche d'animer ce centre récemment construit et d'ajouter ainsi une nouvelle dimension à la vie culturelle de Swift Current et du sud-ouest de la Saskatchewan.

La Thunder Bay Historical Museum Society reçoit $162,736 pour construire un centre national d'exposition sur un terrain de 10 acres que la ville de Thunder Bay lui loue à prix minime. De par le passé, la Société a mis en montre de nombreuses expositions prêtées; le nouveau centre abritera une salle d'exposition climatisée de 1,600 pieds carrés, ce qui permettra à la Société d'accroître son programme d'expositions itinérantes. Des institutions locales ont assuré à la Société les frais de fonctionnement du centre national d'exposition.

Le Conception Bay Museum de Terre-Neuve reçoit $26,000. En 1973, le Musée recevait une contribution de $31,960 qui lui permettait de transformer en centre national d'exposition une vieille maison de Harbour Grace connue sous le nom de "Customs House". La contribution actuelle aidera à défrayer le Musée des coûts afférant au programme de base du centre national d'exposition.

● Subventions spéciales

La Corporation of the District of Surrey (C.-B) reçoit $27,200 afin de contribuer aux coûts de finition d'une galerie-aire d'exposition faisant partie du nouveau Surrey Centennial Arts Centre. La galerie mettra en montre des expositions d'origine locale ainsi que des expositions itinérantes venant de toutes les parties du Canada.

Le Museum of Northern British Columbia de Prince-Rupert reçoit $10,000. Cette somme aidera le Musée à intensifier son programme d'activités, notamment par la réception accrue d'expositions itinérantes. Le Musée remonte à 1920 et possède une grande variété d'objets, allant de pièces indiennes du littoral du Pacifique jusqu'à une collection de spécimens minéralogiques.

Le Biggar Museum and Gallery reçoit $14,200. Le Musée se penche sur l'histoire de Biggar, ville située quelque 90 milles à l'ouest de Saskatoon. La contribution mentionnée ci-haut servira à l'emploi d'un conservateur pour un an, à l'amélioration du système d'éclairage du Musée, à l'agrandissement de sa collection photographique et au lancement d'un projet visant à recueillir les facettes de l'histoire de Biggar telles que racontées par les doyens de la ville. La contribution permettra aussi au Musée d'ouvrir ses portes à l'année longue.

La Photographers' Gallery, à Saskatoon, reçoit $13,600 afin d'améliorer et d'accroître ses services de base ainsi que certaines activités telles les expositions permanentes, les expositions itinérantes et les causeries à l'intention du public. La Galerie est une institution à titre non-lucratif qui offre aux photographes sérieux de la région un centre où exposer leurs oeuvres. Elle présente un programme mensuel d'expositions et poursuit un projet d'ordre majeur, "Insight Saskatoon", dont les buts son de promouvoir la fierté culturelle et l'identité locale.

Le Simcoe County Museum reçoit $133,215 afin qu'il puisse ajouter une aile de 4,150 pieds carrés à son édifice. Datant de 1928, le Musée s'intéresse à l'histoire locale entre l'an 5000 av. J.-C. et 1900. Sa collection de quelque 18,000 pièces prenant actuellement tout l'espace disponible du Musée, la nouvelle aile lui permettra pour la première fois de recevoir et de mettre en montre des expositions itinérantes.

Le National Ski Museum, à Ottawa, reçoit une somme de $15,600. Le Musée possède une collection inusitée de photographies, d'équipement, de livres et de magazines se rapportant au ski. Avec l'aide d'une subvention spéciale antérieure, le Musée avait déjà créé une présentation audio-visuelle d'importance, "Skiing — Now and Then". La présente contribution lui permettra de développer des expositions itinérantes et d'engager davantage de personnel afin de bien servir le flot estival de touristes.

Le Musée d'Archéologie de Grondines, Québec, reçoit une contribution de $11,000. Ce petit musée poursuit une politique énergique de diffusion à l'intention du public. Pourtant, jusqu'à présent, il n'était en mesure d'ouvrir ses portes que durant la saison estivale. La contribution actuelle lui permettra d'exposer à l'année longue sa collection de quelque 600 pièces de la période 1650-1840. Plus spécifiquement, elle servira à payer les services d'un directeur pour un an.

Le Musée Historique d'Electricité de Longueuil reçoit $27,000 afin de lui permettre d'améliorer ses services auprès du public. Ouvert vers la fin de 1973 avec l'aide d'une subvention spéciale antérieure, le Musée possède une collection d'intérêt qui illustre les multiples facettes de l'histoire de l'électricité en Amérique du Nord.

Le Musée des Beaux-Arts de Montréal reçoit $10,000 afin de continuer à faire voyager son exposition, "Cultures du soleil et de la neige". Celle-ci a déjà visité Rimouski et Sherbrooke et sera bientôt montrée à Fredericton et à Québec.

Les Galeries de photographie Centaur de Montréal, reçoivent une contribution de $38,200. Au cours de 1973, elles ont montré 31 expositions, dont cinq de leur création mentionnée plus haut permettra aux Galeries de faire voyager cinq expositions itinérantes et d'en créer deux nouvelles; elle leur permettra également de recevoir des expositions itinérantes dans Galerie II.

Le Army Museum, à Halifax, reçoit $26,750 afin de poursuivre l'amélioration de ses activités et de ses services au public. Situé dans la Citadelle de Halifax, le Musée illustre le rôle joué dans l'histoire du Canada par ses soldats, au cours des trois siècles derniers.

Le New Brunswick Museum reçoit $26,240 afin de permettre à M. Eric Allaby de continuer un inventaire des naufrages dans la Baie de Fundy, afin d'en éventuellement retirer des pièces de collection.

● Aide à la formation

La Ontario Museums Association reçoit $39,650 afin de défrayer des salaires et des autres coûts qu'implique la poursuite de leur programme de formation pour les travailleurs de musée de l'Ontario.

Ce programme a débuté en mars 1973 sous la direction d'un coordonnateur dont les services étaient payés par une subvention spéciale. Depuis lors, le programme a offert un séminaire d'une semaine à 34 étudiants ainsi que 10 séminaires de fin de semaine.

● Aide au catalogage

Le M.Y. Williams Museum de l'Université de la Colombie-Britannique reçoit $13,000. C'est le seul musée de sciences géologiques dans cette province, et la contribution lui permettra de cataloguer sa collection de roches, de minéraux, de fossiles et d'exhibits illustrant certains principes géologiques.

Le Eskimo Museum, à Churchill, reçoit $13,500 afin de compléter le catalogage de sa collection; celle-ci dépeint le développement des peuplades esquimaudes des périodes préhistoriques jusqu'à nos jours.

Le Musée de St-Boniface reçoit $6,000 afin de cataloguer sa collection, qui illustre l'histoire des colons français au Manitoba.

La University of Western Ontario reçoit $9,850 afin de cataloguer la collection de la McIntosh Gallery. Ainsi, cette belle collection de quelque 600 toiles sera enregistrée comme faisant partie de l'héritage culturel artistique du Canada.

La University of Guelph reçoit $8,500 afin de continuer le catalogage de sa collection, qui comprend plusieurs peintures et sculptures canadiennes d'importance.

Enfin, le Musée du Québec reçoit $77,000 répartis sur deux ans. On emploiera cette somme afin de procéder à un inventaire du matériel ethnographique et des oeuvres d'art des églises de l'Ile de Montréal.

Au nom des Juifs d'URSS

"Nous protesterons aussi longtemps qu'un Juif voudra sortir d'Union soviétique et ne pourra le faire, qu'il voudra aller à la synagogue et ne pourra le faire".

C'est ce que déclare Mme Eda Greenstein, membre d'un groupe formé depuis deux mois et demi et qui s'appelle "Action féminine de Montréal pour les Juifs d'URSS".

Ce groupe s'est fait connaître lundi soir lors de la représentation du ballet Bolshoi à la Place des Arts en organisant une manifestation, en distribuant des tracts condamnant la politique de l'Union soviétique à l'égard des Juifs et en achetant 40 places qui sont restées vides tout au long du spectacle.

"Nous poursuivrons ce genre de manifestation chaque fois que des représentants du gouvernement soviétique seront à Montréal, qu'il s'agisse de politiciens, d'artistes ou de gymnastes", de dire Mme Greenstein.

"Les Juifs d'URSS ne peuvent pas parler et nous parlons en leur nom", ajoute-t-elle, notant que l'attitude de l'URSS contrevient de façon flagrante à l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme, signée par l'URSS, et stipulant que tout individu est libre d'émigrer dans le pays de son choix.

Travaux à l'Institut de réhabilitation

QUEBEC (PC) — Des travaux d'agrandissement de l'ordre de $3.5 millions viennent d'être autorisés à l'Institut de réhabilitation de Montréal, annonce le ministère des Affaires sociales.

Les travaux viseront à augmenter le volume des soins dispensés et à améliorer le secteur de la recherche de cet institut. Les travaux, qui dureront deux ans, seront financés à parts égales par les gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Le centre hospitalier de Notre-Dame-du-Lac, dans Témiscouata, pourra réaménager certaines de ses installations, car des travaux de l'ordre de $500,000 viennent d'y être autorisés. On procédera notamment au réaménagement de la pouponnière.

Enfin, un centre d'hébergement pour personnes âgées, qui desservira la région centre-ouest de Montréal, ouvrira ses portes d'ici la fin de 1975. Le ministère des Affaires sociales, en annonçant la nouvelle, précise que le centre, qui portera le nom de Résidence Ste-Anne, comprendra 100 lits.

Deficit touristique

Le déficit touristique des Etats-Unis, a connu une légère amélioration en 1973, passant de 3,4 milliards de dollars en 1972 à 3.1 l'année dernière. L'accroissement des recettes américaines dans ce domaine est imputable à la croissance rapide de la plupart des pays étrangers en 1973, à la dépréciation du dollar sur les marchés des changes la même année et aux deux dévaluations consécutives du dollar entre 1971 et 1973.

D'après les statistiques du Bureau d'analyse économique du Département du commerce, les dépenses américaines en voyages à l'étranger se sont accrues de 7 pour cent par rapport à 1972 tandis que les recettes ont connu un accroissement de 24 pour cent. Les statistiques en volume montrent une augmentation de 0.7 million de voyageurs étrangers aux Etats-Unis de 1972 à 1973 alors que le mouvement inverse n'enregistre qu'une hausse de 0.1 million.

Plaisirs de la table

LECTURE GRATUITE DES LIGNES DE LA MAIN pendant votre repas à l'Orientale au RESTAURANT Maharaja
2124, rue DRUMMOND
REPAS D'HOMMES D'AFFAIRES
TOUS LES JOURS 1.85
844-5702

LES MEILLEURS FRUITS DE MER
LE HOMARD VIVANT
STEAKS SURCHOIX
MOBY DICK'S BAR LOUNGE
Un succulent souper gourmet au homard complet
Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, Peel 849-1368

Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE "CHEZ-NOUS"
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Le Baron Otard V.S.O.P.
Fine Champagne V.S.O.P. Baron Otard
Un aristocrate de Cognac arrive au Canada
Vendu partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

Au Bouillon
SALLE À MANGER
BAR-TERRASSE
5414 Gatineau
Montréal
Tél.: 733-2125

"Le Sabayon"
LA MAISON DE ZORBA
Suivez les pas de danse de SIRTAKI et DIRLANDA
SOUPER-CLUB
DIVERTISSEMENTS TOUS LES SOIRS
DINERS D'AFFAIRES
SERVIS TOUS LES JOURS DE 11 A.M. - 6 P.M.
666 ouest, Sherbrooke
(coin University)
Promenade des Magasins
rés: 288-0373

Chez Son Père
5316, avenue du Parc, 272-8224
Déjeuners d'affaires
du lundi au vendredi de midi à 2:30 P.M.
Dîners de 6 P.M. à Minuit
Tous les jours, sauf le dimanche
Salons particuliers sans frais
DISCO BAR LE PÈRE MOUSSE
Tous les jours à partir de 9:00 P.M.
Fermé le lundi

télévision

CBFT 2

10.10 Ouverture horaire c
10.15 En mouvement c
10.30 La souris verte c
10.45 L'Univers de Sylvie c
11.00 Initiation à la décoration intérieure c
11.30 Histoires sans paroles c
12.00 Mon ami Ben c
12.30 La maison des bois c
1.00 Du bout des doigts c
1.30 Télejournal c
1.35 Réseau soleil c
2.30 "Anna" (comédie musicale - Francais 1967) c
4.00 Allo grenouille c
4.30 La Riboulingue c
5.00 Tarzan c
6.00 La porteuse de pain c
6.30 Actualités 24 c
7.00 Nanny c
7.30 "L'Orphelin à la voix d'or" (mélodrame - Allemand 1969) c
9.30 Les joueurs c
10.00 Citoyens avertis "L'aide juridique" c
10.30 Télejournal c
10.50 Nouvelles du sport et météo c
11.00 Réseau soleil c
12.00 "Un certain Giovanni Brua" (suspense - Francais 1970) c
1.30 Télejournal c

CFTM 10

9.25 Horaires Bienvenue c
9.30 Bonjour Montréal c
10.30 Les tannants c
11.30 Pour vous mesdames c
1.00 Personnalités c
1.30 Au jour le jour c
2.30 "Sanctuaire" (drame-Américain 1960) c
4.00 Patofville c
4.30 Aventures "Alerte a l'arsenal" (drame-Italien 1951) c
6.00 Pierre, Jean jasent c
7.00 Le 10 vous informe c
7.30 Jeudi 7h30 "Les filles de Joshua Cabe" (western - Américain) c
9.00 Découvertes du 10 c
9.30 Toute la ville en parle c
10.15 Loto Perfecta c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La couleur du temps c
11.15 "Les insatisfaits" (étude de moeurs-Espagnol 1961) c
12.45 Le 10 vous informe c

CBMT 6

9.55 Standby six and religious thoughts c
10.00 Mon ami c
10.15 Friendly giant c
10.30 Mr. Dressup c
11.00 Sesame street c
12.00 Elwood Glover's luncheon date c
1.30 The Audubon Wildlife Theatre c
2.00 Juliette and friends c
2.30 Coronation street c
3.00 Take 30 c
3.30 The Edge of Night c
4.00 Family Court c
4.30 A place of your own
5.00 Dress Rehearsal c
5.30 That girl c
6.00 City at Six c
6.30 Beckett and Macdonald c
7.00 Summer living c
7.30 Maude c
8.00 Election special c
8.30 Ceilidh c
9.00 The Irish Rovers c
9.30 5 Times 3 c
10.00 Access c
10.30 In the south seas c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Montreal Tonight c
11.55 Ciné-Six "The golden Mask" (aventures - 1954) c
1.25 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the air c
6.30 Hercules c
7.30 Canada A.M. c
8.30 Romper Room c
9.00 Yoga c
9.30 The Community c
10.00 Eye Bet c
10.30 The Art of cooking c
11.00 Hercules c
11.30 Magic Tom's road Show c
12.00 The Dick Van Dyke Show c
12.30 Doctor in the house c
1.00 "Marooned" (drame - 1970) c
2.30 Somerset c
3.00 Another world c
3.30 What's the good word c
4.00 Anything you can do c
4.30 Pay Cards c
5.00 Truth or consequences c
5.30 The New Beat the Clock c
6.00 Pulse c
7.00 The temperature rising c
7.30 Sanford and son c
8.00 Ironside c
9.00 The streets of San Francisco c
10.00 The Ian Tyson Show c
10.30 Target the Impossible c
11.00 The CTV National News c
11.20 Pulse c
11.50 Loto-Perfecta c
12.00 "Muskateers of the sea" (aventures - 1960) c

cinéma

ANJOU: 7617 boul. les Galeries d'Anjou 353-5960 "Delivrance" 6.00, 9.50 et "Portnoy et son complexe" 8.00.

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 268-2943 "Rencontres érotiques" 1.00, 3.50, 6.45, 9.40 et "Les inassouvies" 2.25, 5.20, 8.15.

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon, 935-4246 "The sting" 12.20, 2.30, 4.50, 7.20, 9.30.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon, 931-3311 "Mrs. Barrington" 12.40, 2.50, 4.40, 6.30, 8.30, 10.20.

AVENUE: 1224 ave Greene Westmount, 927-2747 "The conversation" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

BEAVER: 17 ave. du Parc 844-1932 "Stange patterns" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "The maids" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40.

BERRI: 1280 St-Denis 848-2323 "Les valseuses" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30.

BIJOU: 5030 Papineau 527-9137 "Les maitresses de vacances" 12.20, 3.32, 6.26, 9.39 et "Les ardentes" 1.52, 5.05, 8.18.

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5160 "Dorothea" 2.00, 5.10, 8.15, et "Les quatre mercenaires d'El Paso" 12.30, 3.35, 6.45, 9.55.

CHAMPLAIN: 1915 Ste-Catherine E. 524-1685 "Classe 44" 2.35, 6.15, 9.50 et "Le piege" 12.45, 4.20, 8.00.

CHEVALIER: 1590 St-Denis 865-3222 "Le fils du bossu" 12.10, 3.31, 6.32, 9.53 et "Les Jardins du diable" 1.39, 5.00, 8.21.

CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00, 9.00.

CINEMA V: 5550 Sherbrooke O. 429-5559 (Salon rouge): "The adventures of Rabbi Jacob" 7.00, 9.00. (Salle Bleue): "His wife's habbit" 7.30, 9.30.

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Les Chinois à Paris" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINEMA SEPTIEME ART: 3180 Bélanger Est 722-0302 "Le bal des vampires" 9.50 et "Rosemary's baby" 7.30.

CLAREMONT: 4038 Sherbrooke O. 486-7385 "Where the lilies bloom" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 368-4210 "Mon nom est personne" 7.20, 9.30.

DAUPHIN: (McLaren) 2396 Beaubien 721-6060 "Bingo" 7.30, 9.30 (Salle Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "Une journée bien remplie" 7.15, 9.15.

ELECTRA: 14 Ste-Catherine E. 522-9177 "Mille et une nuits érotiques" 1.00, 4.25, 7.55 et "L'amour un jeu de société" 2.45, 6.10, 9.40.

ELYSEE: 35, Milton, 842-6053. (Salle Resnais): "L'Humeur vagabonde" 7.30, 9.30. (Salle Eisenstein): "Glissements progressifs du plaisir" 7.30, 9.30.

FESTIVAL: 2196 Ste-Catherine E. 525-8600 "Il était une fois dans l'Est" 7.30, 9.30.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. "Les Chinois à Paris" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon Est, 725-7006 "Le grand bazar" 8.40, et "Capitaine Apache" 7.00, 10.10.

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9797 "Paul et Michelle" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-3851 "The exorcist" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30.

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Le grand bazar" 8.40 et "Capitaine Apache" 7.00, 10.10.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Mon nom est personne" 7.20, 9.30.

MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579 "Papermon" 2.55, 6.20, 9.55 et "Save the Tiger" 1.10, 4.35, 8.10.

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "The harder they come" 7.00 et "The emigrants" 9.00.

PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Midnight man" 12.30, 2.45, 5.05, 7.25, 9.40.

PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 "Papillon" 1.00, 3.25, 6.00, 8.35.

PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. 861-2597 "Quelques messieurs sont trop tranquilles" 12.15, 3.25, 6.35, 9.50 et "La dernière bourrée à Paris" 1.20, 5.05, 8.15.

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Orange mécanique" 6.20, 9.00.

PLACE DU CANADA: Hôtel Château Champlain 861-4595. "Poseidon adventure" 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma): 277 Dorchester 866-2644 "Catch my soul" 12.25, 2.20, 4.15, 6.10, 8.05, 10.00.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 377 Dorchester O. 866-2644 "Apprenticeship of Duddy Kravitz" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.20.

PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Dorothea" 2.00, 5.10, 8.15 et "Les quatre mercenaires d'El Paso" 12.30, 3.35, 6.45, 9.55.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-4215, "While the cat's away" 12.00, 2.55, 5.50, 8.45 "The all american girl" 1.25, 4.15, 7.10, 10.00.

SAINT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 849-4221 "Wu Kung, la main de la vengeance" 12.50, 3.54, 6.48, 9.52 et "Frissons diaboliques" 2.08, 5.12, 8.26.

SEVILLE: 2156 Ste-Catherine O. 932-1139 "Mame" 2.00, 7.00, 9.30.

SNOWDON: 5255 Décarie 482-1332 "The apprenticeship of Duddy Kravitz" 12.50, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.

VAN HORNE: 6159 Côte-des-Neiges 731-8243 "Blazing saddles" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Score" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Les valseuses" 8.00 et "Les 4 de l'Ave Maria" 6.10, 10.00.

VERSAILLES: (Salle rouge) 7625 Sherbrooke E. 352-6022 "L'amour, un jeu de société" 8.00 et "Les mille et une nuits érotiques" 6.05, 9.35.

VERSAILLES: (Salle bleue) 7625 Sherbrooke E. 352-6022 "Le serpent" 5.45, 9.25, et "Nord à nue" 8.05.

VILLERAY: 8610 rue St-Denis 468-4210 "Le parrain" 7.00 et "Love Story" 10.05.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-3471 "Serpico" 1.30, 4.10, 6.50, 9.20.

YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8979 "Butch Cassidy and Sundance kid" 1.10, 3.10, 5.05, 7.10, 9.10.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1445 boul de Maisonneuve 879-4249 "A street car named Desire" (de E. Kazan — U.S.A 1951) — 8.00.

SOCIETE DES FILMS DE MCGILL: 3980 McTavish 392-8924. Relâche.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole): 485 Sherbrooke O. 844-3591 Le Capitaine No — 22h30.

RIDEAU-VERT: 4654 St-Denis, 844-1793 "Magiageias" d'Antonine Mailleb.

THEATRE LA FENIERE: (Ancienne Lorette — Québec) "La mariée en a deux" de Jean de Létraz — 21h.

THEATRE DE LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélene 526-0821 "Look, no hands" de L. Storm — 20h30.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "Les belles soeurs" de M. Tremblay.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Ballet du Bolshoi — 20h30.

THEATRE MAISONNEUVE: Norman Wisdom — 20h30.

THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 17 et 18

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE
INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Notre client, une importante entreprise pharmaceutique, avec filiales internationales, est présentement à la recherche d'un directeur scientifique.

Se rapportant au Président, le candidat élu aura la responsabilité de toutes les affaires réglementaires régies par le Fédéral et le Provincial, les recherches pré-médicales et médicales de nouveaux médicaments et leur approbation, la documentation professionnelle des produits de la compagnie, le contrôle des médicaments et narcotiques, ainsi que l'entraînement scientifique des représentants des ventes.

Ce poste exige un physicien ou un pharmacologiste PHD, possédant beaucoup d'initiative et dynamisme, expérimenté dans l'industrie pharmaceutique, ayant une certaine habileté à développer et à maintenir des relations très étroites avec la communauté médicale à travers le Canada. Bilinguisme essentiel.

Ce poste offre une diversité d'intérêt, un champ d'activités très élaboré avec des responsabilités dans le domaine de l'expansion et du développement. Rémunération et avantages très alléchants.

La demande ou le curriculum vitae doit être adressé, en toute confiance, à C. Golden

C. Golden Associates,
Conseillers en Placement Professionnel,
630 ouest, rue Sherbrooke,
Suite 311,
Montréal H3A 1E4, Québec
Tél.: 842-3993

c.e.g.e.p. de saint-laurent

requiert les services d'un

ANIMATEUR DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES

Nature du travail :
Sous la responsabilité du directeur des services étudiants, l'animateur :
— sera appelé à servir de personne-ressource auprès de modules et d'activités étudiantes (socio-culturelles);
— devra assurer la coordination et la planification des projets en collaboration avec les groupes étudiants de même, assurer la liaison entre les groupes, services et comités;
— devra participer au travail de recherche demandé par les organismes étudiants et les services étudiants.

Qualifications requises :
— Diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent.
— Une expérience de travail, de préférence en milieu collégial.

Traitement :
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation : de $8,696 à $15,036.

Date d'entrée en fonction :
Le 5 août 1974.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h., mardi le 25 juin 1974, comme suit :

Cegep de Saint-Laurent,
Service du personnel,
Concours no PR74-003,
625, boul. Ste-Croix,
Ville Saint-Laurent H4L 3X7

LA COMMISSION SCOLAIRE OUTAOUAIS-HULL

(commission scolaire élémentaire)
clientèle: 8400 élèves
recherche les services d'un(e)

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE:
La Direction générale assume toutes les fonctions de la gestion pour l'ensemble des champs d'activités de la Commission, soit l'enseignement, la vie étudiante, le personnel, le financement, l'équipement.

Conformément aux dispositions législatives, le directeur général veille à l'exécution des décisions du Conseil des commissaires et du comité exécutif.

Plus spécifiquement, la direction générale remplit les fonctions suivantes:
— Préparer les plans de développement à court et long terme.
— Assurer la liaison entre le conseil des commissaires et le comité exécutif d'une part et le personnel de cadre et les autres catégories du personnel de la commission d'autre part.
— Assurer les relations extérieures de la Commission, conformément aux politiques établies, à cet effet, par le conseil des commissaires et le comité exécutif.
— Définir un système et des procédures concernant les communications qui doivent exister entre les différentes unités administratives dans le but de faciliter la convergence des actions vers la réalisation des objectifs fixés.
— Coordonner l'ensemble des activités de la commission en vue de faciliter la formation et l'apprentissage des élèves.
— Préciser les responsabilités confiées à chacun des membres de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

EXIGENCES PROPOSÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION:
— Une formation universitaire exigeant au moins 17 années de scolarité.
— Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes.
— Une expérience accumulée, de préférence, dans le système d'enseignement.
— Une expérience de 3 ans au niveau I de cadre (directeur de service).

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
Le 15 août 1974.

TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale.

Il est essentiel que la demande d'emploi soit accompagnée de pièces justificatives en ce qui concerne les études et l'expérience.

Toute demande d'emploi doit parvenir le ou avant le 2 juillet 1974 à:

Le Comité de sélection,
Commission scolaire Outaouais-Hull,
122, rue St-Laurent,
Hull, P.Q. J8X 1M6

BUREAU DE COMPTABLES AGRÉÉS

demande personnel bilingue
— Techniciens comptables
— Stagiaires avancés

Faire parvenir curriculum vitae à:

FORTIER, THIBAULT, MARCHAND et CIE, C.A.
50 Place Crémazie, suite 610
Montréal, Qué.

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JÉRÔME
OFFRE D'EMPLOI

JARDINIÈRE POUR MATERNELLE-MAISON (4 ans)
(Concours M-74-2)

FONCTION:
À l'intérieur d'un projet expérimental (1 an) financé par un budget spécial, la jardinière du projet devra aller travailler sur place avec des enfants de 4 ans qu'elle regroupera dans le domicile de l'un des enfants du milieu.

EXIGENCES:
— Posséder un Bacc. spécialisé (préscolaire et élémentaire).
— Expérience en milieu défavorisé.
— Aptitudes à travailler avec les parents.
— Posséder une voiture.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er juillet 1974.

Les demandes écrites, portant le numéro du concours et accompagnées d'un curriculum vitae, devront être envoyées avant le 28 juin 1974, à:

Madame Madeleine L. Perreault
Directeur des Services du personnel
Commission scolaire Saint-Jérôme
1010, boulevard Labelle
Saint-Jérôme, Qué.
J7Z 5N6

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
(Offre d'emploi permanent)

CONTRÔLEUR DU BUDGET
Conseil de sécurité publique

NATURE DE L'EMPLOI: Sous l'autorité du Conseil de sécurité publique, le titulaire de ce poste aura la responsabilité de contrôler les dépenses et la disponibilité des crédits d'opération et d'effectifs approuvés par le Conseil, et à participer à la préparation et à l'administration du budget. Ses tâches comporteront l'établissement de procédures de contrôle et de vérification budgétaire ainsi que l'analyse des états mensuels, des engagements, des dépenses et des recouvrements. Le titulaire aura également à étudier et commenter les projets visant à l'obtention de crédits additionnels ou de transferts de fonds. Il devra en outre informer les membres du Conseil de sécurité publique de la situation des comptes budgétaires au cours de l'année financière. Enfin, il devra établir des mécanismes de contrôle sur les achats et assurer une gestion efficace des magasins (réception, entreposage, livraison du matériel).

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES: Être bilingue et posséder une bonne expérience pratique des méthodes comptables de gestion budgétaire; des connaissances sur les techniques modernes de contrôle budgétaire seront exigées. Être, de préférence, titulaire d'un diplôme universitaire en sciences commerciales ou administratives et être membre de la Corporation des Comptables Agréés ou de l'Association des Comptables Généraux Agréés (C.A. ou C.G.A.) Un certain nombre d'années d'expérience dans une fonction analogue ou une vaste expérience dans un travail connexe pourra compenser pour une partie de l'instruction requise.
Divers: facilité d'élocution et de rédaction en français et en anglais; habilité à faire preuve de tact et de courtoisie; état physique satisfaisant.

TRAITEMENT: Le traitement initial pour ce poste sera déterminé selon la compétence et l'expérience des candidats.
Avantages sociaux: vacances, congés de maladie, assurance-maladie, assurance-vie et fonds de pension.

EXAMEN: Un examen oral sera tenu pour juger des aptitudes des candidats à remplir cette fonction.

DEMANDE D'EMPLOI: Les personnes qui désirent prendre part à ces examens doivent s'inscrire en complétant le questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au 5e étage de l'édifice portant le numéro 385 est, rue Sherbrooke, Montréal H2X 3N7 et le retourner accompagné des documents requis le ou avant le 28 juin 1974.

TÉLÉPHONE: 872-6929

CONCOURS NO: 74-1026 BUREAU DU PERSONNEL

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JÉRÔME
OFFRE D'EMPLOI
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN ADAPTATION SCOLAIRE
et
RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION DU PLAN D'UTILISATION DES LOCAUX
(concours no C.O.-74-1)

FONCTION :
Sous l'autorité du Directeur des Services pédagogiques, le conseiller en adaptation scolaire et responsable du plan d'utilisation des locaux assume les fonctions suivantes :
— Amène le milieu à définir les objectifs à court et long termes relatifs à l'implantation de programmes et à l'expérimentation de méthodes pédagogiques adaptées au besoin de la clientèle visée.
— Assume un rôle d'animation pédagogique auprès des directions d'écoles concernées et du personnel enseignant spécialisé en adaptation scolaire.
— Participe avec les enseignants et les directions d'écoles au contrôle des résultats de l'application des diverses méthodes et participe à l'évaluation du progrès des élèves principalement en fonction de ces méthodes.
— Conseille les directions d'écoles concernées sur l'achat d'équipement et matériel didactique ainsi que sur l'aménagement des locaux.
— Assume un rôle de conseiller sur des questions relatives au programme de perfectionnement du personnel pédagogique.
— Planifie ces programmes et en évalue les résultats.

En collaboration avec le directeur des finances et de l'équipement :
— Est responsable de la définition du plan d'utilisation des locaux à la lumière des études déjà entreprises et selon les procédures établies (fin de l'opération, juin 1975).

QUALIFICATIONS REQUISES :
Scolarité : 16 ans minimum.
Formation : Brevet d'enseignement avec spécialisation en enfance inadaptée
Expérience : Cinq (5) années dans l'enseignement dont deux (2) auprès d'élèves inadaptés.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION :
Le 1er juillet 1974.

Les demandes écrites, portant le numéro du concours et accompagnées d'un curriculum vitae, devront être envoyées avant le 28 juin 1974 à :

Madame Madeleine L. Perreault
Directeur des Services du personnel
Commission scolaire Saint-Jérôme
1010, boulevard Labelle
Saint-Jérôme, Qué.
J1Z 5N6

TRADUCTEUR ANGLAIS-FRANÇAIS
(FRANÇAIS-ANGLAIS)

Une société canadienne d'importance internationale est à la recherche d'un traducteur professionnel anglais-français pour son siège social à Vancouver, Colombie Britannique. Les candidats doivent posséder une licence en traduction d'une université reconnue et avoir deux à trois ans d'expérience dans le domaine des affaires. Le salaire sera conforme à l'expérience, et le candidat choisi bénéficiera de la gamme complète d'avantage sociaux.

Pour arranger une entrevue, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae confidentiellement au:

Directeur du Personnel
Laurentide Financial Corporation Ltd.
C.P. 5200
Vancouver, C.B. V6B 4B4

Merrill Lynch cherche du personnel

Merrill Lynch, Royal Securities Limitée cherche des représentants enregistrés d'expérience pour ses bureaux de Montréal.

Nous cherchons des personnes qui se sentent à l'aise dans le domaine des valeurs. Des personnes ayant la volonté et la capacité de s'engager à fond dans ce qui peut devenir une fructueuse association à long terme.

Faites parvenir votre curriculum vitae avec tous les détails relatifs à votre expérience, éducation, salaire, état civil, ou téléphonez à: M. Claude W. Renaud, 800 ouest, boul. Dorchester, Montréal, Qué., H3B 1Y1. 514-392-7128.

Merrill Lynch, Royal Securities Limitée

Victoria Vancouver Calgary Edmonton Regina Winnipeg Hamilton Toronto Ottawa Montréal Québec St-Jean Halifax Charlottetown St-Jean de Terre-Neuve Londres

le collège régional du saguenay-lac st-jean

OFFRE D'EMPLOI

Le Campus de Jonquière du Collège régional du Saguenay-Lac St-Jean requiert les services d'un (1) professeur de

TÉLÉVISION

Le département des Techniques de communications du Campus de Jonquière recherche un spécialiste pour enseigner les techniques de production télévisée dans l'option TÉLÉVISION de son programme.

QUALIFICATIONS REQUISES :
— Expérience professionnelle pertinente dans la production télévisée;
— Aptitude à traduire son expérience dans un enseignement à la fois théorique et pratique.

NATURE DU TRAVAIL :
— Enseigner à temps plein les bases techniques indispensables à la production : régie et plateau, mouvements des caméras, son, éclairage, etc.
— Collaborer avec les autres professeurs à la mise au point de la pédagogie et à l'avancement du programme.

TRAITEMENT :
— Selon les qualifications.

Faire parvenir votre curriculum vitae jusqu'au 28 juin 1974, inclusivement.

Collège régional du Saguenay-Lac St-jean.
a/s : Directeur du personnel.
400, rue Mellon.
Arvida, Qué.

AGENT D'ADMINISTRATION

Le Conseil des Arts du Canada est à la recherche d'un SOCIOLOGUE ou d'un SOCIO-LINGUISTE pour remplir un poste d'agent d'administration de son programme de subventions de recherche dans les humanités et les sciences sociales.

LE POSTE:
Le candidat choisi sera responsable de l'administration des demandes de subventions dans les domaines de la sociologie et de la socio-linguistique. Il verra à déterminer l'admissibilité des demandes, à consulter des experts en mesure de juger des mérites des demandes, et à formuler des recommandations au Conseil. Il devra de plus voir à la bonne administration des subventions, et participera à la formulation des politiques et règlements du Conseil en matière de subventions de recherche.

LE CANDIDAT:
Il devra posséder une excellente formation générale, et une formation de 2e ou 3e cycle en sociologie ou en socio-linguistique.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:
L'usage du français écrit et parlé est indispensable. L'usage de l'anglais écrit et parlé serait un avantage.

LIEU DE TRAVAIL:
Ottawa

TRAITEMENT:
À déterminer selon les qualifications et l'expérience.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

Yves Carrière, Service du personnel
CONSEIL DES ARTS DU CANADA
151, rue Sparks, Ottawa, Ontario, K1P 5V8

SÉMINAIRE SALÉSIEN
SHERBROOKE
Institution privée de niveau secondaire (I à V)
Le Séminaire Salésien requiert les services de
professeurs pour septembre 1974

— à temps plein dans les disciplines suivantes:
Anglais sec. II, III, IV, V
Français sec. I, II, III
Initiation au Dessin technique 412 avec quelques périodes d'Arts plastiques
Arts plastiques sec. I à V

— à temps partiel dans les disciplines suivantes:
Latin sec. I
Catéchèse sec. II
Français sec. I, II, III

Qualifications:
1. Permis d'enseignement du Ministère.
2. Spécialisation dans la matière.
3. Expérience (de préférence).

Traitement: Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Faire parvenir votre demande accompagnée d'un curriculum vitae et pièces pertinentes dans le plus bref délai à:

Séminaire Salésien,
a/s du Père Petit,
Rue Don Bosco,
Sherbrooke, Qué. Tél.: 569-2222

CARRIÈRE D'INSTRUCTEUR-GÉRANT

La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie, affiliée au Mouvement des Caisses populaires Desjardins, recherche un instructeur-gérant.

FONCTION:
Assumer la gérance du bureau régional de Montréal-Frontenac et recruter, entraîner et former des assureurs-vie de carrière.

TERRITOIRE:
Couvrant Lachine, LaSalle et Verdun.

QUALIFICATIONS:
Expérience adéquate, de préférence A.V.A.
Aptitudes à administrer et à travailler en équipe.

NOUS OFFRONS:
Salaire, bonis, automobile, sécurité sociale complète.

Les candidats voudront bien adresser leur curriculum vitae au:

DIRECTEUR DES VENTES
La Sauvegarde
Compagnie d'assurance sur la vie
152 est, rue Notre-Dame
Montréal H2Y 1C4, Qué.

Discrétion absolue assurée.

le collège régional du saguenay-lac st-jean

OFFRE D'EMPLOI

Le Campus de Jonquière du Collège régional du Saguenay-Lac St-Jean requiert les services d'un (1) professeur de

GRAPHISME PUBLICITAIRE

Le département des Techniques de communications du Campus de Jonquière recherche un spécialiste pour enseigner le Graphisme Publicitaire dans l'option PUBLICITÉ de son programme.

QUALIFICATIONS REQUISES :
— Formation Beaux-arts en graphisme publicitaire ou l'équivalent;
— Plusieurs années d'expérience professionnelle dans le domaine du graphisme publicitaire.

NATURE DU TRAVAIL :
— Enseigner à temps plein le graphisme publicitaire ainsi que les techniques de reproduction grapiques.

TRAITEMENT :
— Selon les qualifications.

Faire parvenir votre curriculum vitae jusqu'au 28 juin 1974, inclusivement.

Collège régional du Saguenay-Lac St-Jean,
a/s : Directeur du personnel.
400, rue Mellon.
Arvida, Qué.

ALGONQUIN

DIVISION DE LA TECHNOLOGIE ET DES MÉTIERS
Le département Architecture
recherche
TROIS PROFESSEURS

a. Un technologue en architecture, un architecte, un ingénieur ou un entrepreneur en construction expérimenté pour enseigner dans son programme Architecture. Le titulaire devra enseigner divers cours généraux, mais sera principalement responsable de la mise au point et de l'enseignement d'une concentration Gestion de projets pour les étudiants de dernière année. Le titulaire devra avoir acquis l'expérience de la construction au Canada, tant au bureau que sur les chantiers, et être capable d'enseigner dans chacune des trois années du programme. La langue d'enseignement est l'anglais, mais la capacité de s'exprimer correctement en français est un atout.
b. Un technologue en architecture ou un architecte expérimenté pour enseigner dans le programme Architecture. Le titulaire devra enseigner des cours généraux, mais sera principalement responsable de la coordination et de l'enseignement d'une concentration Méthodes d'identification et de restauration pour les étudiants de dernière année. Le candidat doit avoir acquis, au bureau et sur les chantiers, l'expérience nécessaire dans ces domaines et être capable d'enseigner dans chacune des trois années du programme. Le candidat idéal à ce poste sera bilingue, mais le bilinguisme (français et anglais) n'est pas essentiel.
c. Un ingénieur en génie électrique ou mécanique expérimenté pour enseigner, à tous les niveaux du programme Architecture, les cours sur les systèmes mécaniques et électriques de même que des cours fondamentaux en construction et en génie de structure. La capacité d'enseigner le génie de structure à un niveau avancé serait un atout. Le titulaire doit avoir acquis l'expérience des systèmes électriques et mécaniques dans l'industrie canadienne de la construction et être capable d'enseigner dans chacune des trois années du programme. La langue d'enseignement est le français, mais une bonne connaissance de l'anglais est un atout.

Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous ferez parvenir, par écrit, au

Service du personnel
1385, avenue Woodroffe
OTTAWA, Ontario K2G 1V8

au plus tard le 28 juin 1974

Vous pouvez également téléphoner à M. J. Keighley (613) 237-9410, poste 257.

Date dentrée en fonctions : le 1er août 1974. CONCOURS N° 191-74

les échecs

Le pion empoisonné

par Léo Williams

Il a été démontré que le gain d'un pion comporte quelques risques dus généralement à une substitution de temps favorable à l'adversaire. Nous avons constaté, sans toutefois étudier, l'effet parfois désastreux de ce principe dans le début.

Dans la phase initiale, tous les traités sur le marché soulignent l'économie dans le développement, c'est-à-dire une tendance vers un minimum de coups pour mobiliser toutes les pièces; de plus on ne devrait pas effectuer de captures de façon à exposer les pièces importantes à l'attaque ennemie, avec la perte de temps conséquente. Ainsi, les seuls pions que l'on devrait prendre dans le début sont ceux du centre, et la prise devrait se faire dans la majorité des cas par un autre pion du centre, car une pièce sur les cases centrales peut être facilement harcelée avec un gain de temps.

L'amateur doit surtout se garder d'égarer sa dame à la poursuite de pions éphémères, ce qui semble être le plus grand défaut du joueur occasionnel, qui doit d'abord mordre la poussière en réalité avant de croire ce qui est solennellement écrit dans tous les livres.

Pourtant, même les grands-maîtres sont parfois victimes de cette erreur comme le démontre la partie Browne-Quinteros, disputée au début de l'année à Wijk-an-Zee.

Dans la défense Sicilienne, les blancs évitent la continuation théorique 3.d4 cxd4 4.Cxd4 Cf6 5.Cc3 etc., et choisissent une variante modeste généralement employée dans la poursuite d'une nulle. Le coup 3.Fb5éch oblige les noirs à adopter un autre genre de défense, en fait plus passive que la Sicilienne ordinaire, et de permettre souvent l'échange de quelques pièces mineures. La réponse des noirs est la plus courante, car même les autres possibilités ne sont guère plus confortables pour le

Position après le 13e coup des blancs: 13.Fxe5 !

deuxième joueur, ex. 3..Cc6 4.0-0 Fg4 5.h3 Fh5 6.c3 suivi de d2-d4, ou 3..Cd7 4.d4 Cf6 5Cc3 cxd4 6.Dxd4! g6 7.Fg5 Fg7 8.0-0-0- 0-0 9.e5 dxe5 10.Cxe5 Da5 11.Cc4 Dc7 et les noirs ont à peine égalisé.

Après 4.Exd7éch, il est nécessaire de reprendre avec la dame, afin de développer le Cb8 sur la case la plus harmonieuse, soit c6. Ceci est plus facile à constater quand les blancs continuent 5.0-0 Cc6 6.c3 Cf6 7.Tel e6 8.d4 cxd4 9.cxd4 d5. La suite de la partie, 5.c4, est une idée assez récente, visant à bloquer un contre-jeu noir par un éventuel d6-d5, et à maintenir un avantage d'espace. Sur ce plan, deux formations adverses sont possibles: permettre l'avance d2-d4 ou bien l'empêcher par 5..e5. La deuxième possibilité a pour effet de rendre la partie complètement stérile, et constitue la meilleure raison pour un joueur qui doit gagner d'éviter toute la variante. L'autre choix 5..Cc6 donne un léger avantage aux blancs: 6.Cc3 (6.d4 cxd4 7.Cxd4 Cf6 8.Cc3 Dg4!) 6..g6 7.d4 cxd4 8.Cxd4 Fg7 9.Fe3 Ch6 10.f3 f5 11.Dd2.

Pour leur part, les noirs trouvent un troisième chemin qui, heureuse coïncidence, gagne un pion. En fait, le coup 5..Dg4 a déjà connu des revers dans la pratique internationale, et on aurait pensé qu'il avait disparu à jamais. Après 6.0-0 Dxe4 7.d4 cxd4, l'initiative des blancs est trop forte; les blancs décident bientôt de sacrifier même un deuxième pion. Au lieu de 8.Tel, la partie Hort-Rajkovic 1972 a continué 8.Cxd4 Cf6 9.Cc3 Dg4 10.Da4éch Dd7 11.Cdb5Cc6 12.Fg5. Browne décide d'exploiter immédiatement la ligne-e. Les noirs prennent le pion par 9..Dxc4 pour empêcher l'entrée d'un cavalier à b5, mais ceci n'est que temporaire. Si 9..Dd7, alors 10.Cc3 Cf6 11.Cb5 e6 12.Ff4 e5 13.Fxe5 avec une attaque semblable à celle de la partie.

Après 12.Cab5, les noirs n'ont aucune défense valable, et les blancs réfutent 12.. e5 par la simple combinaison 13.Fxe5, un sacrifice justifié par la force majeure dans la région du roi adverse. Si 14..Rd8, au lieu de Fe7, alors 15.Df3 suivi de Td1, et après 14..Ce7, les blancs peuvent gagner de matériel par 15.Tc1 Cc6 16.Cxc6 bxc6 17.Cd6éch Rd8 18.Cxf7éch. A la défense du texte, les blancs trouvent une idée précise; après 15.Td5!, 15..Dxd5 est impossible à cause de 16.Cc7éch. La balance de la partie n'a pas besoin d'explication. Le lecteur est prié de compter tous les coups que les noirs ont dû faire avec leur dame...

Browne (E.-U.) -- Quinteros (Arg)

Défense Sicilienne

1.	e4	c5	10.	Ca3	Dc8
2.	Cf3	d6	11.	Ff4	Dd7
3.	Fb5éch	Fd7	12.	Cab5	e5
4.	Fxd7éch	Dxd7	13.	Fxe5!	dxe5
5.	c4!?	Dg4?	14.	Txe5éch	Fe7
6.	0-0	Dxe4	15.	Td5!	Dc8
7.	d4	cxd4	16.	Cf5	Rf8
8.	Te1	Dc6	17.	Cxe7	Rxe7
9.	Cxd4	Dxc4?!	18.	Te5éch	

Les noirs abandonnent.

en bref

Tordeuse des bourgeons

Le ministère des Terres et Forêts reçoit présentement de nombreuses demandes de renseignements venant de propriétaires de petits boisés ou de terrains résidentiels dont les sapins sont affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Afin de combattre cet insecte de façon efficace, il est recommandé quand les arbres sont grands ou nombreux, d'utiliser les insecticides malathion ou cygon en suivant les directives du fabricant. Quand les arbres sont petits, peu défoliés et peu nombreux, on peut enlever et détruire les larves à la main, ou bien arroser à l'eau le bout des branches en utilisant un boyau d'arrosage à jet puissant, ou encore, fin juin, cueillir les chrysalides et les détruire.

La maternelle du Centre L-C.

À la maternelle d'éducation physique du Centre L-C., à raison de trois demi-journées par semaine, on initie les p'tits bouts d'choux à des activités tant éducatives et sportives que culturelles et créatrices? De la musique, de la natation, de la gymnastique aux appareils, du français oral, des arts plastiques, voilà en bref le programme. Enfin, un personnel compétent, ayant à coeur le développement harmonieux de l'enfant de 4 à 5 ans. Les inscriptions pour septembre se font dès maintenant, en communiquant avec madame Denise Phaneuf, au numéro 527-1257, poste 44.

L'arbre qui joue

Sept animateurs et un consultant préparent le projet perspective-jeunesse intitulé "L'arbre qui joue". Ce projet approuvé par le ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration a été motivé par la constatation d'un besoin d'animation du côté des enfants du quartier Saint-Louis, et il a pour objet de stimuler l'expression et la créativité chez l'enfant. L'expérience des animateurs dans le domaine de l'art, du théâtre, de l'artisanat, de la psychologie et de l'éducation apporteront une aide certaine à la création collective avec les enfants du milieu. Ceux-ci auront l'occasion de prendre des initiatives dans un cadre ouvert et contrôlé de façon à les satisfaire. Des vidéo seront réalisés pour permettre à l'enfant de voir sa participation et sensibiliser les familles du quartier. La réalisation du projet aura lieu dans les locaux de l'école Le Plateau, 3700 Calixa Lavallée, dès le 2 juillet. Des activités rythmiques, vocales, musicales, gestuelles, de bricolage, de peinture y seront pratiquées et des spectacles y seront montés.

La maison du Calvet

Durant les mois de juillet et août, il y a visite commentée en anglais et en français par les guides bénévoles du Musée des beaux-arts de Montréal à la maion du Calvet, dans le Vieux-Montréal, tous les mercredis, à 14 heures. La maison du Calvet contient une collection permanente de meubles et objets anciens du Québec; elle est située à 40, rue Bonsecours. Entrée libre. Heures d'ouverture de 10 à 16:45 du mardi au samedi; de midi à 16:45 le dimanche, fermée le lundi.

Festival du champignon

Un premier "champignonval" se tiendra à Waterloo les 22, 23 et 24 juin, sous l'égide du conseil municipal, de Slack Brothers et de Cidrobec. Il va sans dire que le champignon sera servi à toutes les sauces et fera l'objet de concours, de dégustations, de présentations audio-visuelles, de réalisations artisanales, etc. La plupart des événements de ce festival du champignon et du cidre se dérouleront sur la place du Centenaire. Il y aura de la musique bien sûr et des compétitions sportives.

L'Institut Vanier

Mme Mozah Aemens a été réélue présidente de l'Institut Vanier et le conseil d'administration est maintenant composé des personnes suivantes: Harold Cardinal, Edmonton; Maria Fisher, Saskatoon; Verna Kirkness, Winnipeg; Paul Landry, Montréal; Margot Lévesque, Fredericton; Sylvia Regnier, Saskatoon; le juge Robert Sauvé, Montréal; Pierre Levasseur, Montréal.

L'ADAC d'Airtransit

Le président d'Airtransit, M. Gary Vogan a annoncé que les premiers essais du service ADAC Ottawa-Montréal avaient été menés à bien. A la suite de vols de promotion, d'une campagne de publicité et d'une cérémonie d'inauguration, Airtransit commencera à transporter des passagers payants le 24 juillet 1974. Le projet de démonstration du ministère des Transports, d'une durée de deux ans, a pour but de vérifier les possibilités techniques, opérationnelles et économiques d'un tel système. On espère obtenir la réaction des usagers et des communautés locales et intéresser le monde de l'industrie. Airtransit, filiale d'Air Canada, exploitera ce service aérien.

Forêt... y penser

Le ministère des Terres et Forêts vient de lancer un programme d'information en conservation en vue de sensibiliser le grand public à la préservation et à la protection de la forêt. Conçue et réalisée par le service de l'Information du ministère des Terres et Forêts, cette campagne d'information est essentiellement axée sur le slogan "FORET ... y penser" et comprend un message télévisé et deux messages radiophoniques de 30 secondes, des messages pour les journaux, une centaine de panneaux-routiers, des autocollants ainsi que des sacs à déchets pour automobiles que l'on peut se procurer dans les Centres écologiques du ministère ainsi qu'en écrivant ou en téléphonant au service de l'Information du ministère des Terres et Forêts, 200 B, chemin Sainte-Foy, Québec G1A 1P4, Tél.: 643-8060.

Winnipeg sans escale

Depuis le 16 juin, CP Air relie Montréal à Winnipeg sans escale tous les jours de la semaine.

Ce vol supplémentaire s'ajoute à trois autres vols quotidiens entre Montréal et Winnipeg, mais faisant tous escale à Toronto.

S'envolant de Montréal à 8h.00 chaque matin, le DC8 de CP Air arrive à Winnipeg à 9h.45, heure locale. Le retour, toujours sans escale, s'effectue à 19h.10 et l'arrivée à Montréal est à 22h.30.

La fréquence des vols cet été entre Montréal et Vancouver, offrant un service quotidien dans les grands centres intermédiaires, est de huit vols.

Ouvert ou fermé?

Les bureaux de l'hôtel de ville et de la Cour municipale, les balances publiques, la bibliothèque centrale et ses succursales, la Planétarium Dow et les piscines intérieures seront fermés le 24 juin et le 1er juillet. Il n'y aura pas d'enlèvement de déchets, mais les services d'urgence fonctionneront normalement. Par contre, les marchés seront ouverts, de même que le Jardin des merveilles, le Jardin botanique, l'Aquarium, le Cirque Marin, le Centre d'art, la Ronde et l'Exposition permanente de Terre des hommes. Dans le cas des piscines extérieures, quelques-unes seulement seront ouvertes, en raison de travaux d'entretien. Pour renseignements, téléphoner à la piscine concernée après vendredi le 21 juin.

Place Royale à Québec

Un grand spectacle auquel tous les citoyens du Québec sont invités marquera l'ouverture de la saison d'été de la Place Royale à Québec, mercredi prochain, le 26 juin, à 19:30. Entrée libre. Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, prononcera une brève allocution, après quoi la place entourant le monument Louix XIV se trouvera transformée en un vaste théâtre en plein air. Les artistes seront Renée Claude, dont le talent est toujours apprécié des auditoires, le groupe "La Boulée" formé d'instrumentistes, de chanteurs et de danseurs qui animent Place Royale durant toute la saison des vacances et le groupe "Harmonium" qui vient de faire salle comble à tous les spectacles qu'il a donnés la semaine dernière à la Place des Arts.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16 et 18

DIRECTEUR DU PERSONNEL ET DES RELATIONS INDUSTRIELLES

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

JUSQU'À $17,000

Notre client, une firme canadienne de réputation internationale, recherche, pour une de ses divisions située à Montréal, un diplômé universitaire en relations industrielles ou l'équivalent et possédant plusieurs années d'expérience dans la fonction "personnel", de préférence au niveau d'une usine.

Le candidat choisi sera responsable des différentes fonctions du personnel, y compris les négociations, le recrutement, les transferts et promotions, les salaires, les bénéfices sociaux, les programmes d'entrainement de cadres et, à l'occasion, la discussion et règlement de griefs. Doit être parfaitement bilingue et capable d'assumer des responsabilités. Salaire pouvant intéresser ceux qui touchent actuellement de $14,000 à $15,000.

Veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, référant au dossier LD-915M.

DIVISION ADMINISTRATIVE

LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 • 866-2807

Conseillers en Personnel depuis 1927

DIRECTEUR MÉDICAL

Un hôpital établi de longue date et offrant des services de réadaptation et de traitement des maladies chroniques est à la recherche d'un médecin pour occuper le poste de directeur médical. Le titulaire aura l'entière responsabilité des soins médicaux et de la gestion des services professionnels, services qui comprennent la physiothérapie, les thérapies de réadaptation par l'occupation et le divertissement, les soins spéciaux et les services sociaux, ainsi qu'une pharmacie et un laboratoire bien équipé.

Le médecin choisi aura une bonne connaissance de l'anglais et du français et sera, de préférence, quelque peu familier avec la médecine gérontologique. Le poste comporte une rémunération globale intéressante, incluant un traitement de base et des honoraires de l'assurance-maladie. Bien qu'il s'agisse d'une occupation permanente, le directeur aura quelques possibilités de consacrer du temps à d'autres activités.

Vous référant au dossier 45-11-508, veuillez adresser votre demande à

Walter Noë, Suite 835, 1 Place Ville Marie, Montréal, Québec H3B 2A3

P. S. ROSS ET ASSOCIES

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES CONSEILLERS EN ADMINISTRATION.

École privée de niveau secondaire pour jeunes filles

recherche

- un professeur à temps plein: Comptabilité
- un professeur à temps partiel: Écologie et Biologie

Adresser curriculum vitae à:

Case 2340, Le Devoir, Montréal

COLLÈGE NOTRE-DAME

Montréal

Le Collège Notre-Dame recherche les services d'un

professeur d'éducation physique

Qualifications requises:
— baccalauréat;
— expérience pertinente.

Traitement selon la convention.

Faire parvenir immédiatement son curriculum vitae, attestant la scolarité et l'expérience à:

Charles-Edouard Smith
Directeur des services pédagogiques
Collège Notre-Dame
3791, chemin de la Reine-Marie
Montréal H3V 1A8

CONSEIL D'ÉDUCATION DE NIPISSING

North Bay, Ontario

École Secondaire Franco-Cité
Sturgeon Falls, Ontario

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de PROFESSEUR de:

— English
— Français
— Sténographie simplifiée (Pitman)
— Initiation au travail (matières académiques, cours de 2 ans et cours réguliers.)

pour septembre 1974.

M. D. Lafleur, directeur,
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD

recherche

TECHNICIENS(NES) EN RADIOLOGIE

à temps complet

Postes de rotation.
Exigence:
Membre en règle de la Société en radiologie médicale du Québec.
Salaire:
Selon la convention.

Faire parvenir curriculum vitae complet à:

M. Yvon Lefebvre,
Directeur du personnel,
Centre hospitalier de Valleyfield,
245, rue Salaberry,
Valleyfield, Qué.
Tél.: 514-373-3360

IMMEUBLE

Une importante Compagnie immobilière nationale, recherche les services d'un:

GÉRANT BILINGUE

pour les opérations immobilières à son bureau de Montréal.

La personne assumera les responsabilités du développement et de l'implantation de programmes et politiques pour la division de ses propriétés immobilières commerciales.

Ce poste de défi intéressera ceux qui gagnent présentement entre $12,000. et $15,000. et qui veulent élargir leur champ d'activités et avoir de l'avancement au sein de cette profession.

Faire parvenir demande, en toute confiance, en mentionnant votre scolarité, expérience, salaire et autres détails intéressants, à:

CASE 2338, LE DEVOIR, MONTRÉAL

Collège Saint-Jean-sur-Richelieu

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Le Collège de St-Jean-sur-Richelieu recherche les services d'un professeur à temps partiel (9h./semaine) pour donner les cours suivants à la session automne 1974 (26-8-74 au 20-12-74):

Anglais 201
Anglais 901

Exigence:
Maîtrise de préférence.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 27 juin 1974 à:

Jules Roy,
Directeur des services du personnel,
Collège St-Jean-sur-Richelieu,
C.P. 310,
St-Jean, Qué. J3B 5J4

RCA Limited, une compagnie à multiples divisions au Canada, se spécialise dans la recherche technologique très avancée, la mise en marché et la fabrication de produits destinés au consommateur, recherche un

COMPTABLE SENIOR

Le poste, qui se trouve à notre Groupe de Comptabilité Incorporé comprend comme fonctions; l'analyse financière, la préparation de l'information sur les corporations et les rapports-comptables, et la réalisation de projets spéciaux. Ce poste exige des responsabilités de supervision et offre d'excellentes chances d'avancement au niveau administratif au sein de notre Organisation.

Excellents bénéfices marginaux, salaire selon l'expérience.

Les candidats intéressés sont invités à faire parvenir leur curriculum vitae, à:

RCA

Guy Lafrenière,
Directeur de l'Emploi,
RCA LIMITED
21001 Route Trans-Canada,
Ste-Anne de Bellevue, Québec.

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JÉRÔME

OFFRE D'EMPLOI

PRINCIPAL-ADJOINT

Concours P.A. 74-1

École institutionnelle de Saint-Janvier
Clientèle de 800 élèves - Élémentaire 1er et 2e cycles

QUALIFICATIONS:
— Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministère.
— Une formation exigeant au moins 15 ans de scolarité.
— Une expérience de cinq ans comme enseignant.
— Une formation en administration scolaire serait un avantage.

ENTRÉE EN FONCTION:
Le 1er juillet 1974.

Les demandes écrites, portant le numéro du concours et accompagnées d'un curriculum vitae, devront être envoyées avant le 28 juin 1974, à:

Madame Madeleine L. Perreault
Directeur des Services du personnel
Commission scolaire Saint-Jérôme
1010, boulevard Labelle
Saint-Jérôme, Qué. J7Z 5N6

PROMOTION

Notre maison est la plus importante société de relations publiques et de promotion publicitaire au Québec. Elle connaît présentement, de même que le groupe auquel elle est rattachée, une expansion exceptionnelle.

Nous sommes à la recherche de personnel pour occuper des postes de "chargés de comptes" en promotion.

Nos clients ont des activités sur le marché local, national et international.

Les titulaires relèveront du Directeur de la promotion qui répond directement au directeur général.

Les candidats doivent posséder les qualifications suivantes:
* une bonne expérience de la promotion et une bonne connaissance de ce milieu;
* quelques années de pratique de la profession;
* la maîtrise du français et de l'anglais parlé et écrit.

Les offres de service seront traitées confidentiellement. Tout candidat recevra une réponse immédiate et des rencontres pourront être fixées dans les plus brefs délais.

Vous êtes priés de faire parvenir votre curriculum vitae à:

Case 2339, Le Devoir, Montréal ou de téléphoner pour rendez-vous à Louise Gagnon au 866-8461.

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

Sudbury, Ontario

Deux postes sont à combler pour le 1er septembre 1974 dans le

Département de Physique

aux rangs de **(1) professeur adjoint,** et **(2) chargé de cours.** Le salaire de base est pour (1) de $13,835, et pour (2) de $11,443. La préférence sera accordée aux bilingues (français, anglais). Les nominations seront d'une durée d'une année seulement 1974-75.

Les candidats devraient posséder le doctorat en physique de l'état solide, électronique, ou aérosol et micro-particules. En plus de l'enseignement de 1er cycle, il y aura l'occasion de faire de la recherche. On recevra les demandes jusqu'au 19 juillet 1974.

Le curriculum vitae, une liste des publications et les noms de trois répondants doivent être envoyés à:

Dr D. H. Williamson,
Doyen des Sciences,
Université Laurentienne,
Sudbury, Ontario P3E 2C6

Voir autres Carrières et Professions, en pages 16 et 17

Vous tournez en rond et voulez sortir de cette impasse? Nous pouvons vous aider à relancer votre carrière.

Bien des entreprises parlent de croissance. A la Northern Electric, nous en vivons. L'année dernière seulement, 4 000 nouveaux employés ont été ajoutés à notre effectif qui est maintenant de 25 000 personnes travaillant aux États-Unis, en Europe et au Canada, où se trouve le siège social de notre société. Northern Electric, c'est aussi le premier fabricant de matériel de télécommunications au Canada et l'un des trois premiers en Amérique du Nord. Et ce n'est pas tout. L'année dernière également, nos ventes et nos bénéfices ont atteint des niveaux sans précédent et nous avons mis en construction ou en exploitation neuf nouvelles usines.

Le moment est venu de nous adjoindre d'autres collaborateurs dynamiques, compétents, pleins d'initiative, pour continuer à aller de l'avant. Vous possédez à un haut degré ces qualités? Jetez un coup d'oeil sur la liste qui suit et téléphonez-nous. Ce pourrait être une occasion exceptionnelle de sortir de la routine et d'amorcer une brillante carrière. Nous vous attendons.

Le poste que vous recherchez ne figure pas sur la liste? Il ne faut pas en conclure qu'il n'existe pas chez nous. Téléphonez ou écrivez à George Meaney, directeur du recrutement du personnel de cadres, Compagnie Northern Electric, Limitée, B.P. 6123, Montréal, Québec, H3C 3J5. Tél.: (514) 931-5711, poste 333. Si vous avez le potentiel voulu, il s'efforcera de trouver un poste qui correspond à vos aptitudes.

DIRECTEUR—RÉMUNÉRATION

Il nous faut un directeur de la rémunération à l'esprit analytique qui possédera toute la compétence nécessaire pour établir des modes de rémunération concurrentiels.

C'est une tâche où le défi est continuellement présent, à cause de notre croissance rapide qui exige que les méthodes de répartition, d'évaluation et de fixation soient perfectionnées au plus haut point, en particulier dans les domaines des descriptions d'emplois et des échelles de salaires. Vous serez chargé d'évaluer les postes des salariés, des travailleurs horaires et des cadres. On vous demandera aussi d'organiser et de maintenir des programmes d'évaluation.

Vous devrez préparer des descriptions d'emplois, des enquêtes salariales et des systèmes de fichiers pour les employés et faire en sorte que nos employés reçoivent les compensations justes et équitables qui leur sont dues.

Si vous êtes bilingue, diplômé d'université et possédez de quatre à six ans d'expérience dans l'évaluation des tâches, la rémunération, les enquêtes salariales et les descriptions d'emplois, nous aimerions vous rencontrer.

Nous offrons de $14 000 à $16 000 par année à la personne qui convient, à la personne qui désire faire évoluer sa carrière. Lieu de travail: notre usine de câbles de Lachine.

Faites parvenir votre curriculum vitae en précisant votre formation et votre expérience à:

Douglas Pierson, Directeur du personnel,
150, boul. Montréal-Toronto,
Lachine, Québec.

ANALYSTE—SYSTÈMES INFORMATIQUES

Nous recherchons un analyste de systèmes informatiques qui nous aidera à mettre sur pieds le système de production le plus efficace possible.

Il nous faut une personne capable de coordonner un projet du début à la fin. Nos projets sont extrêmement variés, depuis les études préalables jusqu'aux façons de concevoir, réaliser et implanter des systèmes informatiques complets. Nous voulons éventuellement en arriver à mettre au point des spécifications pour la préparation de programmes destinés à l'élaboration et à la modification des méthodes de production nouvelles et déjà en place.

Si vous êtes détenteur d'un baccalauréat en sciences (mathématiques ou génie), si vous avez au moins trois ans d'expérience dans les méthodes de production, nous aimerions vous rencontrer. Vous devez savoir comment utiliser l'ordinateur IBM 360/70 et être au courant des techniques COBOL.

Nous offrons de $13 000 à $18 000 par année à l'analyste qui désire travailler avec une équipe de professionnels hautement qualifiés dans une ambiance où le goût du nouveau est toujours présent. Lieu de travail: notre usine de matériel de transmission de Lucerne au Québec, située à 5 milles à l'est d'Ottawa. Nous remboursons les frais de déplacement.

Faites parvenir votre curriculum vitae en précisant votre formation et votre expérience à:

Maureen Pallett, Directeur du personnel,
R.R. 2, Pink Road,
Lucerne, Québec.

DIRECTEUR—TECHNOLOGIE

Nous cherchons un spécialiste qui allie à l'habileté professionnelle d'un technologue, des dons incontestés de chef. Chargé d'élaborer et de recommander l'adoption de programmes de recherches au sein de notre division réparation et réfection, il devra être apte à diriger efficacement nos services d'ingénierie, et posséder le sens de l'analyse, afin de pouvoir localiser et identifier les problèmes, et corriger la situation, sinon l'améliorer.

Seule une personne parfaitement au fait de l'évolution de la technique et des nouveaux produits peut répondre aux exigences de ce poste et tracer la voie qui permettra à cette division d'accroître sa part d'un marché en plein développement.

Vous êtes un ingénieur chevronné, vous possédez une expérience de six à dix ans dans le domaine des applications de l'équipement électronique et à semi-conducteurs, et vous avez à votre actif une solide connaissance des méthodes de fabrication? Nous souhaitons vous connaître.

Nos exigences sont rigoureuses, mais le salaire que nous offrons est à la mesure de nos exigences: jusqu'à $25 000 par année. Les chances d'avancement et les avantages sociaux sont à l'avenant. Lieu de travail: London, Ontario.

Prière d'adresser votre curriculum vitae, avec détails complets sur votre formation et votre expérience à:

J. J. Christie, Directeur général,
Division réparation et réfection,
Boite postale 5155,
London, Ontario.

COMPTABLES EXPÉRIMENTÉS EN COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Nouveaux produits. Nouveaux marchés à conquérir. Autant de signes de notre croissance phénoménale. Pour la soutenir sainement, il nous faut un système de comptabilité de gestion efficace. Et il nous faut les gens pour le bâtir.

Nous recherchons donc des comptables spécialisés en comptabilité analytique, et capables d'apporter des idées fraîches et nouvelles. Des gens qui étudieront nos systèmes actuels et proposeront de nouveaux concepts. Des concepts qui fourniront aux cadres supérieurs de nos divisions de fabrication, les données exactes dont ils ont besoin.

Vous travaillerez dans un milieu dont la devise est "croissance et bénéfices." Votre apport peut améliorer encore plus notre position de fabricant international d'avant-garde de matériel de télécommunication. Si vous détenez le titre de RIA, CA ou CGA et au moins deux ans d'expérience dans la comptabilité des coûts standards en milieu industriel, nous aimerions vous rencontrer pour discuter de votre avenir à la Northern Electric. La familiarisation avec les systèmes informatiques de prix de revient sera un atout majeur.

Les chances d'avancement sont excellentes. Nous offrons des salaires élevés aux gens compétents décidés à aller loin. Lieux de travail: Québec et Ontario.

Envoyez-nous votre curriculum vitae en incluant un bref résumé de votre dossier académique et de votre expérience et faites-nous part de vos exigences salariales, à:

Donald Cooke, Directeur du recrutement,
B.P. 6123, Montréal, Qué.
H3C 3J5

COMPAGNIE
Northern Electric
LIMITÉE

les loisirs

par Jean-Luc Duguay

Le COJO crée un comité neutre d'appréciation

Un "comité d'appréciation indépendant" vient d'être créé pour conseiller la division du revenu du Comité organisateur des jeux Olympiques relativement à l'attribution des licences d'exploitation aux fournisseurs reconnus par le COJO.

C'est ce qu'annonce dans un communiqué le président du COJO, M. Roger Rousseau.

Les membres de ce comité sont MM. Raymond Bélisle, directeur du service de l'approvisionnement de la ville de Montréal, Jacques Dupuis, vice-président exécutif à la bourse de Montréal, et James McCaig, directeur adjoint du bureau régional de la banque de la Nouvelle-Ecosse.

Le programme des licences d'exploitation porte sur la concession des droits d'exploitation et d'usage de l'emblème officiel ainsi que sur le contrôle de leur exercice. Ces droits sont protégés par les lois actuelles sur les marques déposées et sur les droits réservés. Ils le sont également par la convention internationale des marques déposées et par la convention universelle sur le droit d'auteur.

Le COJO vint de publier une invitation à l'intention des sociétés et entreprises intéressées à la mise en marché de fournitures portant l'emblème officiel du COJO.

La division du revenu accepte les propositions concernant des fournitures aussi diverses que vêtements, caméras, articles de voyages, plumes, fanions, drapeaux, cendriers, bijoux, microsillons, films, diapositives, affiches, programmes, etc...

Le comité d'évaluation n'aura pas de pouvoir de décision sur la cession des licences d'exploitation mais il fera les recommandations pertinentes. Les propositions seront jugées en fonction de la capacité, de la crédibilité et de la responsabilité des sociétés et entreprises intéressées.

M. Gerry Snyder, vice-président de la division du revenu au COJO, a précisé qu'aucune licence d'exploitation n'avait encore été accordée à quelque fournisseur que ce soit mais que les premiers contrats seraient signés dans une dizaine de jours.

"La raison pour laquelle nous formons ce comité d'évaluation est que lorsqu'on a affaire à des demandes de permis, il y a toujours le risque de se faire accuser de favoritisme".

"Il y aura des postulants qui, rejetés, seront furieux et seront convaincus qu'il s'est passé des choses en coulisse. C'est pourquoi nous avons choisi trois hommes qui pourront étudier l'affaire en toute impartialité", de dire M. Snyder.

Le transatlantique est un jeu de détente, dit-on. Mais à en juger par la mine de cet homme, il n'en est rien. Mardi après-midi, les centres de l'âge d'or de Montréal organisaient une fête au parc Laurier. Cet après-midi, les personnes âgées sont invitées à assister à l'ouverture de Terre des Hommes, à la Place des nations à 14 heures, où elles pourront se procurer un visa gratuit pour la journée. (Photo Le Devoir par Alain Renaud).

"Canada-pensons-y"

"Canada — pensons-y" est le thème un peu cabalistique de la Semaine du Canada qui, du 24 juin au 1er juillet inclusivement donnera lieu à toutes sortes de manifestations sociales, culturelles et récréatives d'un océan à l'autre.

Ce thème a été proposé par le Comité Canada, un organisme autonome et apolitique qui regroupe des associations culturelles, professionnelles et industrielles. Ce comité appuie le régime fédéral de gouvernement comme étant "le meilleur moyen d'assurer l'avenir du pays et la diversité raciale et culturelle, atout le plus précieux du Canada" et il s'en prend aux "effets destructeurs de la politique séparatiste".

A montréal, le programme préparé comprend, entre autres choses, un défilé de 400 jeunes participants (corps de majorettes, cadets militaires) qui, le mardi 25 juin, partira de la Place des Arts pour se rendre à la Place Ville-Marie, vers midi et demi; des cérémonies du drapeau à midi et demi, Place Ville-Marie, les 26 et 27 juin; un défilé de mode, toujours à la même heure et à la Place Ville-Marie, le vendredi 28 juin: la célébration du jour du Canada, le lundi 1er juillet, à 14 heures, Place des Nations, à Terre des hommes, par deux heures de concert animé par le Conseil ethnique des arts folkloriques du Québec, des danses ethniques réunissant plus de 600 représentants, etc... Chaque jour le carillon Sun Life entonnera l'hymne national à midi.

Comment concilier vacances et sciences

Les étudiants des écoles secondaires et des collèges du Québec peuvent, pendant leurs vacances d'été, suivre un stage en sciences naturelles. Ces stages, organisés entre la mi-juin et le 1er septembre, permettent de concilier vacances et sciences.

Au nombre de sept, ces camps-écoles offrent à tous les jeunes qui ont le goût des sciences naturelles et de la vie au grand air la possibilité de suivre un stage d'une ou deux semaines.

Le haut-commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports a accordé une aide financière à ces camps-écoles. Voici les noms des camps, leur localisation et le nom du responsable à qui il faut s'adresser pour obtenir des renseignements supplémentaires:

— Camp Rolland-Germain, Frelishburg (près de Cowansville): M. Dominique Denis, 418-538-5050;
— Camp-école Chicobi, au bord du lac Chicobi (à 25 milles d'Amos): M. Gaston Gadoury, Guyenne, Abitibi-Ouest, 2434;
— Jeunes explos, Saint-Fulgence (près de Chicoutimi): M. Léo Brossard, 418-674-2459;
— Jeunes écologistes, Saint-Nérée (Bellechasse): M. Jacques Beaudoin, 418-837-8687;
— Camp Saint-Viateur, Fort-aux-Saumons (près de La Malbaie): M. Jean-Baptiste Genest, 514-274-3624;
— Jeunes biologistes, Port-aux-Saumons: M. Louis Genest, 514-238-5311;
— Camp-école de Maiserets, Québec: M. Michel Tardif, 418-694-1371.

Promenades en forêt

L'Association forestière canadienne organise cet été, entre le 9 juillet et le 16 août, des rallyes-forêt d'une journée dans un boisé tout près de Sainte-Rose. Le rallye-forêt est un projet d'éducation forestière qui permet aux jeunes de vivre une journée en forêt en compagnie d'animateurs. Ces jeunes participent à une excursion sur un sentier d'observation de phénomènes naturels et réalisent des projets forestiers dans le but d'apprendre à aimer la forêt et à la protéger. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Michel Richer au 688-4552.

Voyages d'une journée

Le Service régional des loisirs de Montréal organise cette année encore des "voyages d'une journée" au Québec et particulièrement dans la région de Montréal. Une invitation spéciale est faite aux familles et aux personnes âgées. Pour d'autres renseignements, communiquer avec Jean-Pierre Gravel ou Richard Gauthier au 844-8473. Les réservations doivent être faites quinze jours à l'avance.

Du côté de la ferme

Le ministère de l'Agriculture du Québec informe tous les citadins qui organisent leurs prochaines vacances que plusieurs places sont encore disponibles sur les 150 fermes d'hébergement du Québec. Toutes des fermes ont été accréditées et déclarées aptes à recevoir des vacanciers. Informations supplémentaires au 643-2530 à Québec et au 873-4020 à Montréal.

M. Bourassa au Festival

La société d'accueil a confirmé que le premier ministre, M. Robert Bourassa, inaugurera officiellement le Festival international de la jeunesse francophone, le 13 août à Québec. Les préparatifs vont bon train même si la grève de la construction cause certains ennuis.

Athlétisme et créativité

C'est dimanche à 13 heures que se fera l'ouverture officielle du premier festival d'athlétisme et de créativité des écoles secondaires du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications, présidera aux manifestations. Environ 3,000 étudiants du Québec participeront à ce festival qui veut témoigner de la culture de la jeunesse québécoise à l'occasion des fêtes de la Saint-Jean. Toute la population est invitée à prendre part aux festivités, les 22, 23 et 24 juin à la polyvalente de la cité des Deux-Montagnes.

La Saint-Jean

La Corporation des Fêtes de la Saint-Jean, qui organise les festivités annuelles du 24 juin pour la région de Québec depuis 3 ans, ne recevra pas de subventions du gouvernement provincial cette année.

Le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, a expliqué qu'il avait plutôt préféré subventionner au montant de $10,000 la Société Saint-Jean Baptiste de Québec pour organiser la fête de cette année.

Depuis 1971, la Corporation des fêtes de la Saint-Jean était l'organisme subventionné par le Québec pour organiser les festivités à Québec. Le montant des subventions reçues depuis 3 ans s'élevait à $19,000.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS A VENDRE

Mobilier, salle à diner DE HAUTE QUALITÉ

Style espagnol classique, chêne; "El Rey, Hibriton"; table 72" x 44", 2 panneaux de 18", 8 chaises avec coussin vert. Bahut surmonté d'un vaisselier. Desserte - 42" x 19". Valeur $4,000. Prix demandé: $2,500.

Tél.: 376-6478 entre 6 et 9 p.m.

22-6-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

D'UNE MAISON DE CAMPAGNE; samedi 22 juin, 80 Desrochers, St-Hilaire. 25-6-74

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

APPARTEMENTS A LOUER

SOUS-LOCATION

(juillet et août)

rue Grosvenor près Reine-Marie, haut de duplex meublé, 4 chambres à coucher. Laissez votre nom à:

TÉL: 876-6600

22-6-74

CENTREVILLE, 1½, 3½, attrayant, métro, piscine, électricité et taxes payées, raisonnable. Tél.: 842-5818 JNO.

CAUSE DEPART, cédons bail, appartement 4½, récemment et joliment aménagé, libre entre le 1er et le 15 juillet. Tél.: 735-0763, 842-1183. (21-6-74)

A SOUS-LOUER, Ile-des-Soeurs, grand bachelor, 1½, magnifique vue sur fleuve, grand balcon, 5e étage, bail à partir de maintenant jusqu'au 1er mai 1975, $163.50 par mois. Tél: jour 285-3155, soir 761-5321. 22-6-74

EDOUARD-MONTPETIT, grand 3½, à sous-louer juillet et août, meublé ou non, calme, garage, $155. Possibilité de renouveler bail. Libre juillet. Tél.: jour 842-2233, poste 221, soir 733-3965. 25-6-74

ARTICLES A VENDRE

VEND 600 VOLUMES (philosophie et littérature) évalués à $1,800. Prix à discuter. M. Pilon 274-0563. 25-6-74

A VENDRE

"COLONIE DE VACANCES", 25 milles Nord Joliette, logeant 100 personnes. 40 arpents, lac artificiel, aussi excellent: Camp familial, centre retraite, terrain camping. Motel, Hôtel. Offre raisonnable acceptée. Tél.: (514) 695-4639 ou (819) 472-3552. 18-6-74.

AUTOS A VENDRE

PROCUREZ-VOUS une des meilleures voitures au monde: Volvo ou Fiat, dans leur catégorie des numéros 1. Fort Chambly Automobiles, 2575 Bourgogne. Chambly, 658-6623 ou 467-0461. 2-7-74

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chambly. Tél.: 658-6623. Dépositaire des produits Volvo-Fiat, vente, pièces, service. Prix compétitifs, service impeccable. Serge Bessette, Raymond Fortin. 22-6-74

CHARGER 1970, 2 portes, 318 V8, automatique, AM radio, parfaite condition, tél.: 342-9504 (après 6:00 heures p.m.). 25-6-74

VOLKSWAGEN, minibus 1973, 20,000 milles, particulier. Tél.: 632-6042. 28-6-74

CHALETS A LOUER

PRES STE-AGATHE, chalet suisse neuf, lac, piscine, tennis, louerais pour le mois d'août à gens recommandés. $400. Tél: 331-5509. 21-6-74

AUTOMOBILES

ÉPARGNEZ JUSQU'À $1,500

MAZDA

MOTEUR ROTATIF

BONI: Moteurs rotatifs portant garantie de 3 ANS ou 50,000 MILLES

Exemples: Modèle RX3 1974, sedan, équipé et incluant radio AM-FM et antirouille.

$4788.

Modèle RX3 1973, absolument neuf, sedan, équipé, comprenant radio AM-FM et protection antirouille. Rien que . . .

$3288.

Pour obtenir de plus amples informations sur ces offres et sur d'autres épargnes de voitures **MAZDA** *à moteur rotatif, communiquer avec:*

HERITAGE MOTORS

4428 ouest, rue Ste-Catherine (3 rues de Greene)

933-3675 21-6-74

BUREAUX À LOUER

BUREAUX DE MÉDECIN À LOUER

200 p.c. meublé et équipement de base fourni, service de secrétariat.

M. Vaillancourt 324-4816

22-6-74

CHALETS A VENDRE

MAISON CANADIENNE neuve, Domaine Ste-Agathe, 5½ pièces, 30'x32', foyer-pierre naturelle, salle de bains céramique, terrassement, chauffage électrique. Occupation immédiate. Tél: 256-3767 ou 1-819-326-5836. 1-8-74

AUX TROIS LACS, 3 milles d'Asbestos, terrain 90' x 335', $5,000. Tél: après 7 hres, 336-3250. 22-6-74

ST-SAUVEUR: Appelez seulement si intéressé, car vous ne pourrez résister à ce joli chalet suisse sur flanc de montagne, 2 foyers, décor enchanteur. M.L.S. C. Larivière 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 21-6-74

COMMERCES A VENDRE

COMMERCE DE FLEURS, en expansion à sacrifier cause départ en Europe. Tél: le jour 737-2550, le soir 739-8381. 21-6-74

DIVERS

GROUPE DE RECHERCHE en éducation

avantageusement connu, désire diversifier et augmenter sources de subvention pour assurer projets à long terme.

Toute personne ou organisme pouvant subventionner recherche en éducation est priée d'écrire à:

Case 191, Le Devoir

Éditeurs, prière de vous abstenir.

25-6-74

EN VUE DE PARTICIPER à une recherche en psychologie (Université de Montréal) recherche d'un grand intérêt scientifique, nous serions reconnaissants d'obtenir la collaboration de parents francophones ayant un bébé (garçon ou fille) âgé de 2½ mois à 3½ mois et résidant à Montréal; en juillet 1974. Prière de téléphoner au 342-4667 — 343-7632. 25-6-74

DÉMÉNAGEMENTS

Votre déménagement s'en vient . . .

Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec?

Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.

Hydro-Québec

21-6-74

DEMANDES D'EMPLOI

RÉDACTEUR professionnel ferait tout travail de rédaction sur commande (travaux de recherche, rapports, articles, curriculum, etc.) Aussi dactylographie et correction de manuscrits. Réjean Lévesque 527-2718. 21-6-74

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél: 658-5194 frais d'appel interurbain acceptés. 30-6-74

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

SHERBROOKE OUEST, coin Ste-Famille, 3,000 p.c. Air climatisé, rez-de-chaussée, immédiatement. Tél.: 842-5819 et 845-3151. 21-6-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

FERMES À VENDRE

ST-PHILIPPE DE LAPRAIRIE: Ferme de 120 arpents avec une très bonne maison de campagne, ruisseau, autres bâtiments, beau site à 10 milles de Montréal, excellent terrain. Pris: $50,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127 Immeubles Carbonneau, courtiers 21-6-74

STE-HÉLÈNE: ferme 76 arpents en culture, en bon ordre, garage et remise à grains et porcherie en tôle, autres bâtiments, aubaine. Photo M.L.S. Willie Boutin 653-7841 ou 653-2959. Immeubles Carbonneau Courtiers. 21-6-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE

bilingue

Possédant expérience légale ou l'équivalent.

L'emploi:

Pour une étude légale ayant ses bureaux à la Place Victoria à Montréal.

S.V.P. Communiquez avec:

M.R. Smith 878-4311

21-6-74

SECRÉTAIRE BILINGUE

possédant

- sténo dactylo dans les deux langues
- Agée de 20 à 30 ans.

Très bonnes conditions de travail.

Ecrire en faisant parvenir un curriculum vitae à:

M. Pasqualetti, SONY OF CANADA, 4058 ouest, Jean-Talon, Montréal. 25-6-74

SECRÉTAIRE

Centreville, parfaitement bilingue, traduction. Travail intéressant pour organisation de service social. Salaire selon qualifications.

Tél: 282-3555

22-6-74

SECRETAIRE BILINGUE, un an d'expérience, initiative, bon jugement, aimant travailler seul, bureau du Vieux-Montréal. Tél: 288-9046. 22-6-74

HOMMES DEMANDÉS

Importante firme spécialisée en film radiographiques a besoin d'un:

TECHNICIEN

compétent et bilingue

pour le service de processeurs automatiques de film.

Libre pour voyager Montréal et province de Québec.

Nos employés sont avertis de la publication de cette annonce.

Envoyez les qualifications et salaire demandé à:

Case 192, Le Devoir

25-6-74

COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

recherche

DEUX REPRÉSENTANTS

25 ans et plus avec auto et mariés de préférence. Ces personnes sont dynamiques et possèdent un réel désir d'atteindre le succès. Revenus selon degré d'ambition. Pour entrevue appelez Lucien Thétrault.

321-9450

22-6-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

GAGNEZ DE L'ARGENT, à temps perdu. Si vous avez 2 heures de libre par jour, nous vous donnerons la formation nécessaire. Tél.: Montréal 523-6043 ou écrire en donnant, nom, adresse et numéro de téléphone, à C.P. 381, Succursale De Lorimier, Montréal 178, en demandant Jean-Marc. 25-6-74

REPRÉSENTANT(E) d'âge mur, à commission, expérience, voiture, possibilité $500 et plus/semaine, pour clinique de santé par la psycho-relaxation. Sur rendez-vous seulement. Tél.: 845-5544 de 2h. à 6h. p.m. 21-6-74

GENS MARIES, revenus supplémentaires à temps partiel. Ecrire Lema C.P. 353, Rosemont, Montréal H1X 3C6. 26-6-74

SONT DEMANDES, un cuisinier qualifié, un maître d'hôtel, une lingère. Tél.: 236-9919 de 9 hres à 17 hres. (25-6-74)

LOGEMENTS DEMANDÉS

APPARTEMENT de luxe meublé, 3 chambres à coucher ou grand appartement à 2 chambres, situé Westmount, centreville ou Ville Mont-Royal, période de 6 semaines à 2 mois, à partir du 1er juillet. Loyer très généreux. Tél.: 844-3741, poste 253. (21-6-74)

LOGEMENTS À LOUER

MARQUETTE-PARC LAFONTAINE, une seule belle grande pièce, 5 grandes fenêtres, entrée privée, chauffée, éclairée, cuisinière et glacière électrique. $110 par mois. Tél.: 849-1966 ou 849-1854. 28-6-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

ÉTUDIANTS

Comment préparez-vous votre avenir ? Avez-vous déjà pensé à faire carrière en

GESTION DE PRODUCTION

Comme chef de file dans l'industrie manufacturière du Québec nous avons confiance en l'avenir. En est-il de même pour vous ? Si vous voulez en connaître plus long sur les nombreuses opportunités offertes chez Dominion Textile Ltée et si vous êtes intéressés à obtenir une

BOURSE D'ÉTUDES

complétée par une période d'entraînement pratique. Lisez bien ce communiqué.

Les candidats que nous recherchons doivent avoir complété leur

PREMIÈRE ANNÉE DE CEGEP

et être prêts à faire face aux défis qu'offre un milieu dynamique et progressif. Les candidats choisis recevront un diplôme d'études Collégiales en science textile après deux années d'études, durant lesquelles ils seront rémunérés et pourvu d'un emploi d'été.

Écrivez au bureau de la Compagnie le plus près de chez-vous avant le 1er juillet ou renseignez-vous au Centre de main d'oeuvre.

dominion textile limitée

21-6-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JÉRÔME

OFFRE D'EMPLOI

OPÉRATEUR-PROGRAMMEUR

FONCTIONS:

Sous la direction du responsable en informatique, l'opérateur-programmeur,

— assure le fonctionnement du terminal 3780;
— modifie les jeux des systèmes;
— établit et prépare les diagrammes;
— écrit et teste ses programmes;
— prépare les cahiers de procédures, les manuels d'opération, etc. . . .;
— au besoin, il occupe tout autre tâche connexe.

EXIGENCES:

— avoir terminé le secondaire V;
— avoir une connaissance du COBOL et des cartes JCL;
— avoir une expérience pertinente de 2 ans en programmation.

TRAITEMENT:

Selon l'échelle.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:

Le 3 septembre 1974

Adresser "CURRICULUM VITAE" avant le 28 juin 1974 à:

Madame Madeleine L. Perreault, Directeur des Services du personnel Commission scolaire Saint-Jérôme 1010, boulevard Labelle Saint-Jérôme, Qué. J7Z 5N6

22-6-74

MAISONS A LOUER

N.D.G. 8½. Foyer, garage, cour, transport facile, $300. Tél.: 484-7223 de 5 heures à 7 heures. 25-6-74

BROSSARD, secteur M. split-level, 4 chambres salle de jeux, salle de bains; clôturé, paysagé, bail 2 ans, $300. Tél.: 676-5851. 22-6-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

Nous recherchons

Une agence immobilière

Composée de deux ou trois représentants avec courtier. Notre organisation répondra avec empressement. Prière de contacter:

M. Parent 354, rue Wellington London, Ontario. (1) (519) 672-2222

25-6-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.ph.L. ès lettres. Té.: 524-3852. J.N.O.

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

ST-ZENON, bord d'un beau grand lac, terrain 120' x 200', maison mobile 60 pieds de long, installée, meublée entièrement, grand garage, chauffé électricité. $16,500. Tél: 274-2052. 21-6-74

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

ROSEMONT: Bâtisse semi-commerciale, très bon revenu, financement facile, à exploiter tel quel ou possibilité en centre commercial ou professionnel. Photo MLS. Faites votre offre. Nicole Tremblay, 259-3777 ou 253-2989. Immeubles Carbonneau, courtiers 21-6-74

VARENNES, 6 logements, revenus intéressants, très belle propriété, propre. A ne pas manquer. M.L.S. Appelez Jacqueline Brassard 655-7611 ou 652-9691. Immeubles Westgate Courtiers 21-6-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

ST-BRUNO: A tout Seigneur tout honneur! Luxe, confort, espace et beauté s'unissent pour faire de ce bungalow style ranch l'achat idéal pour les connaisseurs. 40' x 108', 8 grandes pièces, garage double, portes électriques, piscine creusée, immense terrain de 29,800 p.c. Le tout dans un secteur choisi de St-Bruno. Prix demandé $125,000. Photo M.L.S. Demandez Nicole Tanguay 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Courtiers. 21-6-74

ST-LAMBERT: Quartier de prestige, 2e maison de River Side Drive, magnifique duplex 2-5½ pièces, garage double, superbe jardin avec arbres matures. M.L.S. Communiquez avec Paulette Vincelette 679-8220 ou 670-9355. Immeubles Westgate Courtiers. 21-6-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

OUTREMONT

Résidence unifamiliale, près des écoles, parcs et Université de Montréal, offrant un spacieux hall d'entrée, une salle à manger séparée, 4 grandes chambres à coucher, 3½ salles de bains. Au sous-sol; une salle de séjour, une chambre extra. Les planchers sont en chêne, les fenêtres intérieures et extérieures en acier. Garage double, petit jardin. Nouvelle inscription exclusive.

Mme Andrée Trudeau 733-1871 ou 735-6381

FIDUCIE DU QUÉBEC

courtiers

21-6-74

ST-BRUNO: Pour ceux qui connaissent la bonne construction! Bungalow 24' x 51', 1961, tout brique, foyer brique romaine dans salon, salle à diner séparée, 3 grandes chambres, sous-sol semi-fini, possibilité d'un permis commercial si demandé pour petit commerce au sous-sol. Magnifique terrain 9,360 p.c. Prix demandé $48,000. Nicole Tanguay 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate Courtiers. 21-6-74

STE-JULIE: Bungalow papier brique et bois, cuisine 13' x 10.5', 2 chambres à coucher, salon, cave, cimentée, 7 pieds. Idéal pour couple seul, près de toutes commodités. Photo M.L.S. Prix $14,000. Geneviève Renaud 653-2496 ou 467-0135. Inmeubles Westgate Courtiers. 21-6-74

ST-HILAIRE, magnifique domaine sur le bord du Richelieu, authentique cottage canadien 14 pièces, 5 chambres, salon 15' x 29' avec foyer pierre naturelle, salle à dîner, salle familiale avec installation complète pour projection de films, splendide jardin d'hiver quai de 60 pieds, piscine creusée, etc. M.L.S. Appelez Fabienne Boulanger 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate Courtiers. 22-6-74

OUTREMONT: magnifique cottage semi-détaché, Querbes, près Elmwood, 4 chambres en haut, grand sous-sol fini, 3 salles de bains, petit jardin, $46,000 avec une première hypothèque de $27,000 à 10¼%. Tél: 672-7922. (pas d'intermédiaire). 22-6-74

BOUCHERVILLE, luxueuse demeure construction récente, spacieuses pièces, grand terrain paysagé. Cette maison comprend trop d'items de grand luxe pour être énumérés ici. Photo M.L.S. Pour information: André Houle 655-7611 ou 655-7285. Immeubles Westgate courtiers. 21-6-74

ST-HUBERT: Magnifique résidence en pierre, de style unique, 8 grandes pièces, foyer, salle à manger "Novelec", particularités charmantes. Photos M.L.S. A. Barabé, 678-8060 ou 678-6501. Immeubles Carbonneau, courtiers. 21-6-74

REPENTIGNY, bungalow 6 pièces, paysagé, bord rivière l'Assomption. Sous-sol fini, entrée privée, garage. Tél.: 581-5939. (21-6-74)

PROPRIÉTÉS A VENDRE

ICR IMMEUBLES **Carbonneau** REALTIES INC.

655-9400

VERCHÈRES

Vieille maison, pierre-des-champs, **centenaire,** $55,000. avec 3 arpents, 20 arpents - $65,000. Vraie beauté. (M.L.S.) Gilles de Courval, **655-9400** ou **677-1216.**

LONGUEUIL

Dernière chance - **bâtisse commerciale,** district commercial de Longueuil. Faites vite. (M.L.S.) Gilles de Courval, **655-9400** ou **677-1216.**

ST-MARC-SUR-RICHELIEU

Site enchanteur sur Richelieu, 108 arpents approx. Beau bungalow, grange, étable, instruments agricoles. A ne pas manquer. (M.L.S.) Gilles de Courval **655-9400** ou **677-1216.**

LONGUEUIL

Dépanneur-variétés, très rentable, place achalandée, profit illimité pour ceux aimant les affaires. (M.L.S.) Gilles de Courval, **655-9400** ou **677-1216.**

BOUCHERVILLE

Restaurant licencié avec service de livraison alternatif, incluant bâtisse avec logement, 10 pièces au-dessus et dépendance. (Exclusif) Roger Champagne, **655-9400** ou **655-7021.**

LONGUEUIL

Triplex semi-détaché, 3 x 4½, chacun chauffage électrique, près C.T.M. (M.L.S.) Roger Champagne, **655-9400** ou **655-7021.**

BOUCHERVILLE

Seigneurie, bungalow, 6 pièces, garage, terrain 10,800 pieds. Balance hypothèque 6¼%. (M.L.S.) Roger Champagne, **655-9400** ou **655-7021.**

BOUCHERVILLE

Bungalow, 7 pièces, garage, terrain 12,522 pieds (M.L.S.) Roger Champagne, **655-9400** ou **655-7021.**

ST-EUSTACHE

Terrain 35,000 pieds, bordure Rivière Mille-Iles. (M.L.S.) Roger Champagne, **655-9400** ou **655-7021.** 21-6-74

BELOEIL, split level brique, cuisine, salle dîner, grand salon, 3 chambres, salle jeux, buanderie, lave-vaiselle $48,000. M.L.S. Carmen L'Heureux 467-0285 ou 467-4769. Immeubles Westgate Courtiers. 21-6-74

PROPRIÉTÉS A VENDRE

VIEUX LONGUEUIL

Cottage exclusif

De Normandie, près St-Charles. 7 belles pièces. Vous serez séduits par le charme et la qualité de cette demeure, la beauté de ce site unique avec un terrain de 225 pieds de profondeur. Prix demandé: $65,000. Sur rendez-vous seulement.

IMM. GUEYMARD INC.

courtiers

677-5216 21-6-74

ST-HUBERT: Besoin d'un revenu supplémentaire. Triplex avec dépanneur récemment rénové. 2-4½, poêle et four encastrés, à refinancer. Ne manquez pas cette occasion prix $17,500. M.L.S. Appelez Luc Delorme 678-9415 ou 672-7370. Immeubles Westgate Courtiers. 22-6-74

ANJOU: Duplex 2 x 5½, construction récente, très grandes pièces, salle de séjour, et toilette au sous-sol. Photo MLS. Appelez Nicole Tremblay, 259-3777 ou 253-2989. Immeubles Carbonneau, courtiers. (21-6-74)

ST-JEAN: "La Canadienne" antique en pierre des champs, très grand terrain, décoration rustique, clôture de perche. Prix: $38,500.00 (M.L.S.) C. Larivière 658-6681, ou 348-6831. Immeubles Westgate Courtiers. 21-6-74

STE-ROSE, Laval, sans agent d'immeubles, bungalow brique et pierre, excellente construction, foyer, patio, piscine de surface, terrain clôturé, hypothèque 6¼%. Tél.: 625-1042. 25-6-74

TERRAINS A VENDRE

ANNONCIATION, magnifique terrain 20 arpents boisé. 2,800 de rivière poissonneuse sur le terrain. Idéal pour placement ou développement. Pour informations après 18:00 hres à 738-5193 (25-6-74)

ANNONCES CLASSÉES

SERVICE... IMPECCABLE

ATTENTION... SOUTENUE

RÉSULTAT... ASSURÉ

844-3361

Compétence:

Mme Turgeon

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Fiducie du Québec

une institution du Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

ST-SAUVEUR

Chalet de ligne "A", 4 chambres, salon avec foyer. Intérieur en pin de Colombie, parquets en marqueterie. Sous-sol plein hauteur. Vendu meublé à prix raisonnable.

MORIN HEIGHTS

Chalet de style "Normand", 4 chambres, salon avec foyer, cuisine fonctionnelle, piscine chauffée, garage. Vendu meublé à $40,000.

STE-AGATHE

Chalet Suisse, fini hiver-été, meublé à neuf, 3 chambres, immense foyer, tapis mur-à-mur. **Endroit paisible et vue magnifique.** Prix: $29,500.

STYLE RANCH

A quelques minutes de St-Sauveur. **Réelle aubaine pour le bricoleur.** Grande maison neuve 78' x 24' nécessitant quelques travaux de finition. Salon avec foyer en pierre, cuisine, salle à manger séparée, salle de séjour, 5 chambres, salle de bain et salle de lavage. Faites une offre. Prix: $47,800.

BARKMERE

Au lac à la Truite, **seul chalet sur le lac,** finition intérieure et extérieure en pin, 3 chambres, grand salon avec foyer. Endroit privé pour amateur de pêche. Prix: $25,000. On doit vendre. Toute offre raisonnable considérée.

NEW-GLASGOW

A 2 pas du golf sur le bord de la rivière, bungalow de 2 chambres, salon avec foyer, salle à manger séparée, grande galerie grillagée. Prix: $25,000.

LUCILE LAVIGNE - Tél.: 1-227-5216

courtiers

21-6-74

TERRAINS À VENDRE

TERRASSE ORFORD

TERRAINS BOISÉS 20,000 pi. carrés SEULEMENT 14¢ le pied

Nous sommes situés à environ:

* 10 milles de Sherbrooke
* 5 milles de Magog
* 3 milles autoroute des Cantons de l'Est - Sortie 69
* 2 milles du Parc du Mont Orford

Chemin Pavé - Autobus Scolaire

Tél.: 1-819-843-1717 Jour
1-819-843-6372 Soir
1-819-843-2190 Soir

VENEZ CHEZ NOUS . . . VOUS ÉTABLIR CHEZ VOUS

25-6-74

les MOTS CROISÉS du Devoir

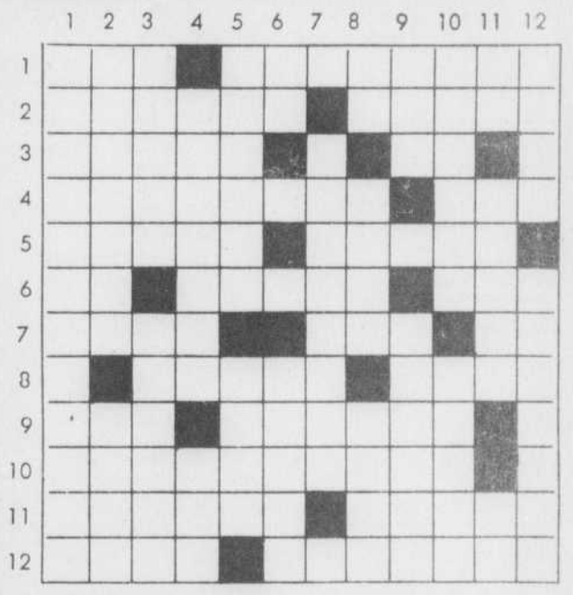

Horizontalement

1—Eructation. — Qui plie aisément.
2—Orthographier. — Religion et civilisation des musulmans.
3—Sans expression. — Lac des Pyrénées.
4—Permis. — Autocar.
5—Ecrivain norvégien; auteur de Maison de poupée. — Latex séché, extrait des capsules mûres de diverses variétés de pavot somnifère.
6—Strontium. — Résultat de la soustraction. — Point cardinal.
7—Poete grec de l'époque primitive. — Trois fois. — Sélénium.
8—Perturbation violente de l'atmosphère. — Enlèves.
9—Rayon. — Huile volatile extraite de la fleur d'oranger.
10—Qui ne peut être gagné.
11—Qui se fait le long des côtes. — Sorte de canard.
12—Prince troyen. — Supérieur, remarquable.

Verticalement

1—Personne qui réalise (fém).
2—Mois de l'annee. — Petit âne.
3—Un nombre. — Manière de doigter.
4—Introduire. — Cri de douleur.
5—Arrête la marche d'une machine au moyen d'un frein. — Etre spirituel.
6—Chemin de halage. — Sorte.
7—Restera en équilibre à la surface d'un liquide. —
8—Onze. — Arme ancienne. — Du verbe obeir.
9—Préfixe égalitaire. — Humaniste et historien français, né à Paris (1661-1741).
10—Investissement d'une ville, d'un pays, d'un port pour lui couper toute communication avec le dehors. — Entre le chaud et le froid.
11—Adverbe de lieu. — Divertit. — Dans.
12—Titre des descendants de Mahomet. — A la fin du repas.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Q	U	E	U	S	O	T	■	A	B	R	I
2	U	L	T	R	A	M	O	N	T	A	I	N
3	I	C	I	■	C	E	L	E	R	I	T	E
4	N	E	R	F	■	L	U	M	E	N	■	P
5	A	R	E	A	G	E	■	A	S	■	A	T
6	I	O	■	N	A	T	A	L	■	I	R	E
7	R	I	P	O	S	T	A	I	E	N	T	■
8	E	D	E	N	T	E	R	O	N	S	■	A
9	S	E	N	■	R	O	N	C	I	A	L	■
10	■	■	A	V	I	O	N	■	A	S	P	E
11	P	A	L	O	T	S	■	E	N	T	E	S
12	O	M	E	L	E	T	T	E	■	A	X	E

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 10 octobre 1972 a Canadian Affiliated Financial Corp. de toutes les créances présentes et futures, payables à Stratc Glide Industries Limited a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 13 juin, 1974 sous le numéro 2527584 et Nauta Limited 13 juin, 1974 sous le numéro 2527581, et A. L. Group Limited le 13 juin, 1974 sous le numéro 2527582, et The Angot Group Limited le 13 juin, 1974 sous le numéro 2527583 et White Electronic Development Corporation (1966) Limited le 13 juin 1974 sous le numéro 2527585.

Le 18 juin 1974
Canadian Affiliated Financial Corp.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500 05-007538-745

RAYMOND HEROUX camionneur, résidant et domicilié au 7724 rue De Teck, en les Ville et District de Montréal,

demandeur

-contre-

BRIAN MacDONALD, autrefois résidant et domicilié au 4300 est, de la rue Maisonneuve, suite 424, en les Ville et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à BRIAN MacDONALD, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 14 juin, 1974

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Lapointe, Rosenstein & Ass.,
1117 ouest rue Ste-Catherine
suite 923 Montreal
H3B 1H9

Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500 12-043310-741

DAME REJEANNE GUERNON, ménagère, épouse légalement séparée de corps et de biens de Jean-Paul Désormeaux, résidant et domiciliée au 6000 Albani, App. 1, Montréal, District de Montréal

Requérant

-vs-

JEAN-PAUL DESORMEAUX, d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé JEAN-PAUL DESORMEAUX est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 14 juin 1974
(S) JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

ME HELENE LEDUC
HARGREAVES, MONETTE,
TRUDEL, LEDUC
5125 du Trianon, suite 230, Mtl

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCE DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-042697-742

Dame MARIONNA CARACCIOLO,

requérante

-vs-

GUISEPPE RINALDIS,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GUISSEPPE RINALDIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce, qu'il sollicite contre vous.

St-Laurent, ce 14 juin 1974

DESCÔTEAUX, ROSEN & LAVERDURE
Mes Descôteaux, Rosen & Laverdure,
avocats
a/s
696 boul. Ste Croix,
St-Laurent, 379, Québec.

JACQUES PERRON,
régistraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-042-130-744

DAME DIANE THIBODEAU, épouse mariée sous le régime de la société d'acquets à Michel Mainville, résidant et domiciliée au 4937, boul. Rosemont, à Montréal, district de Montréal,

Requérante

-vs-

MICHEL MAINVILLE, d'adresse inconnue,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MICHEL MAINVILLE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 14 juin 1974
(S) JACQUES PERRON
Registraire

Me Johanne Gagnon Trudel
5125, rue du Trianon
suite 230
Montréal H1M 2S5

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DIVISON DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO 12-500-041-642-749

DAME PAULINE DUFORT, épouse contractuellement séparée de biens de Gérard Belval, demeurant et domiciliée au 6788 rue Des Ecores, dans les cité et district de Montréal,

Requérante

-vs-

GERARD BELVAL, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, GERARD BELVAL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, LE 12 JUIN 1974
JACQUES PERRON
Registraire C.S.M.

LABELLE CHARBONNEAU & VILLEMURE
4935 est rue Beaubien
Suite 103
Montréal, Québec
H1T 1V1

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO 500 02-016365-749

J. M. SEGUIN, rentier, domicilié et résidant au 90, rue St-François, en la ville de Rigaud, Province de Québec,

demandeur

-contre-

GASTON PILON, journalier, autrefois domicilié et résidant au 7301, de la 15e Avenue, en la Ville St-Michel, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à GASTON PILON, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 11 juin, 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Cousineau & Fernandez
3629 Boulevard Tachereau
St-Hubert J4T 2G3
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500 05-005930-746

MAX GLICK, gentilhomme retiré de la cité de Cote St. Luc, District de Montréal, et en cela résidant au 5713 rue Kincourt,

demandeur

-contre-

LABELLE EXPRESS LTEE., corps politique et corporation dûment incorporée, et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaire autrefois dans les cité et district de Montréal au 3737 Boul. Métropolitain est, et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à LABELLE EXPRESSE LTEE., à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 14 juin, 1974

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Lechter & Segal,
1440 Ste-Catherine ouest
suite 804
Montréal, P.Q.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-015428-746

VILLE DE MONTREAL, corps politique dûment constitué ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 275 est, rue Notre-Dame, ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

LUC AUBERT, gentilhomme, autrefois demeurant et domicilié au 249 rue De Courcelles, ville et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT a LUC AUBERT, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 14 juin, 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Côté, Péloquin et Ass.,
275 est, rue Notre-Dame
Montréal H2Y 1C6
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-043311-749

DAME VERONICA WILMA COOKE, ménagère, épouse commune en biens de Ronald McWhinnie, résidant et domiciliée en la Cité de la Salle, district de Montréal,

Requérant (e)

-vs-

RONALD McWHINNIE, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RONALD McWHINNIE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 14 juin 1974.

(S) W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE-ADJOINT

BARRIERE, NEUER & MENARD,
1024 Notre-Dame, Suite 3,
Lachine, P.Q.

Avocats de la Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-043165-749

DAME GISELE PAGE, fille de table, épouse commune en biens de J. Paul Simard, résidant et domiciliée au 14205 Montmartre, App. 2, P.A.T., District de Montréal,

Requérante

vs

J. PAUL SIMARD, d'adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé J. Paul Simard est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 juin 1974

(S) W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE

ME HELENE LEDUC
HARGREAVES, MONETTE,
TRUDEL, LEDUC
5125 du Trianon, suite 230,
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que M. Bernard Brasseur opérant sous les nom et raison sociale de BRASSEUR TRANSPORT ENRG., 6 rue St-Pierre, Roxton Pond, Qué. permis no: 17699-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis spécial de 4 mois ou jusqu'à décision finale de la Commission des Transports du Québec pour donner les services suivants:

1) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — TERRITOIRE — CITERNE — De tout point à tout point, et à ces points, dans un territoire qui a pour point central Roxton Pond, à destination des endroits situés dans un rayon de 75 milles dudit endroit, pour le transport d'eau par camion-citerne muni d'une pompe spéciale pour le remplissage et le vidage de piscines, pour le public en général.

2) TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL — CITERNE — Roxton Pond et les endroit situés dans un rayon de 5 milles de ladite localité, pour le transport d'eau par camion-citerne muni d'une pompe spéciale pour le remplissage et le vidage de piscines, pour le public en général.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur du requérant

PAQUETTE PAQUETTE
PERREAULT & RIVET
AVOCATS — BARRISTERS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500 02-019425-748

HEINRICH BAIER, Officier Cadet de la région, résidant au 7204 Avenue Chester, dans les cité et district de Montréal,

demandeur

-contre-

JORNE JONNE HANSEN, autrefois résidant au 1735 rue Duffcourt, app. 314, dans la cité de Lachine, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à JORNE JONNE HANSEN à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 14 juin 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Coblentz & Coblentz
555 Dorchester blvd. W.
Suite 1400
Montréal H2Z 1B1
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

(Aide Juridique)
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-043335-748

PAUL-EMILE LIMOGES

Requérant

C

SUZIE MOREAU

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée SUZIE MOREAU est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 14 juin 1974

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Mes Pilon & Lagacé, avocats,

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 12-042655-740

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

DAME HELENE CLOUTIER, de Montréal, District de Montréal,

Requérante,

-vs-

ROLAND LEMAY, autrefois domicilié et résidant à Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé, ROLAND LEMAY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 13 juin 1974

ME ANDRE BIBEAU

8ième étage
800 est, Boul. de Maisonneuve
Montréal,

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-016646-742

VILLE DE MONTREAL, corps politique dûment constitué ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 275 est, rue Notre-Dame, ville et district de Montréal.

demanderesse

-contre-

A. WALKER CAMPBELL, gentilhomme, autrefois demeurant et domicilié au 2487 rue Ryde, ville et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT a A. WALKER CAMPBELL, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 14 juin, 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Côté, Péloquin et Asc.,
275 est, rue Notre-Dame
Montréal, H2Y 1C6
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: (500) 12-043 324-742

DAME CLAUDETTE BOUCHER, épouse légalement séparée de corps et de biens de François Michaud, résidant et domiciliée au 3080, rue Bolduc, app. 3, à Montréal, district de Montréal,

Requérant(e)

-vs-

FRANÇOIS MICHAUD, d'adresse inconnue,

Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e) FRANÇOIS MICHAUD, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 14 juin 1974

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Me Johanne Gagnon Trudel
5125, rue du Trianon
suite 230
Montréal H1M 2S5

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-016646-742

VILLE DE MONTREAL, corps politique dûment constitué ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 275 est, rue Notre-Dame, ville et district de Montréal.

demanderesse

-contre-

A. WALKER CAMPBELL, gentilhomme, autrefois demeurant et domicilié au 2487 rue Ryde, ville et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT a A. WALKER CAMPBELL, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 14 juin, 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Côté, Péloquin et Asc.,
275 est, rue Notre-Dame
Montréal, H2Y 1C6
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-043293-746

DAME MARIE-CLAIRE VIAU, épouse commune de biens de Roger Adam, résidant et domiciliée au 9975 boul. Lévesque St-François, Ville de Laval district de Montréal,

requérante

-contre-

ROGER ADAM, domicile inconnu

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROGER ADAM est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 12 juin 1974

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Mes Gaudette & Audet
561 est, boul. Crémazie
Montréal, H2M 1L8
Avocats de la requérante

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mai, 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FORD SMITH COMPAGNIE LIMITEE a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 5e jour de juin 1974, sous le numéro 2524895. Ce 11e jour de juin, 1974.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ATLAS ARBOMETAL INC.

AVIS est par les présentes donné que ATLAS ARBOMETAL INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville De Montréal, s'adressera au ministère des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

MONTREAL, ce 13 juin, 1974.

MILTON L. KLEIN, C.R.
Procureur de ATLAS ARBOMETAL INC.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO 500 05-004559-744

KWOCK LEUNG SETO, des cité et district de Montréal.

demandeur

-contre-

DAME YIM FONG CHOW, autrefois résidant au 1220 rue Barclay, chambre 3, Vancouver, Colombie Britannique, et maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC,

Mise-en-cause

IL EST ENJOINT à DAME YIM FONG CHOW, à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 10 juin 1974

Claude Dufour
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Hadjis & Feng
1117 Ste-Catherine Ouest
Suite 706,
Montréal 110, P.Q.
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

(Aide Juridique)
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-043336-746

LISE TOURIGNY

requérante

vs

ROLAND DESROSIERS

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROLAND DESROSIERS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 14 juin 1974

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Mes Pilon & Lagacé, avocats,

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

500
No: 05-007711-748

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée par une loi du Parlement du Canada et ayant une place d'affaires à Ville Mont-Royal, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

ROGER ROY, empaqueteur, autrefois domicilié et résidant au 1700 rue Plante, dans la Ville de Brossard, maintenant de lieux inconnus

défendeur

-et-

REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAPRAIRIE, 214 rue St-Ignace à Laprairie,

Mis-en-cause

IL EST ENJOINT à ROGER ROY à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 14 juin 1974

Claude Dufour
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Malo, Wilhelmy & Ass.,
2197 est rue Sherbrooke,
Montréal, H2K 1C9
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

500
No: 12-043300-746

UBALD CAMPAGNA, vendeur, résidant et domicilié au 9975 Boul. Lévesque Ville de Laval, district de Montréal,

requérant

-contre-

DAME CECILE PLAMONDON, épouse séparée de corps de Ubald Campagna, de domicile inconnu,

intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME CECILE PLAMONDON, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divroce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal le 12 juin, 1974

Jacques Perron
Registraire

Mes Gaudette & Audet
561 est, Boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8
Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

500
No: 05-008094-748

THE ROYAL BANK OF CANADA, corps politique et corporation, dûment incorporé, et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal au 1 Place Ville Marie,

demanderesse

-contre-

DAVID MARKOWITZ, de la cité de Hallandale, état de Floride, un des Etats-Unis d'Amérique et en cela résidant au 506 Hisbiscus Drive,

défendeur

-et-

GRAFFIC ESTATES LIMITED, corps politique et corporation, dûment incorporé, et ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires dans la cité de Outremont, District de Montréal au 970 MacEachran Avenue

Tierce-saisie

IL EST ENJOINTa DAVID MARKOWITZ à l'intentign duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 14 juin 1974

Claude Dufour
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Ogilvy, Cope & Ass.,
1 Place Ville Marie
Suite 700, Montréal 113
P.Q.
Avocats de la demanderesse

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 22 mai 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à RELIABLE MANUFACTURING & SUPPLIES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12ième jour de juin 1974, sous le numéro 2527178. Ce 13ième jour de juin 1974.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que HOWARD LEONARD ABRAMS, étudiant; domicilié et résidant au numéro 1133 Reynald, Chomedey, Ville de Laval, District de Montréal, Province de Québec, s'adressera au Ministère de la Justice afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de: "HOWARD LEONARD ALBERT".

MONTREAL, 11 juin 1974

TARTE & HENRY
PROCUREURS DU REQUERANT
897 ouest, rue Jean-Talon,
Montréal, Qué.

Province de Québec
District de Montréal

"Avis est donné par le soussigné, qu'une requête en homologation d'un acte de changement de régime matrimonial par ANGELO PETARDI et son épouse TERESA D'AQUILA tous deux domiciliés au 7710 Bois Chatel, St-Léonard, Province de Québec, sera présentée à la Cour supérieure du District de Montréal, Division des Pratiques, Chambre 2.16 du Nouveau Palais de Justice, à Montréal, le dix-huit juillet mil neuf cent soixante-quatorze (1974) à neuf heures trente de l'avant-midi ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, le tout en conformité avec l'article 1266 du Code Civil de cette Province et de ceux auxquels il se rapporte."

LOUISE LORTIE, notaire

Je Rosaire Bissonnette DEMANDE à la Commission des Transports du Québec l'autorisation d'effectuer le service suivant: —

CLASSE de PERMIS: Service d'Autobus — Transport saisonnier — Catégorie économique — SERVICE: Transport de 45 à 50 enfants déficients mentaux (accompagnés de moniteurs) venant des Municipalités de St-Hilaire, Otterburn Park, Beloeil, McMasterville, St-Basile le Grand et St-Bruno à destination de l'école Notre-Dame à Otterburn Park, et retour. Ce service sera donné 2 fois par jour, du lundi au vendredi du 2-7 au 16 août 74. Le coût du transport est défrayé par le programme de Perspectives-Jeunesse.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 500-12-041390-745

DAME MARIE BLANCHE PRIMEAU,

requérante

vs

JEAN GUY LAUZIER

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, JEAN GUY LAUZIER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 14 juin 1974

Mes Lechter & Segal,
Suite 804,
1440 Ste Catherine St. Ouest,
Montréal, P.Q.

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril, 1974, par lequel Artoptic International (Canada) Ltd., a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 19 avril, 1974, sous le numéro 2509931 Banque de Montréal 19 avril, 1974.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

ASSIGNATION ET TRANSFERT DES LIVRES ET DETTES

Entre:

KIRBRA SALES & SERVICES LTD., corporation, dûment incorporée, ayant son bureau chef dans la ville de Montréal, province de Québec.

-et-

DODWELL & CO. LTD.,

Avis est donné que conformément à la loi et particulièrement article 1571c et sq. du Code Civil, Kirbra Sales & Services Ltd., a transféré ses livres et dettes à Dodwell & Co. Ltd.,

Montréal 7 juin, 1974

Me Gerald Y. Green
10 St-Jacques ouest
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que CAN-AM DISTRIBUTORS AND WAREHOUSE INC. 8361 de la Savane, Suite 1 Montréal H1J 1X4 et Route 1 P.O. Box 108A, Big Cabin, Oklahoma 74332 permis no: 16057-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec. La classe: Transport restreint — longue distance — route restreinte contrat. Transport à contrat pour le compte de H.G. Snyder Trucking Inc. en vertu des clauses a) b) c) d) e) f) g) du permis numéro 16057-V.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: GAETAN CHAMPAGNE/
AVOCAT
Procureur du requérant

PAQUETTE PAQUETTE
PERREAULT & RIVET
AVOCATS — BARRISTERS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 500 12-043309-743

DAME CHRISTIANE ROY, ménagère, épouse commune en biens de Jean-Claude Bédard, résidant et domiciliée au 8105 Lafontaine, App. 103, Montréal, District de Montréal,

Requérant (e)

-vs-

JEAN-CLAUDE BEDARD, d'adresse inconnue,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) JEAN-CLAUDE BEDARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 14 juin 1974
(S) JACQUES PERRON
REGISTRAIRE
Me Hélène Leduc
HARGREAVES, MONETTE, TRUDEL, LEDUC
5125 du Trianon, suite 230,
Montréal, Qué.

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, du lot 6-5 situé au nord-ouest de la rue Workman et au sud-ouest du boulevard Georges-Vanier — Plan W-58 St-Antoine C.S.M. 16-000 111-74

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 août 1974, à 10.00 heures, à 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribunal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 8 octobre 1973 conformément au plan d'expropriation W-58 St-Antoine.

Les immeubles ou partie d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre du Quartier St-Antoine de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Article	Numéro de cadastre	Subdivision	Numéro de rue	Propriétaire
1	6	5	2211A-2209 rue Workman	Jean L. Brosseau

HOTEL DE VILLE,
MONTREAL.

MARC BOYER
Greffier de la Ville

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, aux fins d'une ruelle, d'un certain immeuble situé au nord-ouest de la rue Marie-Anne, entre les rues Clark et St-Urbain — Plan C-39 St-Jean-Baptiste C.S.M. 16-000 213-73

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 août 1974, à 10.00 heures, à 360 rue St-Jacques, à Montréal, le Tribunal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 13 septembre 1967 conformément au plan d'expropriation C-39 St-Jean-Baptiste.

Les immeubles ou partie d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre du Village Incorporé de St-Jean-Baptiste de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Article	Numéro de cadastre	Subdivision	Numéro de rue	Propriétaire
1	P-460	—	4397-93 St-Urbain	Ciro Boniello

HOTEL DE VILLE,
MONTREAL.

MARC BOYER
Greffier de la Ville

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, aux fins d'une cour de voirie, de certains terrains situés au nord-ouest du boulevard Maurice-Duplessis de part et d'autre de la Soixantième avenue. — Plan M-32 Rivière-des-Prairies C.S.M. 16-000 045-74

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 août 1974, à 10.00 heures, à 360 rue St-Jacques à Montréal, le Tribunal de l'Expropriation de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 5 juin 1972 conformément au plan d'expropriation M-32 Rivière-des-Prairies.

Les immeubles ou partie d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Paroisse de la Rivière-des-Prairies de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

| Article | Numéro de cadastre | Subdivision | Numéro de r

Albert H. Murray, une légende du golf canadien

par Marc Thibeault

Il y a 13 ans, nous avons vécu deux très agréables entretiens avec un homme dont le nom est l'un des plus grands de l'histoire du golf au Canada, donc en Amérique du Nord puisque ce sport fut lancé sur notre continent en 1859 sur les plaines d'Abraham et, plus officiellement, en 1873 avec l'ouverture du club Royal Montréal et, en 1874, avec la fondation du club Royal Québec, dont le terrain fut prêt en 1876.

Albert H. Murray, 86 ans, est décédé il y a trois jours.

Il était né à Nottingham, Angleterre, le 3 septembre 1887. L'année suivante, son père, tailleur de pierres, émigra à Toronto où il devait, entre autres, façonner toute la pierre des tours de l'ancien hôtel de ville. Comme la maison paternelle n'était qu'à un demi-mille du club de golf Toronto, le jeune Albert, dès l'âge de 8 ans s'y rendait souvent. A l'âge de 10 ans, il y devenait cadet (les Ecossais transformèrent le mot en "caddie" en le prononçant mal), son premier cachet étant de 20 sous pour une ronde de 18 trous.

Deux ans plus tard, à l'âge de 12 ans, Albert Murray gagnait son premier tournoi, celui des cadets de la région torontoise, et sa première bourse, $5.

Derrière la maison paternelle, Joseph Seagram avait fait construire une piste privée pour y exercer et entraîner ses chevaux. "A 5 heures du matin, avec le consentement de M. Seagram mais non celui de mon père, je montais les chevaux et je les exerçais. J'eus vite le désir de devenir jockey. Ce fut d'ailleurs ma première ambition car j'aimais encore ça plus que le golf", de nous expliquer, un jour, Albert Murray.

Mais son père l'obligea à abandonner ce rêve et le fiston accepta un emploi dans la boutique du pro, qu'on appelait ainsi même s'il n'y avait pas encore, du moins au Canada, de pro. Il lavait et réparait les bâtons de golf pour 75 sous... par semaine... et travaillait de 7 heures le matin à 9 heures le soir, 7 jours par semaine. Lorsqu'il avait du temps libre, il cirait aussi les souliers... ou lavait la vaisselle du chalet!

En 1901, on fit venir d'Angleterre un nommé Arthur Smith qui devait être le premier professeur de golf officiel au Canada, selon M. Murray. Peu après, on fit venir d'Ecosse un George Cumming qui devait ensuite se signaler comme compétiteur. Le jeune Albert apprit son métier des deux. De fait, en 1901, Murray construisit son premier bâton de golf (il devait en fabriquer des centaines par la suite — et nous en avons un, précieux, à la maison). Et en 1902, il avait si bien fait son apprentissage qu'on lui confia le poste de pro attitré du Toronto Golf & Hunt & Polo Club. Il n'avait que 15 ans et portait encore culotte courte! Et Murray commença à donner des leçons à raison de 75 cents la leçon, une somme qui, à la semaine de 7 jours de travail, avait été son premier salaire.

A Westmount

Son frère aîné Charles (décédé il y a plusieurs années et qui était aussi le père du regretté Ken Murray) était alors le pro du club de golf Westmount dans la banlieue de Montréal et invita Albert à se joindre à lui en 1903. L'année suivante, tous deux passaient au club Royal Montreal, alors situé à Dixie. En 1905 et 1906, Albert laissait son frère pour devenir pro à Québec avant de revenir à Montréal en 1907 comme pro de l'ancien club Outremont, qui partait du chemin de la Côte Sainte-Catherine et qui longeait la rue Dunlop. Il y resta jusqu'en 1913, alors qu'il fut nommé pro attitré du club Kanawaki à Caughnawaga, un superbe parcours de 18 trous (toujours le même) qu'il avait dessiné avec son frère Charles et qui demeure une des plus belles oeuvres des deux frères comme architectes de golf. Albert Murray devait en dessiner plus de 40 autres dont trois dans l'Etat de New York, un au Vermont, deux en Ontario, trois au Nouveau Brunswick et 27 au Québec, dont l'ancien Whitlock, les deux parcours de l'ancien Municipal (il en reste un quelque peu transformé), Grand'Mère, Knowlton, l'ancien Hampstead, Asbestos, Val Morin, Shawbridge, Boule-Rock, Saint-Jean, Hermitage, Belle Vue (les premiers 18 trous), Orléans, Bonniebrook, Saint-Patrice (où l'hon. Louis St-Laurent jouait), l'ancien Victoriaville, Métabéroutin et le Country Club de Montréal (appelé à être transformé dès cet été).

Albert Murray resta à Kanawaki jusqu'en 1920 avant de passer, de 1921 à 1925, au Country Club de Montréal sur la rive sud. Il quitta ce club en 1926 pour devenir pro à Beaconsfield où il resta jusqu'en 1942. Il avait donc enseigné le golf durant 40 ans.

Le champion

En cours de carrière, Albert Murray se révéla aussi un des plus grands golfeurs canadiens de l'époque. Compétiteur décidé possédant un style facile et élégant qui lui permettait de très bien maîtriser ses coups de départ et ses longs fers (c'est lui-même qui nous donna ces précisions), il gagna un nombre formidable de tournois.

Ses deux plus grands triomphes furent évidemment enregistrés en 1908 et 1913 alors qu'il gagna l'Omnium Canadien. Celui de 1908 fut disputé du 28 juin au 1er juillet sur le parcours Royal Montreal à Dixie. Il joua des rondes de 74-74-75-77—300. Ce n'était que la deuxième année que notre grand tournoi national se jouait en quatre rondes au lieu de deux et le nouveau champion venait d'améliorer par 6 coups le compte obtenu par le vainqueur (Percy Barrett) de l'omnium de 1907. Pour cette première grande victoire, Albert Murray toucha un premier prix de $100 (le vainqueur de cette année en aura un de $40,000) et une médaille d'or (le gagnant, de nos jours, obtient une sculpture esquimaude de $1,500). Albert Murray n'avait que 20 ans lorsqu'il gagna et il demeure le plus jeune golfeur à avoir remporté notre Omnium Canadien.

En 1913, le tournoi fut encore disputé au club Royal Montreal et Murray le gagna en jouant 74-75-74-72—295, sa ronde finale étant le plus bas compte réussi durant toute la compétition. Encore une fois, il reçut un premier prix de $100 et une médaille d'or que sa seconde femme et veuve, Flora, transforma en broche (la médaille d'or de 1908 est dans un coffret de sûreté).

Albert H. Murray, le gars qui joua déjà à Québec avec lord Willingdon et le comte Grey (il enseigna le sport à sa fille Dame Sybill aussi), avec le Prince de Galles au club Royal Montreal et avec John D. Rockefeller à Daytona Beach alors que celui-ci avait 92 ans, n'est plus. Mais il laisse derrière lui tant de grands moments du golf canadien qu'il n'est pas prêt d'être oublié. De fait, nous nous proposons bien de vous reparler de cet homme certes extraordinaire.

"Projet 80" (2)

Faute de moyens, le centre ne touche que 10% des enfants qui pourraient en bénéficier

par André Tardif

"Nous amenons parfois les enfants en Métro, 300 ou 400 à la fois, par jour de pluie. Au début, les conducteurs n'aimaient pas ça du tout, car nous monopolisions presque toute une rame. Aujourd'hui, ils y sont habitués et nous accueillent fort bien.

"Jusqu'à l'été 1972, nous amenions camper jusqu'à 120 jeunes à la fois durant une semaine, à notre terrain champêtre près de Rigaud. Malheureusement, nous avons dû cesser cette initiative l'an dernier parce que nous n'avions plus les moyens financiers de les transporter aussi loin. Louer un autobus est devenu aujourd'hui un luxe presque inabordable.

"Au début du projet il y a six ans, j'amenai un groupe d'enfants âgés de 8 à 16 ans se baigner à une piscine de l'ouest montréalais. Plus de la moitié n'avait jamais été en autobus auparavant, encore moins en Métro."

Keith Busch, directeur-fondateur de "Projet 80", un centre de loisirs établi au coeur de l'un des quartiers les plus défavorisés de Montréal, n'en finit pas de raconter ce que lui et son équipe ont appris, et tenté de corriger, depuis qu'ils y sont installés.

Tout remonte à l'automne de 1967, quand Keith, originaire de Shawinigan et jeune gérant adjoint (j'étais un "commis glorifié", aime-t-il dire) dans un bureau de la métropole, s'aventura dans une rue du centre-sud.

"Ce qui m'étonna surtout, ce fut d'y découvrir des centaines d'enfants qui ne faisaient absolument rien, parce qu'ils n'avaient aucun endroit pour s'amuser", raconte-t-il.

Il y retourne

"Après une nuit de méditation, je retournai dans le secteur le lendemain armé d'un ballon de soccer rapiécé, et j'organisai un match improvisé dans un fond de cour.

"La première semaine, j'y consacrai quatre soirs. La semaine suivante, ce fut cinq, et la troisième, je m'y rendis tous les jours. Je ne parlais pas français, mais on se comprenait par signes. Et c'est au contact de ces jeunes que j'ai appris à parler français, à un point tel qu'aujourd'hui, même si je ne m'exprime pas toujours aussi facilement que je le voudrais, je pense en français."

Busch admet qu'on le prit pour un hurluberlu au début.

"Et encore aujourd'hui, on me traite parfois de fou, ou de missionnaire. Ce qui importe, c'est que les enfants m'acceptent et que je réussisse à me faire comprendre d'eux."

Or, il a fait beaucoup plus que ça. C'est un personnel d'une quarantaine de personnes à temps plein ou partiel qu'il dirige maintenant, à partir d'un spacieux édifice de trois étages qui était autrefois un salon funéraire et qui est devenu, à son acquisition en 1970, le "salon de pompes funèbres le plus joyeux au monde."

Durant l'année scolaire, plus de 200 jeunes, âgés de 4 à 16 ans, fréquentent quotidiennement le centre où ils s'affairent à tout un éventail d'activités culturelles ou sportives, en plus des 40 enfants de 4 et 5 ans qui fréquentent une maternelle inaugurée l'automne dernier.

Toujours quémander

La tâche d'administrer tout ça est devenue ardue au point où le directeur de "Projet 80", qui loge tout en haut du centre, y consacre 12 heures par jour, sept jours par semaine, pour un salaire que bien peu d'administrateurs lui envieraient. D'ailleurs, il doit à l'occasion, à même ses économies, venir au secours d'une caisse presque toujours dégarnie.

"L'argent, c'est pas important, dit-il. Ce qui compte, c'est d'accomplir un travail qu'on aime faire."

Il déplore toutefois que le projet, qui jouit depuis quelques années d'une subvention fédérale par le biais de Perspectives-Jeunesses, en soit encore au stage d'un quémandage sans cesse renouvelé, tant auprès des agences gouvernementales que de l'entreprise privée, qui fournissent respectivement 46 et 54% des revenus.

"Nous avons fait des efforts réels et fructueux en vue de susciter la participation et la collaboration d'individus, de fondations, d'organismes et de compagnies autres que les gouvernements.

"Mais nous savons que nous devrons toujours attendre de ces derniers la grande part de nos fonds. Enfin, nous savons que le secteur privé est plus souvent réticent à collaborer lorsqu'il n'a pas la preuve évidente de la participation des gouvernements.

"Il nous faut un minimum de permanence que nous n'avons pas actuellement."

Des difficultés seraient-elles créées à Busch parce qu'il est d'origine anglophone et parce que le conseil d'administration du centre se compose en majorité d'Anglophones?

"Je pense que oui, dit-il. Les enfants et les parents du quartier m'acceptent à part entière. Je suis devenu l'un d'eux. Mais il me semble que ce sont les Francophones plus instruits qui hésitent à m'accepter.

"Bien sûr que la majorité des bienfaiteurs de notre projet le sont afin de se donner bonne conscience. Mais les membres du conseil sont réellement impliqués. Je pense entre autres à Michael Meighen, président national du Parti conservateur. Il m'a téléphoné avant de se présenter comme candidat de son parti, et m'a dit que s'il était élu, il démissionnerait aussitôt comme secrétaire-trésorier de "Projet 80".

"La politique est la dernière nos préoccupations. Nous avons 1300 jeunes inscrits pour notre programme d'été. Nous ne devrions raisonnablement en accepter que 400 par jour, mais personne ne sera refusé.

"Ce n'est pas un seul mais cinq centres comme le nôtre qui devraient exister dans le centre-sud. Nous touchons à peine 10% des enfants qui pourraient en bénéficier."

Keith Busch doit interrompre l'entrevue: "ses" enfants ne peuvent attendre. Il doit collaborer à la grande "fête de rue" qui marquera, le 28 juin prochain, le centenaire de la paroisse du Sacré-Coeur; il doit entraîner son équipe de moniteurs estivaux, des étudiants de cégeps ou d'universités dont 40% viennent du secteur; et il voudrait dénicher quelque part un projecteur de 16 mm et un minibus, entre autres, afin d'ajouter aux services gratuits dont peuvent bénéficier au centre les enfants du secteur.

Frank Mahovlich a quitté officiellement le Canadien

TORONTO (PC) — L'ailier gauche Frank Mahovlich du Canadien de Montréal a déclaré hier avoir signé un contrat de quatre ans avec les Toros de Toronto de l'Association Mondiale. "Je l'ai vu apposer sa signature au bas d'un contrat cet après-midi", a dit l'instructeur de l'équipe, Bill Harris, Mahovlich, qui est âgé de 36 ans, a déjà joué en compagnie de Haris alors qu'ils endossaient l'uniforme des Maple Leafs de Toronto au début des années 60.

•

BRUCE MacGREGOR, meilleur pointeur des Rangers de New York au cours des dernières éliminatoires de la LNH, a signé hier un contrat de quatre ans avec les Oilers d'Edmonton, de l'AMH.

Cette nouvelle confirme ainsi une rumeur qui circulait depuis quelque temps, et qui est devenue plus plausible récemment quand les Rangers n'ont pas protégé l'ailier de 33 ans à l'occasion du repêchage provoqué par l'admission de deux nouvelles équipes dans la LNH.

•

FLOYD CURRY, l'adjoint du directeur-gérant Sam Pollock, du Canadien, a démenti une nouvelle en provenance de Halifax voulant qu'il ait déclaré, la veille, que le capitaine Henri Richard prendrait sa retraite avant que ne commence la prochaine saison. Aurait-il tout simplement lancé un ballon d'essai? Il est évidemment plus facile d'accuser un journaliste d'avoir mal interprété ses paroles que d'avouer avoir dit une chose qui ne concerne, en somme, que Richard lui-même.

RICHARD NANTAIS, des Remparts de Québec, 2e choix des North Stars du Minnesota à l'occasion du dernier repêchage junior, a été embauché hier par ces derniers, en même temps que Charlie Burns. Celui-ci, un ancien Star à sa retraite, devient l'adjoint de Jack Gordon, directeur-gérant et instructeur de l'équipe. Age de 19 ans, Nantais a accumulé un impressionnant total de 194 points l'hiver dernier en 67 matches réguliers, soit 64 buts et 130 passes. Il avait également été repêché par les Aéros de Houston, de l'AMH.

•

IVORY CROCKETT, détenteur du monde du 100 verges en 9.0 secondes, passerait professionnel. Il signerait dans un mois un contrat avec l'I.T.A., la troupe d'athlétisme professionnel de Michael O'Hara, et jouerait également au football professionnel.

baseball

Ligue Nationale

Mardi

Montréal 2, Cincinnati 1
San Diego 9, Chicago 4
Pittsburgh 2, Los Angeles 0
Houston 1, Philadelphie 0
Atlanta 6, New York 1
St-Louis 3, San Francisco 0

Hier soir

Montréal 4, Cincinnati 2
Philadelphie 5, Houston 4
Atlanta 5, New York 0
San Diego 1, Chicago 0
Pittsburgh 7, Los Angeles 3
San Francisco 5, St-Louis 4

Aujourd'hui

Pittsburgh, Ellis (3-5) à Chicago, Reuschel (5-4), 14h30
New York, Koosman (6-4) à Philadelphie, Ruthven (2-4), 19h35

Les meneurs

(matches d'hier non compris)

	ab	cs	moy.
R. Smith, St-L.	206	77	.374
Garr, Atl.	276	101	.366
Gross, Hou.	204	70	.343
Zisk, Pitt.	186	61	.328
Maddox, S.F.	265	86	.325
Garvey, L.A.	269	87	.323
Buckner, L.A.	214	69	.322
Brock, St-L.	235	75	.319
W. Davis, Mon.	227	72	.317
Morgan, Cin.	224	71	.317

Circuits

Schmidt, Philadelphie, et Wynn, Los Angeles, 17; Bench, Cincinnati, Cedeno, Houston, et Garvey, Los Angeles, 13 chacun.

Points produits

Garvey, Los Angeles, 55; Wynn, Los Angeles, 53; R. Smith, St. Louis, 51; Schmidt, Philadelphie, et Cedeno, Houston, 48 ch.

Lanceurs (6 décisions)

John, Los Angeles, 10-2, .833; Griffin, Houston, et Messersmith, Los Angeles, 7-2, .778; McGlothen, St. Louis, 9-3, .750; Capra, Atlanta, Hough, Los Angeles, Freisleben, San Diego, et Hardy, San Diego, 6-2, .750.

Ligue Américaine

Mardi

Kansas City 7, Milwaukee 0 (2e match remis, pluie)
Chicago 7, Cleveland 3
Baltimore 10, Minnesota 1
Texas 6, Détroit 0
Boston 6, Oakland 1
Californie 3, New York 0

Hier

Baltimore 6, Minnesota 5
Chicago 15, Cleveland 4
Kansas City 2, Milwaukee 0
Détroit à Texas
Boston à Oakland
New York à Californie

Aujourd'hui

Chicago, Wood (11-7) à Minnesota, Corbin (4-0), 20h30
Baltimore, Palmer (3-8) à Milwaukee, Slaton (6-7) ou Colborn (3-3), 20h30
Californie, Lange (2-2) à Texas, Clyde (3-3), 21h
Kansas City, Fitzmorris (6-2) à Oakland, Hunter (8-8), 23h

Les meneurs

(matches d'hier non compris)

	ab	cs	moy.
Carew, Min.	236	93	.394
R. Jackson, Oak.	198	70	.354
Fisk, Bos.	158	53	.335
B. Robinson, Bal.	220	71	.323
Oliva, Min.	189	61	.323
McRae, K.C.	197	63	.320
Rudi, Oak.	244	78	.320
Braun, Min.	171	54	.316
Yastrzemski, Bos.	219	69	.315
Bando, Oak.	159	50	.314

Circuits

Mayberry, Kansas City, 16; W. Horton, Détroit, D. Allen, Chicago, et R. Jackson, Oakland, 15; Burroughs, Texas, 13.

Points produits

Burroughs, Texas, 55; Mayberry, Kansas City, et Rudi, Oakland, 47; D. Allen, Chicago, 44; R. Jackson, Oakland, 43.

Lanceurs (6 décisions)

G. Perry, Cleveland, 12-1, .923; EdRodriguez, Milwaukee, 5-1, .833; Cuellar, Baltimore, 9-3, .750; Fitzmorris, Kansas City, Fingers, Oakland, et J. Brown, Texas, 6-2, .750; Drago, Boston, 5-2, .714.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	35	30	.538	—
MONTREAL	30	28	.517	1 ½
ST-LOUIS	32	31	.508	2
PITTSBURGH	27	34	.443	6
CHICAGO	25	35	.417	7 ½
NEW YORK	24	39	.381	10

Section Ouest

LOS ANGELES	44	23	.657	—
ATLANTA	38	27	.585	5
CINCINNATI	36	27	.571	6
HOUSTON	33	34	.493	11
SAN FRANCISCO	33	36	.478	12
SAN DIEGO	29	42	.408	17

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	36	27	.571	—
BALTIMORE	33	30	.524	3
DETROIT	32	30	.516	3 ½
CLEVELAND	32	31	.508	4
NEW YORK	33	33	.500	4 ½
MILWAUKEE	29	31	.483	5 ½

Section Ouest

OAKLAND	34	30	.531	—
TEXAS	33	31	.516	1
KANSAS CITY	32	30	.516	1
CHICAGO	29	30	.492	2 ½
CALIFORNIE	28	37	.431	6 ½
MINNESOTA	25	36	.410	7 ½

Montague préserve la victoire des Expos

Marshall est-il vraiment irremplaçable?

CINCINNATI (AP) — "Personne ne remplacera Mike Marshall au sein de la formation des Expos", estime le lanceur de relève John Montague.

Le gérant Gene Mauch n'en est pas aussi certain.

"Son jeu est irréprochable", s'est exclamé Mauch après que Montague eut préservé une victoire de 4-2 contre les Reds de Cincinnati, hier après-midi, en blanchissant l'adversaire pendant trois manches.

Pressenti dès la saison dernière comme lanceur de relève chez les Expos, l'ancien joueur de l'organisation des Orioles de Baltimore ne cesse d'étonner depuis le début de l'année, si bien que l'absence de Marshall, échangé aux Dodgers de Los Angeles, est à peine perceptible.

"Son départ fut une chance pour moi car un poste au sein des lanceurs devait dès lors être comblé" a dit Montague dont la m.p.m. de 1.25 est la plus basse de l'équipe.

Montague a su taire l'offensive des Reds hier sans accorder de point.

"J'aurais été satisfait s'il avait limité les Reds à un seul point, a dit Mauch. Il a accompli un travail remarquable".

Avant que Montague ne remplace Mike Torrez, 7-4, Ron Hunt avait brisé une égalité de 2-2 à la 4e reprise en frappant un simple avec les coussins occupés.

Torrez a bien espacé huit coups sûrs en six manches et il n'a concédé aucun but sur balles aux Reds.

Don Gullett a subi son premier revers contre la formation montréalaise, mettant ainsi fin à une série personnelle de cinq victoires d'affilée.

MONTREAL (4)	ab	p	cs	pp
Hunt, 3b	5	0	1	1
Foli, ac	2	1	1	1
Woods, cc	3	0	0	0
Breeden, 1b	3	1	1	1
Jorgensn, 1b	1	0	0	0
Bailey, cg	3	0	0	0
Day, cg	0	0	0	0
Singleton, cd	4	1	2	1
Cox, 2b	4	0	1	0
Foote, r	4	1	1	0
Torrez, l	3	0	1	0
Montague, l	1	0	0	0
Totaux:	33	4	8	4

CINCINNATI (2)	ab	p	cs	pp
Rose, cg	5	1	1	0
Geronimo, cc	4	1	2	1
Borbon, l	0	0	0	0
Driessen, 3b	4	0	2	0
Bench, r	4	0	1	1
Perez, 1b	4	0	0	0
Crowley, cd	3	0	1	0
Foster, co	0	0	0	0
Concepcion, ac	4	0	1	0
Chaney, 2b	3	0	1	0
King, fo	1	0	0	0
Gullett, l	2	0	0	0
Morgan, 1b	1	0	0	0
Totaux:	35	2	9	2

Montréal	200 200 000 — 4
Cincinnati	002 000 000 — 2

E—Bench, J. Cox. DJ—Montréal 2. LSB—Montréal 6, Cincinnati 8. 2B—H. Breeden, Rose. BV—Foli. Sac.—Woods. BS—Foli.

	mi	cs	p	pm	bb	rb
Torrez, (g. 7-4)	6	8	2	2	0	2
Montague	3	1	0	0	2	3
Gullett, (p. 7-4)	7	7	4	4	2	2
Borbon	2	1	0	0	0	1

VP—Montague (1ère). D.—2h15. A.—22,344.

LOS ANGELES (3)	ab	p	cs	pp
Lacy, 2b	4	1	2	0
Mota, fo	1	0	0	0
Auerbach, ac	3	1	1	0
Hough, l	0	0	0	0
Oynn, cc	4	0	2	1
Garvey, 1b	4	0	0	0
Cey, 3b	3	1	2	1
Ferguson, cd	3	0	0	1
Paciorek, cg	4	0	0	0
Yeager, r	3	0	0	0
Rau, l	2	0	0	0
Marshall, l	0	0	0	0
Russell, ac	2	0	0	0
Totaux	33	3	7	3

PITTSBURGH (7)	ab	p	cs	pp
Stennett, 2b	4	3	2	1
Clines, cc	5	1	2	0
Oliver, 1b	4	0	2	1
Zisk, cg	3	1	0	0
Sanguilln, r	3	0	1	2
Hebner, 3b	4	1	0	1
Krkpatrik, cd	3	0	2	1
Mendoza, ac	4	0	1	1
Reuse, l	3	1	1	0
Totaux	33	7	11	7

Los Angeles	100 110 000—3
Pittsburgh	100 040 02x—7

LSB—Los Angeles 7, Pittsburgh 9. 2B—A. Oliver 2, Wynn, Cey, Reuss. CC—Cey 9,. BV—Zisk, Stennett. S—Reuss, A.Oliver. BS—Sanguillen.

	mi	cs	p	pm	bb	rb
Rau P, 6-3	4 1/3	5	4	4	4	2
Marshall	1 2/3	3	1	1	0	1
Hough	2	3	2	2	0	2
Reuss G, 6-4	9	7	3	3	4	2

D—2:34.
Assistance: 16,493.

HOUSTON (4)	ab	p	cs	pp
Gross, cd	4	2	2	0
Metzger, ac	5	0	3	0
Cedeno, cc	3	0	3	2
Watson, cg	4	0	0	0
Lemay, 1b	5	1	2	2
Milborne, co	0	0	0	0
Ewards, r	4	0	1	0
Menke, 3b	3	0	0	0
Johnson, fo	1	0	0	0
Helms, 2b	4	0	1	0
Griffin, l	1	0	0	0
Forach, l	0	0	0	0
Gallaghr, fo	1	0	1	0
Schernn, l	0	0	0	0
Brown, fo	1	1	1	0
Totaux	36	4	14	4

PHILADELPHIE (5)	ab	p	cs	pp
Cash, 2b	4	2	1	1
Bowa, ac	4	1	3	1
Schmidt, 3b	4	0	3	2
Montanez, 1b	4	0	0	1
Under, cc	2	0	0	0
Andran, cd	4	0	1	0
Hutton, cg	3	0	0	0
Robinan, cg	1	0	0	0
Boone, i	4	1	2	0
Hernaiz, l	0	0	0	0
Scarce, l	0	0	0	0
Totaux	34	5	11	5

Houston	100 001 002 — 4
Philadelphie	102 002 00x — 5

DS—Philadelphie 1. LSB-Houston 11, Philadelphie 8. 2B-Lonborg, Boone, Edwaria — 2B—2B-Bowa. CC-L. May 11. 5B-Metzger, Bowa, Schmidt. S-Griffin. BS-Cedeno 2.

	ML	CS	P	PM	BR	RB
Griffin P, 7-3	5 2-3	10	5	5	2	0
Forach	1-3	0	0	0	0	1
Sherman	2	1	0	0	0	1
Lonborg C, 9-5	6	13	4	4	3	1
Hermaiz	2-3	1	0	0	0	0
Scarce	1-2	0	0	0	0	0

PS—Scarce 4. APL—par Griffin, D. Cash. D—2:16. A— 17,151.

SAN DIEGO (1)	ab	p	cs	pp
Tolan, cd	4	1	2	0
Robrts, 3b	2	0	0	0
Winfield, cg	4	0	0	0
McCovey, 1b	3	0	1	0
Grubb, cc	3	0	0	0
Thomas, 2b	3	0	1	0
Morales, ac	3	0	0	0
Barton, r	3	0	0	0
Spiller, r	3	0	0	0
Totaux	28	1	4	0

CHICAGO (0)	ab	p	cs	pp
Kessinger, ac	3	0	0	0
Monday, cc	4	0	1	0
Williams, cg	2	0	0	0
Cardenal, cg	3	0	0	0
Madlock, 3b	3	0	0	0
Thorntn, 1b	4	0	0	0
Swisher, r	2	0	0	0
Rosello, 2b	2	0	0	0
Ward, fo	1	0	0	0
Alxnder, 2b	0	0	0	0
Todd, l	2	0	0	0
Morales, fo	1	0	0	0
Hooton, l	0	0	0	0
Totaux	27	0	1	0

San Diego	100 000 000 — 1
Chicago	000 000 000 — 0

E—Kessinger. LSB—San Diego 3, Chicago 6. S—DaRoberts 2.

	mi	cs	p	pm	bb	rb
Spillner G, 3-1	9	1	0	0	6	3
Todd P, 1-1	8	2	1	0	1	4
Hooton	1	2	0	0	0	1

LE—Spillner, D—2:14. A—10,067.

ATLANTA (5)	ab	p	cs	pp
Garr, cd	5	2	3	0
Evans, 3b	3	2	0	0
Baker, cc	5	0	1	1
Aaron, cg	3	0	0	0
Office, cc	1	0	1	1
Johnsn, 1b	2	0	2	1
Foster, ac	1	1	0	0
Perez, 2b	4	0	2	0
Oates, r	3	0	0	0
Robinsn, ac	3	0	0	0
Lum, 1b	1	0	0	1
Capra, l	3	0	1	0
House, l	1	0	0	0
Totaux	35	5	10	4

NEW YORK (0)	ab	p	cs	pp
Garrett, ac	2	0	0	0
Millan, 2b	3	0	0	0
Milner, 1b	4	0	1	0
Staub, cd	3	0	1	0
Jones, cg	4	0	0	0
Boswell, 3b	3	0	0	0
Schneck, cc	3	0	0	0
Theodore, fo	1	0	0	0
Grote, r	3	0	1	0
Matlack, l	1	0	0	0
Kranpool, fo	0	0	0	0
Dyer, fo	1	0	0	0
Miller, l	0	0	0	0
Martinz, fo	1	0	0	0
Totaux	29	0	3	0

Atlanta	000 020 012— 5
New York	000 000 000— 0

E-Capra, Millan. J-New York 1. LSB-Atlanta 10, New York 9. 2B-Staub, M. Perez. BV-Garr. S-Millan, Matlack. BS-DaJohnson.

	mi	cs	p	pm	bb	rb
Capra G, 7-2	5 2/3	3	0	0	5	1
House	3 1/3	0	0	0	0	2
Matlack P, 5-5	6	6	2	2	3	2
R. Miller	3	4	3	2	3	0

PS-House 5. D-2:35. A-24,159.

Match sans point ni "cs" de Steve Busby

MILWAUKEE (AP) — Steve Busby, des Royals de Kansas City, a réussi le premier match sans point ni coup sûr de la saison hier soir en enregistrant un blanchissage de 2-0 presque parfait aux dépens des Brewers de Milwaukee avec l'aide de deux attrapés sensationnels du voltigeur de droite Al Cowens.

Busby en était au second match sans point ni "cs" de sa jeune carrière. Il n'a affronté que 28 frappeurs, ayant donné un but sur balles à George Scott au début de la 2e manche.

Ligue Américaine

Kansas City	010	100	000	—	2	7	0
Milwaukee	000	000	000	—	0	0	2

Busby (9-6) et Healy; C. Wright (5-9) et Porter.
A—9,019.

Minnesota	000	000	104-5	9	0
Baltimore	001	202	01x-6	11	1

Butler (1-2), Hands 4e et Hundley; McNally (6-5), Reynolds 9e, Jackson 9e, Garland 9e et Williams.

Chicago	210	200	730-15	20	0
Cleveland	030	100	00 -4	9	2

Bahnsen (6-7), Pitlock 6e et Herrmann; Arlin (0-1), Hilgendorf 4e, Beene 7e, Wilcox 7e, Bosman 8e et Duncan.
CC-Chicago, Allen 16e; Cleveland, Lee 4e.

La Pologne assure sa qualification

FRANCFORT (AFP) — Après l'Allemagne de l'Ouest mardi soir, c'est la Pologne qui, hier a assuré sa qualification pour les demi-finales du championnat du monde.

C'est le seul résultat positif de la 3ième journée du premier tour éliminatoire qui n'a été marquée que par une victoire, celle de la Pologne 7/0 devant Haïti. Les autres confrontations ont donné lieu à des scores nuls: Hollande / Suède 0/0, Bulgarie/Uruguay et Argentine / Italie 1/1.

Les six dernières places des poules de demi-finales ne seront attribuées que samedi et dimanche

l'actualité économique

toronto

Chute des cours

L'indice industriel de la Boorse de Toronto ferme considérablement à la baisse pour la quatrième séance consécutive et l'activité est faible sur l'ensemble du marché. L'indice a reculé de 1.41 et est tombé à 190.50.

Le virement est de 1.54 million d'actions d'une valeur totale de $12.50 millions, contre 1.27 million d'actions d'une valeur totale de $11.41 millions la veille.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 289 contre 135 alors que 237 valeurs demeuraient inchangées.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	2000	410	395	410	+ 5
Aby Gln w	900	125	120	120	— 5
Abitibi	11860	$13⅜	11	11⅜	
Abitbi 7½p	550	$46½	46½	46½	+ ½
Acklands	280	$11½	11½	11½	— ⅛
Acklnd 2p	100	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Acme Gas	z500	9	9	9	
Acres Ltd	200	$7⅞	7⅞	7⅞	
Acres wt	2400	40	38	40	
Afton Min	100	$5¼	5¾	5¾	
A.G.F.M.	100	190	190	190	— 8
Agnico E	6100	$7	6¾	7	
Agra Ind	925	$7½	7¼	7⅜	— ⅛
Akaitcho	3100	160	151	151	—10
Albany	7650	38	37	37	— 1
Alt East G	1300	$5⅛	5	5⅛	— ⅛
Alta Gas A	4485	$13½	13⅛	13⅛	— ¼
Alta G D p	z3	$142¼	142¼	142¼	
Alcan	1638	$27⅞	27¾	27⅞	
Algo Cent	820	$11¼	11	11¼	
Algma	13400	$28½	28⅛	28½	+ ¼
Allarco Dv	3600	$11¼	9⅝	11	+1½
Alliance B	100	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Alminex	1467	$5½	5½	5½	
Alum 4½ p	z87	$32½	32½	32½	
Am Bonza	1585	190	187	190	—10
Am Eagle	1800	101	100	100	— 1
A Quasar P	100	$11½	11½	11½	—1½
Anglo-cn	255	$18⅝	18⅝	18⅝	— ⅜
Ang CT 4½	140	$23	23	23	— 1
Ang CT 290	140	$31½	31½	31½	+1⅜
Ang U Dev	500	117	117	117	+ 2
Aquitaine	830	$25¾	25¾	25¾	+ ¼
Argus	111	$20	20	20	
Args 250 p	z25	$30	30	30	
Argus C pr	550	$11½	11½	11½	
Args 260 p	z30	$30	28½	28½	
Asamera	1540	$8½	8⅛	8⅛	— ⅜
Asbestos	200	$19¾	19¾	19¾	+ ⅛
Ashland pr	100	$20¾	20¾	20¾	—2½
Asoc Porc	2600	125	122	122	— 8
Atco A	325	$14⅞	14½	14½	— ½
Atlas Yk	500	14½	14½	14½	+1½
Ato Hard A	1625	$13	12½	13	+ ½
Avoca M	1000	66	66	66	+ 1
Bad Boy	830	$6⅛	6¾	6¾	— ⅛
Ballndery	z700	95	91	91	
Banister C	1100	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅜
Bankeno	1300	335	325	325	—10
Bank B C	208	$22⅞	22⅞	22⅞	— ½
Bank Mtl	9875	$16⅛	16½	16½	— ½
Bank N S	1401	$35¼	34⅞	34⅞	— ¼
B Cdn Nat	950	$18¼	18	18¼	+ ¼
Baton B	2650	$5	4⅞	4⅞	—1⅝
Bay Mills	100	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Bay Mils p	z40	$10½	10½	10½	
Beavr L pr	z25	$21	21	21	
Becker B p	300	310	305	305	—10
Bell Canad	9493	$41⅞	41¼	41⅜	— ½
Bell A pr	z53	$42	41¼	41¼	
Bell B pr	100	$42½	42½	42½	
Bell C pr	175	$28¼	28¼	28¼	+ ¼
Beth Cop	6150	$12½	12¼	12⅜	+ ⅛
Bl Hawk	600	43	43	43	+ 1
Black P A	200	360	360	360	— 5
Block Bros	2450	325	310	310	—10
Bombrder	100	265	265	265	
Bovis Cor	2203	160	152	160	+ 5
Bow Valy	4100	$20¾	19¼	19⅜	—1⅝
Bow Vly pr	123	$12½	12½	12½	+ ¼
BP Can	2962	$14⅛	13⅞	13⅞	— ⅜
Bramalea	2450	$5¼	5¼	5¼	
Brascan A	6535	$16¼	16	16¼	
Brenda M	2100	$6	6	6	
Brinco	3564	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Br Am Bnk	107	$15	15	15	
BC Forest	700	$16¼	16	16⅛	+ ⅛
BC Pack B	z40	$32¾	32¾	32¾	
BC Sugar A	1012	$20¼	20¼	20¼	+ ¼
B Phone	224	$51½	51½	51½	
BCPh 4¾p	100	$47	47	47	— 2
BCPh 4½ p	z20	$48¾	48¾	48¾	
BCPh 5¾ p	z100	$62	61	62	
BCPh 6 pr	z3	$64	64	64	
BCP 7.04 p	z50	$20½	20½	20½	
Broul R	500	56	56	56	
Brunswk	1800	420	410	420	+ 5
Budd Auto	800	$7½	7½	7½	
Bulora Cor	2850	176	157	160	—17
Burns Fds	200	$13⅜	13⅜	13⅜	— ⅛
Bushnell	100	$9	9	9	
Cad Frvw	400	$14½	14½	14½	— ⅜
CAE Ind	4050	$9	8¾	8¾	— ¼
Cal Pow	275	$22⅞	22¾	22⅞	+ ⅛
Calvert	3000	17	17	17	— ½
Cambridg	200	$13¾	13¾	13¾	
Camflo	2455	$14⅜	13¾	14¼	— ⅜
Cam Chib	1925	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Camp RL	z160	$36¼	35½	35½	
Campau A	190	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Can Cem L	380	$12½	12⅜	12½	
C Geother	2200	105	100	100	— 4
Can Malt A	200	$27¾	27⅜	27⅜	
Can Perm	595	$16¾	16⅜	16¾	+ ⅜
CS Pete	3100	345	335	340	
CSL pr	200	460	460	460	—20
C Tung	3300	385	380	380	—15
Cdn Arrow	z400	23½	23½	23½	
C Cablesy	310	$13¾	13⅝	13¾	— ⅛
C Cable w	1700	215	195	195	—15
Cdn Can A	100	$8¼	8¼	8¼	— ¼
Cdn Cel	2600	$5⅜	5	5¼	+45
CC Man A	600	$22½	22½	22½	
C Curtis	3540	46	45½	46	— 2
C Ex Gas	3100	260	250	260	+10
C Found	150	250	250	250	
C Found pr	z37	$9⅜	9⅜	9⅜	
CGE pr	295	$23	23	23	— ½
CG Invest	899	$17¼	17¼	17¼	— ¾
C Homestd	200	430	425	430	— 5
C Hydr	500	$6½	6¼	6¼	— ⅜
C Imp Bank	2454	$26	25⅛	25⅛	— ⅛
C Ind Gas	762	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
CIL	1700	$20⅝	20½	20½	
CIL pr	z45	$40	40	40	
C Int Pow	200	$11⅛	11	11	— ⅛
C Manoir	140	385	385	385	—10
C Malart	1105	24½	24½	24½	—2½
C Marconi	100	320	320	320	
C Merrill	100	320	320	320	—35
C Occdental	700	$9	8⅞	8⅞	— ¼
CP Inve	1445	$15¾	15½	15½	— ¼
CP Inve pr	125	$31	31	31	
CPIn w	13835	176	160	161	—14
CP Ltd	13778	$14	13¾	13⅞	— ¼
CPL A p	500	$9¾	9¾	9¾	
C Reserve	225	330	330	330	— 5
Cdn Sup O	3210	$40¼	40	40	— 1
Cdn Tire A	1446	$37¼	37¼	37¾	— ¼
C Utilties	200	$9	9	9	— ¼
C Util $1.25	132	$18¼	18¼	18¼	+ ⅛
C Util w	100	220	220	220	—20
Canbra	150	335	335	335	
Candel Oil	2130	$12½	11	11	— ⅛
Canron	7000	$22½	22½	22½	— ⅛
Carl OK	6285	245	237	237	— 8
Carl OK B p	345	$11½	21¼	21¼	— ¼
Cassiar	1110	$6⅝	6½	6½	
CC Yachts	200	315	315	315	— 5
Celan 175 p	480	$19¼	19¼	19¼	
Ctl Fund A	250	$10¾	10½	10½	— ½
Cent Pat	z100	90	90	90	
CFCN	z50	$6⅛	6¼	6¼	
Chemaloy	9700	270	260	265	
Chestrvile	1000	16½	16½	16½	+ 1
Chib Kay	5825	26½	25	25	
Chieftan D	600	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅛
Chrysler	369	$16	16	16	
CHUM B	600	$8⅝	8½	8⅝	+ ⅛
Coch Will	400	155	155	155	— 5
Coin Lake	3000	23	23	23	+ 1
Coles Book	100	$8⅛	6⅛	6⅛	— ⅛

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Cominco	2975	$28⅛	28½	28½	
C Holiday I	z10	$6⅛	6⅛	6⅛	
CHIns A p	250	$25	24¾	25	+ ½
Computel	400	470	470	470	
Comtech	200	325	325	325	— 5
Coniagas	100	175	175	175	
Con Bath	2075	$27⅞	27⅛	27⅜	+ ⅜
Con Bath p	100	$17	17	17	— ¼
C Bah w	24850	101	76	91	+14
C Bath 68 w	3815	$12¾	12½	12¾	+ ⅜
Con Bldg	1500	270	270	270	+10
Con Fardy	3500	90	88	88	— 6
C Durm	17700	72	65	72	+ 1
C Morisn	2000	184	181	184	— 4
Con Nichol	1000	12	12	12	
Cons Prof	4000	84	80	81	— 2
C Rambler	2100	270	260	260	
Con Distrb	4000	$6⅜	6½	6⅜	
C Gas	23760	$15½	15⅛	15⅜	— ⅛
Con Glass	150	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅜
Cooper C	z10	490	490	490	
Coprcor	z300	29	29	29	
Cop Fields	300	125	125	125	
Corby vt	z75	19	19	19	
Cornat Ind	1850	5	485	495	
Coseka R	4100	160	160	160	
Costin	11600	$8⅜	8½	8½	
Craigmt	300	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Crain R L	1700	$10¼	10	10	— ⅜
Crwn Life	z20	$61	61	61	
C Zelrba A	200	$20	20	20	— ⅜
Crush Intl	300	$7⅜	7⅛	7⅜	— ⅛
Cuvier M	2000	155	151	152	+ 1
Cygnus A	1500	$7¾	7¾	7¾	
Cygnus B	4500	$7¾	7¾	7¾	
Dale R	400	$8¼	8	8¼	— ¼
Dale R pr	400	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Daon Dev	2600	$9¼	9	9¼	
D Aragon	3500	14	14	14	— ½
Decca	10600	355	330	330	+10
D Eldona	1500	40	39	40	+ 1
Deltan Ltd	125	450	450	450	+25
Denison	1145	$41½	41¼	41¼	— ⅛
Dicknsn	7700	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Discovry	2000	185	170	170	—25
Distl Seag	5185	$38½	37⅞	38	+ ⅛
Doman I	450	$5⅞	5⅞	5⅞	
Dome	450	$47½	47	47½	— ½
Dome Pete	3825	$26¾	25¾	26	— ¾
D Bridge	101	$44½	44½	44½	— ¼
D Citrus	100	$6½	6½	6½	
D Explo	143000	47	38	46½	+8½
Dofasco	6285	$31½	30¾	30¾	— ¼
Dofasco p	z70	$57¾	57½	57½	
Dom Store	1221	$15¾	15¼	15⅜	— ⅛
D Text	11300	$10¼	10⅜	10⅜	— ¼
Domtar	2139	$25½	25⅜	25⅜	+ ⅛
Donlee M	800	400	390	390	—10
Dover Ind	z50	$15	15	15	
DRG Ltd A	1000	$7¼	7¼	7¼	
Dr Mc C A	100	$17	17	17	— ½
Dunde Pal	4666	35	35	35	— 1
Dunraie	z35	15	15	15	
Du Pont	100	$29½	29½	29½	— ¼
Dylex Ltd	300	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Dylex L A	800	$6⅜	6¼	6¼	— ⅛
Dynasty	1650	$8	7⅞	7⅞	
Estn Can S	200	$13½	13½	13½	+ 1
East Mal	9847	$5¼	495	5	— ⅛
East Sull	1300	270	260	270	+ 5
Econ Inv	200	$12	12	12	
E-L Fin	1100	$5	490	5	+10
Elect Asoc	290	250	250	250	—15
Emco	z30	$6⅜	6¾	6¾	
Extndcar	200	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Fairview	100	$15	15	15	+ ¼
Falcon C	3620	$10¼	9¾	9¾	— ½
Falcon	555	$44¼	43¾	44	
F Diver	15200	145	135	145	+30
Fed Pion	z10	$16¼	16¼	16¼	
F Mar	z400	45	45	45	
Foodcrp L	200	140	140	140	
Foodex S	300	430	430	430	—20
Ford Cnda	z80	$79	78½	78½	
Fort Reinc	3000	20	20	20	— ½
F Seasons	500	$5¼	5¼	5¼	— ⅜
Francana	9923	$13⅜	13⅜	13⅜	+ ¼
Fraser A	100	$23½	23½	23½	— ½
Fruehauf	300	$8½	8½	8½	— ⅛
GH Steel	700	$8⅛	7⅞	8⅛	+ ⅛
Gaz Metr	400	$6	5⅞	6	
Gaz 5.40 p	z25	$54	54	54	
Gaz 5½ p	z35	$56½	56⅛	56⅜	
Gen Distrib	100	$9¼	9¼	9¼	
GMC	z76	$48	47⅞	48	
Genstar L	2109	$18⅛	18⅜	18⅞	— ⅛
Gnstar L w	100	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Gnt Masct	2850	110	106	110	+ 3
Giant Yk	300	$15¼	15	15	
Gibraltar	1800	$8¾	8½	8⅜	+ ⅛
Glendale	300	390	390	390	+ 5
Goodyear	1100	$13½	13½	13½	— ½
G00dyear p	z40	$34¼	34¼	34¼	
Graff G	100	$26½	26½	26½	— ½
Granduc	400	230	230	230	
Granisle	2400	$8½	8	8¼	+ ⅛
Gt Oil Sds	400	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
GL Nickl	2700	150	140	140	—15
GL Paper	z75	$20⅝	20⅝	20⅝	
Gr Plains	815	$38¾	38¾	38¾	+ ⅛
Gt W Life	z100	$62	62	62	
Gt West S	500	465	455	455	—20
G West wt	1250	115	110	110	—10
Green Pnt	z500	4½	4½	4½	
Greyhnd	100	$16	16	16	+ ¼
GSW Cl A	300	$6	6	6	+ ¼
GUAR Trst	158	$7¼	7¼	7¼	
Guard Cap	150	275	275	275	—15
Gulf Can	2600	$27½	27	27	— ½
Gulfstrem	9838	63	56	63	+ 2
Hambro C	6500	375	350	375	
H Group	650	$5½	5¼	5¼	— ⅛
Hard Crp A	100	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
Harris J S	1600	360	360	360	—10
Hawker S	1560	$6	5⅞	5⅞	— ⅛
Hayes D A	1196	$5⅞	5½	5½	— ⅜
Hollinger	1118	$33	32½	32½	— ½
Homco Ind	400	395	395	395	— 5
Home A	574	$37⅛	36½	36½	— ½
Home B	200	$36	36	36	— ¼
Horne Pit	z45	315	315	315	
Houston O	4000	165	160	161	— 4
Hud A	10783	$20½	20¼	20½	+ ¼
H Bay Co	2353	$16½	16½	16½	— ⅛
HB Oil Gas	495	$29½	28¾	28¾	— ¾
HB Oil G pr	z20	$43¼	43¼	43¼	
Huron Eri	456	$23¾	23¼	23¼	— ½
Husky Oil	4425	$15¾	15½	15⅝	— ⅛
Husky B pr	z25	$34	34	34	
Husky D w	9969	16	10½	11	— 9
Hydra Ex	7920	73	70	70	— 3
Hy's Ltd	200	310	310	310	+10
IAC	2385	$16¼	16¼	16¼	— ⅛
IAC wt	3000	400	390	395	— 5
Imasco	2800	$28	27⅜	27⅝	
Imasco A p	1000	350	350	350	+10
Imp Oil A	9052	$27⅞	27½	27¾	
Indal Can	650	$11⅜	11½	11½	
Inglis	500	$12¾	12¾	12¾	
Inland Gas	250	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
Inter-City	2400	470	465	470	— 5
Inter C B w	1100	260	260	260	—10
Intrmetco	8400	475	450	455	— 5
IBM	100	$209	209	209	— 1
Int Mogul	4732	$7	6¾	6¾	— ⅛
I Mogul A	436	$12⅜	12¼	12¼	— ⅛
Inco	5723	$27½	27¼	27⅜	— ⅛
Int Obaska	3700	30	30	30	— 2
Intpr Pipe	9830	$15⅞	15¼	15¾	— ¼
Int Pipe w	955	375	375	375	—10
Ipsco	150	$15½	15½	15½	— ½
Inter Tech	3000	16½	16½	16½	
Inv Grp A	2900	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅜
Inv Grp 5 p	150	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Iron Bay T	700	455	455	455	
Irwin T A	5800	235	230	235	
Island Tel	174	$8⅛	8¼	8⅛	+ ¼
Iso	1200	137	136	136	— 8
ITL Ind	1500	195	195	195	+ 5
IU Intl	73120	$12⅜	11⅜	11⅜	— ⅜
Ivaco Ind	860	$13¾	13¼	13¼	— ⅜
IWC Com	1700	145	135	140	— 5
Jannock	225	$6½	6½	6½	
Jannock D	275	$6½	6½	6½	
Jannock A	200	$12¾	12¾	12¾	
Jannock B	112	$12	12	12	— ⅜
Jelex	z5	12	12	12	
Joliet	1500	24	24	24	
Jorex Ltd	2000	45	45	45	— 2
Kaiser Re	1650	440	435	435	+ 5
Kaiser w	4450	195	191	191	— 4
Kam Kotia	6000	83	80	83	+ 3
Kaps Tran	1200	235	233	234	— 4
Keen Ind	200	$5½	5½	5½	
Kenting	100	$6	6	6	+ ½
Kerr Add	1050	$12⅛	12	12⅛	
K Anacon	z50	23	23	23	
Koffler	2400	$5⅞	5⅝	5⅜	+ ⅛
Koffler w	1000	135	135	135	+10
Labatt A	1920	$24¼	24⅛	24⅛	
Labatt A p	350	$24⅜	24⅛	24⅛	— ⅛
Lab Min	z50	$32½	32½	32½	
Lailaw	12150	$6	5¾	5⅞	+ ⅛
Lailaw B p	100	$7	7	7	— ¼
LOnt Cem	1000	315	315	315	
L Shore	1174	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Lambda M	z5	160	160	160	
Laura Sec	489	$7¼	7¼	7¼	
Laurasia	1725	77	77	77	— 2
Lau F 2.00	100	$21⅛	21⅛	21⅛	— ⅜
Leigh Inst	7500	260	240	240	—20
Liberian	100	$9¾	9¾	9¾	— ¼
Lincoln Tr	z50	$12	12	12	
LL Lac	2100	230	225	230	— 5
Livingsto	500	$8	8	8	+ ¼
Living w	825	495	490	495	+45
Lob Co A	1980	$7	6¾	7	
Lob Co B	1850	$7	6¾	6¾	— ¼
Lob Co pr	z10	$25⅞	25⅞	25⅞	
Lob Ltd Ap	z75	$15⅝	15⅜	15⅝	
Lob Ltd Bp	100	$16¾	16¾	16¾	
Lob Inc	z60	390	390	390	
Lochiel	4700	177	170	171	+ 1
Lost River	3200	335	325	335	
Lytton M	400	165	165	165	— 3
Mclan H A	900	$7⅜	7⅛	7⅛	— ¼
MB Ltd	2672	$26⅛	26	26	
Madeline	300	455	455	455	+ 5
Madsen	2250	180	170	170	—10
Magnason	200	225	225	225	— 5
Majnetcs	550	53	53	53	
Maist Wil	800	55	465	465	—60
Major H D	200	335	335	335	+10
Malartic	600	150	145	145	— 5
Man Bar	1105	109	104	104	— 1
M Lf Mills	160	$23½	23¼	23¼	— ½
Marcana	1500	16	16	16	
Maritime	150	$16¾	16¾	16¾	
Markboro	200	$15½	15½	15½	+ ⅛
Markel F	300	390	390	390	—10
Martin	3500	33	32	32	— 1
Mass Fer	1857	$16⅝	16½	16½	
Matchan	3500	14½	14	14	
Mattgmi	400	$14¼	14¼	14¼	— ⅛
Mc Adam	1000	35½	35½	35½	
Mc Intyre	385	$35½	35	35½	—1¼
McLaghln	5153	$14¼	14⅛	14⅛	— ⅜
Melchers	250	415	415	415	—20
Mentor	5600	180	176	176	— 4
MEPC	675	$8¼	8	8	
Mercantil	615	$17¾	17½	17½	— ½
Merland E	9100	170	170	170	
Meta Uran	1300	15	15	15	
Met Stors p	300	$16	16	16	
Met Trust	202	$20	20	20	
Microsyst	862	$5¾	5¼	5¼	
Micrsys w	800	255	250	250	
Midcon	z300	67	67	67	
Minda	14100	208	204	204	
Moffat A	200	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅜
Molson A	3985	$21⅝	21½	21½	+ ⅛
Molson B	3000	$20	20	20	
Monenco	200	$10¼	10¼	10¼	— ¼
Mtl Trust	100	$13	13	13	+ ½
Moore	6345	$50¼	50	50¼	
Mt Wright	z6	22	22	22	
MTS Inter	1000	35	35	35	
Multi-Mi	3500	58	58	58	
Multi Acc	600	400	380	390	—35
Murphy	841	$7½	7½	7½	
Mymar M	1055	77	77	77	+ 4
Nabrs Dlg	100	$13¾	13¾	13¾	—1¼
NaChrs I	3550	$6⅞	6½	6½	— ¼
Nat Trust	700	515	15	15	— ¼
N B Cook	5440	255	255	255	
NBU Mine	800	340	335	335	—15
Neonex	1000	195	190	190	+ 4
NAth	15500	23	23	23	+ 1
NB Tel	200	$12¾	12¾	12¾	+ ⅛
NB Tel A p	100	$16½	16½	16½	
New Cal	z21	24	24	24	
Newconx	100	460	460	460	—15
N Goldvue	5000	13	13	13	
N Kelore	1000	35	35	35	+ 2
N Provid D	2500	30	30	30	
N Senator	1000	20	20	20	— ½
Nick Rim	1500	9	9	9	
Noble M	z400	56	56	56	
Nor Acme	3000	15½	15	15½	
Noranda A	6172	$40¾	40¼	40⅜	— ½
Norbaska	1040	20	20	20	
Nordair L	100	360	360	360	
Norlex	1500	22	21½	21½	— ½
NC Oils	500	405	395	405	+10
Nor Ctl G	6176	$11	10¾	10¾	— ⅛
Nor Ctl B p	935	$20½	20	20	— ⅛
Nor Ct 150 p	150	$20½	20½	20½	+ ⅛
Nor Ctl w	700	240	235	240	— 5
Nor Elect	4000	$22¾	22⅝	22¾	— ½
Nor Tar pr	100	$23	23	23	— ¾
Northgat	1006	$5⅜	5⅛	5¼	
N Rock	1700	20	20	20	— 1
NS Savngs	200	$15⅝	15⅛	15⅝	+ ⅜
NRD Min	4000	36	35	36	
Numac	900	$11	11	11	— ¼
Nu-Wst A	z5	$6¾	6¼	6¾	
NW Fin	3407	125	125	125	— 5
Oakwood P	3200	143	140	142	— 8
Obrien	1000	69	69	69	— 1
Ocdentl Pt	500	$9½	9⅜	9½	— ¼
Oceanus I	z50	50	50	50	
Ocelot Ind	100	435	435	435	— 5
Orchan	800	410	405	410	+10
OSF Ind	500	$5⅝	5⅛	5⅜	
Oshawa A	2800	$6¼	6	6	— ⅛
Osisko	6500	27	27	27	
Pac Coper	1500	52	51	52	— 1
Pac Pete	1725	$20⅜	20⅛	20⅛	— ⅜
Pac West A	700	$8¾	8⅜	8¾	+ ⅜
Pac WA A p	z50	$34	34	34	
Page Pet	900	190	185	185	—15
Pmour	11300	$12⅛	11¾	11⅞	— ⅜
Pancana I	2000	140	136	140	
PanCdn P	830	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Pan Centr	400	150	150	150	
Pan Ocean	4740	$10⅜	10¼	10⅜	
Patino N V	1100	$21	20½	20½	— ½
Pe Ben O	3000	$6⅛	5¾	6	+ ⅛
Peel Elder	3000	$12⅞	12⅝	12⅞	
P Dept S	800	$5⅞	5¾	5¾	
P Jewl A	800	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Petrofina	127	$23	22½	23	+ ½
Peyto Oils	2450	$6⅛	6	6	
Phillips Cb	1075	$11½	11¼	11½	+ ¼
Pick Crow	z821	75	67	67	
Pine Point	775	$31⅜	31	31¼	+ ½
Pitt Eng C	200	$10¾	10¾	10¾	—

La Banque Interaméricaine part à la chasse des pétro-dollars

par Michel Guénard

De passage à Montréal au cours d'une visite éclair au Canada, le président de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), M. Ortiz Mena a déclaré hier lors d'une rencontre avec les journalistes que la crise pétrolière avait placé certains pays d'Amérique du Sud dans une position très précaire.

"Le Brésil devra subir un déficit énergétique de $1.5 milliard alors que le Mexique et l'Argentine verront le leur se dégrader de 400 et 350 millions de dollars respectivement. La ventilation de la balance énergétique des pays de l'Amérique du Sud montre qu'à part bien sûr le Venezuela, on ne retrouve qu'une poignée d'Etats qui peuvent affronter la hausse effarante du prix des hydrocarbures: la Colombie, l'Equateur, Trinité-et-Tobago et dans une moindre mesure, le Pérou," de nous expliquer M. Mena.

Il ne fait aucun doute que la "géo-économie" des pays d'Amérique du Sud a été bouleversée par l'ampleur de la crise pétrolière: le Venezuela s'est retrouvé, du jour au lendemain, à la tête d'une fortune qu'il devra bien partager avec ses voisins. Aussi, Caracas entend-il diriger vers la BID quelque $500 millions afin de soulager le lourd hypothèque énergétique qui grève les finances publiques de ces pays.

A cet effet, M. Mena se rendra le 1er juillet à Rabat afin d'assister à une importante conférence internationale qui regroupera les dirigeants des trois banques continentales de développement, la sud-américaine, l'africaine et l'asiatique. "Les trois banques présenteront un dossier conjoint afin de diriger vers leurs caisses les pétro-dollars des pays arabes", de nous confier M. Mena.

Créée en 1960, la Banque consent à ses pays membres des prêts à des conditions tant commerciales que privilégiées. Les premiers de ces prêts, dont le montant est prélevé sur les ressources ordinaires de capital, sont assortis d'un taux d'intérêt "normal" et remboursables sur une période-temps qui peut atteindre 20 ans. Les seconds proviennent du Fonds des opérations spéciales, portent un intérêt qui varie dans un couloir de 1 à 4% suivant le degré de développement économique du pays débiteur.

L'an dernier, la Banque a octroyé 57 prêts d'un montant global de $884 millions alors que la moyenne des sommes consenties n'avait été que de $300 millions au cours de la période 1961-65.

Mais où va tout cet argent, se demanderont certains? Pionnière dans le domaine du développement social des régions sud-américaine, la Banque a prêté, non seulement de l'argent, mais aussi une attention toute particulière aux secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture, de l'éducation et du développement communautaire en général.

"Nous fonctionnons suivant une planification budgétaire qui nous permet d'allouer nos fonds, certainement un milliard de dollars cette année, à la lumière des différents projets qui nous sont soumis par chacun des pays membres," de dire M. Mena.

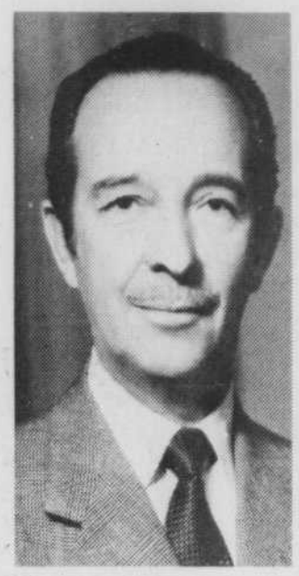

M. Antonio Ortiz Mena, président de la Banque Interaméricaine de Développement.

Peu importe le régime politique du pays dans le besoin, la Banque étudie le dossier en fonction des retombées sociales et économiques du projet. Cela peut être un programme de travaux publics portant sur la construction de routes et de centres de stockages de produits agricoles ou encore un programme national d'électrification dans l'arrière-pays de l'Equateur.

Tout compte fait, la Banque a consacré 45% de ses ressources financières aux régions rurales et aux projets sociaux: ceci signifie que près de $3 milliards ont été dirigés vers les zones les plus économiquement moribondes de l'Amérique latine depuis 1960. Le montant global des travaux effectués dans ces régions ($10 milliards) représente grosso modo 50% des sommes investies, tant par la Banque, le gouvernement local ou l'entreprise privée.

Rôle du Canada dans la B.I.D.

Longtemps absent de la réalité socio-économique de l'Amérique latine, le Canada a finalement adhéré à la Banque Interaméricaine de Développement en mai 1972: notre pays devenait alors le 24ième membre de la Banque et le deuxième qui ne soit pas un bénéficiaire direct des prêts consentis par celle-ci. Les fonds candiens confiés à la Banque se chiffrent à $91 millions et ont servi à la mise en marche de projets hautement techniques, prospection minière, installations portuaires, télécommunications, etc.

Le président de la B.L.D. ne cache pas cependant que les industriels canadiens retirent plus que les mises de fonds d'Ottawa dans la Banque. "Les fournisseurs canadiens, de dire M. Mena, sont à présent autorisés à participer aux adjudications non seulement des projets financés à même le capital ordinaire (5.7 millilards) mais aussi de ceux financés par le Fonds des opérations spéciales ($4.3 milliards).

Aux termes d'un accord signé en 1965, la Société pour l'expansion des exportations du Canada a réservé $15 millions pour financer en coopération avec la Banque, des prêts de types commerciaux aux pays d'Amérique latine.

La Banque a accordé en faveur de projets visant le secteur énergétique plus de $1.2 milliard. Le Canada, grand spécialiste dans la construction des turbines et lignes de transmission, a vu là une source intéressante d'affaires: Ottawa y est allé de quelque $26 millions en prêts tant au Brésil qu'à la République Dominicaine alors que les banques commerciales canadiennes ouvraient des lignes de crédit d'un montant de $2.5 milliards depuis 1963..

Québec créera une société de mise en marché des métaux

ST-JOVITE (PC) — Le ministre québécois des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, a révélé hier que son gouvernement songe à l'établissement d'une société d'Etat de mise en marché de produits minéraux, en vue d'augmenter au Québec la transformation des ressources naturelles du territoire.

Selon M. Massé qui prenait la parole à Saint-Jovite, à l'assemblée annuelle de la Quebec Metal Mining Association, une trop forte proportion des ressources naturelles québécoises est exportée.

Le ministre a précisé que la nouvelle société d'Etat pourrait composer ses opérations vers la fin de l'année et donnerait priorité aux produits minéraux de la région d'Asbestos, produits que le gouvernement souhaiterait voir davantage être transformés sur le territoire québécois.

M. Massé a indiqué que 95 pour cent de ces produits sont actuellement exportés et a soutenu qu'ils devraient être, sur place, transformés en produits finis.

M. Massé a affirmé que l'établissement d'une telle société augmenterait la participation de la province dans le secteur industriel des ressources naturelles.

L'objectif de telle société ne serait pas la transformation, mais la mise en marché de certains produits et l'assistance à des entreprises privées qui procéderaient elles-mêmes à la transformation.

Par ailleurs, un porte-parole gouvernemental, également présent à l'assemblée annuelle de la Quebec Metal Mining Association, a indiqué que le gouvernement du Québec n'entreprendrait pas avant l'automne, les modifications annoncées au régime fiscal des sociétés minières opérant au Québec.

Ces modifications au régime fiscal des entreprises minières ont été mises au point par un comité inter-ministériel dont le mandat était de s'assurer que le Québec retire des revenus convenables des ressources minérales extraites du territoire québécois.

"Il serait facile, a observé ce porte-parole, d'augmenter les taxes et de recevoir des revenus accrus. Il ne faudrait cependant pas compromettre le développemet futur du Québec".

Au cours des dernières années, des porte-parole des ministères des Finances et des Richesses naturelles se sont dits d'avis que le Québec n'a pas réussi à drainer les fonds destinés à l'exploitation par les sociétés minières canadiennes, en raison du climat politique incertain qui règne dans la province.

Selon eux, toute nouvelle politique fiscale nuirait au maintien et au raffermissement des investissements.

Hausse de 46% des profits industriels

OTTAWA (PC) — Durant le premier trimestre de l'année, le bénéfice net de l'ensemble des sociétés industrielles a été de 48 p.c. plus élevé que durant la même période l'an dernier, a annoncé hier Statistique Canada.

Le total pour les trois premiers mois de 1974 se situe à $2.164 milliards, ce qui est $579 millions de plus durant le premier trimestre l'an dernier.

Les ventes des sociétés industrielles représentent une valeur de $41.8 milliards pour le premier trimestre cette année, soit de $5.1 milliards de plus que pour la même période en 1973.

Cela représente une hausse de 24 p.c.

faits et projets

Electrolux

La compagnie Electrolux (Canada) Ltée vient d'acheter, à Brockville, Ontario, une usine moderne de fabrication de 134,000 pieds carrés. Cet achat constitue la réalisation d'une autre étape du plan d'expansion d'Electrolux au Canada, une division de Consolidated Foods Corporation.

Il y a moins d'un an, la maison Electrolux complétait un autre important projet d'expansion en ajoutant, à son usine de fabrication à Pointe-Claire, Québec, une surface de 125,000 pieds carrés. Le bureau-chef de la compagnie, situé à Montréal, emploie un groupe important de plusieurs milliers de vendeurs de porte à porte qui offrent les produits Electrolux aux foyers canadiens.

Parmi les autres filiales de Consolidated Foods, mentionnons les cuisines de Sara Lee, les brosses Fuller, les pêcheries Booth, les tricots Pert et la Canadian Lady-Canadelle.

Air Canada

Air Canada a transporté 728,672 passagers sur ses lignes intérieures et internationales en avril dernier. C'est là une baisse de six pour cent sur la période correspondante de 1973, alors que 774,348 voyageurs avaient eu recours aux services de la société.

La diminution du nombre de voyageurs en avril est attribuable aux grèves tournantes déclenchées durant le mois par les pompiers affectés aux aéroports du pays.

Du nombre total des passagers transportés, 714,720 ont voyagé à bord des vols réguliers et 13,952 en vols affrêtés. Le coefficient de remplissage (ou proportion des places occupées) a été de 63 pour cent, une baisse de 66 pour cent sur le mois d'avril 1973.

Le cumul des chiffres, pour les quatre premiers mois de 1974, indique une hausse générale dans tous les secteurs de l'exploitation par rapport à la même période en 1973: hausse de 8 pour cent du nombre de passagers, soit 3,268,000 contre 3,037,000.

Cuivre

Les quatre pays qui sont les plus grands producteurs et exportateurs de cuivre au monde, la Zambie, le Zaire, le Chili et le Pérou, rechercheront les moyens de stabiliser le prix de ce métal, au cours de la cinquième conférence des ministres du Conseil intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre, réunion qui débutera à Lusaka le 24 juin.

CP Air

Depuis le 16 juin, CP Air relie Montréal à Winnipeg sans escale tous les jours de la semaine. Ce vol supplémentaire s'ajoute à trois autres vols quotidiens entre Montréal et Winnipeg, mais faisant tous escale à Toronto.

S'envolant de Montréal à 8h00 chaque matin, le DC8 de CP Air arrive à Winnipeg à 9h45, heure locale.Le retour, toujours sans escale, s'effectue à 19h10 et l'arrivée à Montréal est à 22h.30.

La fréquence des vols cet été entre Montréal et Vancouver, offrant un service quotidien dans les grands centres intermédiaires, est de huit vols.

NOUVEL ASSOCIÉ

CHEZ

POIRIER & POIRIER, NOTAIRES

ME JEAN-LUC TREMPE, notaire, autrefois de l'Etude Biron & Poirier, et au service de la Ville de Montréal depuis 1954, est maintenant revenu à l'exercice privé du Notariat comme membre senior de l'Etude de Mes Poirier et Poirier, notaires, dont les bureaux sont situés au 31 ouest, rue St-Jacques, suite 200.

Les prix montent plus lentement au Canada

OTTAWA (PC) — L'Organisation pour la coopération et le développement économique — OCDE — assure que le taux d'inflation au Canada durant le mois d'avril était substantiellement inférieur à celui qu'ont connu d'autres pays.

L'indice des prix au consommateur a monté de 0.7 pour cent en avril au Canada, comparativement à une moyenne de 1.1 pour cent pour les membres de l'OCDE.

Les chiffres, pour mai, au Canada, montrent que la montée de 1.7 pour cent de l'indice du coût de la vie a été la plus forte que le pays ait connue depuis la guerre de Corée.

Le rapport de l'OCDE est un mois en retard sur les statistiques canadiennes elles-mêmes parce que cela lui prend plus de temps à recueillir les données des pays membres.

Durant les 12 mois se terminant en avril dernier, le coût de vie a augmenté au Canada de 9.9 pour cent, comparativement à une moyenne de l'OCDE de 12.4 pour cent.

Selon l'OCDE, la montée plus lente des prix au Canada et aux Etats-Unis, est le résultat de la réduction des prix des aliments.

Toutefois, au cours de mai, il y a eu augmentation de 3 pour cent dans le prix des aliments au Canada, augmentation qui a compté pour la moitié de la hausse de l'indice, de 1.7 pour cent.

En avril, aux Etats-Unis, le taux d'augmentation avait été de .6 pour cent et pour l'année se terminant en avril, il avait été de 14.3 pour cent.

Parmi les autres membres de l'OCDE, c'est l'Allemagne qui a le mieux tenu le coup: 7.2 pour cent de d'augmentation dans les 12 mois se terminant en avril. La Grande-Bretagne a connu le pire taux de hausse en avril, soit 5.4 pour cent, ce qui a poussé le taux annuel à 15.2 pour cent. Au Japon, le taux pour avril a été de 3.7 pour cent, mais le taux pour toute l'année a été de 24.9 pour cent.

Ne vous fiez plus aux statistiques

WASHINGTON, (AFP) — L'administration américaine commence a avoir des doutes sur la valeur de certaines statistiques prévisionnelles qu'elle publie régulièrement.

Hier le département du Commerce, après avoir diffusé ses statistiques mensuelles de prévisions de ventes faites par les entreprises américaines, a annoncé qu'il avait décidé de cesser d'utiliser ces statistiques car elles sont vraiment trop inexactes.

Le département a en effet remarqué que depuis le début de la publication de ces prévisions, en 1957, ce qui était arrivé ressemblait fort peu à ce qui était prévu pour les prochains mois si l'on en croyait les réponses fournies par les entreprises.

A noter que depuis quelques mois prudence et circonspection caractérisent les prévisions économiques faites par l'administration américaine, en dépit de l'optimisme impénitent souvent manifesté par le président Nixon.

L'instabilité de la situation économique depuis quelques mois en est une des raisons de même que la leçon apprise en 1973: au début de l'année dernière en effet les principaux responsables économiques de l'administration déclaraient que le taux d'inflation aux Etats-Unis demeurerait en dessous de 3 p.c. pour l'ensemble de l'année!

Nomination à Shell Canada

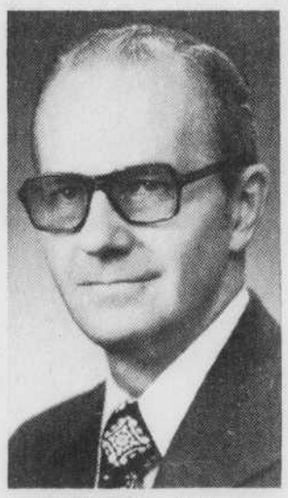

M. C. W. Daniel

Lors d'une réunion du Conseil d'administration de Shell Canada Limited tenue récemment, M. C. W. Daniel a été nommé président et directeur général de la compagnie. M. Daniel, qui est vice-président et administrateur de Shell, succédera à M. John F. Bookout le 1er juillet 1974. M. Bookout sera proposé au Conseil d'administration de Shell Oil Company, à Houston, pour y être élu vice-président exécutif et administrateur.

Né à Toronto, M. Daniel a obtenu un B. Sc. A. en génie minier de l'Université de Toronto en 1947, et est entré au service du Groupe Royal Dutch Shell cette même année. En plus des postes de commande qu'il a occupés à Shell Canada aux services Exploration et production, Finances et administration et Transport et approvisionnement, M. Daniel a été en affectation aux Pays-Bas, au Venezuela, à Trinidad et aux États-Unis. En 1973, il a été président de la campagne des oeuvres de charité du Toronto métropolitain.

Depuis quelques mois, M. Daniel travaille à un projet visant à évaluer les conséquences à long terme pour la compagnie de la situation énergétique au Canada.

LE GROUPE ROYAL INSURANCE

ALEXANDRE A. LABREQUE, C.R.

M. D. M. Pringle, C.R., Président du Comité Consultatif Canadien du Groupe Royal Insurance, annonce la nomination de M. Alexandre A. Labreque, C.R., comme membre de ce comité et des Conseils d'Administration des compagnies d'assurance Western et British America. M. Labreque est Président du Conseil de la Compagnie d'Assurance du Québec, une des filiales du Groupe Royal Insurance, Vice-Président et administrateur de La Compagnie Price Limitée et aussi administrateur de plusieurs autres compagnies canadiennes.

stelco

THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED

DIVIDENDE No 252

Avis est donné par les présentes que le Conseil d'administration de la compagnie a déclaré un dividende de trente-cinq cents (35¢) par action, pour les actions de catégorie A convertibles de la compagnie, payable le jeudi 1er août 1974, aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le mardi 2 juillet 1974.

Avis est aussi donné que le Conseil d'administration a déclaré un dividende de vingt-neuf cents et trois quarts (29-3/4¢) par action pour les actions de catégorie B convertibles de la compagnie, provenant du surplus en main, non réparti et libéré d'impôt, payable le jeudi 1er août 1974, aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le mardi 2 juillet 1974.

Par ordre du Conseil

Le secrétaire
J. W. YOUNGER

Toronto, Canada.
Le 17 juin 1974.

MONTRÉAL CHICAGO
ALLER ★ RETOUR
AVEC AIR FRANCE!
AVEC PLAISIR!
VOL QUOTIDIEN EN B747
départ: 14h40
retour: 17h30
ON A VOTRE VOYAGE.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE MÉTAUX REYNOLDS, LIMITÉE
CANADIAN REYNOLDS METALS COMPANY, LIMITED
MONTRÉAL, QUÉBEC

le 7 juin 1974

AVIS DE DIVIDENDE NO 15

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de dix cents ($0.10) par action pour le trimestre terminé le 30 juin 1974, a été déclaré à l'égard de chacune des actions privilégiées rachetables à rendement cumulatif de $0.40, d'une valeur au pair de $12.78 du capital-actions de la compagnie, payable le 1 juillet 1974 aux actionnaires inscrits à la clôture des guichets le 21 juin 1974.

PAR ORDRE DU CONSEIL

J. P. Jennings
Vice-président et secrétaire-trésorier

DEPOTS GARANTIS

4 ANS

10%

CA VOUS INTERESSE !

Fiducie du Québec

une institution du Mouvement des Caisses populaires Desjardins

511 Place d'Armes

284-6951 ou à votre Caisse pop.

★ Dépôt initial minimum $5,000.00

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec

Libéraux, PC, NPD

Rapatrier l'économie, d'accord, mais par des moyens différents

par Françoise Côté

S'ils sont d'accord pour affirmer que le Canada doit appartenir aux Canadiens, comme le proclamait déjà au siècle dernier le journaliste et homme politique Joseph-Israël Tarte, par contre les porte-parole du parti libéral, du parti progressiste-conservateur et du Nouveau parti démocratique ne s'entendent guère quant aux moyens à prendre pour que le Canada soit maître chez lui.

Au débat organisé par le Comité pour l'Indépendance du Canada, au Collège Vanier, à Saint-Laurent, le solliciteur-général, M. Warren Allmand, candidat libéral dans Notre-Dame-de-Grâce, notant que ce n'est qu'en 1960 que l'on a commencé au pays à réaliser le danger que représente la mainmise étrangère sur l'économie canadienne, a dit que ce qui importait le plus c'était que les décisions concernant les Canadiens soient prises au Canada. Il a ensuite énuméré les mesures déjà prises par le gouvernement Trudeau dans le passé, comme par exemple l'établissement de la Société canadienne de développement et plus récemment les mesures contenues dans le dernier budget Turner, comme les mesures d'incitation visant à amener les Canadiens à investir leurs épargnes dans l'industrie canadienne.

Le porte-parole conservateur, M. David Bernstein, candidat de son parti dans Montréal-Saint-Denis, a pour sa part reproché au gouvernement libéral d'aborder de façon négative le problème du contrôle étranger de l'économie. Il a préconisé une législation qui permettrait aux compagnies de fiducie d'entrer dans le domaine bancaire sous la surveillance du gouvernement fédéral. Il croit que cela constituerait une saine concurrence pour les banques à charte, qu'il considère trop conservatrices, dans le domaine des prêts aux entreprises moyennes.

Pour sa part, le représentant néo-démocrate, M. Gabor Zinner, candidat NPD dans le comté de Dollard, a d'abord touché à la question de la responsabilité qui incombe au gouvernement fédéral en vertu même de la constitution d'empêcher les gouvernements provinciaux de vendre leur pays à l'étranger. Il a dit que le gouvernement fédéral, depuis 1967, a certainement été négligent au sujet du contrôle étranger car les investissements qui étaient à cette époque de l'ordre de $28 milliards sont passés en 1972 à $52 milliards. Il a dénoncé les concessions fiscales consenties aux grandes sociétés étrangères.

Quant au Crédit social, il devait être représenté à ce débat par le candidat dans Shefford, M. Gilbert Rondeau, qui ne s'est pas manifesté. C'est le commentateur radiophonique bien connu, M. Laurier Lapierre, professeur à l'Université McGill, qui agissait comme modérateur du débat. C'est à lui que l'on doit la réminiscence au sujet de Joseph-Israël Tarte. Par ailleurs, M. Lapierre a déploré que le débat ait été centré exclusivement sur les problèmes en laissant de côté l'influence culturelle américaine sur le Canada.

M. David Lewis vient d'apprendre que le "Daisy Air" (ou l'Air-Margot) est en panne et que les mécaniciens n'auront pas complété les réparations avant cet après-midi ou ce soir. Le chef du NPD a toutefois emprunté un autre appareil pour terminer sa tournée au Manitoba. (Téléphoto CP).

Lewis plaide en faveur du système de double prix

WINNIPEG (PC) — Le leader néo-démocrate s'est porté à la défense du système de double prix, soit un prix pour la consommation intérieure et un autre pour les produits exportés, qu'un gouvernement NPD établirait pour les denrées de première nécessité, en disant que si d'autres pays imitaient cette politique, il faudrait s'en accommoder.

"S'ils ont de bonnes raisons d'agir ainsi, c'est-à-dire protéger leurs propres intérêts, je ne verrais aucune objection à ce qu'ils agissent ainsi, a dit M. David Lewis, en réponse à des journalistes.

M. Lewis suggère que le gouvernement établisse un système de deux prix pour les denrées essentielles. Les denrées pour consommation nationale se vendraient à des prix inférieurs.

Il a dit que si d'autres pays adoptaient la même politique que le Canada et si le mouvement prenait de l'ampleur, il faudrait certainement en venir à une entente sur le prix des denrées, à l'échelle internationale. La mesure serait avantageuse parce qu'elle aurait pour effet de paralyser les spéculateurs qui profitent des prix actuels qui se trouvent gonflés par l'inflation qui sévit dans le monde. Il a critiqué certains producteurs qui profitent de la situation pour faire payer aux Canadiens les prix qui sont en vigueur dans d'autres pays du monde.

M. Lewis a dit que son plan s'appliquerait entre autres au gaz naturel, aux fertilisants, au nickel, au papier journal, au saumon, au bois de construction et autres produits essentiels dans la construction de logements.

On a aussi demandé à M. Lewis de commenter la nouvelle annonçant que le gouvernement libéral établirait une entreprise de la Couronne qui exploiterait le transport des passagers par train, mais il a refusé de répondre, en attendant de voir dans tous ses détails le document dévoilé par le premier ministre.

Si l'on propose, dit-il, de nationaliser les seuls services déficitaires des chemins de fer nationaux, en vue de leur faire épargner de l'argent, il s'agit d'une politique "très minable".

La veille, à North Bay, le chef néo-démocrate avait dit que le système de défense de NORAD se trouvait dépassé, inutile, et qu'on devrait le mettre au rancart.

Dans cette ville où se trouvent le quartier général de la 22e région de NORAD, M. Lewis a ajouté que les 300 militaires canadiens qui sont employés aux quartiers de NORAD ainsi que les quelque 800 membres du personnel de soutien de la base militaire pourraient certainement être affectés à d'autres unités.

Le leader néo-démocrate a également réclamé l'établissement d'une organisation qui verrait au développement du nord de l'Ontario et qui verrait à surveiller l'attribution des octrois fédéraux dans cette région.

M. Lewis a également abordé le problème des transports qui sont dans un "fouillis". Le Canadien Pacifique devrait être nationalisé et ses services intégrés à ceux du Canadien National, selon M. Lewis.

Le chef du NPD a également blâmé le premier ministre Trudeau de profiter de la campagne électorale pour promettre de verser des subsides allant jusqu'à 25 pour cent des dépenses capitales alors que son gouvernement n'a rien fait à ce sujet depuis des années. Il a ajouté que le NPD possède un programme complet pour régler le problème des transports urbains depuis des années.

Plus tôt, à Sault-Sainte-Marie et à Kirkland Lake, M. Lewis avait abordé le problème du coût de la vie, principalement celui de la hausse des prix dans le secteur de l'alimentation.

Parlant du prix de la viande, M. Lewis a dit que les éleveurs touchent deux cents de moins la livre pour la viande de porc qu'en octobre 1972 tandis que les salaisons touchent beaucoup plus qu'en 1972. Il a précisé que les côtelettes se vendent actuellement $1.78 la livre comparativement à $1.45 en octobre 1972. Pourquoi les éleveurs touchent-ils moins et pourquoi les consommateurs sont-ils obligés de payer plus? a-t-il demandé.

"La Commission nationale de contrôle des prix dont nous préconisons la mise sur pied pourrait nous donner la réponse à cette question en moins d'un mois, et si, comme je le crois, ces prix sont trop élevés, nous les abaisserons", a promis M. Lewis.

Les mesures fiscales des libéraux témoignent d'un mauvais fédéralisme

CRANBROOK (d'après CP) — Les propositions fiscales relatives aux industries minières et pétrolières qui se trouvaient dans le budget fédéral constituent du "mauvais fédéralisme", a soutenu le leader des progressistes-conservateurs, dans cette localité de la Colombie-Britannique.

M. Stanfield a dit que les propositions budgétaires qui avaient pour effet d'empêcher les compagnies pétrolières et minières de déduire de leur impôt fédéral les redevances qu'elles versent aux gouvernements provinciaux imposeront des contraintes au fédéralisme et l'affaibliront parce que ces mesures ont pour effet de dresser le gouvernement fédéral contre les gouvernements provinciaux.

Cranbrook est une localité minière qui produit également du bois de construction. Elle est située dans la circonscription de Kootenay-Okanagan, l'une des quatre circonscriptions de la Colombie-Britannique qui avaient élu un libéral en 1972, avec une pluralité de seulement 158 voix.

La veille, M. Stanfield avait visité les villes de Victoria et de Vancouver où il a été accueilli chaleureusement par des foules nombreuses.

A Victoria, M. Stanfield s'est adressé à quelque 2,000 personnes réunies dans un parc, sur l'heure du midi. En soirée, parlant dans une salle d'école dans la circonscription de Capilano que détient présentement le ministre responsable de l'Environnement, M. Jack Davis, il a accusé M. Trudeau de faire de la "politique instantanée."

Aux deux endroits, M. Stanfield s'est attaqué à "l'incapacité du gouvernement de mettre fin à la hausse du coût de la vie."

"L'inflation, a-t-il dit, est devenue le défi le plus sérieux à relever au pays depuis la guerre et c'est ça l'enjeu de la campagne et non pas un concours de popularité entre les chefs des partis."

A Victoria, M. Stanfield se sentait à l'aise pour dénoncer les politiques gouvernementales, puisqu'il se trouvait dans une circonscription qui a élu en 1972 le député conservateur Allan McKinnon, par une majorité de 10,000 voix.

A Victoria, le chef conservateur a reçu un appui non équivoque du maire de l'endroit, M. Brian Smith, qui l'a présenté à la foule comme "probablement le prochain premier ministre du Canada."

Dans Victoria où 28 pour cent de la population est âgée de 65 ans et plus, M. Stanfield n'a pas manqué de rappeler l'engagement de son parti de relever à $202 par mois les pensions de vieillesse.

Il a ajouté que son gouvernement enlèverait la taxe de 12 pour cent sur les vêtements et les chaussures et celle de 11 pour cent sur les matériaux de construction.

Au Lac-Saint-Jean

Le développement régional domine la campagne

CHICOUTIMI (d'après CP) — La politique fédérale de développement régional est au premier plan des préoccupations de l'électorat dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dans les quatre comtés de Chicoutimi, Lapointe, Lac Saint-Jean et Roberval, le sentiment populaire souhaitait que la région soit désignée zone spéciale afin de bénéficier du programme plus généreux de subventions fédérales.

Depuis mars dernier, néanmoins, ce concept de zones spéciales n'existe plus. La nouvelle entente alors intervenue entre le ministre fédéral M. Donald Jamieson, et le ministre québécois, M. Gérard-D. Lévesque, a suscité un vif et profond sentiment d'insatisfaction chez cette population régionale qui estime que Montréal et Québec en sortent nettement favorisés par rapport au reste de la province.

La population réclame que les nouveaux programmes gouvernementaux prévoient certains projets jugés prioritaires comme la construction d'un chemin de fer entre Chibougamau et Port-Alfred pour le transport du minerai.

Une autre réalisation ardemment souhaitée est la construction d'une route à quatre voies reliant la ville d'Alma, capitale du comté du Lac Saint-Jean, à Port-Alfred.

Quelques autres projets, dont la réalisation n'a jamais débuté, ont malgré tout reçu une publicité considérable. Il en est ainsi de l'établissement d'un éventuel parc industriel régional à la sortie sud de la ville de Chicoutimi.

Depuis quelques semaines, néanmoins, c'est la rumeur d'un projet de l'ordre de $22 millions qui entretient les conversations. Le député libéral sortant de Chicoutimi, M. Paul Langlois, est soupçonné vouloir en faire la surprise de sa campagne électorale. L'on s'attend généralement à ce qu'il s'engage ces prochains jours, au nom du gouvernement fédéral, à l'aménagement d'un nouveau parc national dans le sud du comté sur le territoire comprenant Baie Trinité et Rivière Sainte-Marguerite.

Le libéral, Paul Langlois, et le conservateur, Jean-Marc Lavoie, s'affrontent pour un troisième scrutin consécutif. Le Nouveau parti démocratique et le Crédit social sont respectivement représentés par Paulette Richard et Maurice Côté. Aux élections de 1972, les suffrages s'étaient ainsi répartis: libéral: 15,655; conservateur: 12,712; créditiste: 6,572; néo-démocrate: 935. Depuis sa première tentative de 1968, le conservateur, Jean-Marc Lavoie, a chaque fois gagné du terrain sur les libéraux.

Dans la région, la production laitière constitue l'essentiel de l'industrie agricole. Les producteurs laitiers de l'endroit ne cessent de décrier les politiques agricoles du fédéral. Parallèlement, le phénomène d'exode des agriculteurs vers la ville s'accentue chaque année.

C'est le créditiste Charles-Arthur Gauthier qui représente depuis 12 ans le comté voisin de Roberval. Le Parti libéral a décidé de mettre un terme à ce règne en lui opposant l'une des plus populaires figures de la région. Cultivateur, préfet du comté, résident de Normandin, M. Louis-Ovide Bouchard a été chargé de cette mission. Le Parti conservateur est représenté par Louis-Georges Gagnon et le Nouveau parti démocratique par Jean-Pierre Vaillancourt. En 1972, les créditistes ont recueilli 11,316 voix, le Parti libéral, 8,472 et le Parti conservateur, 2,347.

L'économie du comté est avant tout touristique.

Outre les retombées économiques de la traversée annuelle du Lac Saint-Jean, le village fantôme de Val-Jalbert et le zoo de Saint-Félicien constituent des attraits touristiques de taille. Néanmoins, le taux de chômage se situe à environ sept pour cent de la main-d'oeuvre.

La capitale du comté du Lac Saint-Jean, Alma, bénéficie en contrepartie d'un essort industriel spectaculaire. Le chômage y est pratiquement inexistant. En plus de ses industries secondaires, 750 personnes travaillent à une usine de pâtes et papier tandis que 1,020 autres sont employées d'une usine d'aluminium.

Le député libéral sortant, Marcel Lessard, contremaître de l'Alcan, sollicite un troisième mandat à la Chambre des communes. Aux élections de 1962 et 1963, il s'était fait élire sous la bannière créditiste. Les trois autres candidats en lice sont: Jacqueline Simard (NPD); Maurice Brodeur (CS) et Gilles Guay (PC).

Le comté de Lapointe regroupe les villes de Jonquière, Kénogami et Arvida. Le libéral, Gilles Marceau, en est à son troisième mandat. Il affrontera le conservateur Gaston Dion, le créditiste François Rondeau, et le néo-démocrate Réal Caron. En 1972, le Parti libéral a recueilli 16,423 voix; le Crédit social, 6,934 voix, tandis que 4,042 électeurs votaient pour le Parti conservateur.

Vers un règlement à N.-Dame

par François Barbeau

Les négociateurs des deux parties au conflit de l'hôpital Notre-Dame se sont réunis jusqu'à tard hier soir, et tout laissait présager, au moment d'aller sous presse, un déblocage et un règlement prochain du conflit qui touche cette institution depuis le 16 mai.

On croit savoir que la séance de négociation d'hier soir, qui se déroulait au bureau du ministère du Travail, portait sur le seul point du litige encore non réglé: la reclassification des préposés en inhalothérapie à la catégorie de techniciens.

C'est grâce à l'intervention du juge en chef du tribunal du travail, M. Jean-Paul Geoffroy, que le rapprochement des deux parties a été effectué.

Depuis la fin de semaine dernière, plusieurs séances de négociation ont permis de régler les points en litige comme les repas, le stationnement et les nombreux griefs en suspens.

Le syndicat semble avoir accepté la position de l'administration sur le non remboursement des heures durant lesquelles les membres ont participé aux débrayages sporadiques.

La direction n'est pas revenue sur les suspensions qu'elle avait imposées à certains syndiqués pour avoir incité des membres du personnel à se joindre aux débrayages.

MICROFILM

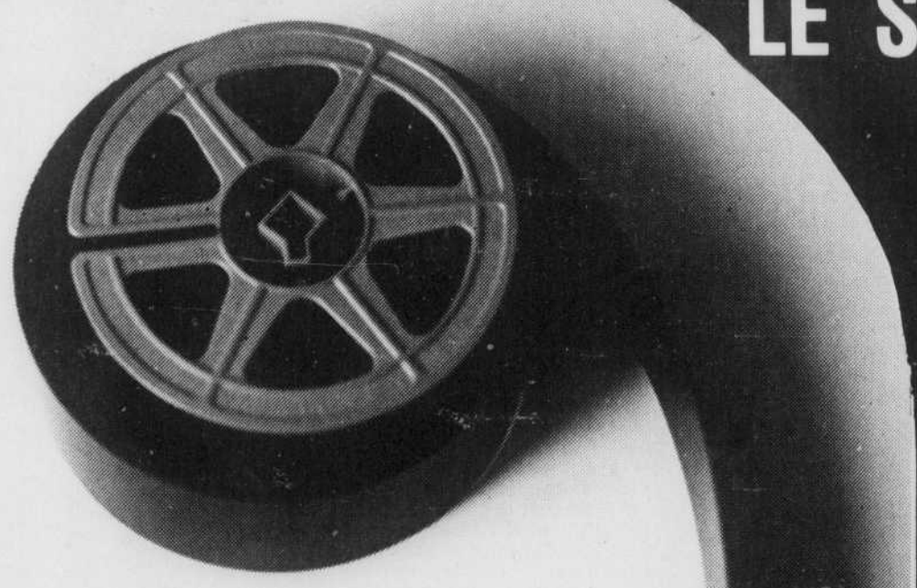

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

INDEX DU DEVOIR ÉGALEMENT DISPONIBLES DEPUIS 1966

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, ÉCRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR SERVICE DU MICROFILM 211 rue du ST-SACREMENT. MONTRÉAL (Que.) H2Y 1X1 OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245